- **Laparade – Le Roussel**

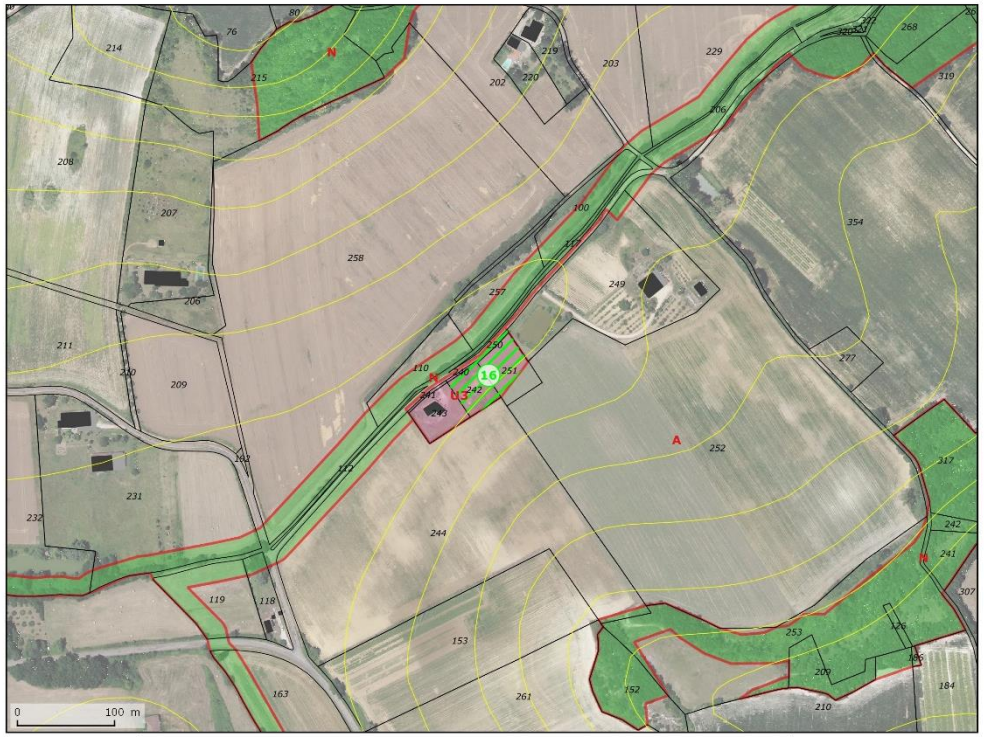

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
16	3558 m²	1	2	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
16	3558 m²	sans utilisation	néant	néant	continuité écologique	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Laparade – Peyreguilhot Nord**

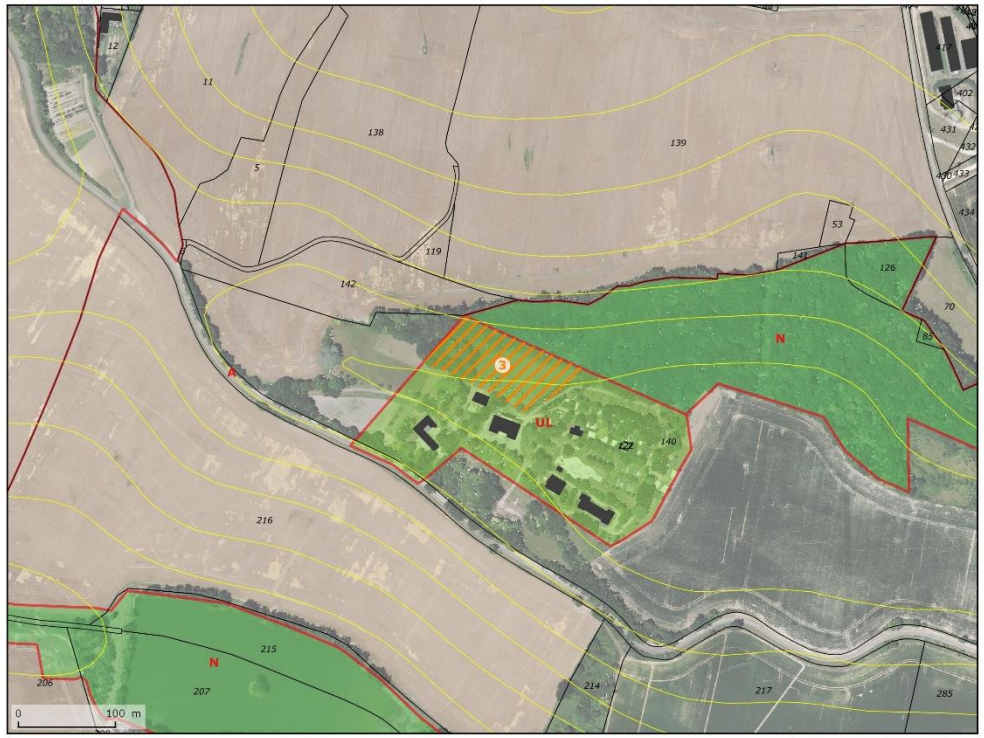

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
pas de données disponibles					

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	8188 m²	2	0	0	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	8188 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

- **Laparade – Peyreguilhot**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
12	2400 m²	0	1	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
12	2400 m²	culture	néant	néant	néant	néant	1500 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Laparade – Teulie - Touraille**

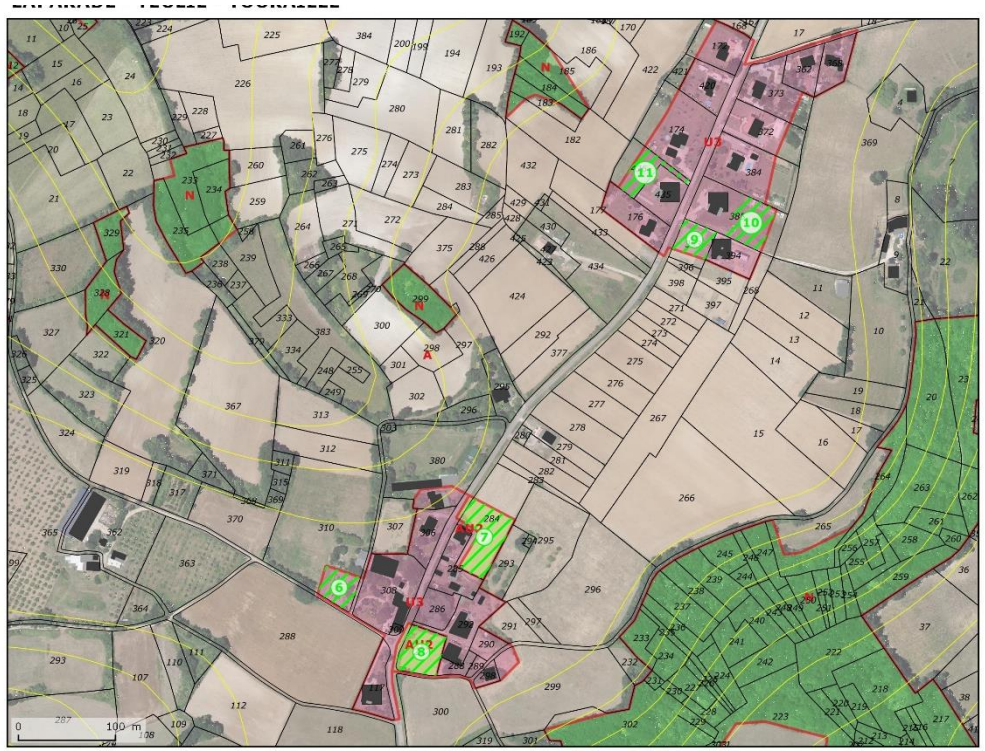

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
6	1262 m²	0	2	0	0
7	2572 m²	0	1	0	0
8	1901 m²	0	1	0	0
9	1157 m²	0	0	0	0
10	1860 m²	0	0	0	0
11	1273 m²	0	0	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
6	1262 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	2572 m²	culture	néant	néant	néant	néant	2572 m²	0 m²	0 m²	0 m²
8	1901 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
9	1157 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	1157 m²	0 m²	0 m²	0 m²
10	1860 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
11	1273 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

• Le Temple-sur-Lot - Bourg

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	9428 m²	0	0	2	0
18	3805 m²	0	1	1	0
38	4591 m²	0	0	2	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
6	3445 m²	1	0	0	0
16	21136 m²	1	0	2	0
17	27209 m²	1	0	1	0
18	25517 m²	0	0	0	0
19	9475 m²	0	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	9428 m²	verger	néant	néant	néant	néant	9428 m²	0 m²	0 m²	0 m²
18	3805 m²	sans utilisation	néant	néant	continuité écologique	néant	1500 m²	0 m²	0 m²	0 m²
38	4591 m²	friche	néant	néant	continuité écologique	néant	4591 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
6	3445 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
16	21136 m²	friche	néant	néant	néant	néant	21136 m²	0 m²	0 m²	3900 m²
17	27209 m²	friche	néant	néant	néant	néant	27209 m²	0 m²	0 m²	15570 m²
18	25517 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
19	9475 m²	culture	néant	néant	néant	néant	9475 m²	9295 m²	0 m²	9057 m²

• Le Temple-sur-Lot - Chambord

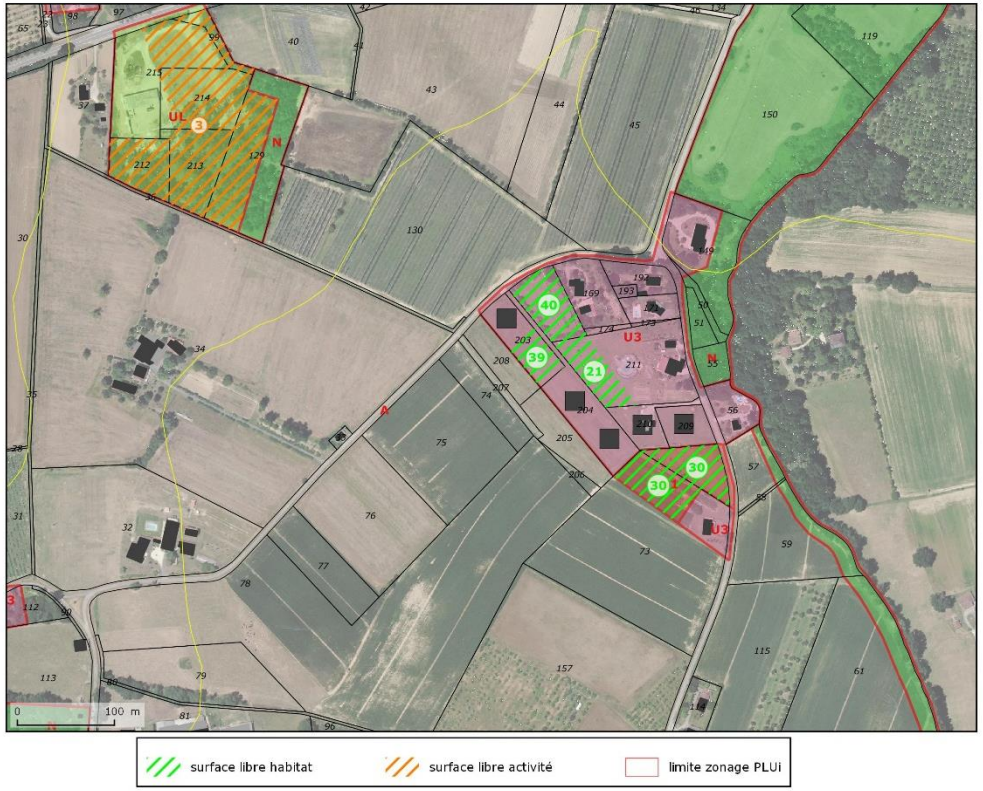

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
21	2640 m²	0	0	0	0
30	3138 m²	0	1	1	0
30	0 m²	0	1	1	0
39	1731 m²	0	0	0	0
40	3306 m²	0	1	0	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	21879 m²	0	0	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
21	2640 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
30	3138 m²	culture	néant	néant	continuité écologique	néant	3138 m²	0 m²	0 m²	35 m²
30	0 m²	culture	néant	néant	continuité écologique	néant	5891 m²	0 m²	0 m²	0 m²
39	1731 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
40	3306 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	21879 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	112 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Fouillardet**

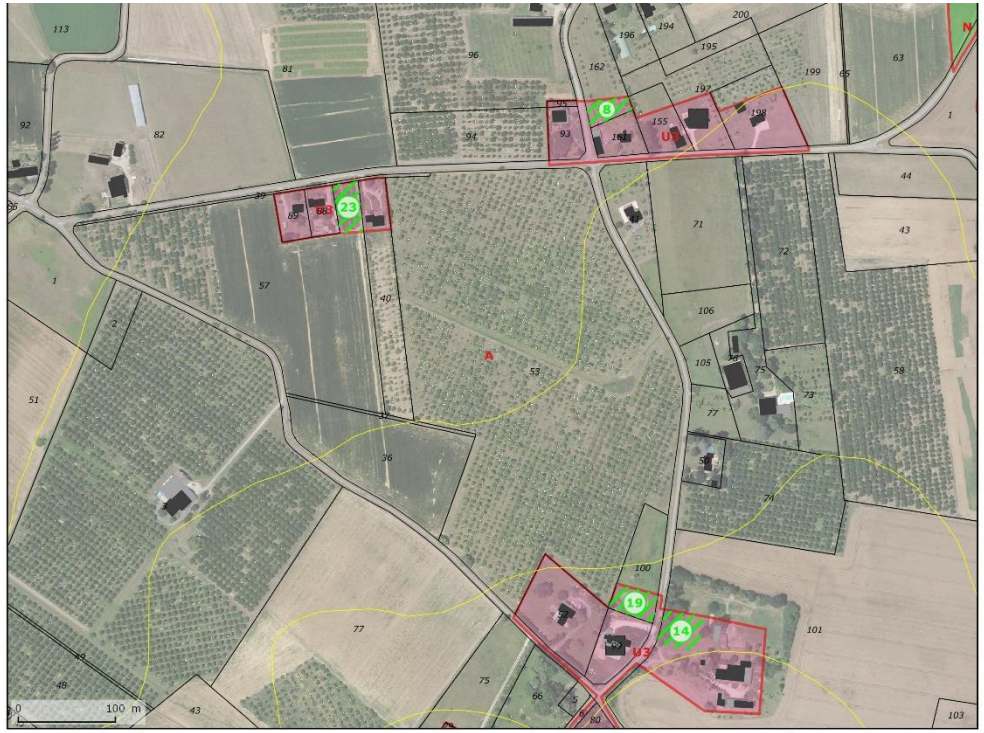

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
8	976 m²	0	1	0	0
14	1567 m²	0	1	0	0
19	1313 m²	0	1	0	0
23	1329 m²	0	0	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
8	976 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
14	1567 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
19	1313 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
23	1329 m²	culture	néant	néant	néant	néant	1329 m²	0 m²	0 m²	0 m²

• Le Temple-sur-Lot – Gouneau Ouest

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
6	1276 m²	0	0	0	0
17	1424 m²	0	1	1	0
34	12957 m²	0	1	1	1

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
8	33517 m²	0	0	1	1
8	6652 m²	0	0	1	1
12	4602 m²	0	0	1	0
13	8935 m²	0	0	1	0
14	56382 m²	0	0	1	2

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
6	1276 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
17	1424 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
34	12957 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
8	33517 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	54 m²	0 m²	64 m²
8	6652 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	6652 m²	0 m²	0 m²	0 m²
12	4602 m²	culture	néant	néant	néant	néant	4602 m²	4203 m²	0 m²	0 m²
13	8935 m²	culture	néant	néant	néant	néant	8935 m²	8844 m²	0 m²	1156 m²
14	56382 m²	culture	néant	néant	néant	néant	56382 m²	0 m²	0 m²	33992 m²

• Le Temple-sur-Lot – Grand Chemin

LE TEMPLE-SUR-LOT - GRAND CHEMIN

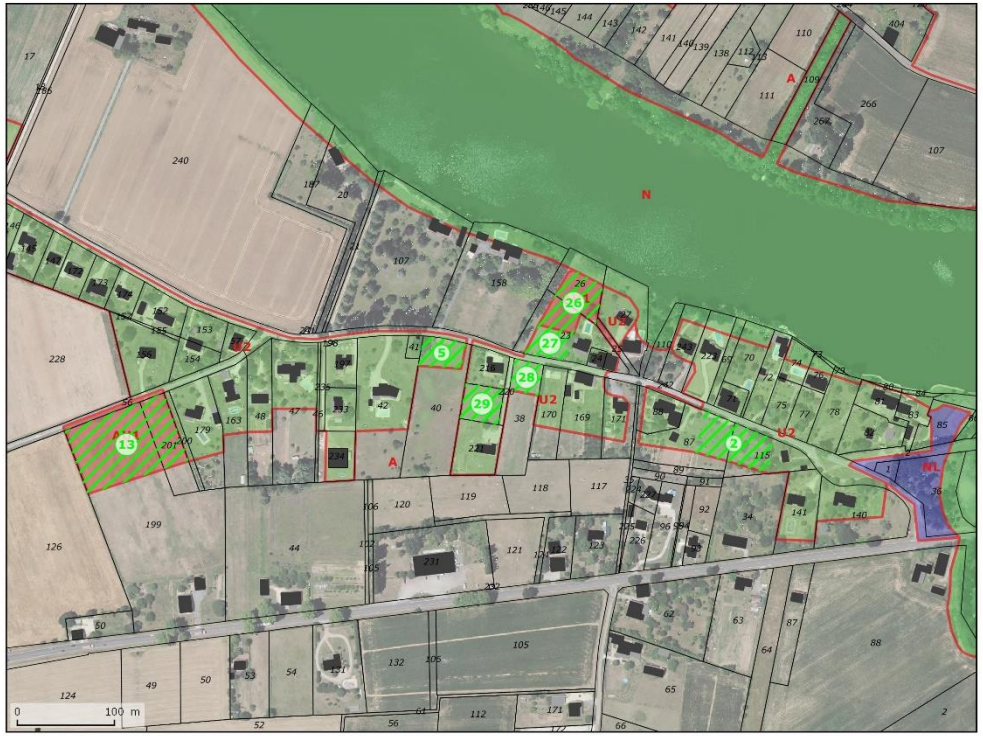

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	3077 m²	0	0	0	0
5	1311 m²	0	1	0	0
13	7914 m²	0	2	2	0
26	2537 m²	1	0	0	0
27	1249 m²	0	1	0	0
28	1011 m²	0	0	1	0
29	1499 m²	0	0	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	3077 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
5	1311 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
13	7914 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	7914 m²	0 m²	0 m²	1078 m²
26	2537 m²	prairie	néant	néant	continuité écologique	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
27	1249 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
28	1011 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
29	1499 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Le Temple-sur-Lot – Grande pièce**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
7	2132 m²	0	0	0	0
20	1172 m²	0	0	0	0
22	2779 m²	0	1	1	0
31	5080 m²	0	2	1	0
32	4407 m²	0	1	1	0
33	6360 m²	0	2	1	0
35	2441 m²	0	1	0	0
37	4112 m²	0	1	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	21879 m²	0	0	0	0
5	21657 m²	0	0	2	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
7	2132 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
20	1172 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
22	2779 m²	friche	néant	néant	néant	néant	2779 m²	0 m²	0 m²	0 m²
31	5080 m²	culture	néant	néant	néant	néant	5080 m²	0 m²	0 m²	425 m²
32	4407 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
33	6360 m²	culture	néant	néant	néant	néant	6360 m²	0 m²	0 m²	2506 m²
35	2441 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
37	4112 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	4112 m²	0 m²	0 m²	1818 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	21879 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	112 m²
5	21657 m²	culture	néant	néant	néant	néant	21657 m²	0 m²	0 m²	6345 m²

- **Le Temple-sur-Lot – Griffoul**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	5011 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
2	36899 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	36899 m²	34560 m²	0 m²	285 m²
15	92552 m²	friche	néant	néant	arrêté de biotope	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement**

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	5011 m²	0	0	0	3
2	36899 m²	1	1	1	0
15	92552 m²	1	0	1	1

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

- **Le Temple-sur-Lot – Lafargue**

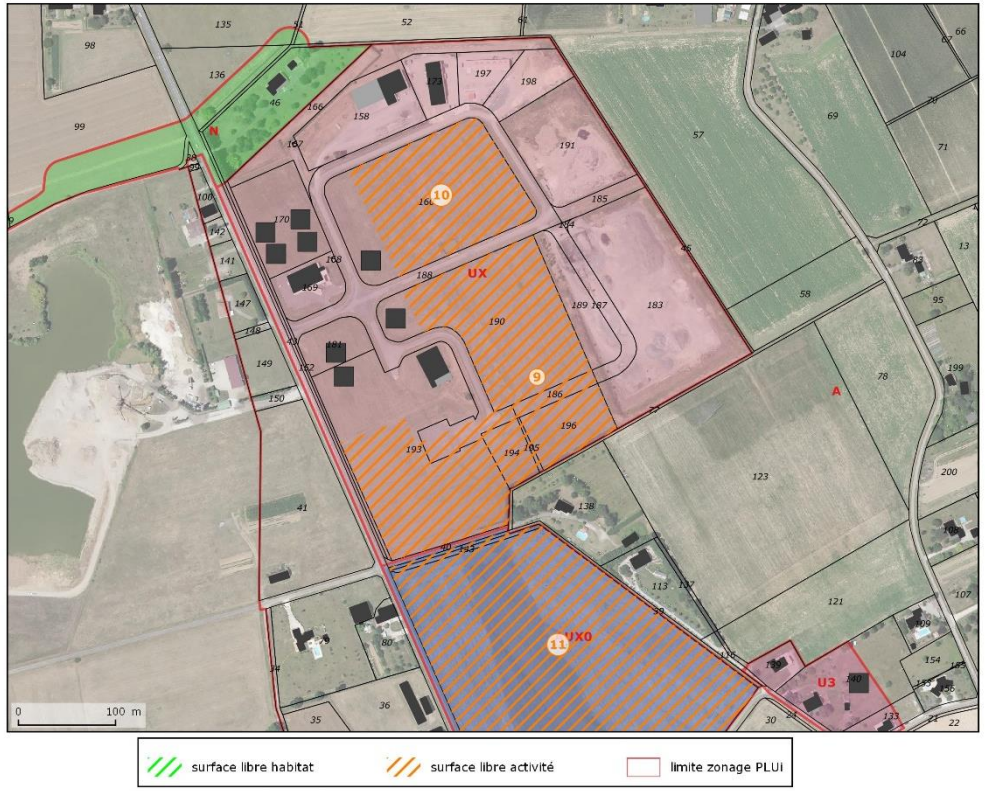

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
9	44745 m²	0	0	0	0
10	18414 m²	0	0	0	0
11	85189 m²	0	0	2	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
9	44745 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	7609 m²
10	18414 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
11	85189 m²	culture	néant	néant	néant	néant	85159 m²	0 m²	0 m²	42565 m²

• Le Temple-sur-Lot – Pegalous

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	5001 m²	0	2	0	0
4	3075 m²	0	0	0	0
20	1172 m²	0	0	0	0
22	2779 m²	0	1	1	0
24	2184 m²	0	1	0	0
25	1321 m²	0	0	1	0
31	5080 m²	0	2	1	0
32	4407 m²	0	1	1	0
33	6360 m²	0	2	1	0
35	2441 m²	0	1	0	0
37	4112 m²	0	1	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
4	32128 m²	0	0	2	0
5	21657 m²	0	0	2	0
16	21136 m²	1	0	2	0
19	9475 m²	0	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	5001 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
4	3075 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	3075 m²	0 m²	0 m²	0 m²
20	1172 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
22	2779 m²	friche	néant	néant	néant	néant	2779 m²	0 m²	0 m²	0 m²
24	2184 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
25	1321 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
31	5080 m²	culture	néant	néant	néant	néant	5080 m²	0 m²	0 m²	425 m²
32	4407 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
33	6360 m²	culture	néant	néant	néant	néant	6360 m²	0 m²	0 m²	2506 m²
35	2441 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
37	4112 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	4112 m²	0 m²	0 m²	1818 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
4	32128 m²	culture	néant	néant	néant	néant	32128 m²	0 m²	0 m²	14495 m²
5	21657 m²	culture	néant	néant	néant	néant	21657 m²	0 m²	0 m²	6345 m²
16	21136 m²	friche	néant	néant	néant	néant	21136 m²	0 m²	0 m²	3900 m²
19	9475 m²	culture	néant	néant	néant	néant	9475 m²	9295 m²	0 m²	9057 m²

- **Le Temple-sur-Lot – Plantié**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
pas de données disponibles					

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
7	16428 m²	2	0	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
7	16428 m²	sans utilisation	néant	néant	zone humide	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Le Temple-sur-Lot – Tandy**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
9	2596 m²	0	0	0	0
10	1369 m²	0	1	0	0
11	1004 m²	0	0	0	0
12	919 m²	0	0	0	0
15	2034 m²	0	1	0	0
16	1392 m²	0	1	1	0
18	3805 m²	0	1	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
16	21136 m²	1	0	2	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
9	2596 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
10	1369 m²	culture	néant	néant	néant	néant	1369 m²	0 m²	0 m²	0 m²
11	1004 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
12	919 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
15	2034 m²	friche	néant	à proximité	néant	néant	2034 m²	0 m²	0 m²	0 m²
16	1392 m²	culture	néant	à proximité	néant	néant	1392 m²	0 m²	0 m²	0 m²
18	3805 m²	sans utilisation	néant	néant	continuité écologique	néant	1500 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
16	21136 m²	friche	néant	néant	néant	néant	21136 m²	0 m²	0 m²	3900 m²

- **Monclar – Belou - Laumasse**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
7	3166 m²	0	0	0	0
8	1055 m²	0	0	0	0
9	2655 m²	1	0	0	0
14	1622 m²	0	2	1	0
15	1368 m²	0	1	0	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	8568 m²	0	1	2	0
3	4473 m²	0	1	2	0
4	7988 m²	0	0	0	0
5	5868 m²	0	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
7	3166 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	3166 m²	0 m²	0 m²	0 m²
8	1055 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
9	2655 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
14	1622 m²	culture	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
15	1368 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	8568 m²	culture	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
3	4473 m²	jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
4	7988 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
5	5868 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	18 m²

- **Monclar – Bourg**

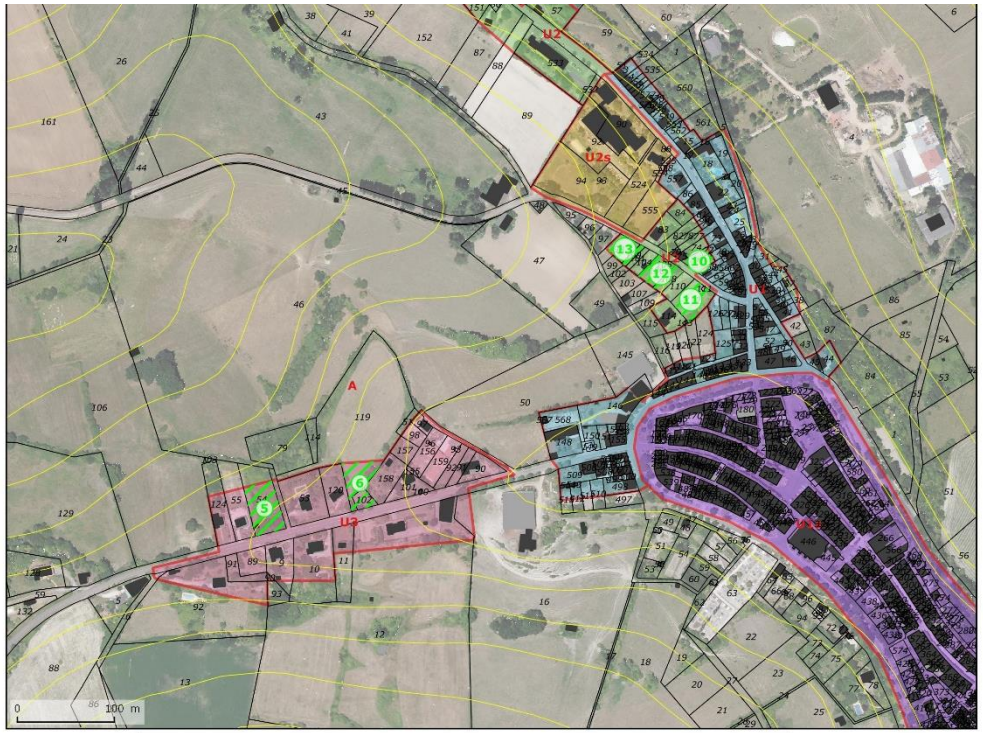

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
5	1632 m²	0	0	0	0
6	1342 m²	0	0	1	0
10	399 m²	0	0	0	0
11	894 m²	0	0	0	0
12	956 m²	0	0	0	0
13	690 m²	0	2	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
5	1632 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
6	1342 m²	culture	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
10	399 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
11	894 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
12	956 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
13	690 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Monclar - Frescati**

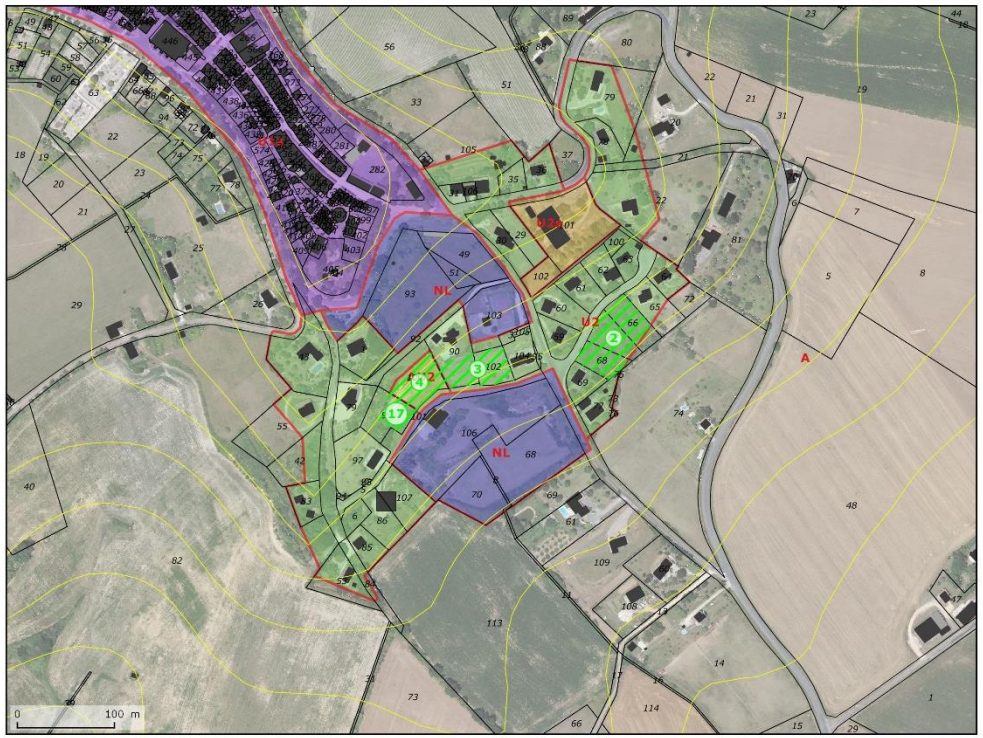

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	3648 m²	0	0	0	0
3	2269 m²	0	1	0	0
4	1859 m²	0	1	0	0
17	960 m²	0	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	3648 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
3	2269 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
4	1859 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
17	960 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

• Monclar – Peyroux - Glory

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	32047 m²	0	2	2	0
16	2229 m²	0	1	1	0
18	4609 m²	0	1	2	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	17050 m²	1	0	2	0
6	13484 m²	1	0	1	0
7	2993 m²	1	1	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	32047 m²	culture	néant	néant	néant	néant	32047 m²	14759 m²	0 m²	24464 m²
16	2229 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	276 m²	0 m²	0 m²
18	4609 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	17050 m²	culture	néant	néant	zone humide	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
6	13484 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	64 m²	0 m²	0 m²
7	2993 m²	culture	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Montastruc - Bourg**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	2824 m²	0	1	0	0
2	1070 m²	0	1	0	0
3	3636 m²	0	1	1	0
6	1266 m²	0	1	0	0
7	1406 m²	0	1	0	0
8	1323 m²	1	1	0	0
12	1336 m²	0	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	2824 m²	culture	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
2	1070 m²	culture	néant	néant	néant	néant	1070 m²	0 m²	0 m²	0 m²
3	3636 m²	culture	néant	néant	néant	néant	3636 m²	0 m²	0 m²	0 m²
6	1266 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	1406 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
8	1323 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	1323 m²	0 m²	0 m²	0 m²
12	1336 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Montastruc - Cadaillou**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
9	3473 m²	0	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
9	3473 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Montastruc – Le Parisien**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
4	8872 m²	0	1	1	0
5	2636 m²	0	0	1	0
10	3014 m²	1	2	0	0
13	1446 m²	0	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
4	8872 m²	prairie	néant	néant	continuité écologique	à proximité	8872 m²	0 m²	0 m²	0 m²
5	2636 m²	prairie	néant	néant	continuité écologique	à proximité	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
10	3014 m²	parc et jardin	néant	néant	continuité écologique	à proximité	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
13	1446 m²	culture	néant	à proximité	néant	néant	1446 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Pinel-Hauterive - Auzeral**

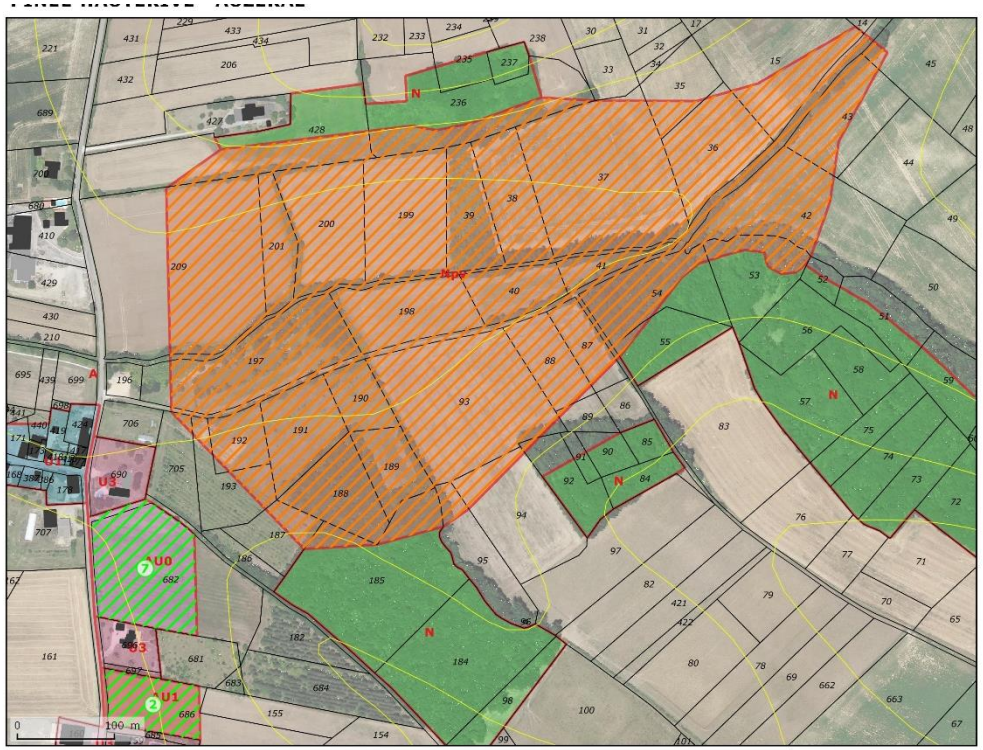

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	5364 m²	0	0	1	0
7	12342 m²	0	1	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
	217403 m²	1	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	5364 m²	prairie	néant	à proximité	néant	néant	5364 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	12342 m²	culture	néant	à proximité	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
	217403 m²	lac	néant	néant	néant	à proximité	0 m²	0 m²	0 m²	137286 m²

- **Pinel-Hauterive - Barraca**

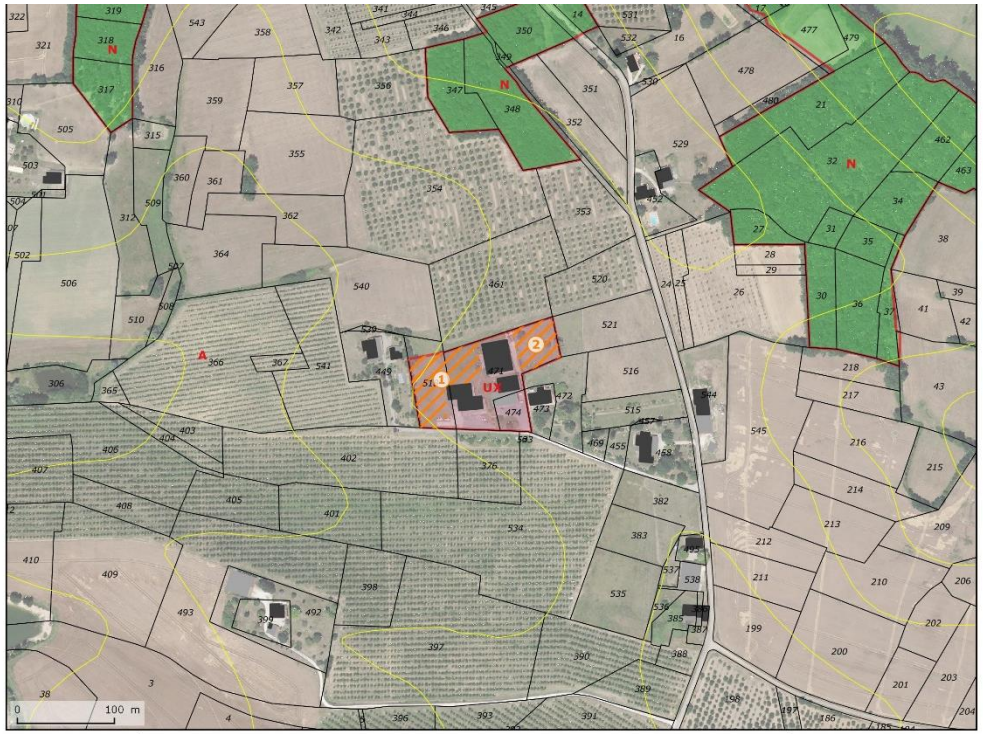

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
pas de données disponibles					

SURFACE LIBRE ACTIVITE - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	3686 m²	0	0	1	0
2	1958 m²	0	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	3686 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
2	1958 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Pinel-Hauterive - Pecaubel**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	3715 m²	1	0	1	0
4	2729 m²	1	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	3715 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
4	2729 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	1000 m²	11 m²	0 m²	0 m²

- **Saint-Pastour - Baudis**

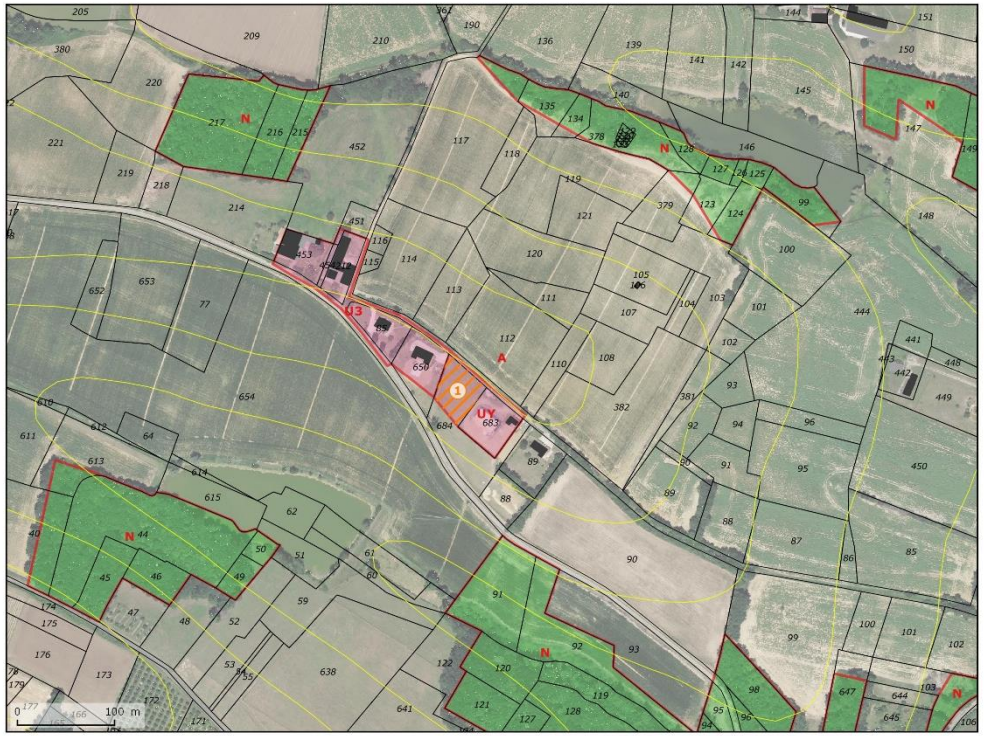

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	2086 m²	0	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	2086 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Saint-Pastour - Bourg**

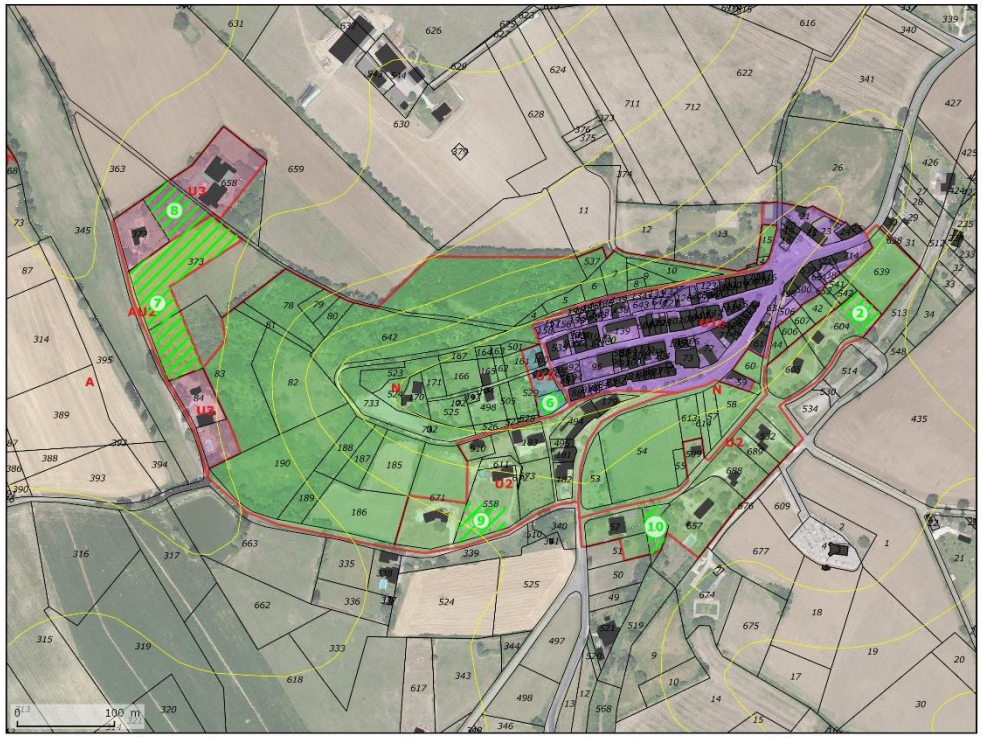

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	1109 m²	0	1	0	0
6	565 m²	0	1	0	0
7	7587 m²	0	2	1	0
8	2156 m²	0	1	1	0
9	1546 m²	0	1	0	0
10	946 m²	0	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	1109 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
6	565 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	7587 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
8	2156 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
9	1546 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
10	946 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Saint-Pastour - Glaude**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	4461 m²	0	2	1	0
3	13380 m²	0	2	2	0
4	2889 m²	0	2	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	4461 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	4461 m²	0 m²	0 m²	0 m²
3	13380 m²	culture	néant	à proximité	néant	néant	13380 m²	0 m²	0 m²	120 m²
4	2889 m²	culture	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Saint-Pastour - Pradel**

SAINT-PASTOUR - PRADEL

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
5	1328 m²	0	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
5	1328 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Tombeboeuf – Barthe-Haut**

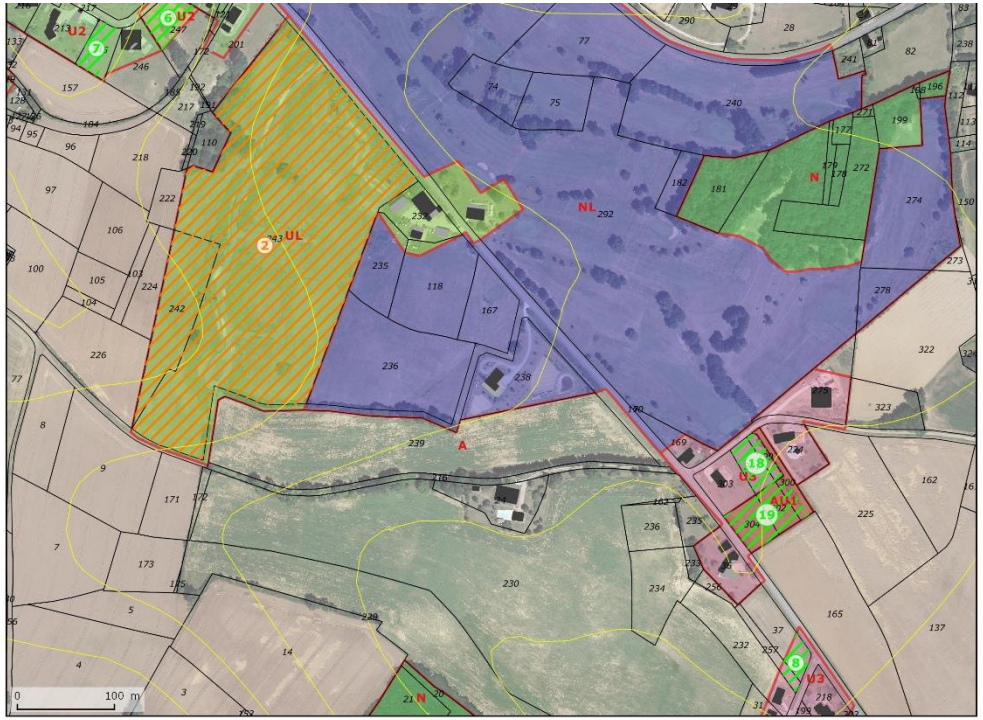

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
6	1772 m²	0	0	0	0
7	1211 m²	0	0	0	0
8	1053 m²	0	1	1	0
18	1788 m²	0	0	0	0
19	3491 m²	0	2	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	67849 m²	0	1	2	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
6	1772 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	1211 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
8	1053 m²	culture	néant	à proximité	néant	néant	1053 m²	0 m²	0 m²	0 m²
18	1788 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	182 m²	0 m²
19	3491 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	2632 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	67849 m²	permis d'aménager	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Tombeboeuf – Bourg**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	4807 m²	0	0	0	0
2	2302 m²	0	0	1	0
3	1656 m²	1	0	0	0
4	2521 m²	0	1	0	0
5	3204 m²	0	0	0	0
6	1772 m²	0	0	0	0
7	1211 m²	0	0	0	0
9	5806 m²	0	1	1	0
10	1499 m²	0	0	0	0
11	2814 m²	0	0	1	0
12	1244 m²	0	0	0	0
13	1365 m²	0	1	0	0
14	13277 m²	0	2	1	0
15	1332 m²	0	0	0	0
16	2576 m²	0	0	0	0
17	907 m²	0	0	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	2228 m²	0	0	0	0
2	67849 m²	0	1	2	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	4807 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
2	2302 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	2302 m²	0 m²	0 m²	0 m²
3	1656 m²	sans utilisation	néant	néant	continuité écologique	à proximité	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
4	2521 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
5	3204 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
6	1772 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	1211 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
9	5806 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
10	1499 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
11	2814 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
12	1244 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
13	1365 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
14	13277 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
15	1332 m²	jardins	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
16	2576 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
17	907 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	907 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	2228 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	499 m²	0 m²
2	67849 m²	permis d'aménager	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Tombeboeuf – Cantepie**

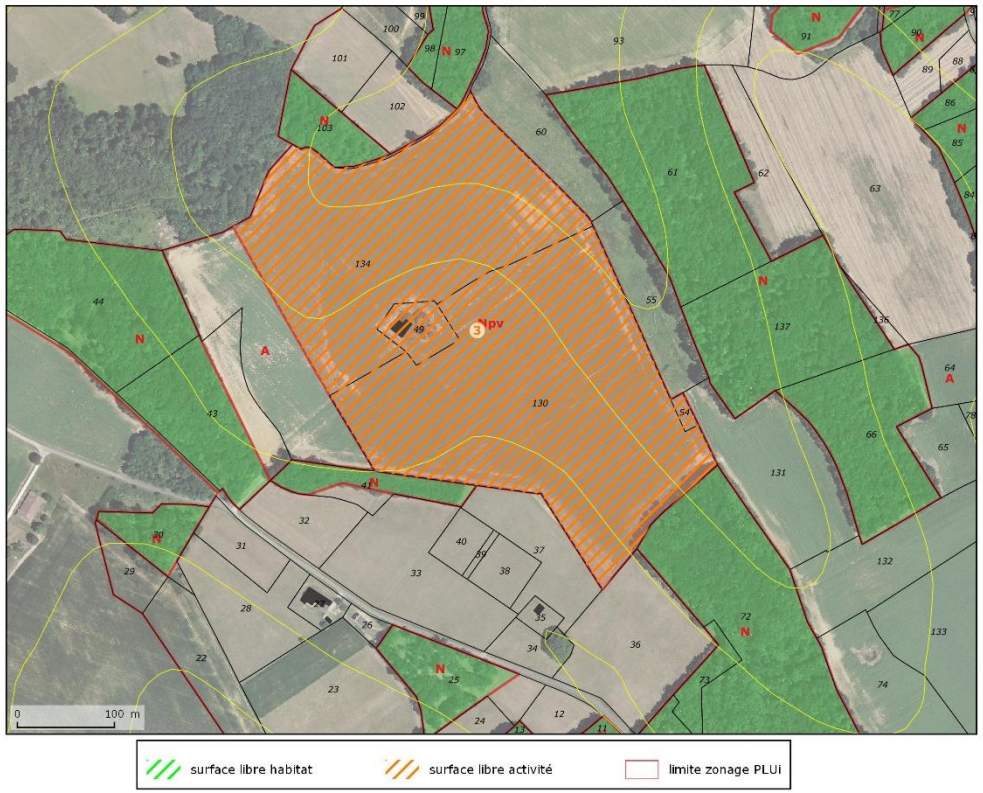

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	130326 m²	1	1	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	130326 m²	culture	néant	néant	néant	néant	130326 m²	0 m²	8138 m²	84078 m²

- **Tombeboeuf – Manadal**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
5	6565 m²	0	1	0	0
6	3500 m²	0	2	1	0
7	12629 m²	0	1	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	8919 m²	1	0	1	1
2	5697 m²	0	0	1	0
3	5021 m²	1	0	1	1

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
5	6565 m²	culture	néant	néant	néant	néant	6565 m²	0 m²	0 m²	0 m²
6	3500 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	3500 m²	0 m²	0 m²	264 m²
7	12629 m²	culture	néant	néant	néant	néant	12629 m²	11 m²	0 m²	52 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	8919 m²	culture	néant	néant	néant	néant	8919 m²	0 m²	0 m²	6212 m²
2	5697 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	453 m²
3	5021 m²	culture	néant	néant	néant	néant	5021 m²	0 m²	0 m²	2859 m²

- **Tourtrès – Bourg**

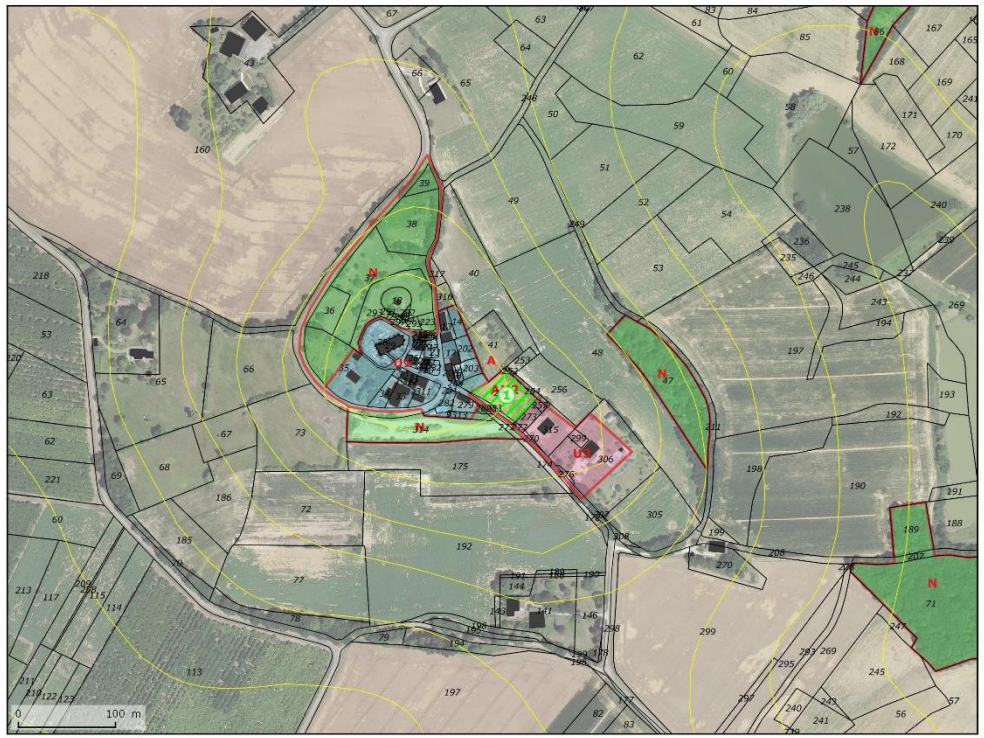

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	1763 m²	0	1	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
pas de données disponibles										

- **Tourtrès – Labarthe brulée**

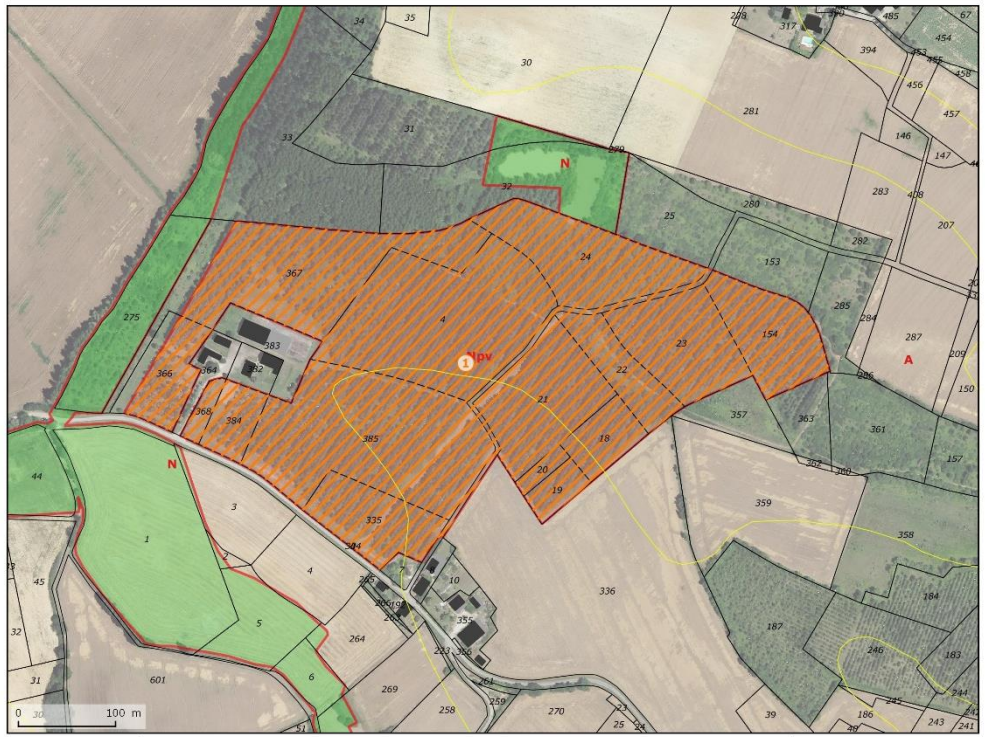

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
pas de données disponibles					

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	150508 m²	1	1	1	1

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	150508 m²	friche	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	641 m²

- **Tourtrès – Les Pradasses**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	3628 m²	0	2	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	3628 m²	culture	néant	néant	néant	à proximité	3628 m²	3626 m²	0 m²	0 m²

- **Tourtrès – Marthes-Haut**

TOURTRES - MARTHES-HAUT

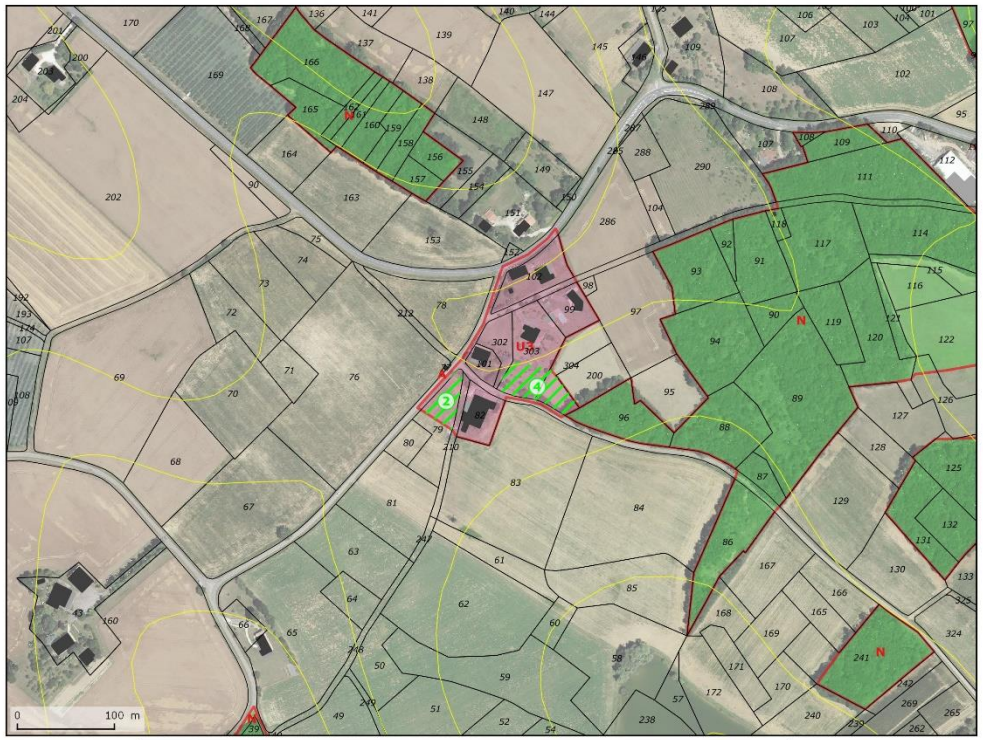

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	1303 m²	1	2	0	0
4	2402 m²	1	2	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	1303 m²	culture	néant	néant	continuité écologique	néant	1303 m²	1287 m²	0 m²	0 m²
4	2402 m²	sans utilisation	néant	néant	continuité écologique	à proximité	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Verteuil d'Agenais - Bourg**

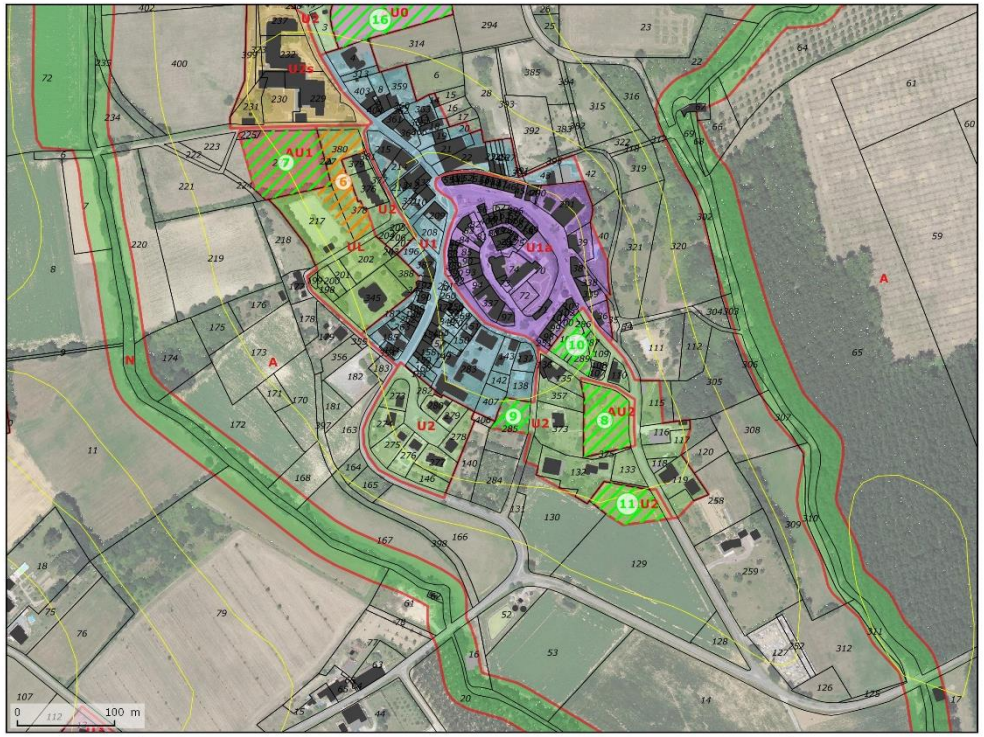

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
7	5015 m²	0	0	1	0
8	3082 m²	0	1	0	0
9	1076 m²	0	1	0	0
10	1769 m²	0	2	0	0
11	2268 m²	0	2	1	0
16	8246 m²	0	2	2	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
6	3542 m²	0	0	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
7	5015 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
8	3082 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
9	1076 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
10	1769 m²	parc et jardin	néant	à proximité	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
11	2268 m²	culture	néant	néant	néant	néant	2268 m²	0 m²	0 m²	0 m²
16	8246 m²	culture	néant	néant	néant	néant	8246 m²	0 m²	0 m²	308 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
6	3542 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Verteuil d'Agenais – Croix de Castera**

surface libre habitat | surface libre activité | limite zonage PLUi

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
6	2980 m²	0	0	1	0
12	1205 m²	0	0	0	0
13	1824 m²	0	1	0	0
14	1134 m²	0	0	0	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
6	2980 m²	culture	néant	néant	néant	néant	2980 m²	0 m²	0 m²	0 m²
12	1205 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
13	1824 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
14	1134 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Verteuil d'Agenais – Cujoula**

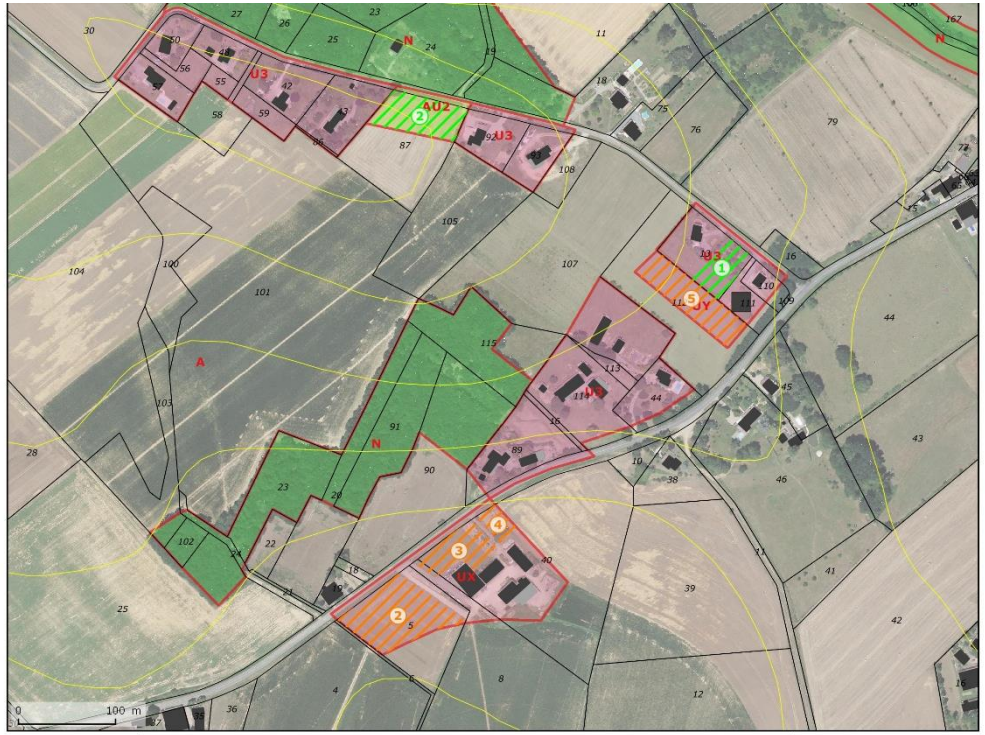

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	2009 m²	0	1	0	0
2	3298 m²	1	1	1	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
2	5495 m²	0	0	2	0
3	2521 m²	0	0	0	0
4	917 m²	0	0	0	0
5	3862 m²	0	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	2009 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
2	3298 m²	culture	néant	néant	continuité écologique	à proximité	3298 m²	0 m²	0 m²	0 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
2	5495 m²	culture	néant	néant	néant	néant	5495 m²	5495 m²	0 m²	453 m²
3	2521 m²	sans utilisation	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
4	917 m²	jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	303 m²	0 m²	0 m²
5	3862 m²	culture	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²

- **Verteuil d'Agenais – Laborde**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
3	2284 m²	0	1	0	0
4	22043 m²	0	2	1	0
5	1767 m²	0	0	0	0
7	5015 m²	0	0	1	0
15	12297 m²	0	1	1	0
16	8246 m²	0	2	2	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
6	3542 m²	0	0	0	0
7	3795 m²	0	0	0	0
8	16276 m²	0	0	1	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
3	2284 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
4	22043 m²	culture	néant	néant	néant	néant	11500 m²	0 m²	0 m²	1636 m²
5	1767 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	5015 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
15	12297 m²	verger	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
16	8246 m²	culture	néant	néant	néant	néant	8246 m²	0 m²	0 m²	308 m²

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
6	3542 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
7	3795 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
8	16276 m²	parc	néant	néant	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	99 m²

- **Verteuil d'Agenais – Roussel**

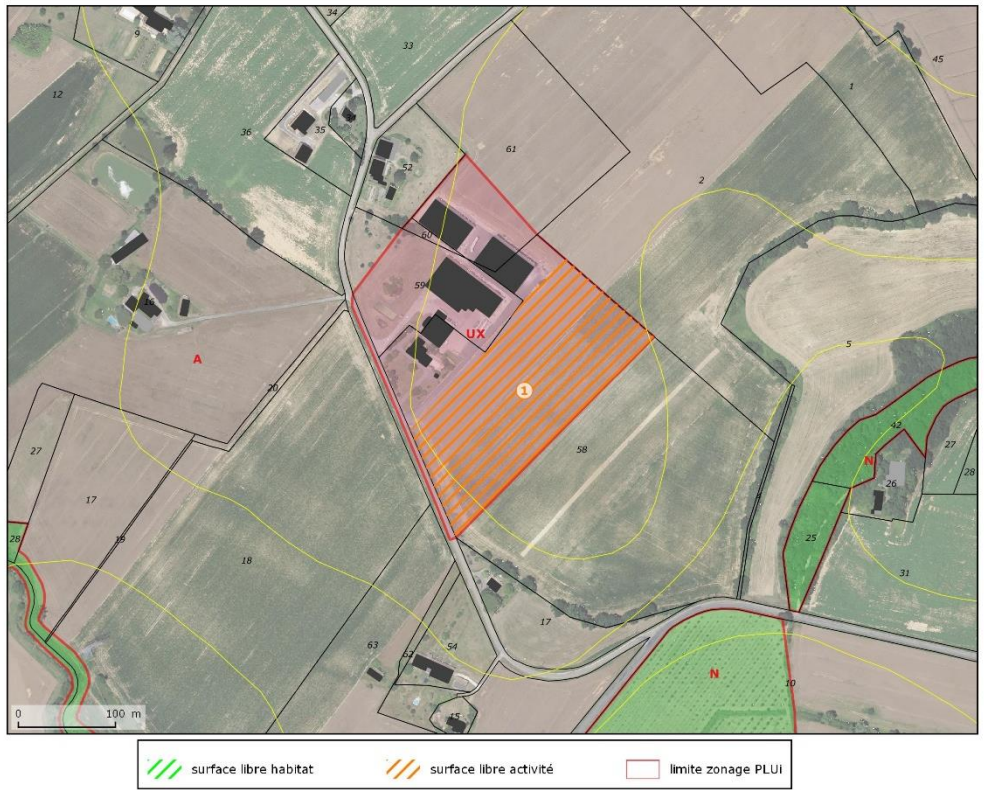

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'environnement

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	30632 m²	0	0	2	0

SURFACE LIBRE ACTIVITE - *tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture*

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	30632 m²	culture	néant	néant	néant	néant	30632 m²	0 m²	0 m²	17458 m²

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

- **Villebramar - Bourg**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'environnement****

NUMERO	SURFACE	IMPACT ECOLOGIQUE	IMPACT PAYSAGER	IMPACT AGRICOLE	IMPACT RISQUE
1	5089 m²	0	2	0	0
2	2908 m²	0	0	1	0
3	3297 m²	0	2	1	0
5	1196 m²	0	0	0	0
6	9667 m²	0	2	2	0

*** 0 impact nul 1 impact faible 2 impact moyen 3 impact fort**

SURFACE LIBRE HABITAT - ***tableau d'analyse des impacts sur l'agriculture***

NUMERO	SURFACE	OCCUPATION DU SOL	SIQO	SIEGE AGRICOLE	INVENTAIRE ECOLOGIQUE	FORET	PAC	IRRIGATION	DRAINAGE	EPANDAGE
1	5089 m²	sans utilisation	néant	à proximité	néant	néant	0 m²	0 m²	0 m²	0 m²
2	2908 m²	culture	néant	néant	néant	néant	2908 m²	0 m²	0 m²	0 m²
3	3297 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	3297 m²	0 m²	0 m²	67 m²
5	1196 m²	parc et jardin	néant	néant	néant	néant	1196 m²	0 m²	0 m²	0 m²
6	9667 m²	prairie	néant	néant	néant	néant	9667 m²	0 m²	0 m²	0 m²

5. Répartition des zones et des surfaces libres à vocation d'habitat

Les zones urbaines et vouées à **l'habitat** (U et AU) représentent 409,30 ha soit 1,6 % du territoire intercommunal.

Les surfaces libres à vocation **d'habitat** ne représentent que 82,44 ha, soit 0,32 % de la surface du territoire communautaire.

Les surfaces libres concernent:

	surface	Nb de zones concernées
surface PAC	33,61 ha	72
surface irriguable	2,00 ha	5
surface drainée	1,01 ha	7
surface épandable	3,74 ha	16

Zones	AU0	AU1	AU2	U1	U2	U3	Total	Besoin en surface du PADD	Surface communale	% de la surface communale
BRUGNAC	0,00 ha	0,32 ha	1,11 ha	0,00 ha	0,58 ha	0,65 ha	2,66 ha	2,9 ha	1474 ha	0,18%
CASTELMORON	2,21 ha	6,22 ha	2,13 ha	0,00 ha	3,58 ha	0,66 ha	14,80 ha	15,0 ha	2325 ha	0,64%
COULX	2,42 ha	0,00 ha	1,25 ha	0,00 ha	0,52 ha	0,00 ha	4,19 ha	3,9 ha	1632 ha	0,26%
HAUTES-VIGNES	0,00 ha	1,08 ha	0,60 ha	0,00 ha	0,71 ha	0,00 ha	2,40 ha	2,0 ha	885 ha	0,27%
LABRETONIE	0,00 ha	1,19 ha	1,66 ha	0,00 ha	0,77 ha	0,00 ha	3,62 ha	2,9 ha	1180 ha	0,31%
LAPARADE	2,24 ha	0,00 ha	0,80 ha	0,21 ha	0,93 ha	1,15 ha	5,32 ha	5,4 ha	1622 ha	0,33%
MONCLAR	0,46 ha	3,20 ha	0,77 ha	0,00 ha	1,31 ha	0,60 ha	6,34 ha	6,3 ha	2402 ha	0,26%
MONTASTRUC	0,89 ha	0,00 ha	1,56 ha	0,00 ha	0,64 ha	0,14 ha	3,23 ha	2,9 ha	2488 ha	0,13%
PINEL-HAUT	1,23 ha	4,41 ha	0,00 ha	0,06 ha	0,43 ha	0,00 ha	6,14 ha	6,3 ha	2177 ha	0,28%
ST PASTOUR	0,00 ha	1,34 ha	1,49 ha	0,06 ha	0,36 ha	0,35 ha	3,60 ha	2,9 ha	1452 ha	0,25%
TEMPLE SUR LOT	0,00 ha	3,87 ha	3,26 ha	0,00 ha	1,72 ha	3,27 ha	12,12 ha	12,6 ha	1691 ha	0,72%
TOMBEBOEUF	0,86 ha	1,68 ha	1,72 ha	0,00 ha	0,92 ha	0,28 ha	5,46 ha	5,4 ha	1838 ha	0,30%
TOURTRES	0,83 ha	0,00 ha	1,38 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,92 ha	3,12 ha	2,9 ha	1171 ha	0,27%
VERTEUIL	2,05 ha	2,71 ha	0,94 ha	0,00 ha	0,92 ha	0,62 ha	7,23 ha	6,3 ha	2242 ha	0,32%
VILLEBRAMAR	0,97 ha	0,80 ha	0,33 ha	0,00 ha	0,12 ha	0,00 ha	2,22 ha	2,0 ha	1006 ha	0,22%
Total	**14,16 ha**	**26,82 ha**	**18,99 ha**	**0,32 ha**	**13,51 ha**	**8,63 ha**	**82,44 ha**	**80 ha**	**25585 ha**	**0,32%**
% des surfaces libres U et AU	17,2%	32,5%	23,0%	0,4%	16,4%	10,5%				

L'impact du projet de PLUI :

des surfaces libres à vocation d'habitat

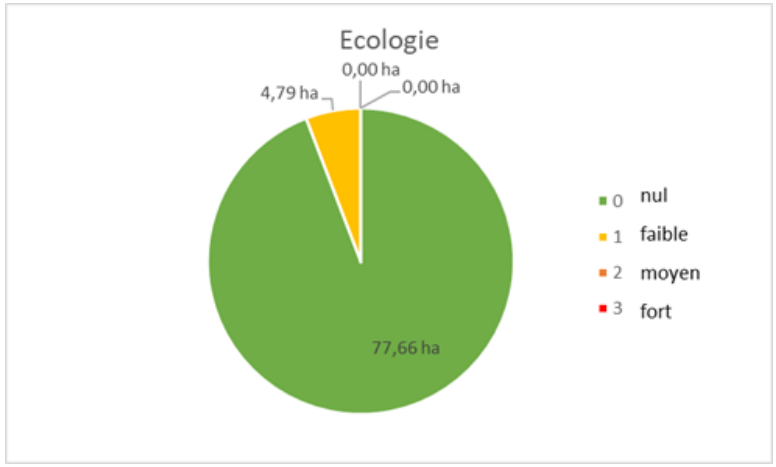

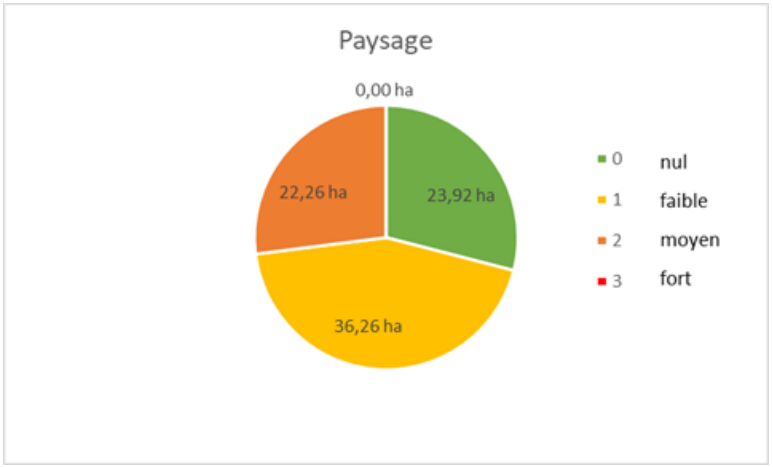

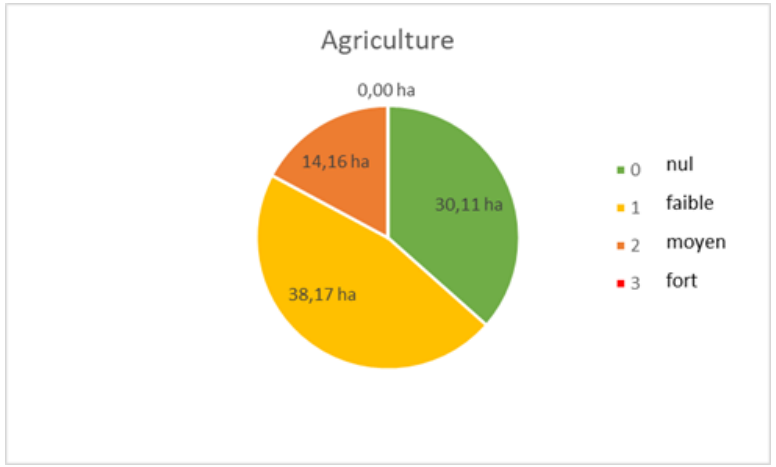

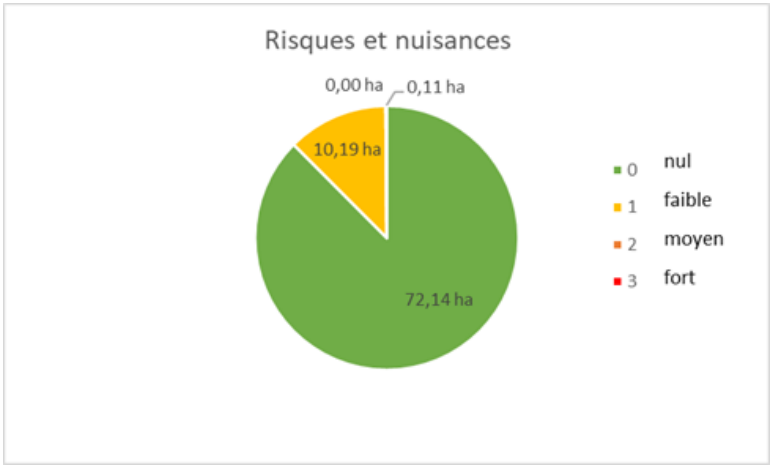

5. Répartition des zones et des surfaces libres à vocation d'activité

Les zones vouées à **l'activité** représentent 185,59 ha soit 0,73 % du territoire intercommunal.

Les surfaces libres à vocation **d'activité** ne représentent que 75,84 ha (hors zones Npv), soit de moins de 0,29 % de la surface du territoire communautaire.

Les surfaces libres concernent:

	surface	Nb de zones concernées
surface PAC	53,27 ha	21
surface irriguable	6,24 ha	5
surface drainée	0,81 ha	1
surface épandable	38,75 ha	16

Zones	UX	UY	UL	AUY	AUL	AUS	AUX0	AUY0	AUL0	Total	Surface communale	% de la surface communale
BRUGNAC	0,00 ha	0,00 ha	0,41 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,41 ha	1474 ha	0,03%
CASTELMORON	2,69 ha	0,00 ha	2,57 ha	0,00 ha	2,87 ha	0,82 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	8,95 ha	2325 ha	0,39%
COULX	0,00 ha	0,57 ha	0,00 ha	1,39 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	1,96 ha	1632 ha	0,12%
HAUTES-VIGNES	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	885 ha	0,00%
LABRETONIE	0,00 ha	0,00 ha	1,75 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	1,75 ha	1180 ha	0,15%
LAPARADE	0,00 ha	0,00 ha	1,32 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	1,32 ha	1622 ha	0,08%
MONCLAR	0,00 ha	2,69 ha	1,65 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	1,71 ha	0,00 ha	6,04 ha	2402 ha	0,25%
MONTASTRUC	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	2488 ha	0,00%
PINEL-HAUTERIVE	0,56 ha	0,00 ha	0,64 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	1,21 ha	2177 ha	0,06%
ST PASTOUR	0,00 ha	0,21 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,21 ha	1452 ha	0,01%
TEMPLE SUR LOT	8,62 ha	0,00 ha	10,05 ha	0,00 ha	8,36 ha	0,00 ha	8,52 ha	4,02 ha	0,71 ha	40,28 ha	1691 ha	2,38%
TOMBEBOEUF	0,00 ha	0,00 ha	7,01 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	7,01 ha	1838 ha	0,38%
TOURTRES	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	1171 ha	0,00%
VERTEUIL	3,96 ha	0,39 ha	2,36 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	6,70 ha	2242 ha	0,30%
VILLEBRAMAR	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	1006 ha	0,00%
Total	**15,83 ha**	**3,85 ha**	**27,76 ha**	**1,39 ha**	**11,23 ha**	**0,82 ha**	**8,52 ha**	**5,72 ha**	**0,71 ha**	**75,84 ha**	**25585 ha**	**0,30%**
% des surfaces libres U et AU	20,9%	5,1%	36,6%	1,8%	14,8%	1,1%	11,2%	7,5%	0,9%			

L'impact du projet de PLUI :

des surfaces libres à vocation d'activité

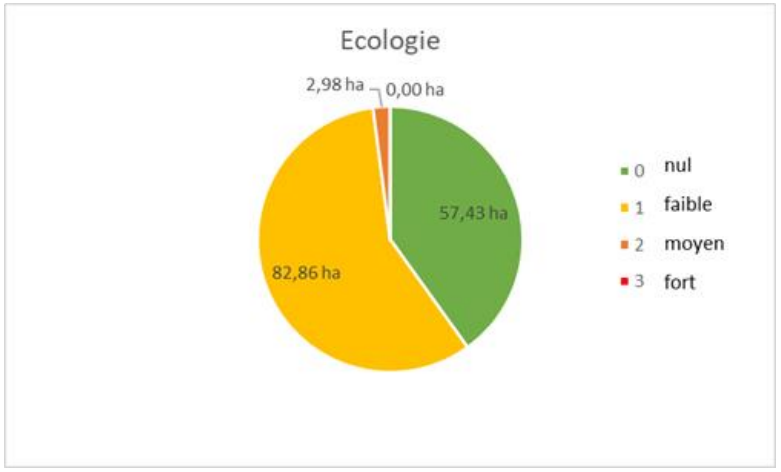

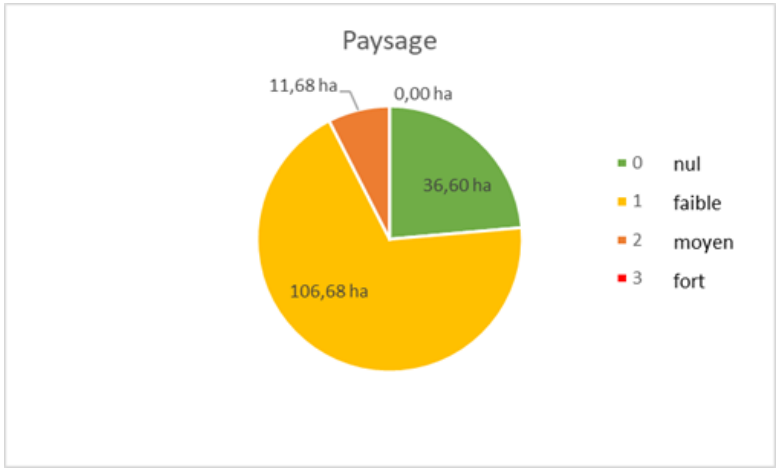

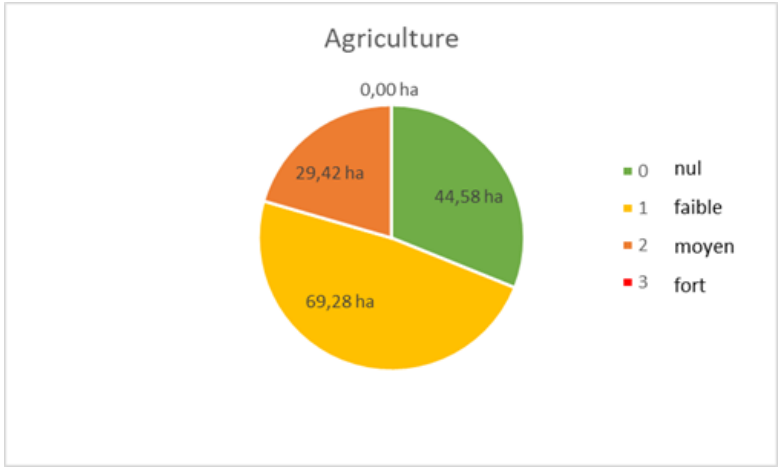

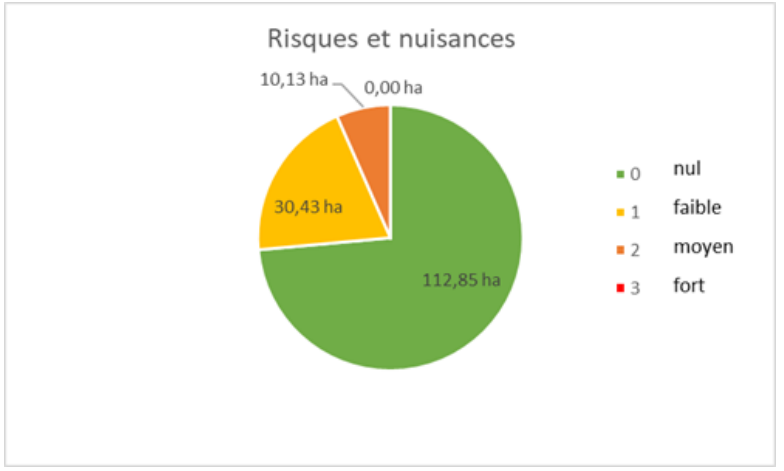

6. Dispositifs de protection des continuités écologiques et EBC

Les espaces boisés classés (EBC)

- Boisements de 1 à 4 ha: protection des paysages.

	Surface en EBC	Surface communale	% d'EBC	Surface boisée	% de boisement
BRUGNAC	21,55 ha	1474 ha	1,46%	112,24 ha	7,61%
CASTELMORON	29,35 ha	2325 ha	1,26%	307,87 ha	13,24%
COULX	38,57 ha	1632 ha	2,36%	101,31 ha	6,21%
HAUTES-VIGNES	15,03 ha	885 ha	1,70%	141,00 ha	15,93%
LABRETONIE	21,39 ha	1180 ha	1,81%	110,59 ha	9,37%
LAPARADE	26,70 ha	1622 ha	1,65%	214,41 ha	13,22%
MONCLAR	44,70 ha	2402 ha	1,86%	111,28 ha	4,63%
MONTASTRUC	48,64 ha	2488 ha	1,95%	181,94 ha	7,31%
PINEL-HAUTERIVE	39,29 ha	2177 ha	1,80%	261,04 ha	11,99%
ST PASTOUR	29,53 ha	1452 ha	2,03%	159,18 ha	10,96%
TEMPLE SUR LOT	7,79 ha	1691 ha	0,46%	20,86 ha	1,23%
TOMBEBOEUF	45,40 ha	1838 ha	2,47%	254,36 ha	13,84%
TOURTRES	11,38 ha	1171 ha	0,97%	157,65 ha	13,46%
VERTEUIL	24,72 ha	2242 ha	1,10%	328,30 ha	14,64%
VILLEBRAMAR	11,25 ha	1006 ha	1,12%	47,50 ha	4,72%
Total général	**415,28 ha**	**25585 ha**	**1,62%**	**2510 ha**	**9,81%**

Les continuités écologiques

- Zone tampon autour des cours d'eau : protection des ripisylves
- Identification des réservoirs de biodiversités (espaces boisés) et continuités écologiques (haies)

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC (47)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arrêté par délibération du conseil communautaire du 7/08/2018

Dossier de synthèse CDPENAF partie 2

URBA2D
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac
81 600 Gaillac
05 63 41 18 43 – sebastien.charruyer@urba2d.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC
Avenue de comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
Contact : 05 53 84 82 48 – contact@lotettolzac.fr

2°) CREATION DE STECAL (secteur de taille et de capacité limité)

Avis de la CDPENAF
au titre de l'Article L151-13 du CU

Localisation des secteurs A1 (activité artisanale)

- **Le Moulin, Castelmoron-sur-Lot**

A1 Le Moulin : Activité artisanale
Potentiel agro : sans utilisation
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 1865 m²

A1 Le pigeonnier : Activité artisanale
Potentiel agro : parc et jardin
SIQO : néant
Proximité siège : néant
Siège agricole : à proximité
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 4086 m²

- **Le pigeonnier, Pinel-Hauterive**

Localisation des secteurs NL

- **La Chaussée, Le Temple-sur-Lot**

NL La Chaussée :
Potentiel agro : parc et jardin
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 2008 m²
Occupation actuelle ou projet : Camping municipal de Castelmoron

NL Brugues de balade
Potentiel agro : culture
SIQO : néant
Siège agricole : néant
PAC : 13 325 m²
Inventaire écologique : néant
Forêt : à proximité
Surface : 13 325 m²
Occupation actuelle ou projet : Terrain de sport de Castelmoron

- **Caillabènes, Castelmoron-sur-Lot**

Localisation des secteurs NL

- **Turbatus, Le Temple-sur-Lot**

NL Turbatus
Potentiel agro : parc et jardin
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 5762 m²
Occupation actuelle ou projet : Aire de pique nique

NL Plantié
Potentiel agro : culture
SIQO : néant
Siège agricole : néant
PAC : 12 255 m²
Surface irriguée : 12 255 m²
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 12 255 m²
Occupation actuelle ou projet : Aire de jeux

- **Plantié, Le Temple-sur-Lot**

Localisation des secteurs NL

- **Lembrun, Le Temple-sur-Lot**

NL Lembrun
Potentiel agro : culture
SIQO : néant
Siège agricole : néant
PAC : 11 686 m²
Surface irriguée : 11 686 m²
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 16 536 m²
Occupation actuelle ou projet : camping

NL La grande métairie
Potentiel agro : culture
SIQO : néant
Siège agricole : néant
PAC : 33 000 m²
Surface d'épandage 12 500 m²
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 52 785 m²
Occupation actuelle ou projet : Jardin des nénuphars et parc

- **La grande métairie, Le Temple-sur-Lot**

Localisation des secteurs NL

- **Douzon, Le Temple-sur-Lot**

NL Douzon
Potentiel agro : lacs et cultures
SIQO : néant
Siège agricole : à proximité
PAC : 106 804 m²
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 678 225 m²
Occupation actuelle ou projet : Ancienne gravière

Localisation des secteurs NL

- **Brugues de balade, Coulx**

NL Brugues de balade
Potentiel agro : forêt
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : à proximité
Surface : 6546 m²
Occupation actuelle ou projet : Projet accrobranche

NL Le rieu tort
Potentiel agro : bois
SIQO : néant
Siège agricole : à proximité
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 108 670 m²
Occupation actuelle ou projet : Projet accrobranche

- **Le rieu tort, Coulx**

Localisation des secteurs NL

- **Petit parc, Tombeboeuf**

NL Petit parc
Potentiel agro : bois
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 61 934 m²
Occupation actuelle ou projet : Projet accrobranche

NL Boisdemen
Potentiel agro : sans utilisation
SIQO : néant
Siège agricole : à proximité
Inventaire écologique : continuité écologique et zone humide
Forêt : néant
Surface : 56 465 m²
Occupation actuelle ou projet : Observatoire aire de pique-nique

- **Boisdemen, Lac de Tombeboeuf**

Localisation des secteurs NL

- **Barthe, Tombeboeuf**

NL Barthe
Potentiel agro : parc et jardin
SIQO : néant
Siège agricole : à proximité
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 234 514 m²
Occupation actuelle ou projet :
Golf de Tombeboeuf

NL Bellevue
Potentiel agro : parc et jardin
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 17 021 m²
Occupation actuelle ou projet :
Aire de jeux

- **Bellevue, Monclar**

Localisation des secteurs NL

- **Frescati, Monclar**

NL Frescati :
Potentiel agro : parc et jardin
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 19 755 m²
Occupation actuelle ou projet :
Terrain de sport

NL Le moulin de Magre
Potentiel agro : lac et par cet jardin
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 109 377 m²
Occupation actuelle ou projet :
Aire de jeux

- **Le moulin de Magre, Monclar**

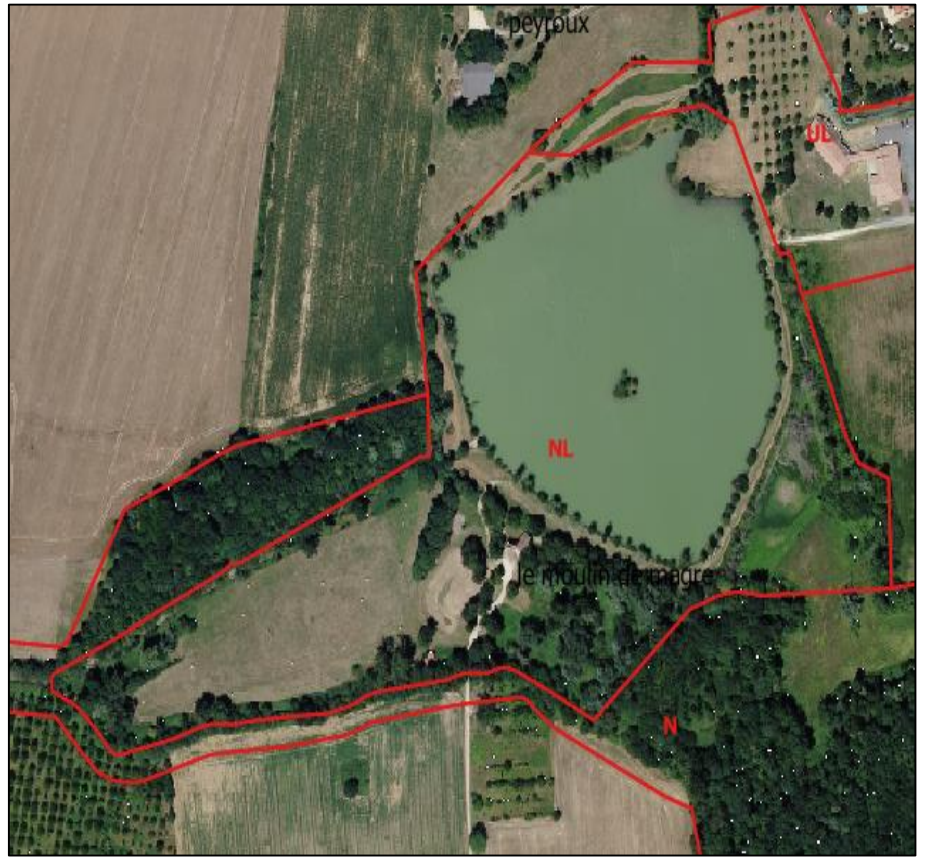

Localisation des secteurs NL

- **Le bourdieu, Laparade**

NL Le bourdieu
Potentiel agro : parc et jardin
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : à proximité
Surface : 17 125 m²
Occupation actuelle ou projet : Camping municipal

NL Fernot
Potentiel agro : bois
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : à proximité
Surface : 17 994 m²
Occupation actuelle ou projet : Projet accrobranche

- **Fernot, Montastruc**

Localisation des secteurs NL

- **Hauterive, Pinel-Hauterive**

NL Hauterive :
Potentiel agro : bois
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 29 015 m²
Occupation actuelle ou projet : Projet accrobranche

Nl Hauterive :
Potentiel agro : sans utilisation
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique
Forêt : néant
Surface : 3475 m²
Occupation actuelle ou projet : Stationnement pour l'aire de jeux

- **Hauterive, Pinel-Hauterive**

4°) Présentation du règlement

- Au titre de l'Article L151-12 du CU : Extensions et annexes aux habitations
  - Règles d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité

5. Le règlement écrit

Dans les zones A et N, sont autorisées les extensions limitées des habitations existantes ainsi que les annexes :

-Les extensions des habitations existantes sont limitées à 30 % de la surface de plancher existante ou 50 m². La mesure la plus favorable sera retenue.

- Les surfaces totales d'annexes à l'habitation créées à compter de la date d'approbation du PLU sont limitées à 60 m² de surface de plancher par logement. Pour les piscines la surface du bassin (hors margelles et terrasses) est limitée à 60 m². Cette disposition ne s'applique pas aux piscines naturelles.

-L'emprise au sol des constructions à destination d'habitation est limitée, à 25% de la superficie de la parcelle sans dépasser 300 m².

-Les constructions d'annexes doivent être implantées dans un rayon de 30 m autour de la construction d'habitation principale sauf contrainte technique et/ou topographique avérée. Les abris pour les animaux domestiques pourront être éloigné jusqu'à 50 m de la construction d'habitation.

Dispositions du règlement en zone A et N

Dispositions du règlement relatives...	LISTE DES RÈGLES POUR LA ZONE A
➢ ***Aux changements de destination***	• Les changements de destination identifiés sur les documents graphiques doivent avoir un usage d'habitation, d'hébergement, de commerce, de service ou d'artisanat compatible avec le voisinage des lieux habités (article A-2)
➢ ***Aux extensions***	• L'aménagement des bâtiments constituant le prolongement de l'habitation sont considérées comme des extensions (article.A-2) • **Les habitations existantes peuvent être étendue dans la limite de 300 m² de surface de plancher au total** (article A-2) • Dans le cadre d'une extension d'une exploitation existante, les nouvelles constructions devront être situées à proximité des bâtiments existants (article.A-2) • Implantation par rapport aux voies (article .B-1) => Dans le cas d'une extension, cette dernière (Implantation par rapport aux voies) peut être réalisée en continuité du bâtiment existant, sans diminuer le recul existant depuis les routes départementales et des autres voies. • Implantation par rapport aux limites séparatives (article B-1) => Dans le cas d'une extension, cette dernière peut être réalisée en continuité du bâtiment existant, sans diminuer le recul existant
➢ ***Aux annexes***	• **Les surfaces totales d'annexes à l'habitation créées à compter de la date d'approbation du PLU sont limitées à 60 m² de surface de plancher par logement.** • **Pour les piscines la surface du bassin (hors margelles et terrasses) est limitée à 60 m². Cette disposition ne s'applique pas aux piscines naturelles** (article A-2) • Les annexes des habitations, telles que garages, ateliers,..., doivent être composées dans un souci de qualité, de tenue dans le temps et dans le respect du contexte urbain environnant (article B-2)
➢ ***Aux habitations***	• La réalisation de construction à usage d'habitation nécessaire à l'exploitation agricole doit être située à proximité des bâtiments d'exploitation agricole (article A-2) • Implantation par rapport aux voies (article .B-1) => Les constructions doivent être implantées - à minimum 75 m de l'axe de la RD 911 - à minimum 15 m de l'axe des autres routes départementales - à une distance de l'emprise publique au moins égale à la moitié de la hauteur du bâtiment, mesurée du sol naturel avant travaux au sommet du toit et sans jamais être inférieure à 3 mètres de l'emprise publique. • Implantation par rapport aux limites séparatives (article .B-1) => Les constructions doivent être implantées : - soit en limite séparative, - soit à une distance des limites séparatives au moins égale à la moitié de la hauteur du bâtiment, mesurée du sol naturel avant travaux au sommet du toit et sans jamais être inférieure à 3 mètres des limites séparatives. • La hauteur des constructions à usage d'habitation ne doit pas dépasser 7 mètres, mesurée du sol naturel avant travaux à l'égout du toit. La hauteur des bâtiments agricoles ne doit pas dépasser 10 mètres, mesurée du sol naturel avant travaux à l'égout du toit (figure ci-contre) hors éléments de superstructure (silos…). (article VI. B.B-1) • Emprise au sol et densité (article .B-1) => **L'emprise au sol des constructions à destination d'habitation est limitée à 25% de la surface de la parcelle sans dépasser 300 m².** • Les travaux sur les constructions existantes à protéger doivent respecter les dispositions particulières fixées ci-dessous (article B-2) : - Les teintes des enduits et parements devront prendre en compte le nuancier en annexe. - Les toitures présenteront des pentes entre 30 et 35% (article B-2). • La hauteur des murs de clôture sur rue et en limite séparative est limitée à 0,8 m du sol naturel (article B-2). • Les surfaces non imperméabilisées devront représentées au moins 30% de la superficie de la parcelle (article B-3). • Les plantations et clôtures végétales devront être composées d'essences locales en mélange (article B-3). • Les talus doivent être végétalisés. Les talus de plus de 5 m de hauteur doivent comporter une risberme plantée. Les enrochements de plus de 2 mètres de hauteur sont interdits (article B-3). • Les constructions et aménagements ne devront pas scinder les corridors identifiés (article B-3). • Les surfaces non imperméabilisées devront représentées au moins 30% de la superficie de la parcelle (article B-3). • Toute construction ou installation nouvelle nécessitant l'eau potable, doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable (article C-2). • Les constructions ou installations qui le nécessitent doivent être assainies suivant un dispositif autonome adapté à la nature du sol et conformément à la règlementation en vigueur (article C-2).

5°) Présentation des changements de destination en zone A et N

- Au titre de l'Article L151-11 du CU : Changements de destination
  - 578 changements de destination identifiés en zone A

- **Critères d'identification de changements de destination :**

  -ancienne grange, séchoir à tabac ou remise et dépendances qui comportent un intérêt architectural .

  -absence d'activité agricole dans les bâtiments et absence d'élevage à proximité

  -matériaux de constructions (mur en pierre ou en brique recouverts d'une toiture en tuile

  -volume du bâti permettant la création de logements (habitation ou hébergement touristique)

  -proximité avec les constructions avoisinantes

  -situation par rapport aux terres agricoles.

  -présence des réseaux d'eau et d'électricité à moins de 100 m du réseau public.

	Nombre de bâtiments
BRUGNAC	19
CASTELMORON	75
COULX	59
HAUTES-VIGNES	17
LABRETONIE	28
LAPARADE	29
MONCLAR	62
MONTASTRUC	41
PINEL-HAUT	52
ST PASTOUR	26
TEMPLE	54
TOMBEBOEUF	39
TOURTRES	15
VERTEUIL	38
VILLEBRAMAR	24
Total général	**578**

Exemples de changements de destination

Commune de Le Temple-sur-Lot

N°	Secteur	Destination principale	Bâtiment	Localisation	Photo bâtiment
1	La Grande Métairie ZN1	Habitat hébergement touristique	Grange		
2	La Chaussée Sud-Ouest ZA199	Habitat hébergement touristique	Séchoir		

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC (47)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arrêté par délibération du conseil communautaire du 7/08/2018

URBA2D
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac
81 600 Gaillac
05 63 41 18 43 – sebastien.charruyer@urba2d.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC
Avenue de comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
Contact : 05 53 84 82 48 – contact@lotettolzac.fr

Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCOT

Incidences des ouvertures à l'urbanisation au titre de l'Article L142-4 et 5 du CU

1ère PARTIE

LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE AU CŒUR DU GRAND SUD-OUEST

- La CCLT est limitrophe avec les trois plus **grands départements** de **l'Aquitaine** :
  - la Dordogne,
  - la Gironde,
  - les Landes.
- La CCLT est sous influence de **deux bassins de vie principaux** :
  - l'agglomération Marmandaise à l'Ouest,
  - l'agglomération Villeneuvois à l'Est.
- Les communes du Sud et de l'Est de la CCLT sont orientés vers le **bassin de Villeneuve-sur-Lot** et les communes du nord et de l'Ouest **vers le bassin du Marmandais.**
- Les communes sont également sous l'influence de plus petits Pôles : **Cancon, Tonneins, Miramont-de-Guyenne.**

- **Superficie :** 255,9 km²
- **Population :** 7303 habitants en 2013
- **Densité :** 29 habitants/km²

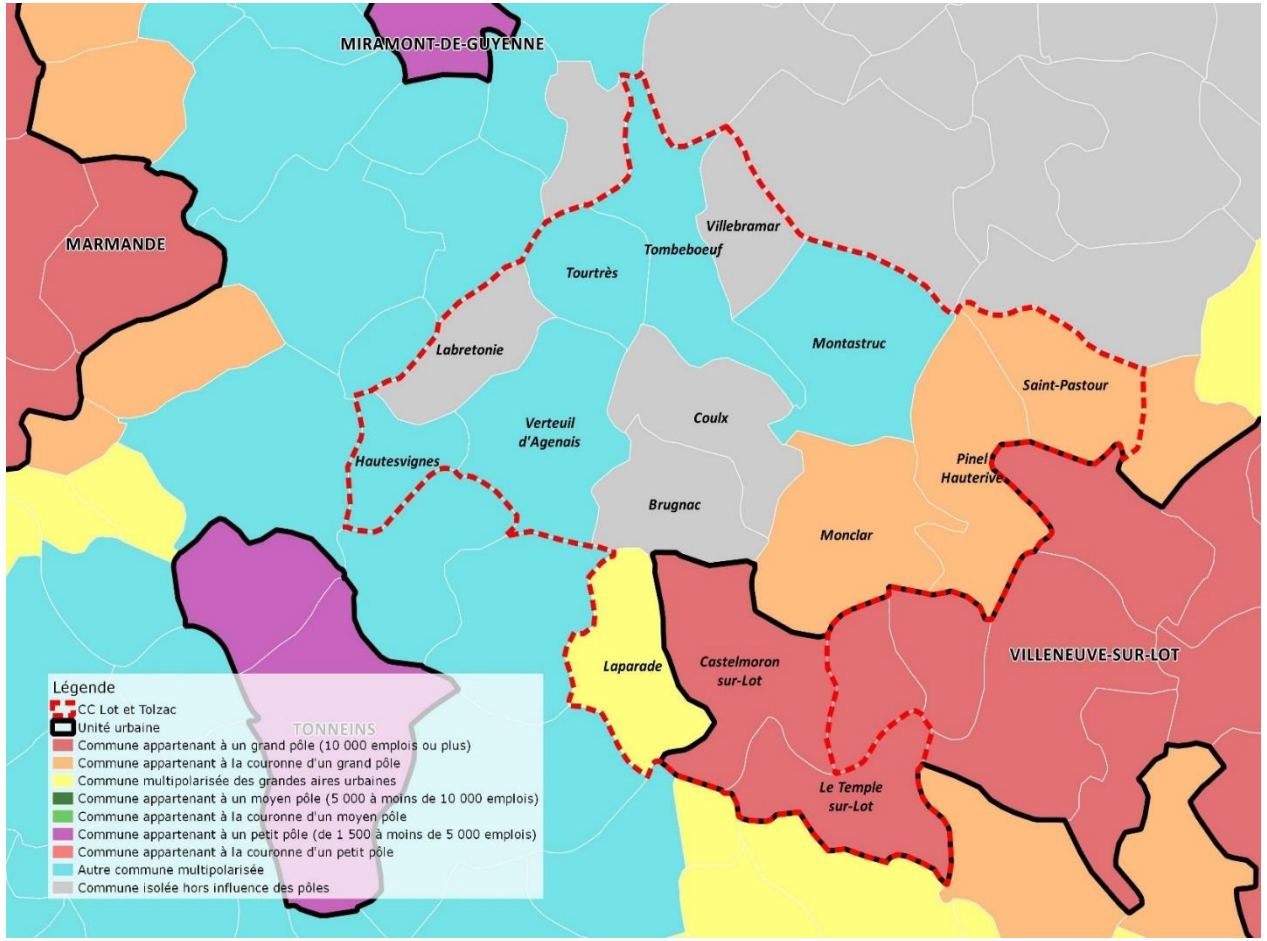

2. L'ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE

Les équipements publics et les services : une assez bonne couverture

P.L.U.i Lot-et-Tolzac

Taux de couverture des communes en équipements de proximité

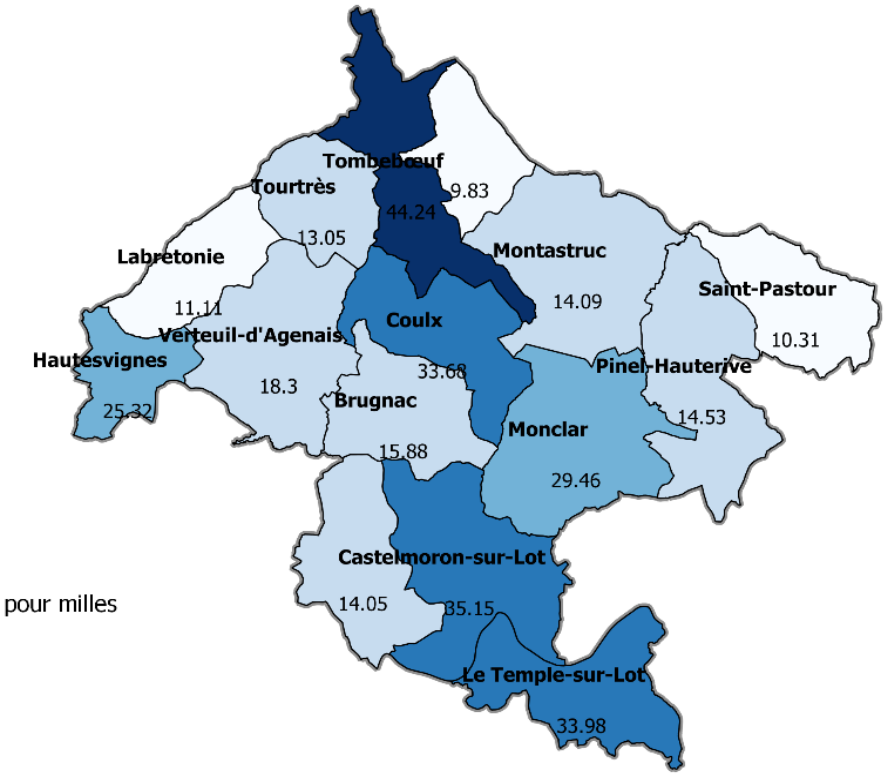

Légende

Taux de couverture en pour milles

- Moins de 11
- 11 à 18
- 19 à 29
- 30 à 35
- Plus de 35

Source : INSEE, BPE 2014

- **182** équipements de proximité
- Concentration des équipements sur **Le Temple-sur-Lot, Castelmoron-sur-Lot, Coulx et Tombeboeuf**
- **Equipements sportifs et de loisirs inégalement répartis :** mieux représentés au Sud du territoire

Les activités présentes sur le territoire

- **Le commerce, les transports et les services** 40% des établissements actifs de la CCLT sont impliqués dans ces secteurs

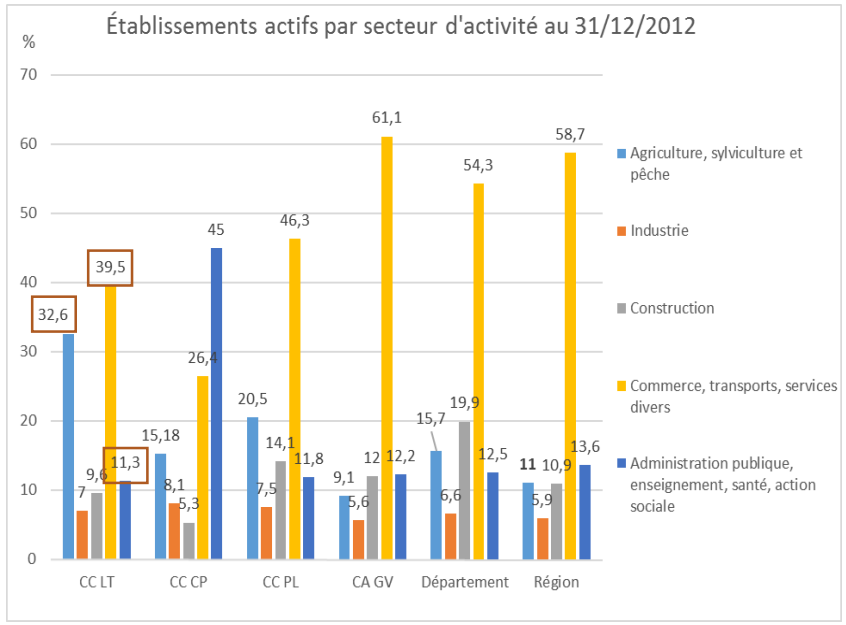

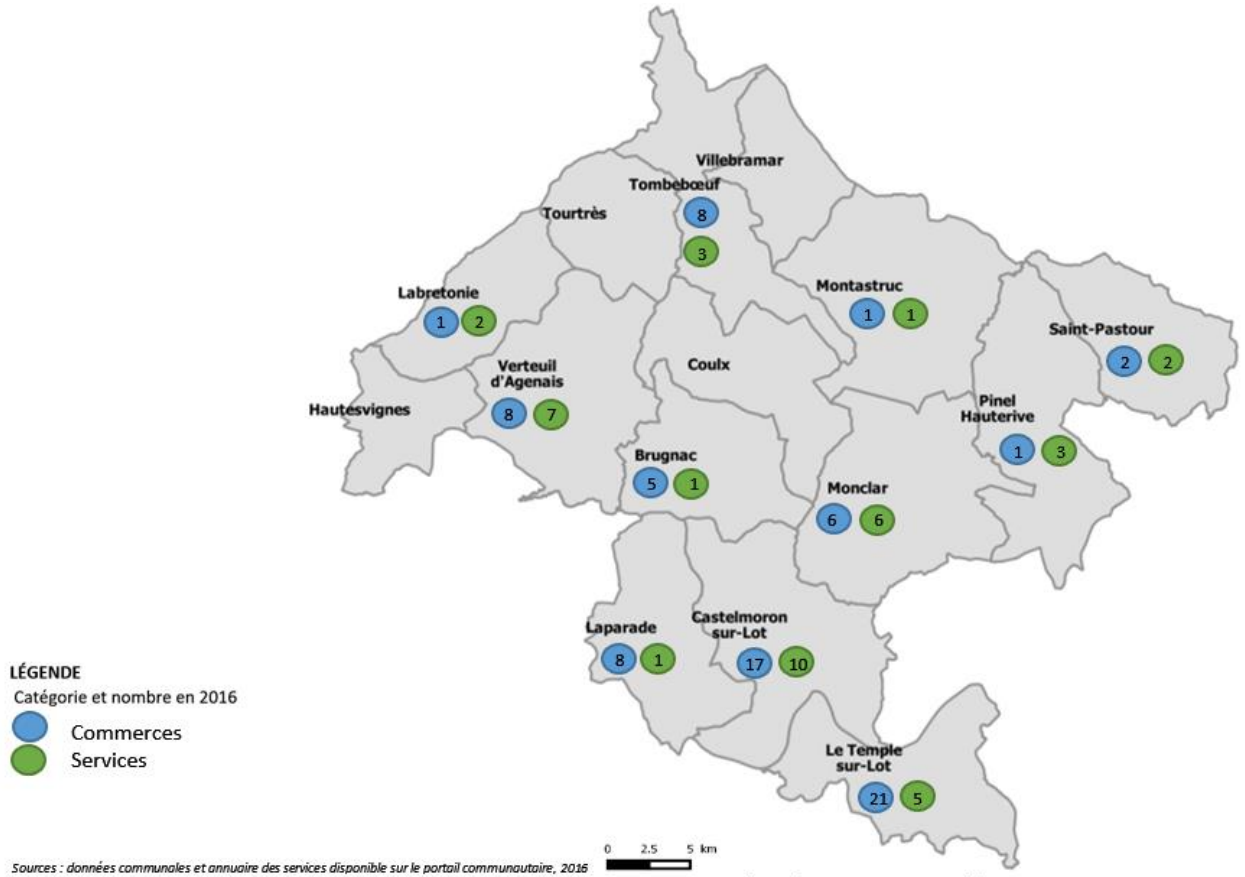

Sources : données communales et annuaire des services disponible sur le portail communautaire, 2016

Commerces et services : *épicerie, primeur, bureau de tabac-presse, quincaillerie, mercerie, habillement, chaussures, bricolage, électroménager, papeterie librairie, dépôt-vente, brocante, multiservices, outillage, parfumerie esthétique, fleuriste, maroquinerie, bijouterie, optique, toilettage, photographe, contrôle technique, transports logistiques, travaux forestiers, immobilier, informatique, marbrier funéraire, abattoir, entretien paysager pépiniériste, environnement propreté, textile, charcutier, boucher, coiffeur, boulangerie, maraîcher, alimentation, entreprise de levage manutention, ventes de foie gras ;*

Services (tous sauf domaine médical, restauration et hôtellerie) : *taxi, presse, station-service, dépannage informatique, bureau d'études, notaire, banque, portage de repas, pharmacie, poste, entretien parcs et jardins.*

2. DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX ET COMPETENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- **Création de réserves foncières avec droit de préemption pour l'agrandissement de la zone d'activités existante de « Gouneau » située au Le Temple-sur-Lot ;**
- **Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur ;**
- **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.**

Développement économique

- Création, aménagement, entretien, gestion et extension de la zone d'activités économiques de « Gouneau » située au Temple-sur-Lot ;
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Aide à l'installation de médecins généralistes en zones fragiles ;
- Actions de sensibilisation et d'information en direction des agriculteurs en lien avec les organismes habilités ;
- Tourisme : accueil, information, promotion et valorisation du tourisme, balisage et aide à l'ouverture et à l'entretien des chemins de découverte inscrits au plan départemental de randonnée…

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- **Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers ;**
- **Création et gestion d'une déchèterie communautaire à « Teysset » sur la commune de Monclar d'Agenais.**

Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en œuvre d'outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) ;
- Aide à la construction ou à la réhabilitation de logement locatif.

Création, aménagement et entretien de la voirie

- **Création, aménagement et entretien des voies communales retenues dans leur totalité d'intérêt communautaire**

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Actions sociales « petite enfance, enfance et jeunesse »

- **Création, gestion et animation d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) et de Maison d'**
- **Création, gestion et animation de structures d'accueil collectif**
- **Élaboration et gestion des contrats « enfance » et « temps libre » et du contrat éducatif local (CEL) ainsi que tous autres contrats de même nature qui peuvent s'y substituer et mise en œuvre du contenu de ces contrats**

Culture

- Aide à l'animation culturelle (troupes professionnelles, amateurs et aide aux manifestations) ;
- Aide à la formation des acteurs culturels.

Sports

- **Aide à la formation du personnel d'encadrement des clubs sportifs agréés et affiliés à une fédération nationale : formateur breveté de 2ème et 3ème degré ainsi que breveté d'Etat ;**
- **Aide au fonctionnement des clubs sportifs agréés et affiliés à une fédération nationale : en fonction du nombre de licences joueurs et de jeunes de moins de 18 ans.**

Voirie

- Mise en œuvre ou participation à des programmes ou opérations d'intérêts communautaires avec les communes membres, dans le domaine de la voirie, par conventions ou prestations de service ;
- Élaboration du Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) pour ses communes membres

Participation à la démarche « Pays »

- **Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication**

Aménagement numérique du territoire

4. DÉMOGRAPHIE : ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Une tendance générale à l'augmentation de la population

- Depuis 2000 : Augmentation de 200 habitants entre chaque recensement
- Population 2014 : 7303 habitants
- Accroissement démographique constant depuis 2000.
- Solde migratoire positif depuis 1990
- Nombre de décès plus élevé que celui de naissance : 30 habitants perdus chaque année sur la CCLT
- Taille des ménages à la baisse : 2,34 pers./foyer en 2014
- 20,9% de la population dans la tranche d'âge des 45 à 59 ans
- Indice de jeunesse : 0,64 (inférieur aux tendances du Lot-et-Garonne)

Variation annuelle moyenne de la population en %	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
CCLT	-1,30	-0,2	0,5	-0,6	0,4	0,3
Département	0,10	0,3	0,3	0	0,8	0,2
Région	0,40	0,4	0,4	0,3	0,8	0,6
France	0,80	0,5	0,5	0,4	0,7	0,5

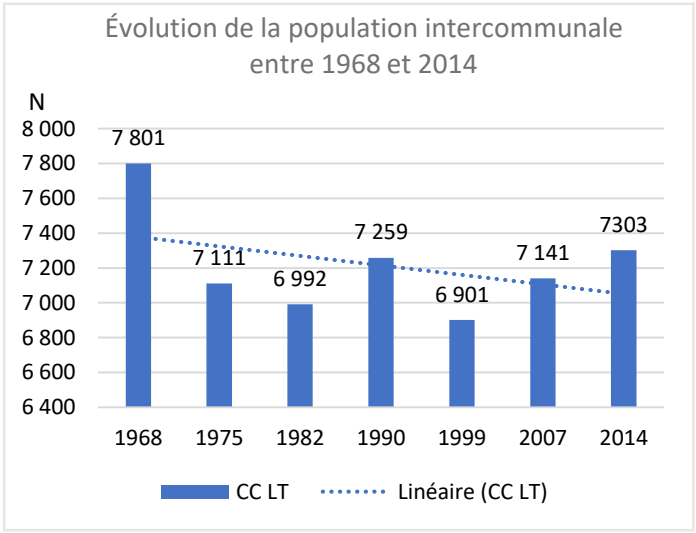

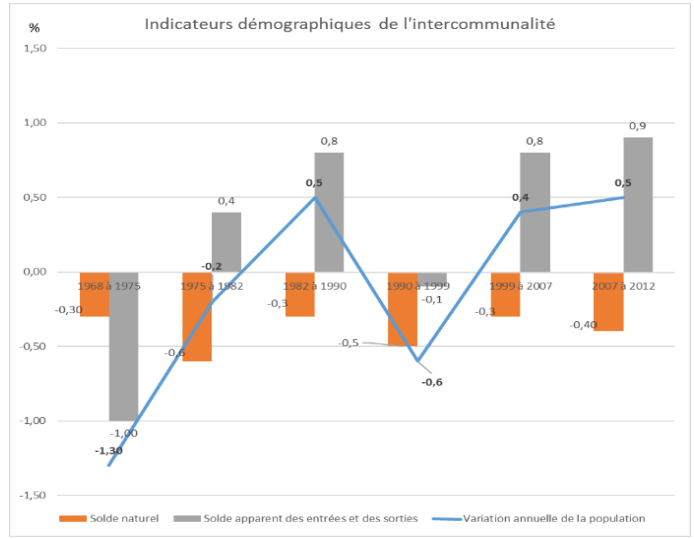

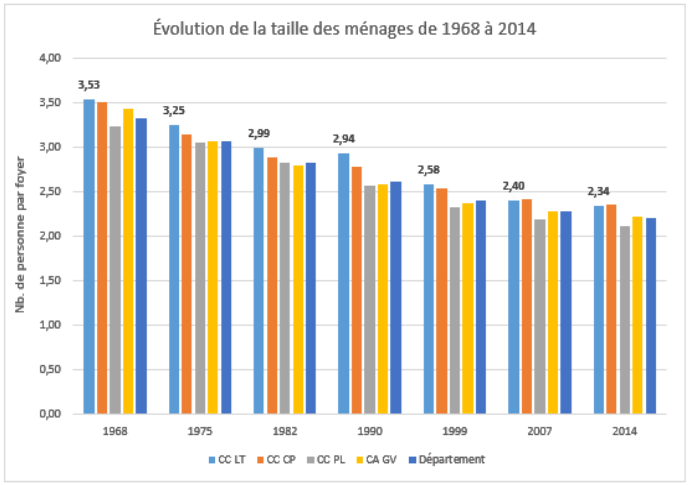

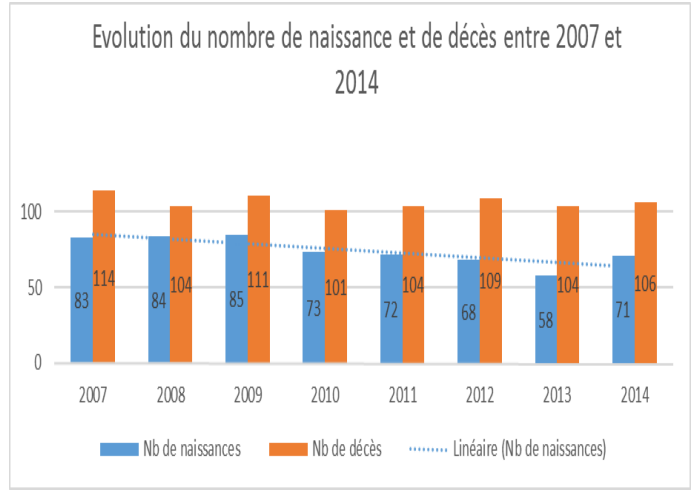

5. L'HABITAT ET L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Le parc de logement une évolution croissante

- **Les résidences principales** : **78,1%** du parc
- **Les résidences secondaires** : **9,7%** du parc
- **Logements vacants** : **12,2%** du parc

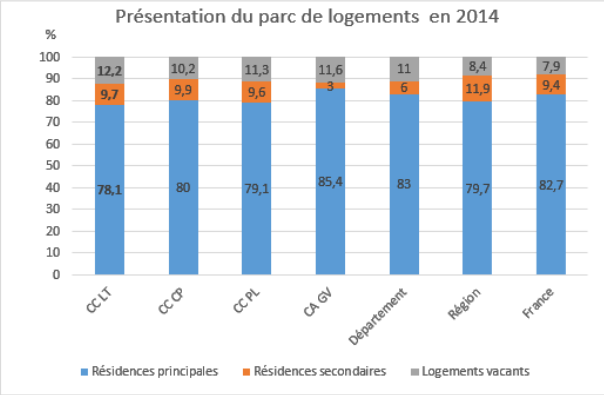

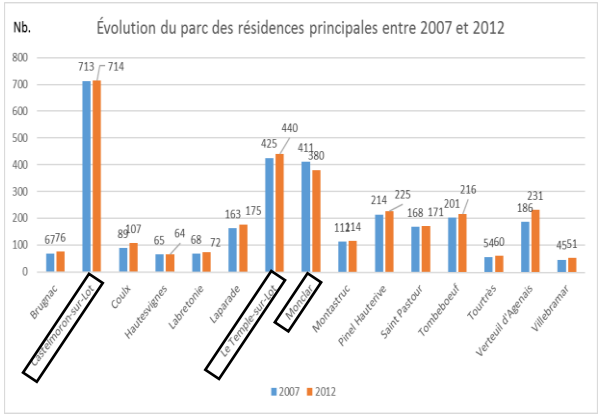

- **Concentration de logement** sur les communes les plus urbaines : **Castelmoron-sur-Lot, Le Temple-sur-Lot, Monclar**
- **Parc de logement social** : **3%** des résidences principales
- Taux important de **propriétaires : 73,14%**

Le rythme de constructions : constructions liées à l'habitat

- **Surface consommée** par l'urbanisation des 10 dernières années représente **66 ha**
- **31,8** logements neufs par an sur la période 2005-2015
- **Surface moyenne consommée** par logement : **2 149 m²**
- Il n'y a pas d'OPAH en projet sur le territoire communal

	A	N2	N2h	U1	U2	Total général
Surfaces consommées en m²	11275	28059	8060	4586	2466	54446
Nombre de constructions	4	7	4	5	1	21
Surfaces consommées / logement	**2819**	**4008**	**2015**	**917**	**2466**	**2593**

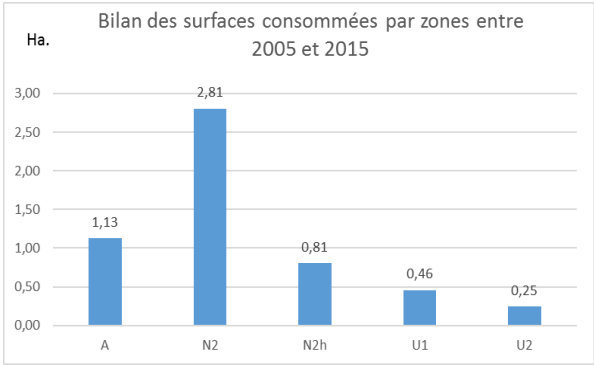

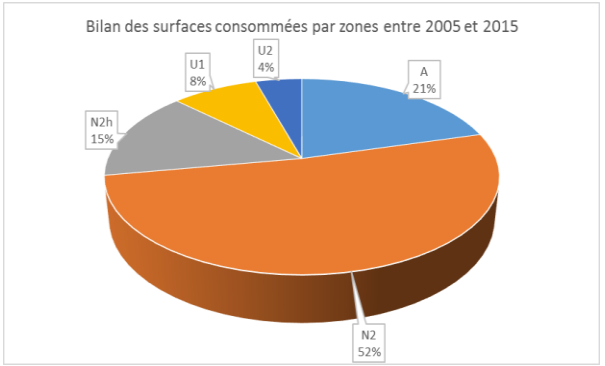

6. CARATÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE

- 250 exploitations agricoles dont le siège est sur le territoire.
- 84 exploitations dont le chef d'exploitation à plus de 55 ans dont 34 sont sans succession et 21 ont une succession incertaine, soit une mobilité foncière potentielle de 2834 ha.

	EA dont le siège est sur le territoire	SAU en ha
EA + de 55 ans	84	4944
Succession assurée	29	2110
Succession incertaine	21	1265
Sans succession	34	1569

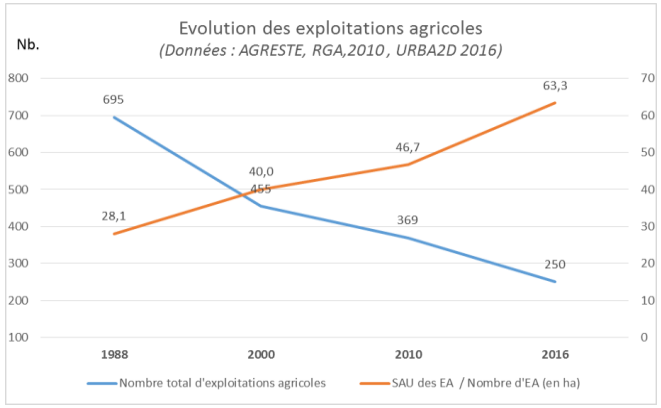

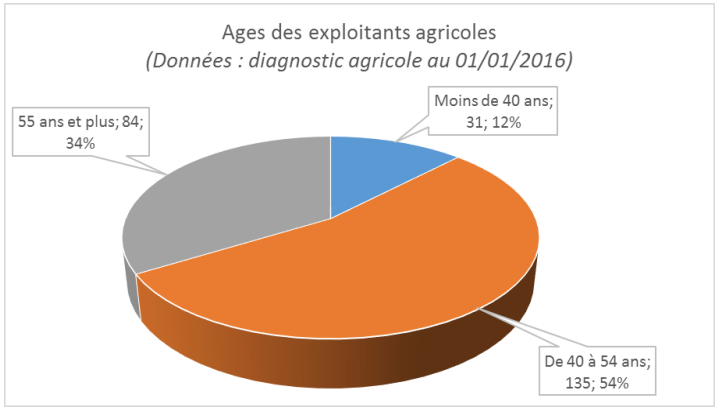

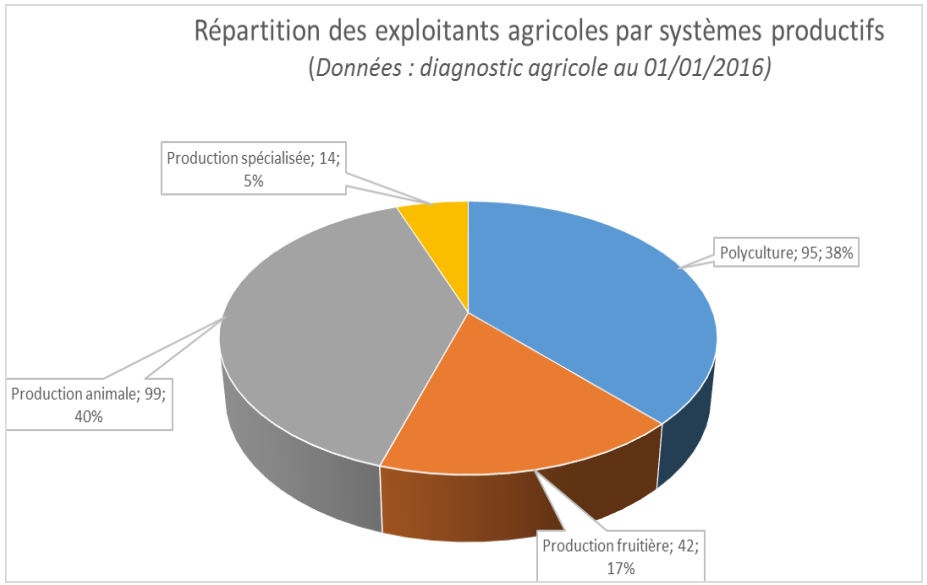

- SAU communale : 18 089 ha pour une surface totale de 25 590 ha soit 70% du territoire.
- Les systèmes de productions :
  - Polyculture : céréales oléo protéagineux…
  - Production de fruits
  - Production animale
  - Production spécialisée
- Les productions animales sur la CCLT :
  - Poulets de chair
  - Elevages porcins
  - Elevages bovins

Type de production animale	Taille du troupeau (nombre de têtes)	Répartition en %
Vaches laitières	1214	1%
Vaches allaitantes	970	1%
Bovins 1 an ou plus	1577	2%
Bovins moins de 1 an	1567	2%
Brebis nourrices	201	0%
Porcins	2447	2%
Poulets	91740	92%
TOTAL CCLT	99716	

2. CARATÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE

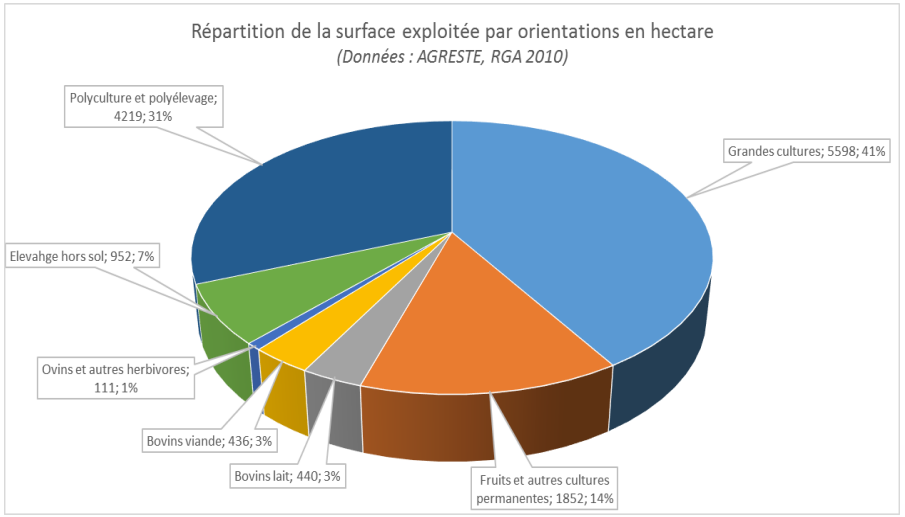

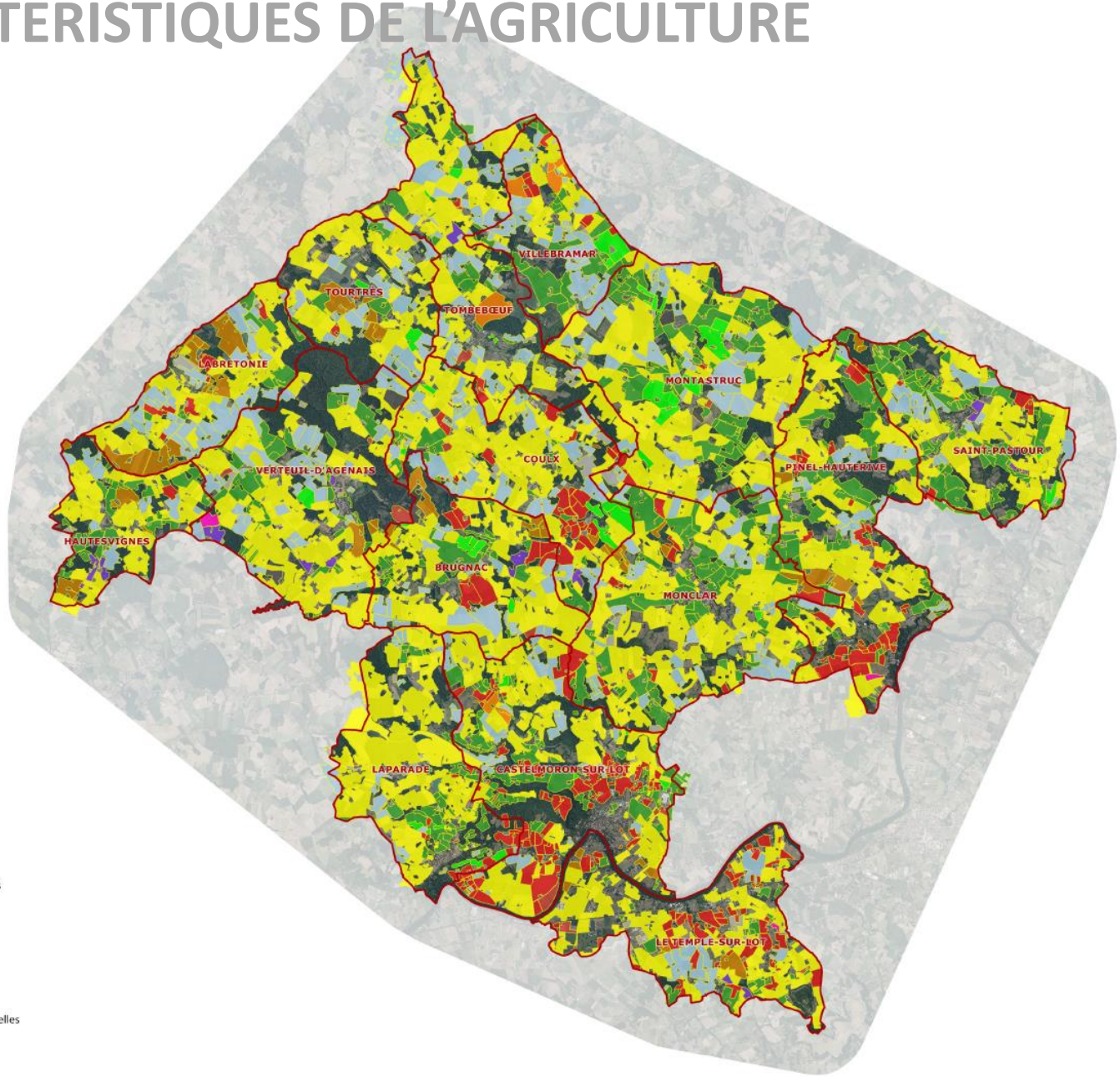

2. CARATÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE

La surface agricole épandable est égale à **12 690 hectares**

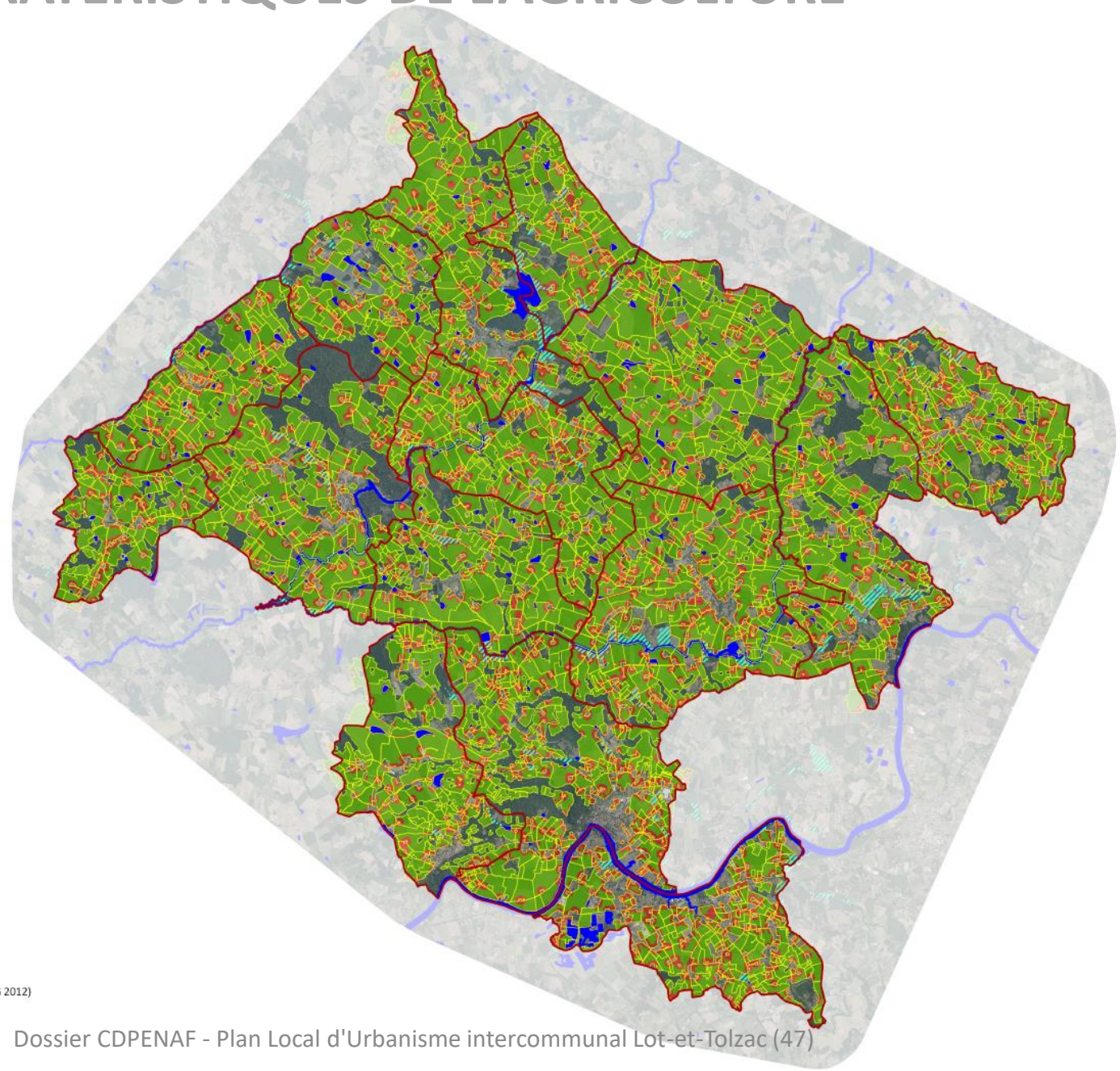

2. CARATÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE

- **Eaux souterraines :** Castelmoron-sur-Lot (13 captages) et Le Temple-sur-Lot (13 captages)
- **Eaux de surface :** peu utilisées en agriculture (19 captages).
- **Retenues :** 88 captages

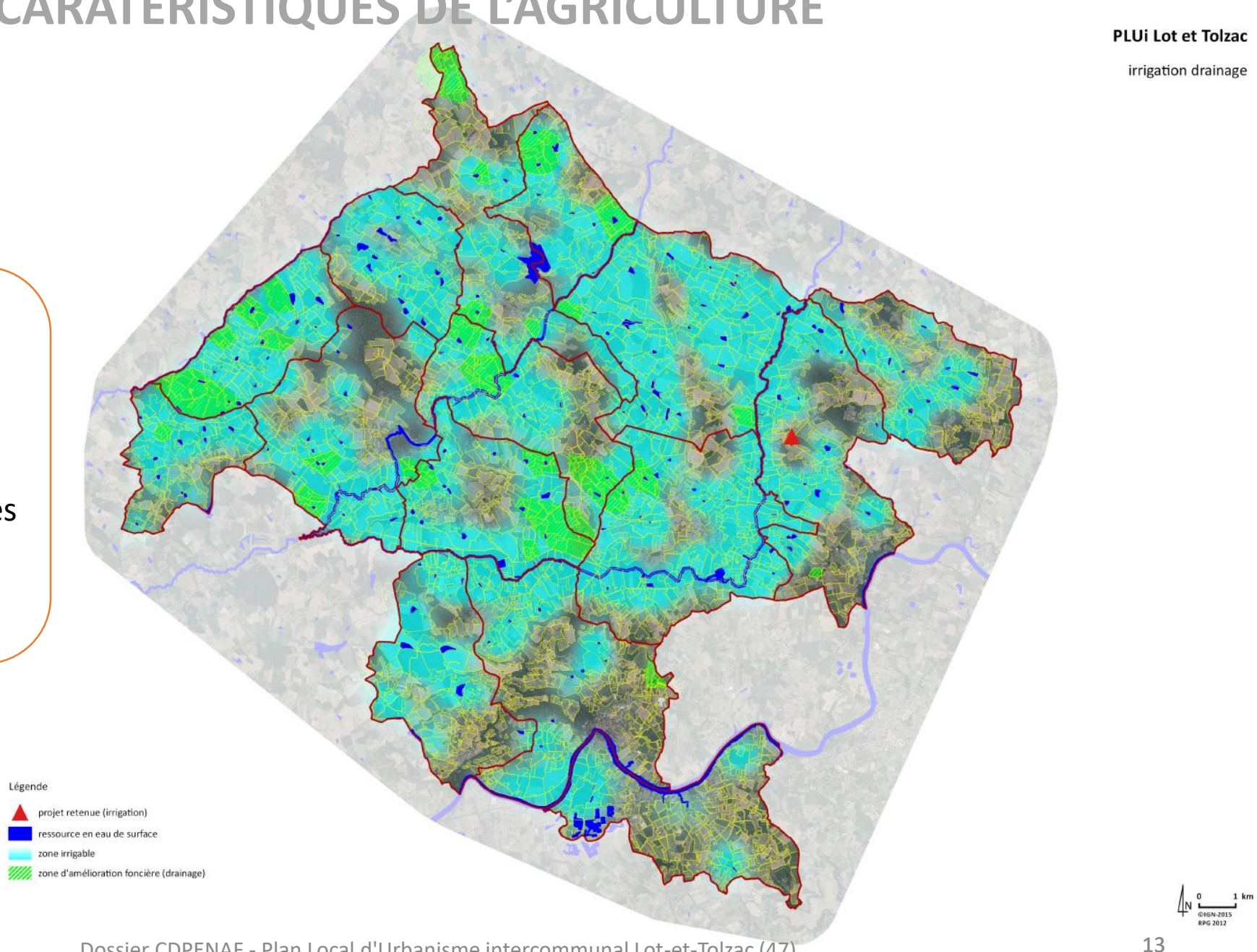

7. L'ANALYSE DU PAYSAGE

Paysage : composantes paysagères

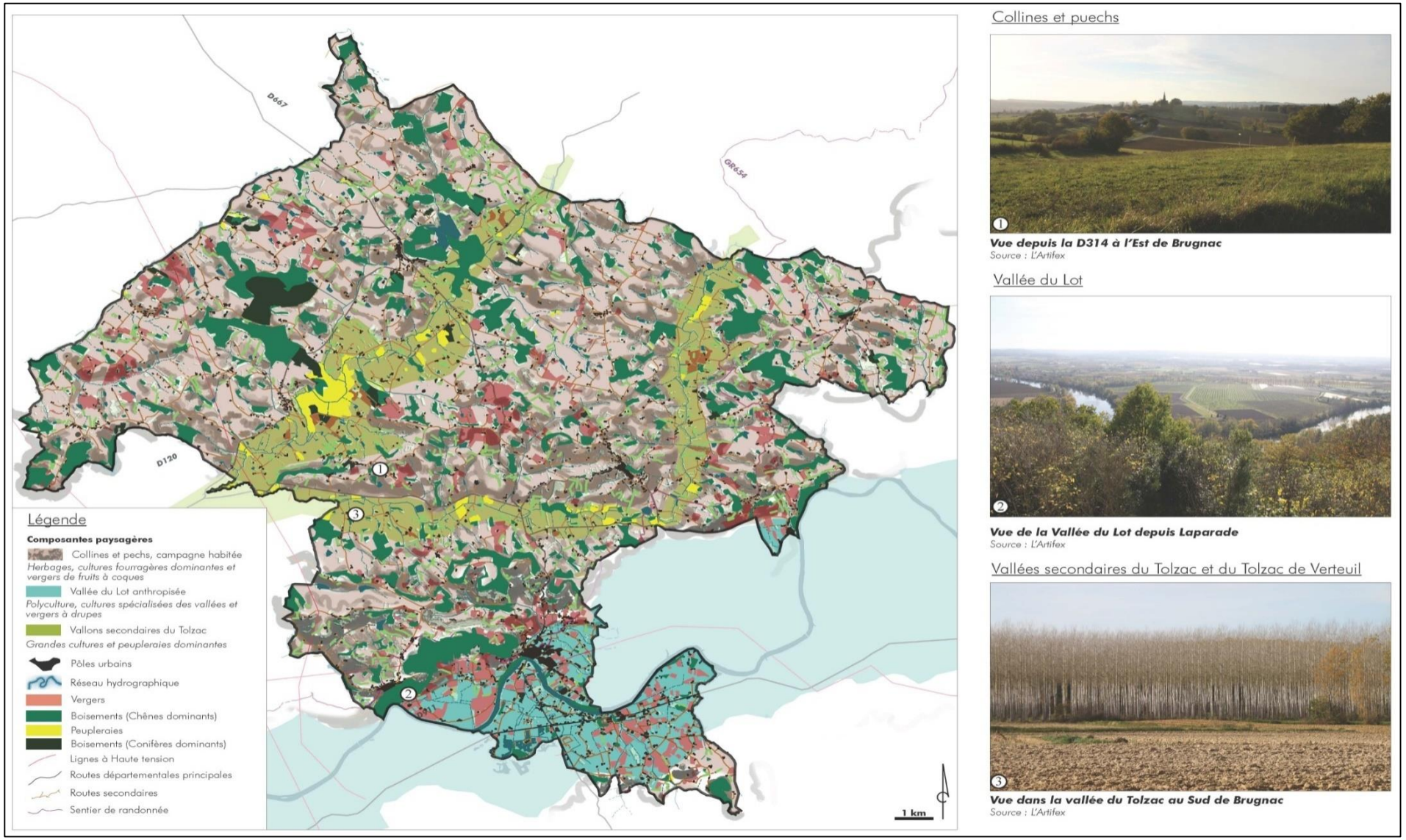

8. LE CONTEXTE NATUREL ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Milieu Naturel : Zonages

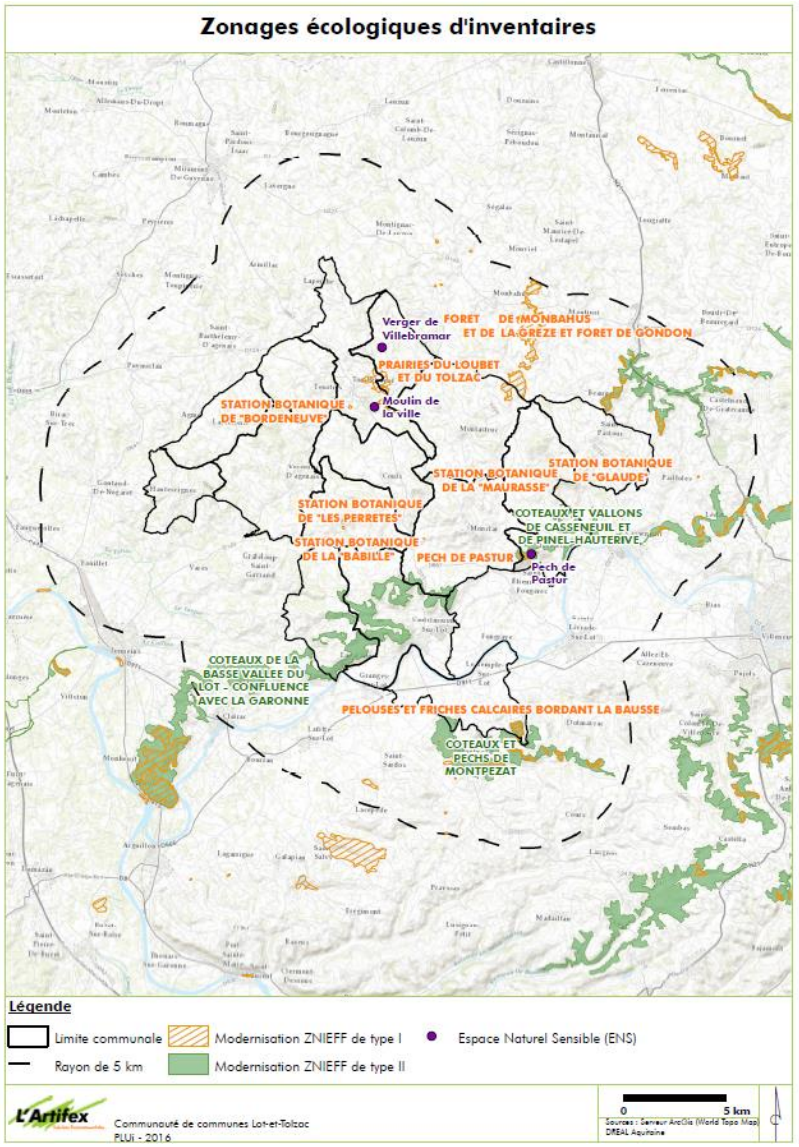

Type	Nom	Localisation
Site Natura 2000	La ZSC Site du Griffoul : confluence de l'Automne	Le Temple-sur-Lot
APPB	L'Automne (zone centrale)	Le Temple-sur-Lot
	Garonne et section du Lot	Laparade, Castelmoron-sur-Lot, Le Temple-sur-Lot
ZNIEFF de type I	Bois de Monbahus et de la Greze et Forêt de Gondon	Montastruc
	Prairies du Loubet et du Tolzac	Montastruc, Tombeboeuf et Villebramar
	Pech de Pastur	Monclar et Pinel-Hauterive
	Pelouses et friches calcaires bordant la Bausse	Le Temple-sur-Lot
	Station botanique de Bordeneuve	Tombeboeuf
	Station botanique de Glaude	Saint-Pastour
	Station botanique de la Maurasse	Pinel-hauterive
	Station botanique de Les Perrets	Brugnac
	Station botanique de Babille	Monclar
ZNIEFF de type II	Coteaux de la basse vallée du Lot – confluence avec la Garonne	Castelmoron-sur-Lot, Laparade et Monclar
	Coteaux et Pechs de Montpezat	Le Temple-sur-Lot
	Coteaux et vallons de Casseneuil et de Pinel-Hauterive	Monclar, Pinel-Hauterive
ENS	Moulin de la ville	Tombeboeuf
	Pech de Pasture	Pinel-Hauterive
	Verger de Villebramar	Villebramar

Milieu Naturel : Zonages

Planche cartographique du SRCE relative au secteur d'études

Source : Région Aquitaine

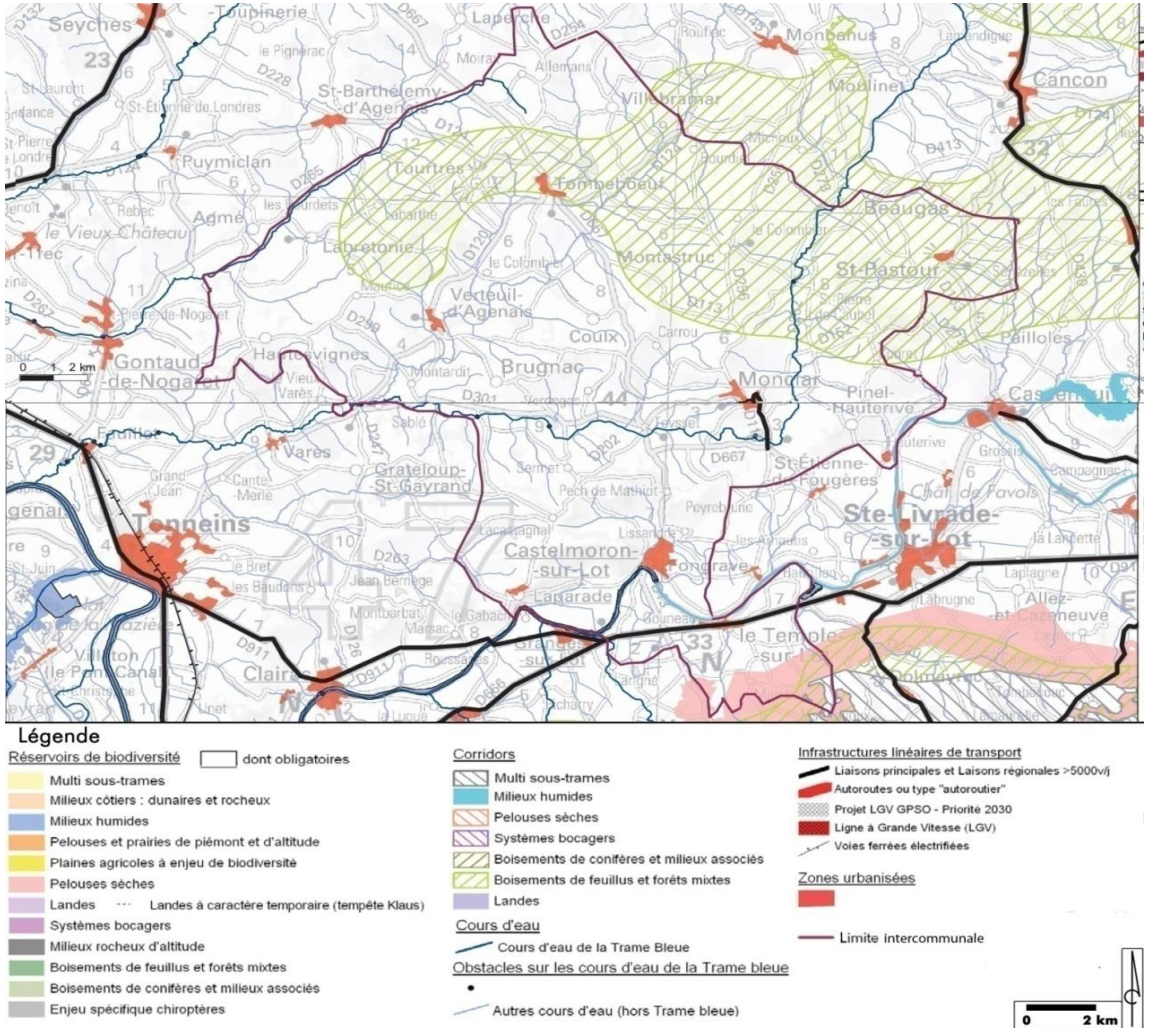

Type	Nom	Localisation
SRCE	Le Lot : cours d'eau de la Trame Bleue Corridor : milieu humide	Laparade, Castelmoron-sur-Lot, Le Temple-sur-Lot
	Ruisseau le Tolzac : cours d'eau de la Trame Bleue	Laparade, Brugnac, Castelmoron-sur-Lot, Monclar, Pinel-Hauterive, Montastruc,
	Ruisseau la Canaule : cours d'eau de la Trame Bleue	Hautesvignes, Labretonie, Tourtrès, Tombeboeuf
	Ensemble des boisements : corridors, boisements de feuillus et forêts mixtes	Labretonie, Verteuil d'Agenais, Tourtrès, Tombeboeuf, Villebramar, Montastruc, Pinel-Hauterive, Saint Pastour
	Boisements Sud : corridors, boisements de feuillus et forêts mixtes	Le Temple-sur-Lot
	Collines Sud de la commune du Temple-sur-Lot : réservoir de biodiversité, pelouses sèches	Le Temple-sur-Lot

Milieu Naturel : Zonages

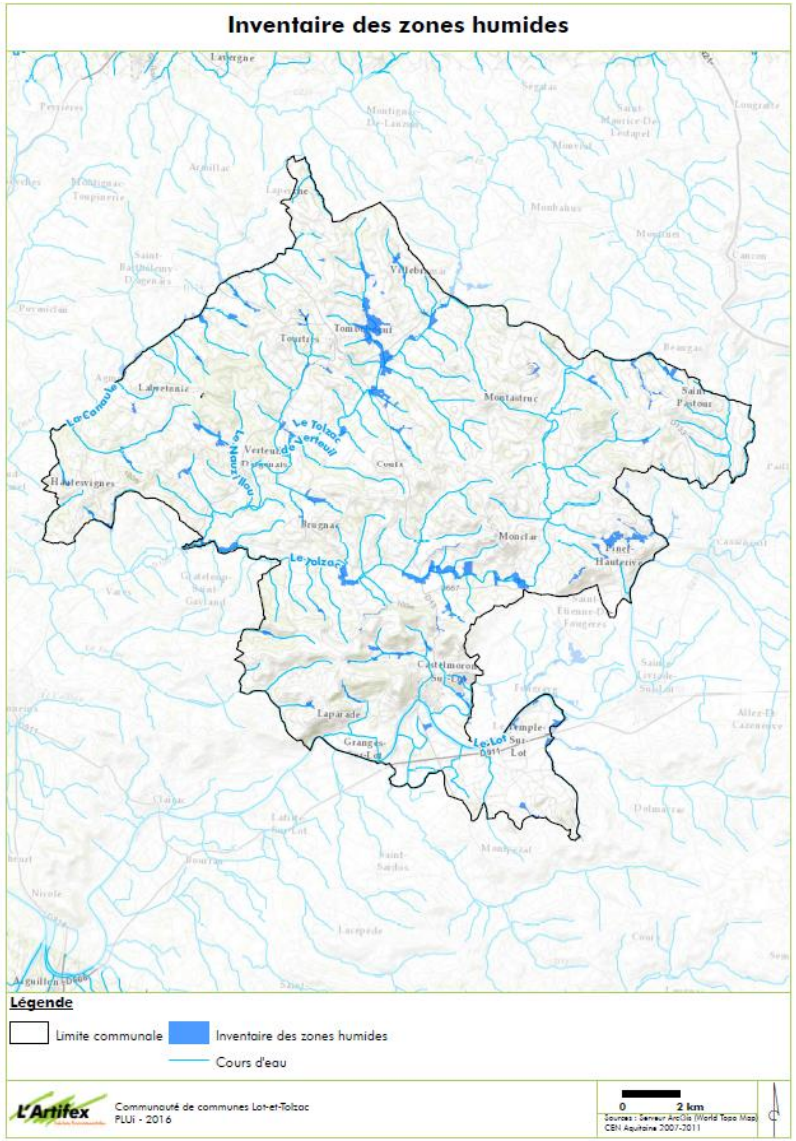

Type	Nom	Localisation
Zone humide	73 zones humides recensées	Toutes communes

Les continuités écologiques

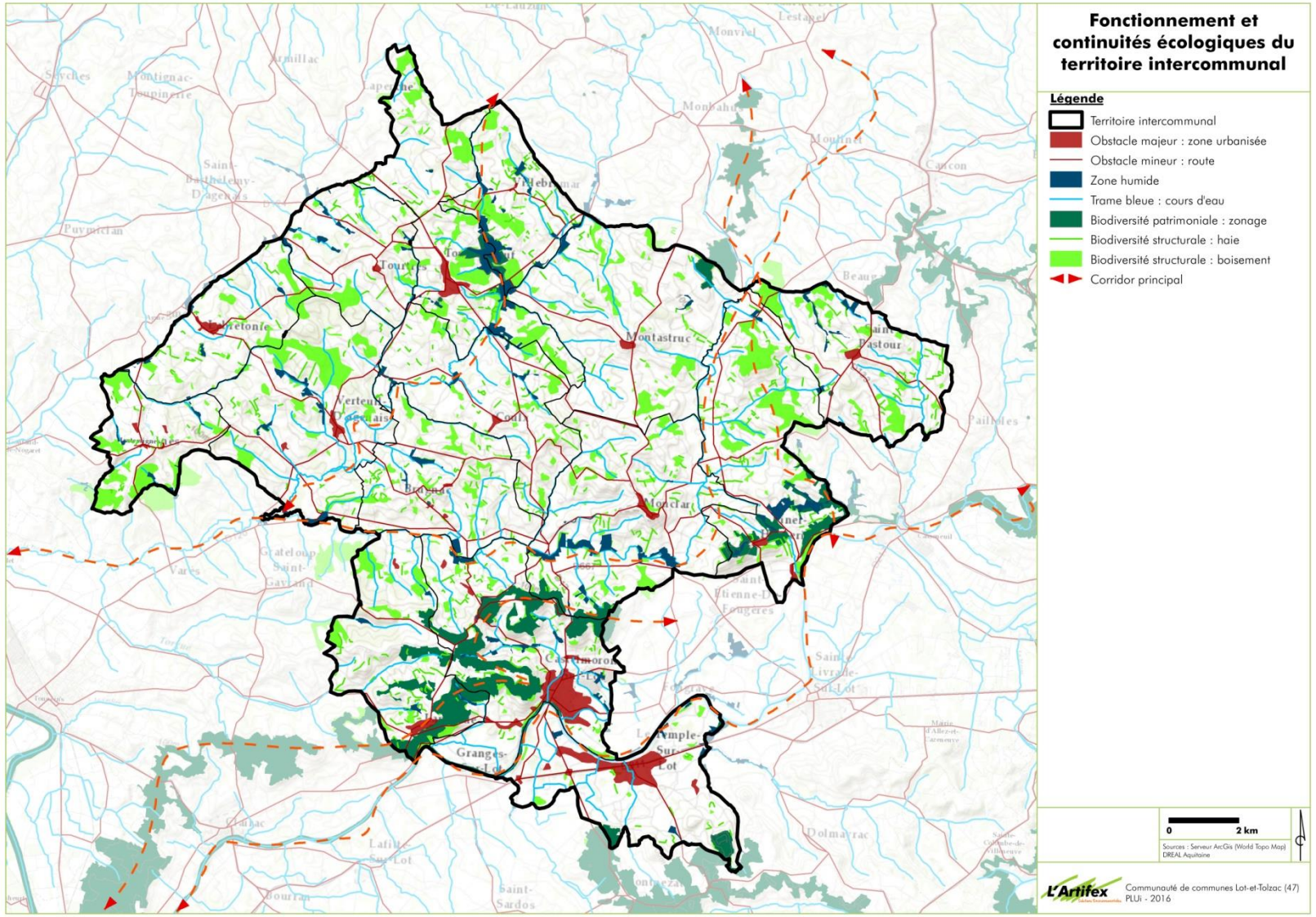

Aspect patrimonial :

Les pelouses sèches = habitats rares ayant une biodiversité faunistique et floristique riche.

Le cours du Lot = noyau principal de biodiversité patrimoniale. Richesse de la faune et de la flore, ainsi rôle de corridor écologique à l'échelle locale et régionale.

L'ensemble des ruisseaux, leurs ripisylves et les zones humides associées = éléments linéaires majeurs en tant que réservoirs et corridors écologiques.

Zonages écologiques réglementaires, de gestion et d'inventaires = réservoirs d'intérêt patrimonial .

Aspect structural :

L'ensemble des boisements (ressource forestière) et des haies présents sur le territoire intercommunal, forment le squelette de la trame verte locale. Néanmoins, **ils constituent des corridors discontinus** en « pas japonais ».

2ème PARTIE

LE PROJET DE PLUi

1. LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

✓ ***La politique d'aménagement***	**VOLET HABITAT** • Développer prioritairement l'urbanisation sur le pôle Castelmoron – Le Temple-sur-Lot • Conforter le développement des pôles d'équipements secondaires • Limiter le développement de l'urbanisation diffuse et améliorer la forme urbaines en favorisant la continuité du bâti • Privilégier l'évolution du bâti et valoriser le bâti de caractère • Privilégier la création de logement à caractère social sur le pôle Castelmoron-sur-Lot / Le Temple-sur-Lot • Renforcer l'intégration de l'urbanisation au contexte architectural et paysager **VOLET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE** • Développer les activités industrielles et du tertiaire • Développer les activités artisanales • Développer les activités agricoles et para agricoles • Développer les infrastructures sportives et touristiques • Développer prioritairement les commerces et services de proximité dans les centres bourgs (pôles d'équipements) • Anticiper sur le développement d'activité commerciales aux abords de Gouneau
✓ ***La politique d'urbanisme***	• Retrouver une croissance démographique à 0,59 % par an • Développer la mixité sociale
✓ ***La politique d'équipement***	**VOLET ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS** • Renforcer le rayonnement de Castelmoron-sur-Lot et conforter les pôles d'équipements secondaires • Maintenir les effectifs scolaires et les équipements publics nécessaires au fonctionnement des villages • Aménager les espaces publics et sécuriser les déplacements **VOLET RÉSEAUX ET TRANSPORT** • Limiter les investissements en terme de réseaux • Prendre en compte les infrastructures routières • Renforcer l'utilisation des transports collectifs ou à la demande • Assurer le développement de production d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque, méthanisation, …) s'intégrant au contexte agricole, naturel et paysager en privilégiant les anciennes gravières, surfaces impropres à l'agriculture et les terres à plus faible valeur agronomique
✓ ***La politique en matière de paysages***	• Protéger le patrimoine architectural et paysagers des noyaux historiques • Protéger le patrimoine rural et végétal • Préserver les points de vue et les perspectives paysagères identitaires
✓ ***La politique de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers***	• Limiter la consommation d'espaces agricoles • Préserver les espaces agricoles • Protéger les cours d'eau • Prendre en compte les risques naturels
✓ ***La politique de préservation et de remise en état des continuités écologiques***	• Protéger les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité

CARTOGRAPHIES DES ORIENTATIONS DU PADD

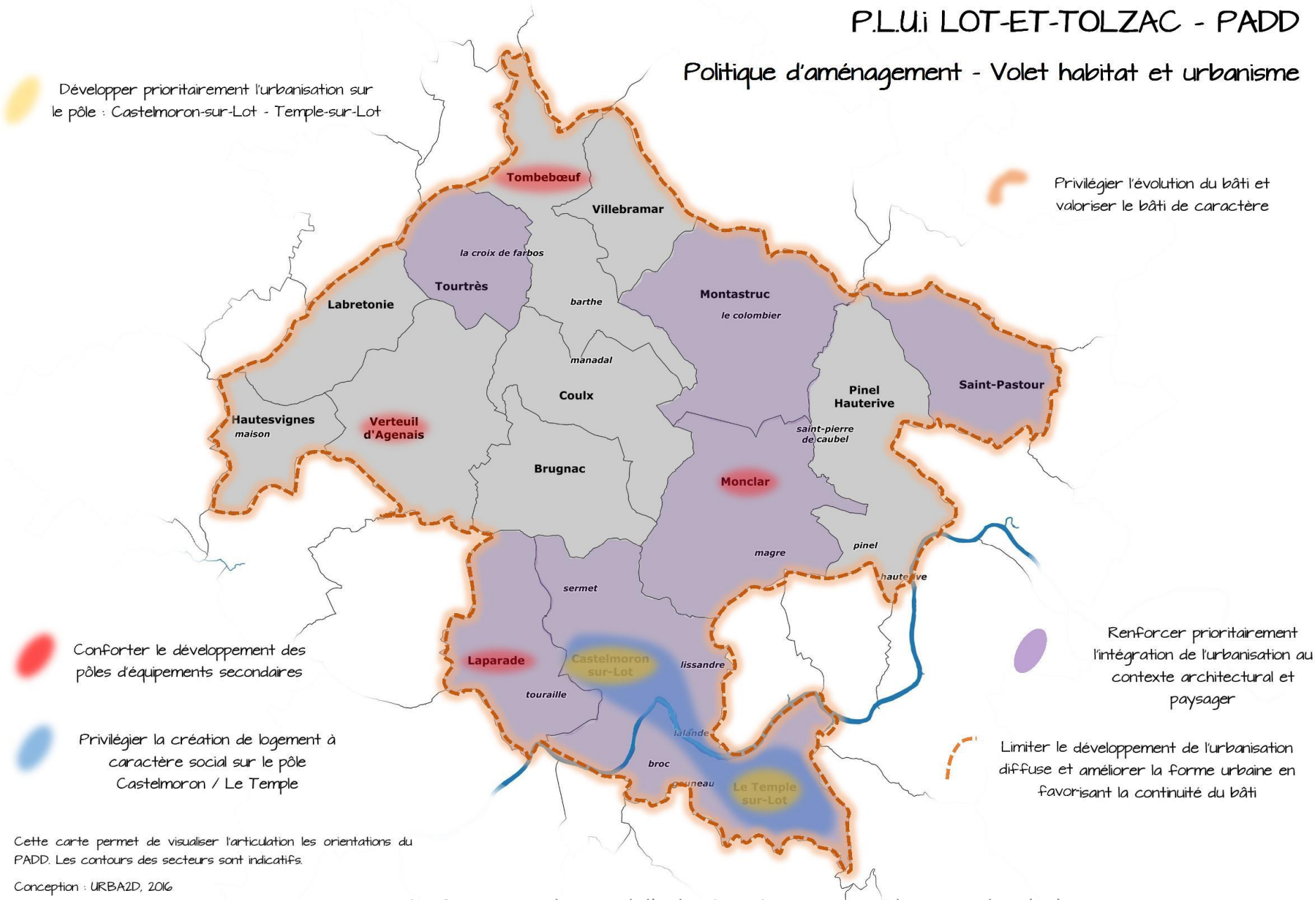

CARTOGRAPHIES DES ORIENTATIONS DU PADD

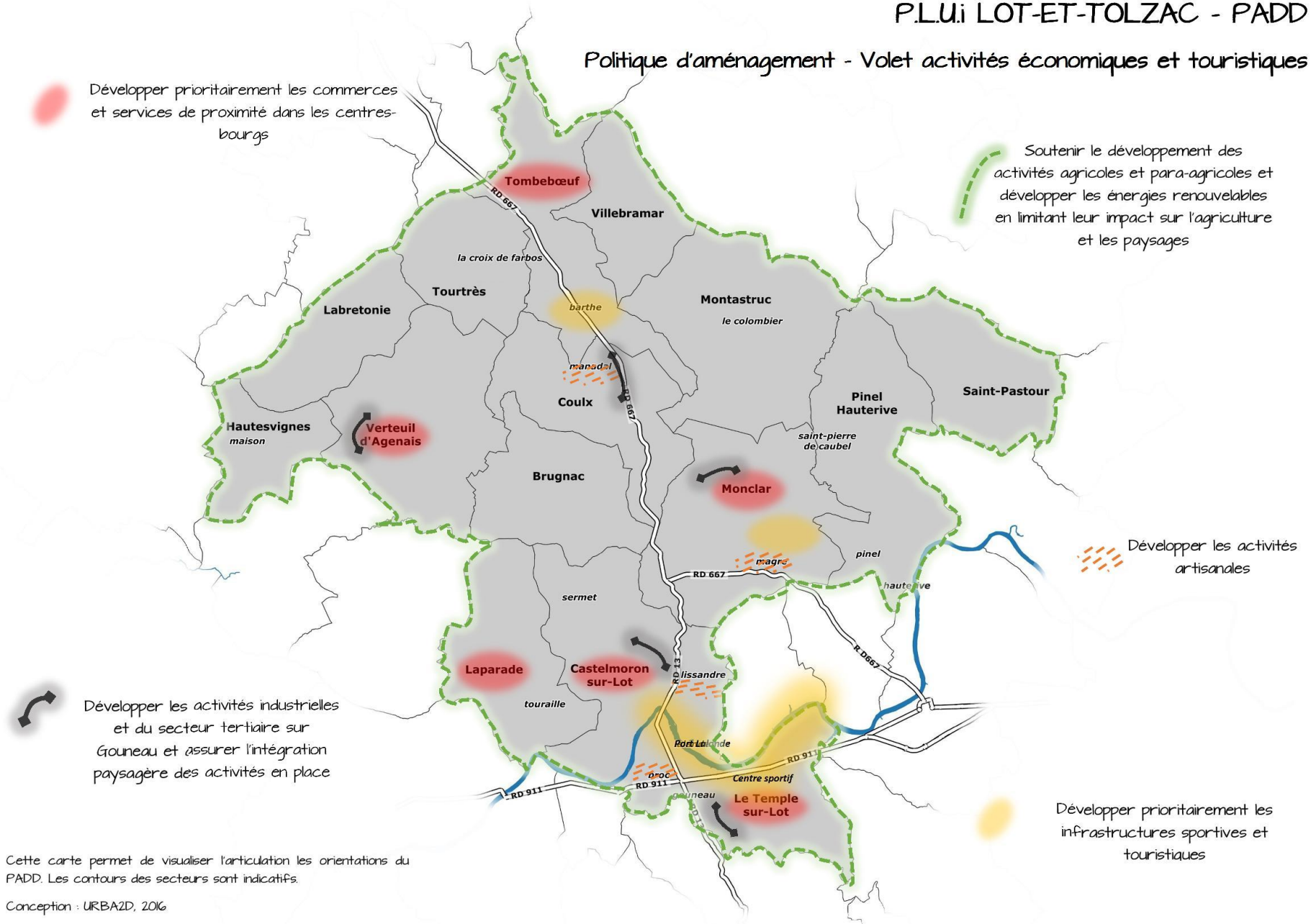

CARTOGRAPHIES DES ORIENTATIONS DU PADD

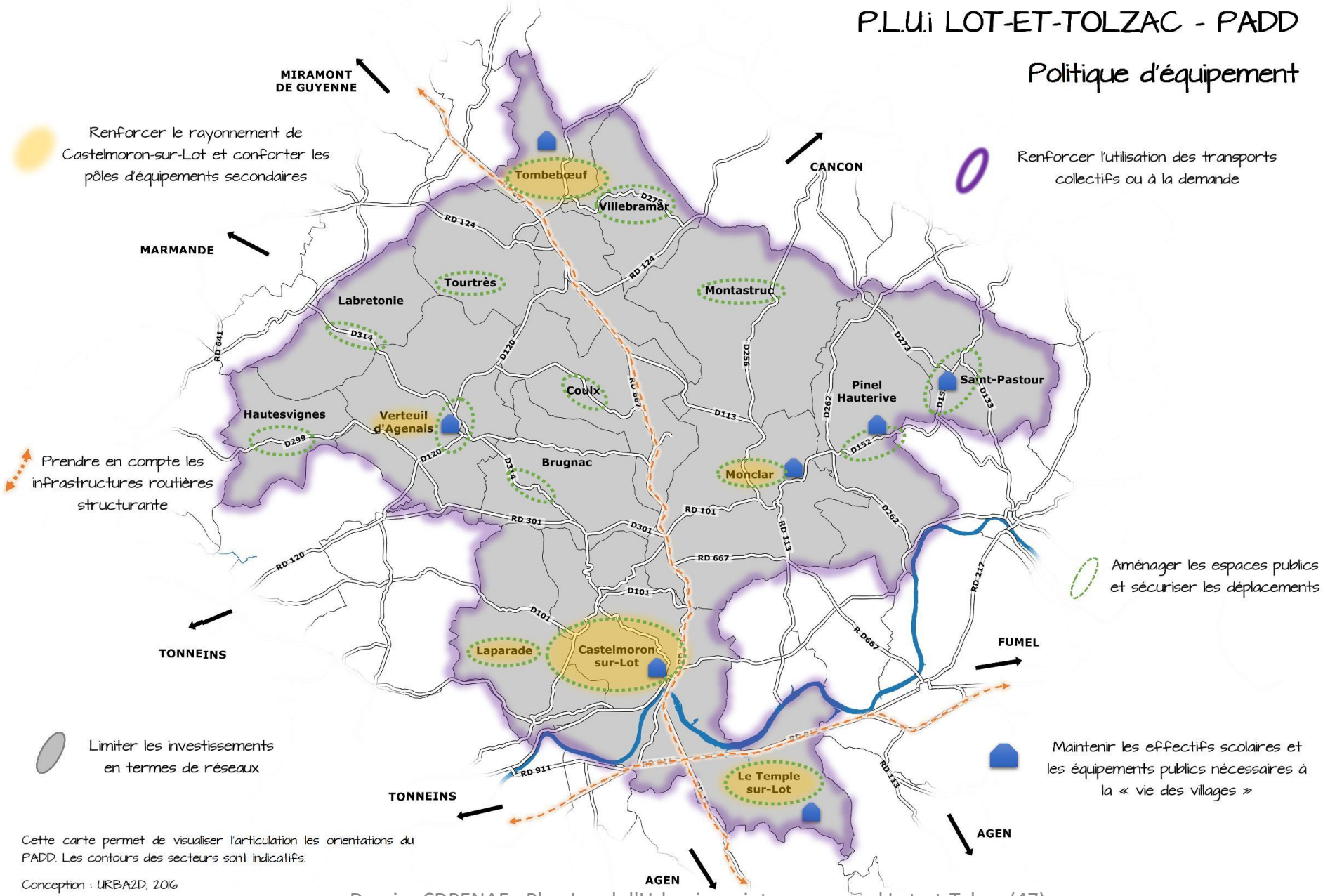

CARTOGRAPHIES DES ORIENTATIONS DU PADD

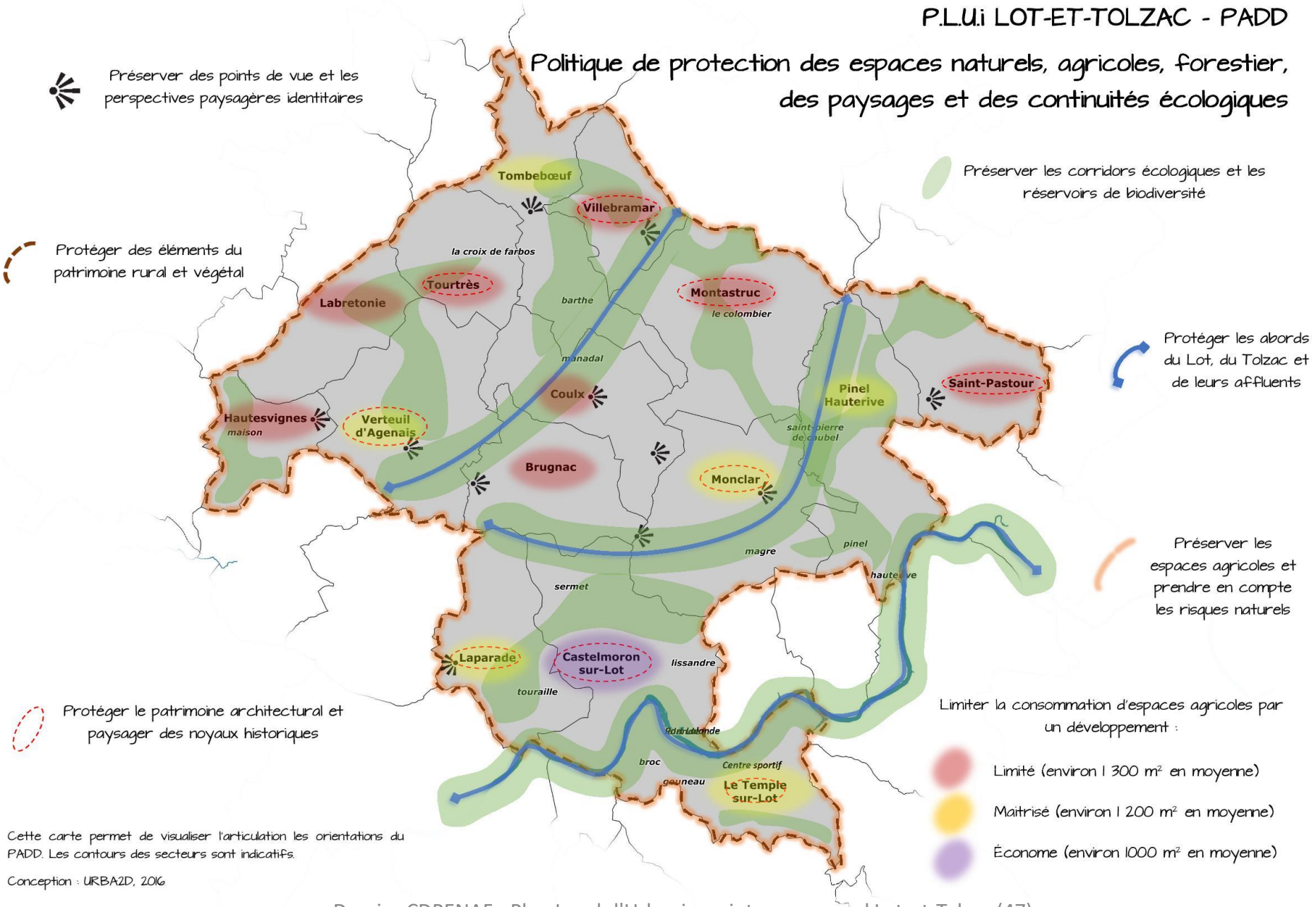

2. Les perspectives démographiques et besoins en logement

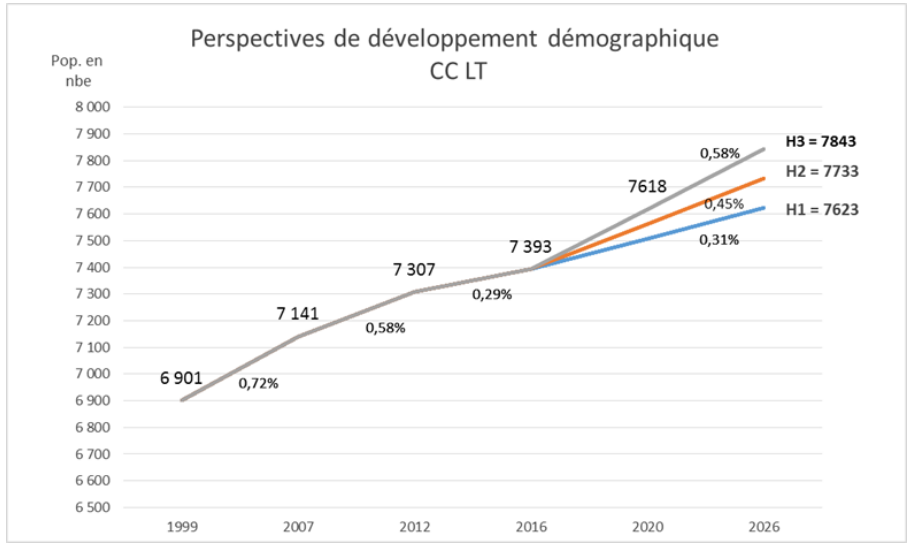

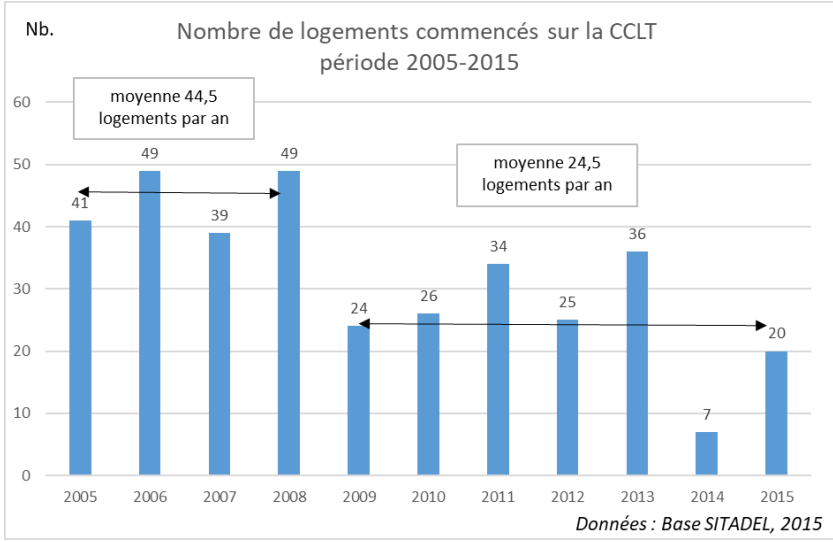

COMMUNES	Moyenne de construction actuelle	Nb. Constructions envisagées	Besoin en surfaces à réserver à l'urbanisation*
Brugnac	*1,82*	1,5	2,9 ha
Castelmoron-sur-Lot	*3,82*	10,0	15,0 ha
Coulx	*2,27*	2,0	3,9 ha
Hautesvignes	*1,09*	1,0	2,0 ha
Labretonie	*0,55*	1,5	2,9 ha
Laparade	*2,27*	3,0	5,4 ha
Monclar	*2,36*	3,5	6,3 ha
Montastruc	*1,55*	1,5	2,9 ha
Pinel-Hauterive	*4,18*	3,5	6,3 ha
Saint-Pastour	*1,73*	1,5	2,9 ha
Le Temple-sur-Lot	*3,64*	7,0	12,6 ha
Tombeboeuf	*1,82*	3,0	5,4 ha
Tourtrès	*1,55*	1,5	2,9 ha
Verteuil-d'Agenais	*2,82*	3,5	6,3 ha
Villebramar	*0,36*	1,0	2,0 ha
TOTAL CC LT	**31,8**	**45**	**80 ha**

*Nombre de constructions envisagées (A) x 10 ans x la surface moyenne des terrains x coefficient de sécurité de 1,5.
Rouge : 1000 m² /logement
Vert : 1200 m² /logement
Noir : 1300 m²/logement

3. Objectifs de modération de la consommation d'espace

Production de logement dans le bâti existant

Analyse sur les 10 dernières années	Projet pour les 10 prochaines années	Objectifs chiffrés
438 logements vacants en 2012 et 91 logements réhabilités de 2004 à 2014	25 logements à créer en résidence principale par le changement de destination et 25 par la résorption des logements vacants	Economie de 5 ha de surface agricole.

Production de logement par densification des espaces déjà bâtis

Analyse sur les 10 dernières années	Projet pour les 10 prochaines années	Objectifs chiffrés
44 ha sont libres de construction dans les documents d'urbanismes actuels (nécessite un redécoupage parcellaire)	30 logements devraient se construire sans impact sur l'activité agricole	Economie d'4 ha de surface agricole.

Réduction de la consommation d'espace

Analyse sur les 10 dernières années	Projet pour les 10 prochaines années	Objectifs chiffrés
66 ha consommés pour 308 logements et 252 habitants	54 ha pour 450 logements et 450 habitants	Réduction de 12 ha de surface

Réduction de la taille moyenne des terrains constructibles

Analyse sur les 10 dernières années	Projet pour les 10 prochaines années	Objectifs chiffrés
La moyenne des parcelles construites était de 2149 m² par logement	Passer à une consommation de 1200 m² par logement (VRD incluse)	Réduire la taille des parcelles constructible de 950 m² par logement

Une réduction de 12 ha de surfaces consommées par l'urbanisation à vocation d'habitat pour les 10 prochaines années en créant près de 150 logements supplémentaires.

1. Évaluation de la consommation foncière liée à l'habitat

- Nombre de logement prévus compte tenu de l'évolution démographique et du desserrement des ménages : **45 constructions par an soit 450 logements sur 10 ans**

- Taille des terrain constructibles (hors VRD et rétention foncière) : 1200 m² en moyenne par logement à créer

- **Consommation foncière globale habitat : 54 ha pour 450 logements**

- L'espace communautaire de Lot-et-Tolzac dispose de **82,44 ha disponibles à l'urbanisation** soit une **réduction de 213 ha** par rapport aux anciens documents d'urbanisme

2. Évaluation de la consommation foncière liées aux activités économiques et aux équipements

- **Consommation foncière globale pour l'activité : 75,84 ha**
- Plus de la moitié des surfaces sont destinées aux sports et loisirs.

3. Comparaison des consommations foncières entre la dernière période et le projet de PLUI

	Dernière Période 2005-2015	Période Projetée 2017-2027
HABITAT (1)		
Évolution population	7303 habitants en 2014	7730 habitants en 2027
Nombre de constructions	308 logements	450 logements
Taille des terrains	2149 m² par logement	1200 m² par logement (VRD incluse)
Consommation Foncière Totale	**66 ha**	**54 ha hors rétention**
▪ ***Dont Conso Espace Agricole (zone A)***	23,95 ha	33 ha
▪ ***Dont Conso Espace Naturel et Forestier (zone N)***	10,41 ha	0 ha
ACTIVITÉS/ÉQUIPEMENTS (2)		
Consommation Foncière Totale	**27,67 ha**	**75,84 ha**
▪ ***Dont Conso Espace Agricole***	0 ha hors gravières	53 ha hors zones Npv
▪ ***Dont Conso Espace Naturel et Forestier***	0 ha	0 ha hors zones Npv
ENSEMBLE (1) + (2)		
Consommation Foncière Totale	**93,67 ha**	**129,84**
▪ ***Dont Conso Espace Agricole***	23,95 ha	86 ha
▪ ***Dont Conso Espace Naturel et Forestier***	10,41 ha	0 ha

4. Objectifs de développement économique et ses besoins

- **FILIÈRES INDUSTRIELLES, ARTISANALE ET SERVICES**

Les gravières sont présentes dans la vallée du Lot (Commune du Temple sur Lot), l'emprise des espaces d'extraction et leur reconversion doit être maîtrisée

L'activité agroalimentaire est importante et doit être confortée en permettant le développement des structures existantes et l'accueil de nouvelles structures.

L'activité industrielle artisanale et de services doit être confortée sur la zone de Gouneau**.** Un petit pôle d'activité artisanale sur Coulx peut également **être étoffé**

Le **développement de l'activité commerciale et de services** doit être renforcé sur le bourg centre et les villages relais.

- **FILIÈRE AGRICOLE**

L'activité agricole est prépondérante, son développement doit être assuré et les terres agricoles doivent être protégées d'une urbanisation qui limiterait son développement. Cette perspective impose la protection des **espaces identitaires de la commune** et une volonté de valoriser le territoire.

L'activité agricole doit pouvoir se développer par des activités diversifiées (maraîchage …), notamment via le développement du tourisme vert.

L'agriculture dite de qualité doit être encouragée en particulier pour l'agriculture bio et raisonnée, les circuits courts et pour aider les **agriculteurs à la vente directe.**

- **FILIÈRE SPORT ET TOURISME**

La CC LT est un territoire à fort **potentiel touristique** qu'il convient de soutenir et de développer. A ce jour, le développement touristique s'opère principalement autour du **Lot**. Participer au déploiement des **activités de pleine nature** (randonnée pédestre, équitation…) est un moyen pour mettre en valeur les paysages et de promouvoir l'identité régionale touristique.

Enfin, le **terroir et les traditions locales** sur la CC LT prennent une place importante. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de faire connaitre ces pratiques (Moulin à vent…). Promouvoir les traditions, les produits et les savoir-faire locaux passe par la création de circuit touristique et de mise en réseau avec les exploitants agricoles (Accueil à la ferme, ventes directes…)

Analyse sur les 10 dernières années	Projet pour les 10 prochaines années	Objectifs chiffrés
5 entreprises se sont installées sur 2 ha **10 ha consommées par les gravières avec une reconversion en loisirs équivalente**	Remplir la ZA de Gouneau Développer la zone artisanale de Manadal Permettre l'extension des autres activités Développer les activités sportives et Loisirs	10 ha de réserve foncière sur Gouneau 2 ha d'emprise nouvelle sur Manadal et 2 ha sur Magre 8 ha d'emprise nouvelle aux abords du Lot et autour de Magre

Une augmentation de 10 ha de surfaces consommée par l'urbanisation à vocation d'activité pour les 10 prochaines années.

5. Organisation de l'urbanisation

LES ESPACES DE LOISIRS

Base de loisirs du Magre (Monclar), Barthe (Tombeboeuf), Lalande (Castelmoron-sur-Lot)

LES VILLAGES STRUCTURANTS

Laparade, Le Temple-sur-Lot, Verteuil d'Agenais, Tombeboeuf

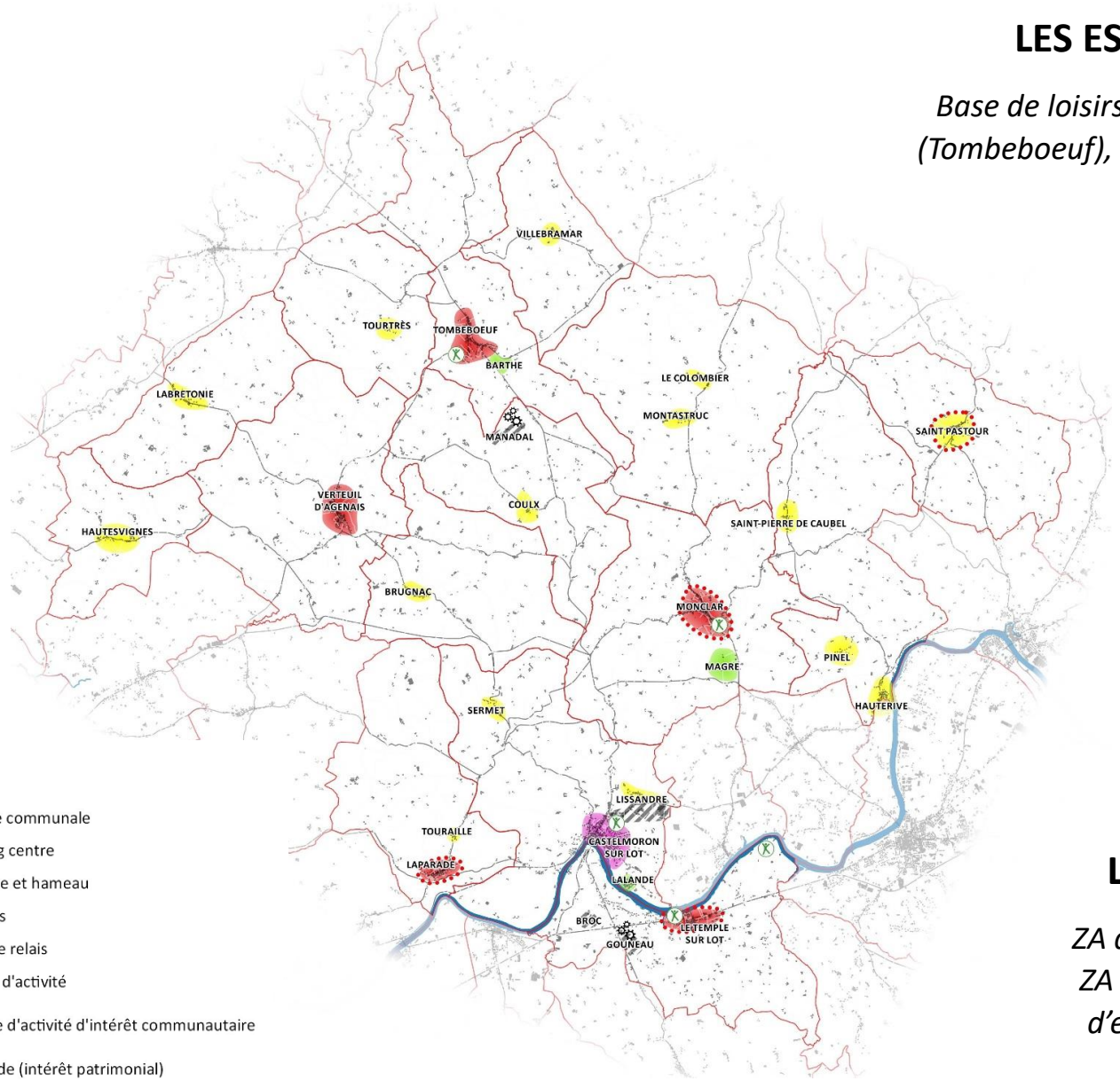

LE BOURG CENTRE

Castelmoron-sur-Lot

LES VILLAGES ET PRINCIPAUX HAMEAUX

Hautes-Vignes, Touraille, Lissandre, Sermet, Brugnac, Labretonie, Coulx, Hauterive; Pinel, Saint-Pierre-de-Caubel, Touraille, Montastruc, Le Colombier, Villebramar, Tourtrès

LES ZONES D'ACTIVITÉS

ZA de Gouneau (Le Temple-sur-Lot), ZA Manadal (Coulx), ZA de Grange d'espagnol (Castelmoron-sur-Lot)

LE BOURG CENTRE (1)

- La CC LT comprend 1 bourg centre : **Castelmoron-sur-Lot**
- Il s'agit de l'espace le plus **développé**, plus **dense** et regroupe une **densité** de **services** et **d'infrastructures** plus importante que dans les autres communes.

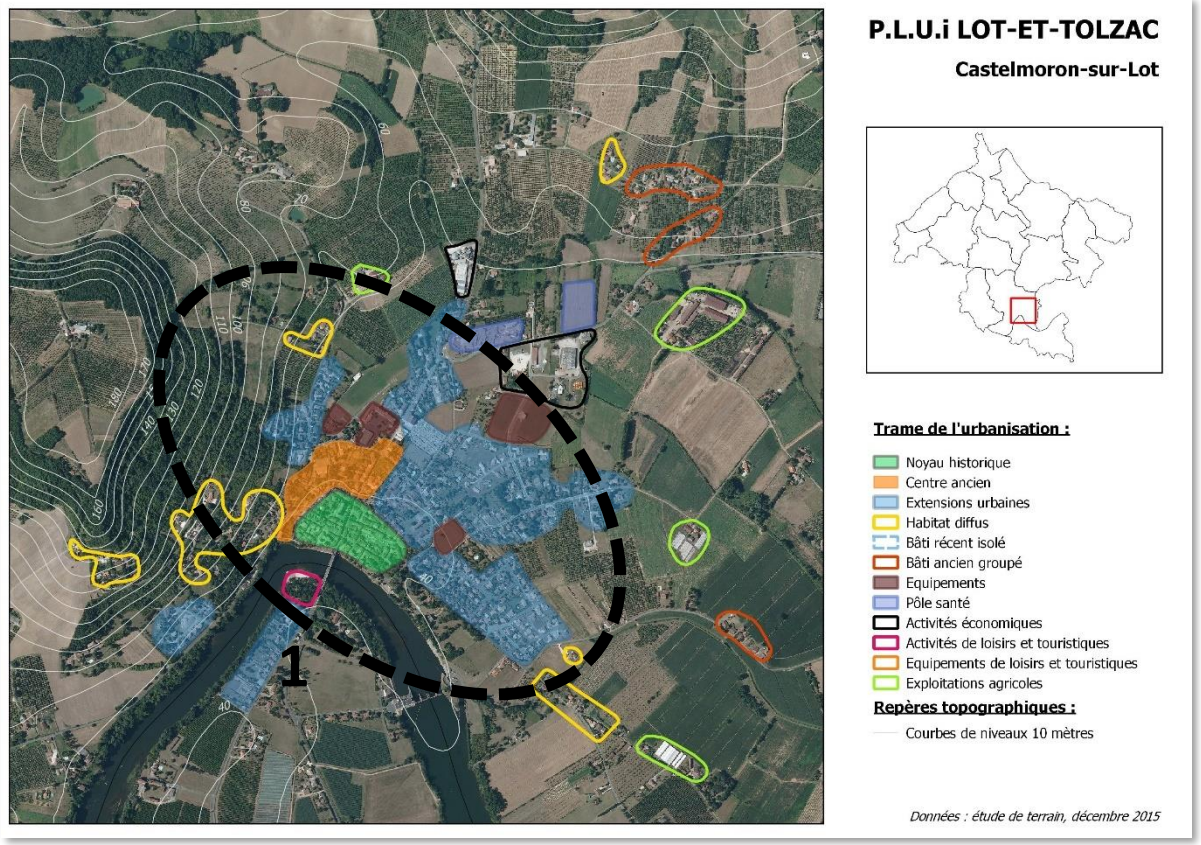

LES VILLAGES STUCTURANTS (2)

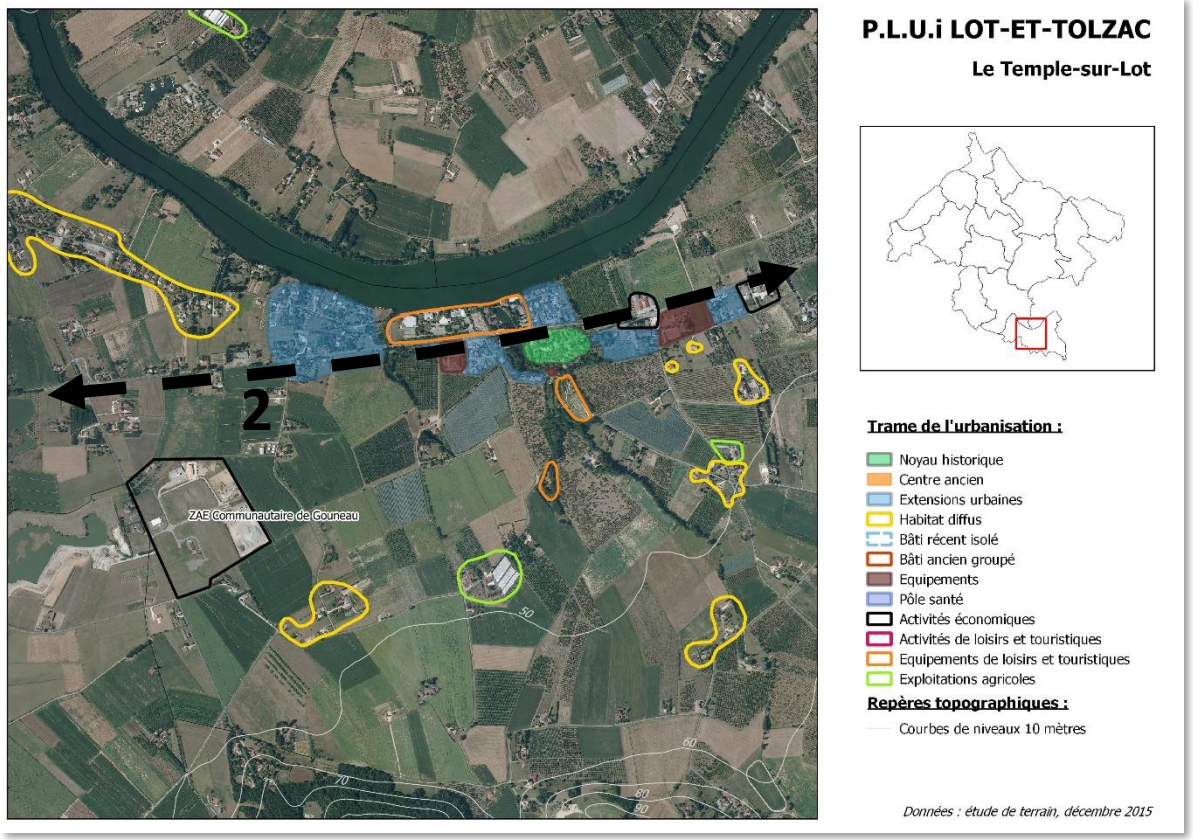

- Les espaces qui se trouvent dans cette **configuration** sont : Laparade, Le Temple-sur-Lot, Verteuil d'Agenais, Tombeboeuf
- **Pression foncière** moins importante que dans le bourg centre ce qui facilite **l'accession à la propriété** ; ce qui se traduit par une **attractivité résidentielle**
- Placés généralement à **proximité des axes de communications** principaux.

LE BÂTI ANCIEN GROUPÉ

- Dans les **hameaux anciens**, le bâti originel est implanté en alignement des voies et des limites séparatives.
- Les **volumes** des constructions **importants** (R+1+ combles et R+2)
- Une **organisation en damier** avec la présence dominance de bâti ancien.

Vue sur le centre-ancien de la commune de Saint-Pastour – Photo : URBA2D, 2016

LES GROUPES DE CONSTRUCTIONS ET ÉCARTS

- Les écarts sont liés à l'**activité agricole** qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.
- Groupes de constructions formées par d'**anciennes fermes** composées d'un **corps de logis de deux niveaux et d'un séchoir**.

Groupement de constructions isolées sur la commune de Brugnac – Photo : URBA2D, 2016

Lotissement de Pinel, reflet de l'urbanisation récente de la commune – Photo : URBA2D, 2016

LES ZONES D'HABITATS DIFFUS

- On constate aussi des « **hameaux » récents** qui sont le résultat de l'urbanisation des 20 dernières années.
- Architecture **moderne** et les **volumes sont moins importants** (RDC à R1).
- Le développement récent de l'urbanisation : urbanisation de **forme pavillonnaire** composée de constructions de styles variés sur des terrains de **grande superficie** (environ 2000 m²).

LES ZONES D'HABITATS DIFFUS (4)

- Les maisons : architecture **moderne** et les **volumes sont moins importants** (RDC à R+1)

- Développement de l'urbanisation : **forme pavillonnaire** composée de constructions de styles variés sur des terrains de **grande superficie** (environ 2000 m²).

- Une urbanisation marquée par des **implantations** de constructions en **milieu de parcelle** difficilement densifiables.

Cette urbanisation est consommatrice d'espace et éloignée des villages.

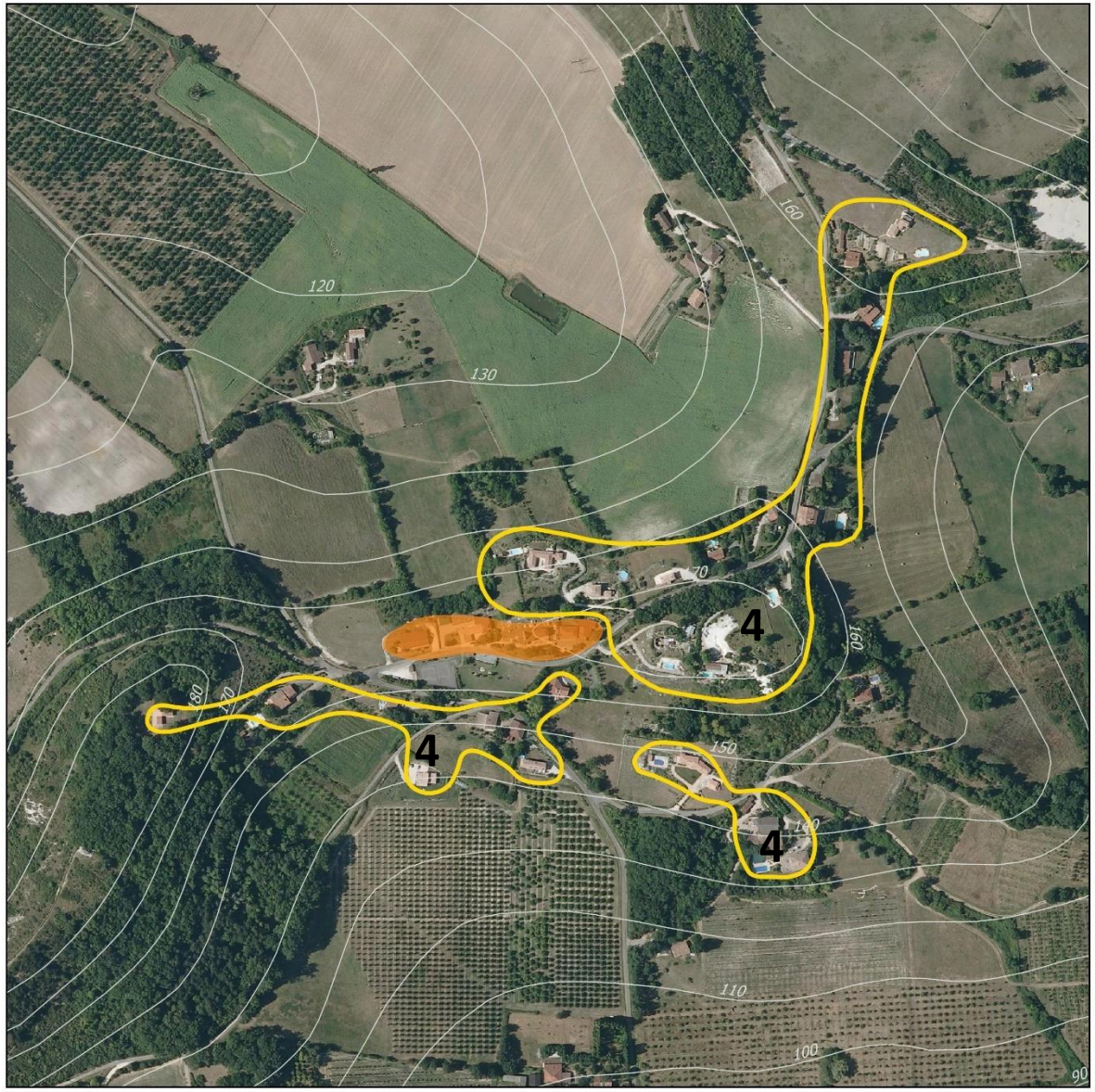

P.L.U.i LOT-ET-TOLZAC

Pinel

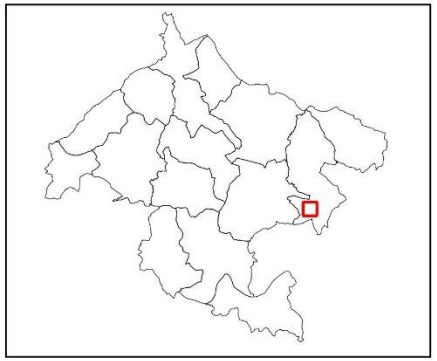

Trame de l'urbanisation :

- Noyau historique
- Centre ancien
- Extensions urbaines
- Habitat diffus
- Bâti récent isolé
- Bâti ancien groupé
- Equipements
- Pôle santé
- Activités économiques
- Activités de loisirs et touristiques
- Equipements de loisirs et touristiques
- Exploitations agricoles

Repères topographiques :

- Courbes de niveaux 10 mètres

Données : étude de terrain, décembre 2015

6. Les projets d'urbanisation concernés par la demande de dérogation

Communes précédemment au RNU* = ensemble des zones constructibles du PLUi hors des parties actuellement urbanisées *Brugnac, Coulx, Hautes-Vignes, Labretonie, Laparade , Montastruc, Tourtrès, Saint Pastour et Villebramar

Communes disposant d'une carte communale* = ensemble des zones constructibles du PLUi situées en zone N de la carte communale*Tombeboeuf, Verteuil et Pinel-Hauterive

Communes disposant d'un PLU* = ensemble des zones constructibles du PLUi situées en zone AU0, A et N du PLU *Monclar, Castelmoron et le Temple sur Lot

3ème PARTIE

LE REPERAGE CARTOGRAPHIQUE DES DIFFERENTES ZONES

- **Brugnac**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une		
1	RNU	U1	601	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
2	RNU	U3	6777	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Est et Nord	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	1
3	RNU	U3	19052	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	2
4	RNU	U1	666	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
5	RNU	U3	11149	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	8
6	RNU	AU2	3695	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
7	RNU	AU2	4607	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
8	RNU	U3	9310	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord et Est	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	6
9	RNU	AU2	3962	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	3
10	RNU	U2	11095	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Conforter l'urbanisation du village		0
11	RNU	UL	20606	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développpement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
12	RNU	U2	1324	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du village	7,7	1
		total	**92844**						**25**

- **Castelmoron sur Lot**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logement
Secteur = ensemble de parcelles contiguës				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
				Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	TVB, …	Analyse foncière, …			
1	A	U3	516	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
2	Na	U3	3792	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
3	A	U3	627	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
4	Na	U2	13161	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologiue en limite Sud	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
5	A	U2	2315	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	10	1
6	A	AUL	11078	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud	Densité imposée dans l'OAP	Permettre de conforter les activités touristiques existantes		0
7	A	U3	2421	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	10	1
8	A	A1	1865	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Permet de conforter l'activité artisanale déjà existante		0
9	Nh	U3	20863	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
10	A	AU2	3791	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	10	3
11	A	AU1	1868	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	10	2
12	Nai	U3	2814	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
13	Na	U3	7826	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	10	1
14	Npi	AUL	2089	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Permettre de conforter les activités touristiques existantes		0
15	Npi	UL	3873	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Permettre de conforter les activités touristiques existantes		0
16	A	U3	436	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
17	Na	U2	4402	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Ouest	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
18	Na	U3	6303	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
19	A	U2s	2821	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	10	3
20	Ai	U3	566	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
21	A	UX	13402	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Ouest	Pas de surface libre	Permet de conforter l'activité artisanale déjà existante		0
22	A	U3	1195	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	10	1
23	A	U3	3237	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	10	1
24	A	U3	879	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
25	Na	U3	1711	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
26	A	U3	3964	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	10	1
27	A	U3	591	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
			118406						**14**

- **Coulx**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une		
1	RNU	U3	3196	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	7,7	2
2	RNU	AU2	3970	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	3
3	RNU	U1	1245	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	1
4	RNU	AUY	5728	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord et Est	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique déjà existante		0
5	RNU	UY	28626	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique déjà existante		0
6	RNU	U2	1021	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique à proximité	Emplacement réservé espace vert	Emplacement réservé espace vert		0
7	RNU	AU2	4719	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	4
8	RNU	U2	2483	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
9	RNU	U3	4881	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	7,7	2
10	RNU	AUY	9130	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord et Ouest	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique déjà existante		0
11	RNU	U3	10650	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	7,7	1
12	RNU	AU2	2607	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du village	7,7	2
		total	**78256**						**17**

- **Hautes-Vignes**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat,		
1	RNU	U2	1536	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	1
2	RNU	AU2	4301	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	3
3	RNU	AU1	5413	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	4
4	RNU	U2	2455	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
5	RNU	U2	1028	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	1
6	RNU	AU2	2322	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
7	RNU	U2	2427	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
8	RNU	AU1	6067	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	4
		total	**25549**						**19**

- **Labretonie**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	RNU	AU2	3490	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du village	7,7	3
2	RNU	U2	1705	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du village	7,7	1
3	RNU	AU1	12439	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du village	7,7	10
4	RNU	AU2	5523	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du village	7,7	4
5	RNU	UL	25701	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Est	Centre équestre	Permettre de conforter l'activité de loisir déjà existante		0
6	RNU	UX	11300	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud-Ouest	Pas de surface libre	Permettre de conforter l'activité artisanale déjà existante		0
7	RNU	U1	1082	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0
8	RNU	U2	24765	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du village	7,7	2
9	RNU	AU2	2554	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du village	7,7	2
10	RNU	U2	1269	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du village	7,7	1
11	RNU	AU2	3571	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du village	7,7	2
		total	**93399**						**25**

- **Laparade**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	RNU	U3	33110	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
2	RNU	U3	20891	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	1
3	RNU	AU2	2191	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	8,3	2
4	RNU	U3	6144	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	3
5	RNU	U3	12448	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	2
6	RNU	AU2	2690	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique à proximité	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	8,3	2
7	RNU	UL	42776	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
		total	**120250**						**10**

- **Le Temple sur Lot**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat,		
1	A	U3	803	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
2	A	U3	933	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
3	A	UX	9534	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du	Conforter l'activité économique déjà existante		0
4	A	UX	2030	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du	Conforter l'activité économique déjà existante		0
5	A	U3	905	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Est	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
6	Nh	U3	36206	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	1
7	A	AUL	7046	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
8	NL	UL	7330	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Est et Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
9	Ni	UL	4945	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Est et Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
10	N	AUL	2243	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Pas de surface libre	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
11	N	UX	15310	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du	Conforter l'activité économique déjà existante		0
12	A	AUL	638	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
13	A	AUL	2357	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
14	A	UL	5013	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
15	Nh	U3	9092	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	1

- **Le Temple sur Lot (suite)**

31	Nh	U3	35016	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	2
32	A	U3	515	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
33	A	UY	3391	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du	Conforter l'activité économique déjà existante		0
34	Ni	UL	3669	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Ouest et Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
35	Npi	U3	932	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord-Est	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
36	Ni	UL	2198	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Ouest et Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
37	Ni	AUL	7921	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Est et Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
38	Ni	UL	1195	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Est et Sud	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
39	Np	U2	2426	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Est et Ouest	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0
		total	**281966**						**12**

16	Ni	UL	61432	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
17	Ai	UX	2298	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du	Conforter l'activité économique déjà existante		0
18	Nh	U3	13269	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	2
19	A	U3	466	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
20	Nh	U3	11734	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	2
21	A	U3	417	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
22	A	U3	2659	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	1
23	Nh	U3	10944	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
24	Nh	U3	5868	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	1
25	A	UX	2166	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du	Conforter l'activité économique déjà existante		0
26	N	UX	1685	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du	Conforter l'activité économique déjà existante		0
27	Np	U3	916	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord-Est	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux		0
28	Npi	UL	3203	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique Een limites Nord et Ouest	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
29	Ni	U2	2156	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Est	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du village	8,3	2
30	Ni	U2	1105	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Est et Sud	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0

- **Monclar**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	A	U3	3234	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	2
2	A	U2	873	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Faible surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0
3	N	U1	699	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Faible surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0
4	Nl	UL	19480	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
5	A	U3	1920	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité de l'habitat dans les hameaux	8,3	1
6	N	U3	688	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Faible surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0
7	A	U3	312	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Faible surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0
8	A	U2	7531	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation de deux maisons	Conforter l'urbanisation du village	8,3	2
9	A	U2	1739	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du village		0
		total	**36476**						**5**

- **Montastruc**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	RNU	AU2	3477	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
2	RNU	AU2	3181	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	3
3	RNU	U2	19272	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Surface libre permettant l'implantation de ?	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	2
4	RNU	AU2	3906	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	7,7	3
5	RNU	U3	11903	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux		0
6	RNU	U3	12131	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologiue en limites Nord et Ouest	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	3
7	RNU	U3	6233	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord et Ouest	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	1
8	RNU	AU2	3147	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	2
		total	**63250**						**16**

- **Pinel-Hauterive**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	N	UL	12436	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Est	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique du territoire		0
2	N	AU1	8304	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	8,3	5
3	N	U3	2649	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud-Est	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	8,3	1
4	N	UX	11758	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique du territoire		0
5	N	U2	1914	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord et Est	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
6	N	U2	6302	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Est	Permet l'implantation d'une annexe à l'habitation	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
7	N	UL	11312	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Sud	Correspond au besoin en développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique du territoire		0
8	N	AU1	16400	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du centre-bourg	8,3	10
9	N	U3	1929	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	8,3	1
10	N	A1	4086	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique du territoire		0
11	N	U3	1542	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux		0
12	N	U2	24158	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Est	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
13	N	U1	397	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique sur l'ensemble de la zone	Faible surface libre	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
14	N	U1	11280	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Conforter l'urbanisation du centre-bourg		0
		total	**114467**						**17**

- **Saint Pastour**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5 … ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services	Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
1	RNU	U3	12393	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux		0
2	RNU	AU1	14323	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	9
3	RNU	U3	9258	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	1
4	RNU	AU2	7973	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	6
5	RNU	U2	3324	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du hameau		0
6	RNU	U3	29529	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	3
7	RNU	AU2	5046	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	3
8	RNU	U3	10901	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	2
9	RNU	AU2	3077	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	2
10	RNU	U3	9567	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Pas de surface libre	Développement limité à l'habitat dans les hameaux		0
11	RNU	U3	3657	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	7,7	1
12	RNU	UY	4911	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin économique tu territoire	Conforter le développement économique tu territoire		0
13	RNU	UL	12470	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin touristique du territoire	Conforter le développement touristique du territoire		0
		total	**126429**						**27**

- **<u>Tombeboeuf</u>**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	N	UL	7804	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin touristique du territoire	Conforter le développement touristique		0
		total	**7804**						**0**

- **Tourtrès**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée		
1	RNU	AU2	10022	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limité Sud	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	7
2	RNU	U3	16114	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limité Sud	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité dà l'habitat dans les hameaux	7,7	5
3	RNU	U3	18435	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limites Nord, Est et Sud	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité dà l'habitat dans les hameaux	7,7	4
4	RNU	AU2	4373	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du hameau	7,7	2
5	RNU	U3	6865	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité dà l'habitat dans les hameaux	7,7	2
		total	**55809**						**20**

- **Verteuil d'Agenais**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation				L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC, …	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	N	U3	1181	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Continuité écologique en limite Nord	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	8,3	1
2	N	AU2	2461	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du bourg	8,3	2
3	N	U2	2892	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans le bourg	8,3	2
4	N	UX	62198	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique déjà existante		0
5	N	UX	600	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique déjà existante		0
6	N	UL	9816	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
7	N	U2	1180	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Pas de surface libre	Conforter l'urbanisation du bourg		0
8	N	UL	19053	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
9	N	U2s	2322	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Vocation de santé	Vocation de santé		0
10	N	UX	2942	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement économique du territoire	Conforter l'activité économique déjà existante		0
11	N	U1	506	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Faible surface	Conforter l'urbanisation du bourg		0
12	N	U1	818	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Faible surface	Conforter l'urbanisation du bourg		0
13	N	U3	22687	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Capacité d'accueil limitée à l'enveloppe urbaine	Développement limité à l'habitat dans les hameaux	8,3	4
14	N	U2	1790	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation de 1 maison	Conforter l'urbanisation du village	8,3	1
15	N	U2	373	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Faible surface	Conforter l'urbanisation du bourg		0
16	N	UL	4206	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Correspond au besoin de développement touristique du territoire	Conforter l'activité touristique déjà existante		0
17	N	U2	936	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du bourg	8,3	1
		total	**135961**						**11**

- **Villebramar**

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation Secteur = ensemble de parcelles contiguës	Ancien zonage	Nouveau Zonage	Surfaces concernées en m²	L'urbanisation envisagée … L 142-5				Programme de logements (nb par hectare)	Nb de logements
				… ne doit pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Outils : carte des enjeux écologiques, RPG, AOC,	… ne doit pas nuire à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques TVB, …	… ne doit pas conduire à une consommation excessive de l'espace Analyse foncière, …	… ne doit pas générer d'impact excessif sur les flux de déplacements … et ne pas nuire à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services		
1	RNU	U1	1538	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Surface libre permettant l'implantation d'une maison	Conforter l'urbanisation du bourg	7,7	1
2	RNU	AU1	5396	Surface non primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du bourg	7,7	4
3	RNU	AU1	2151	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du bourg	7,7	2
4	RNU	AU2	3828	Surface primée à la PAC, pas d'AOC, pas d'IGP	Pas de continuité écologique	Densité imposée dans l'OAP	Conforter l'urbanisation du bourg	7,7	3
		total	**12913**						**10**

- **Brugnac**

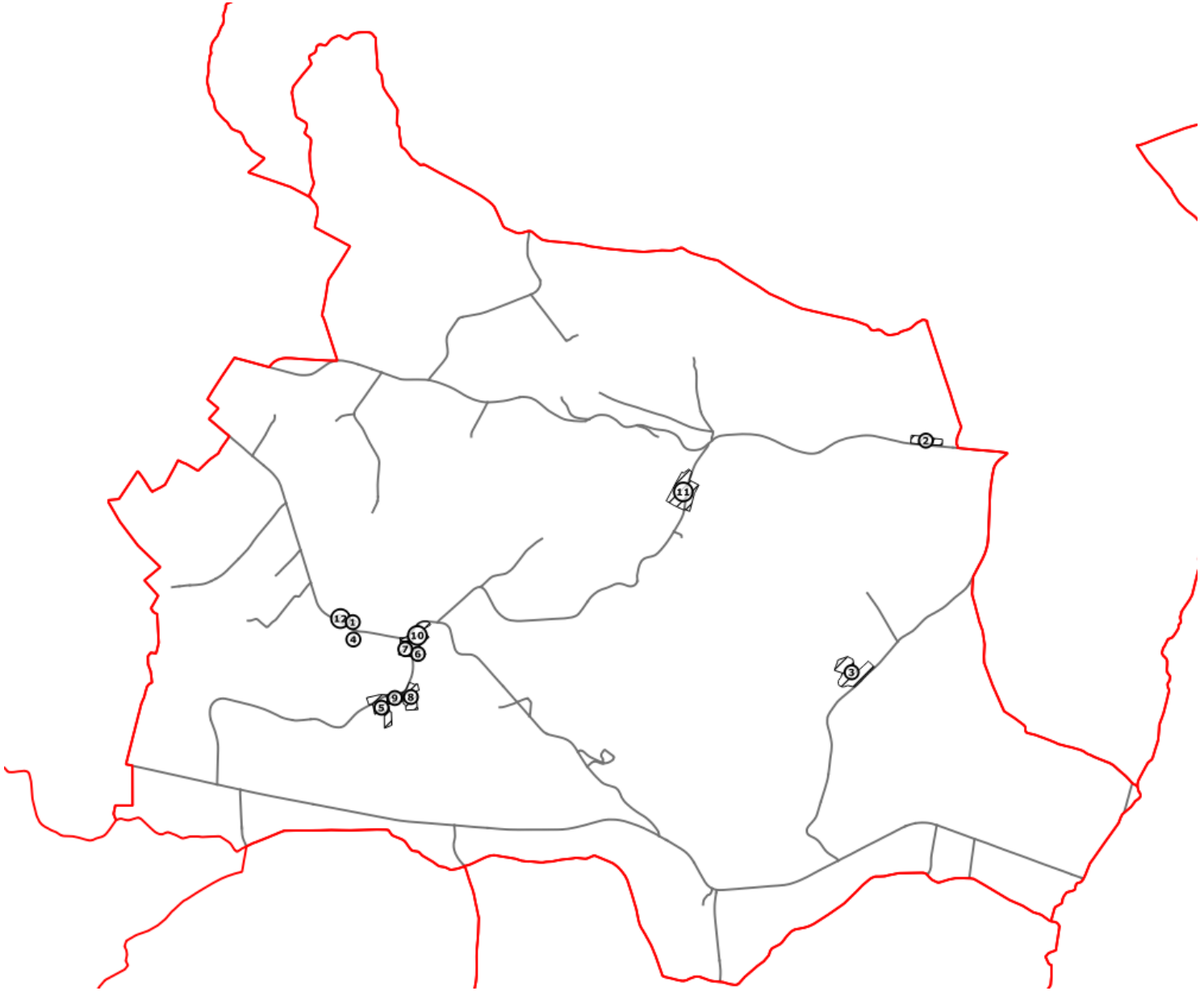

- **<u>Castelmoron-sur-Lot</u>**

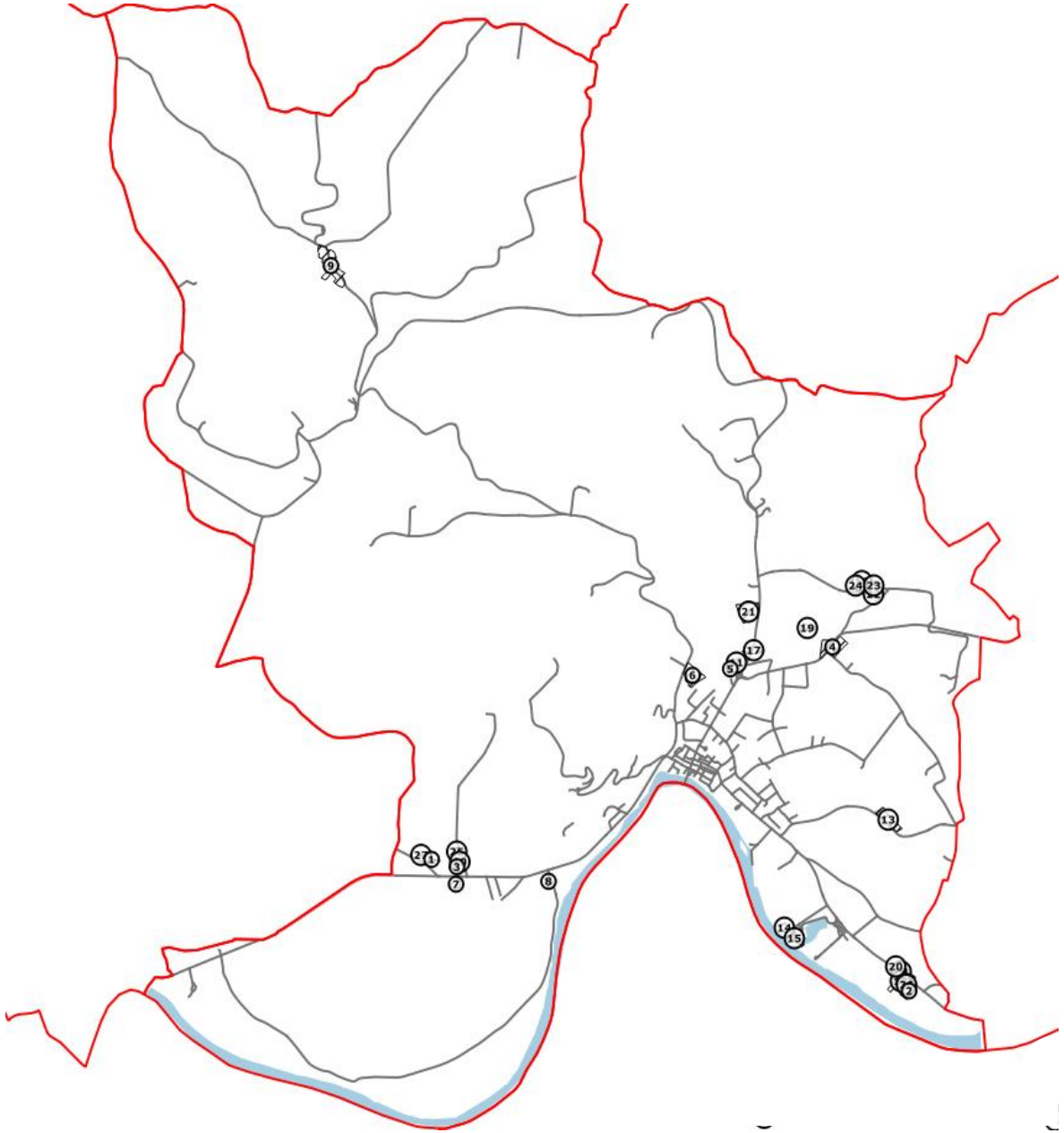

- **Coulx**

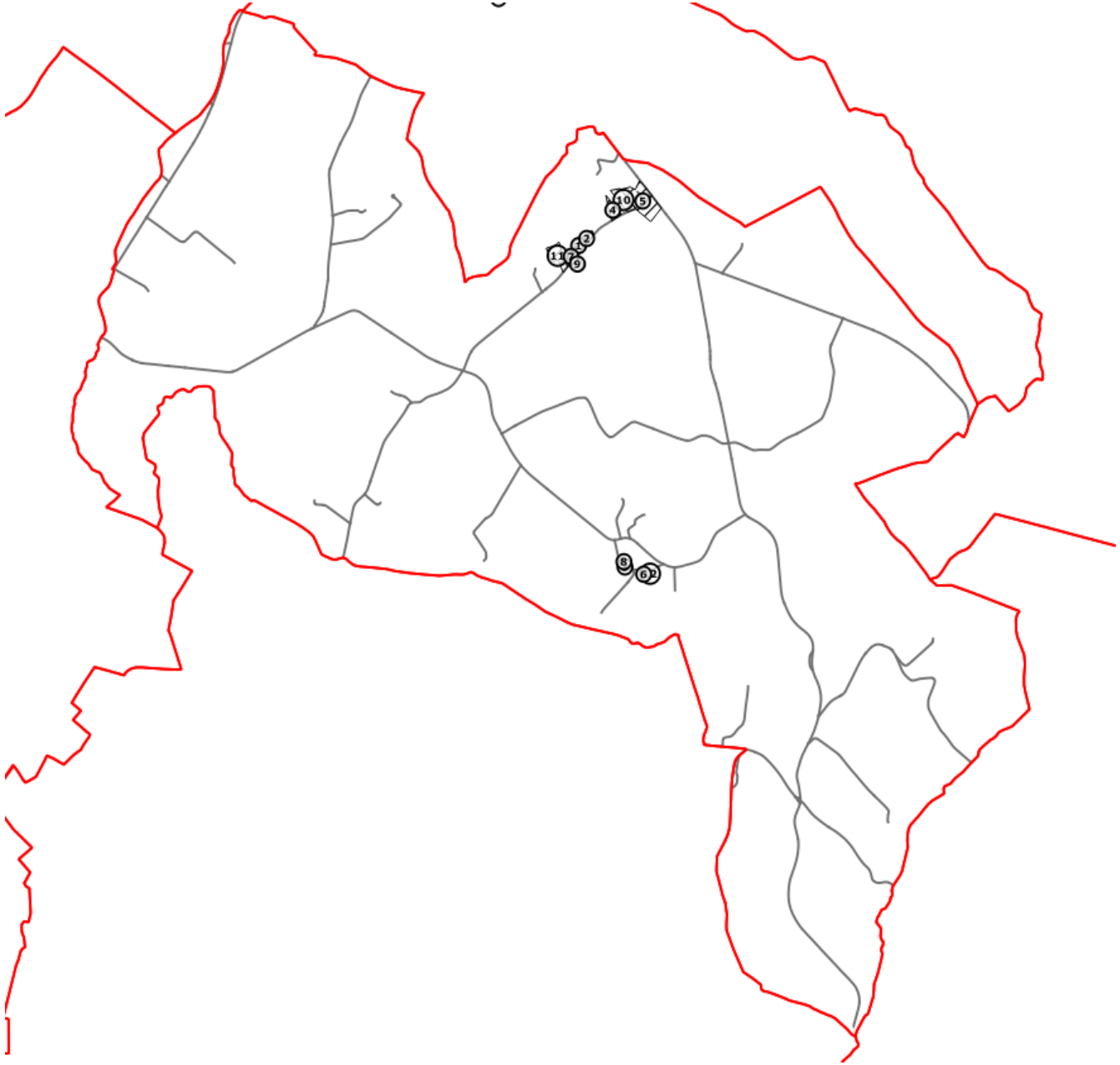

- **Hautes-Vignes**

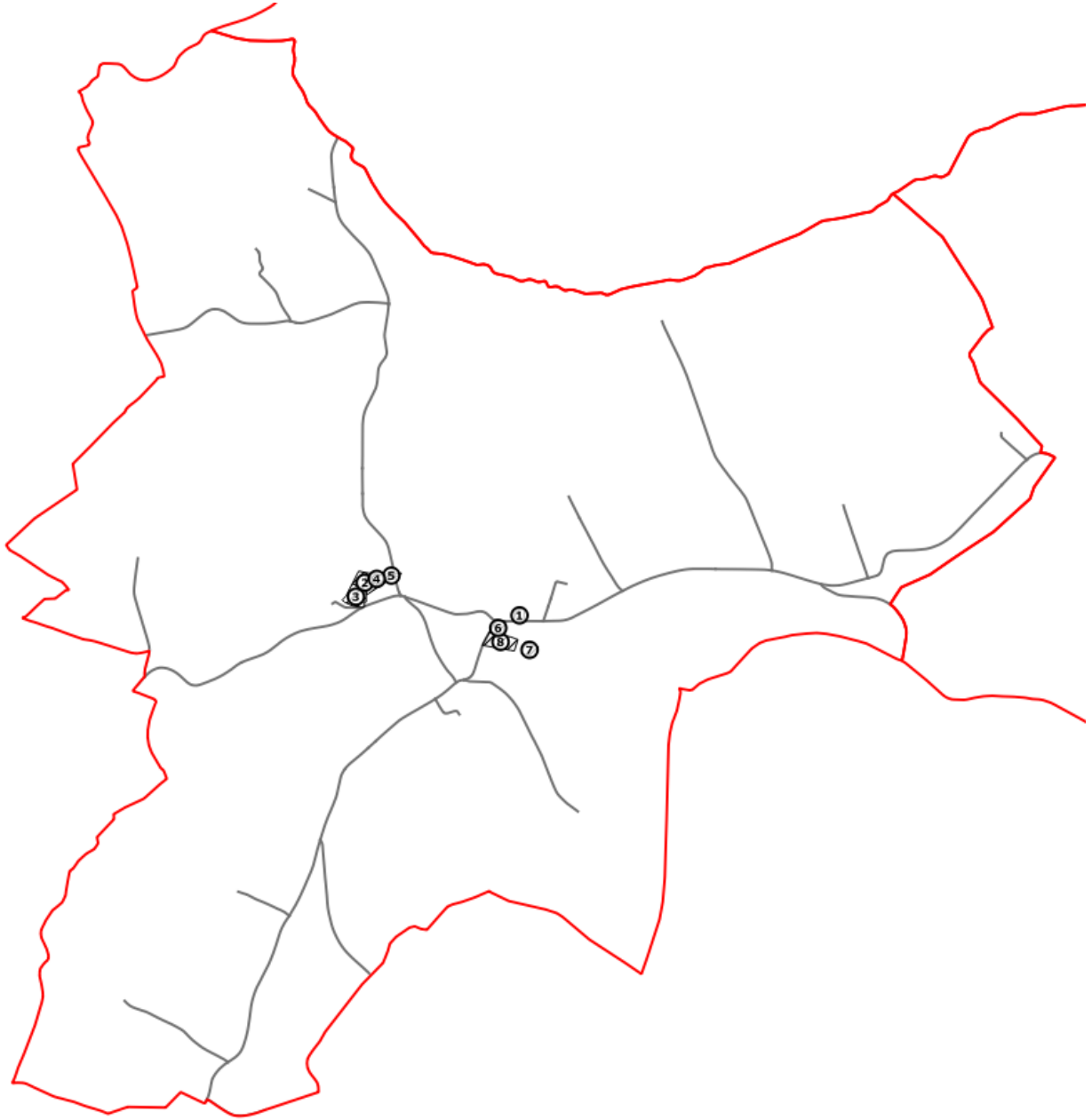

- **<u>Labretonie</u>**

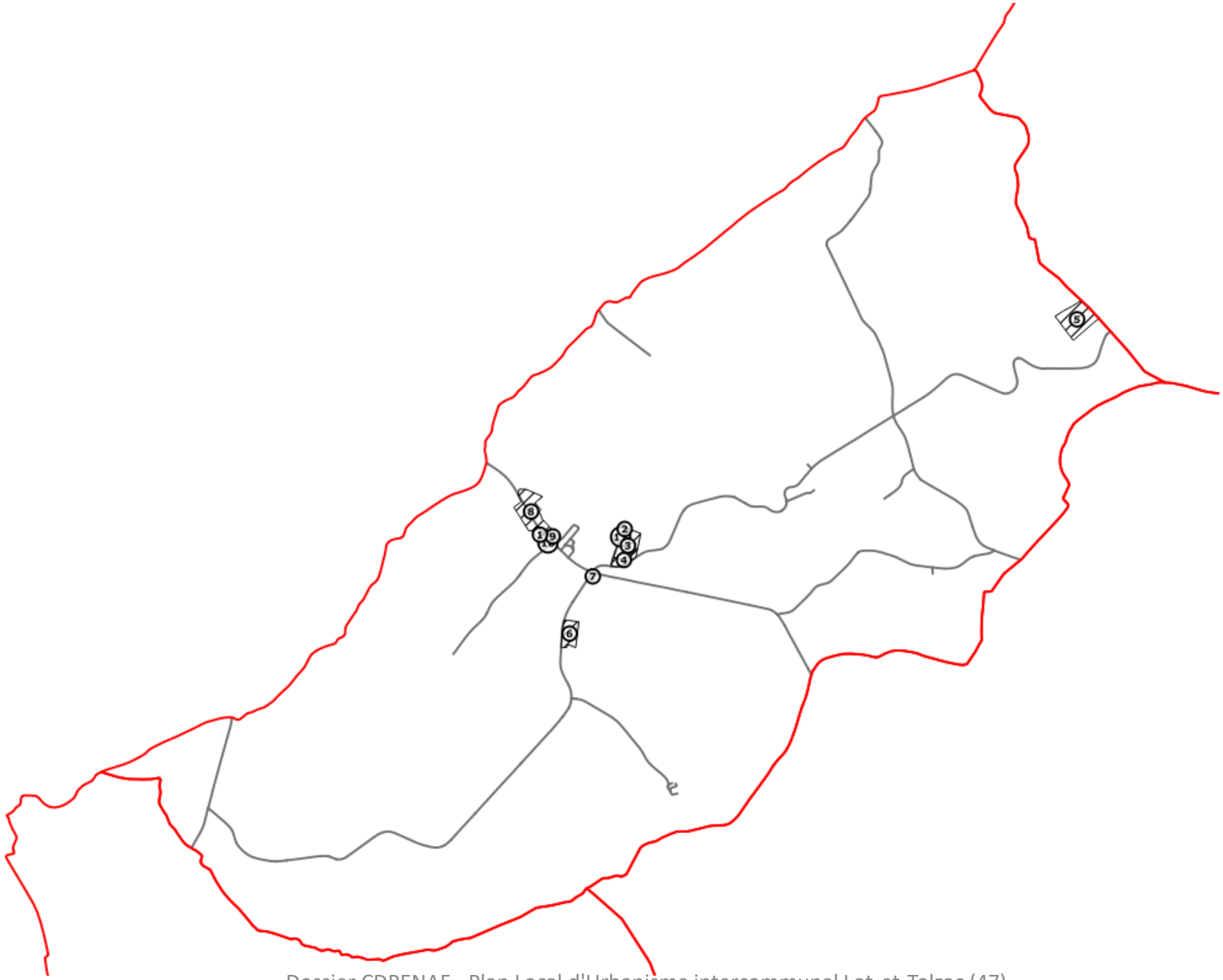

- **Laparade**

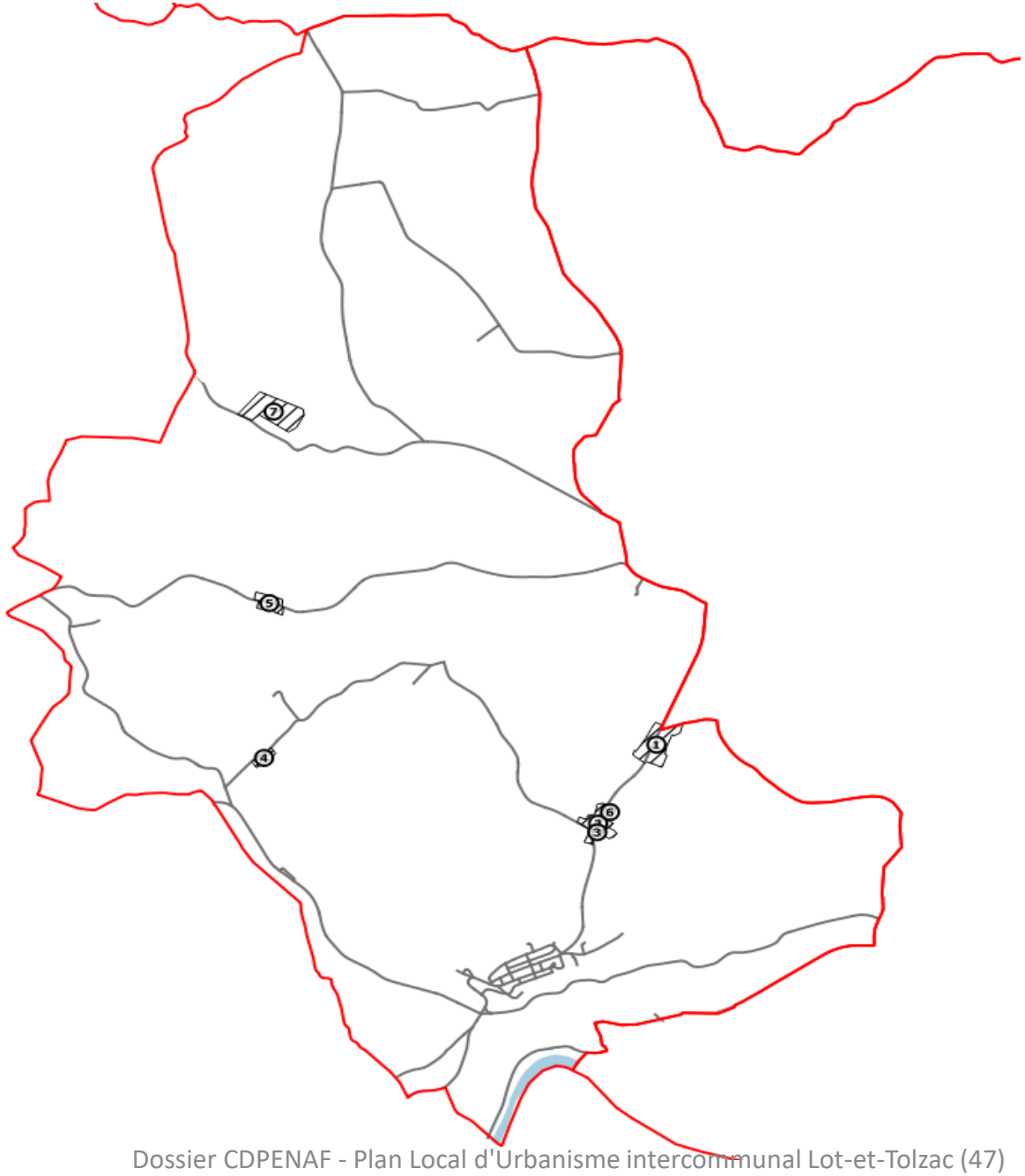

- **Le Temple-sur-Lot**

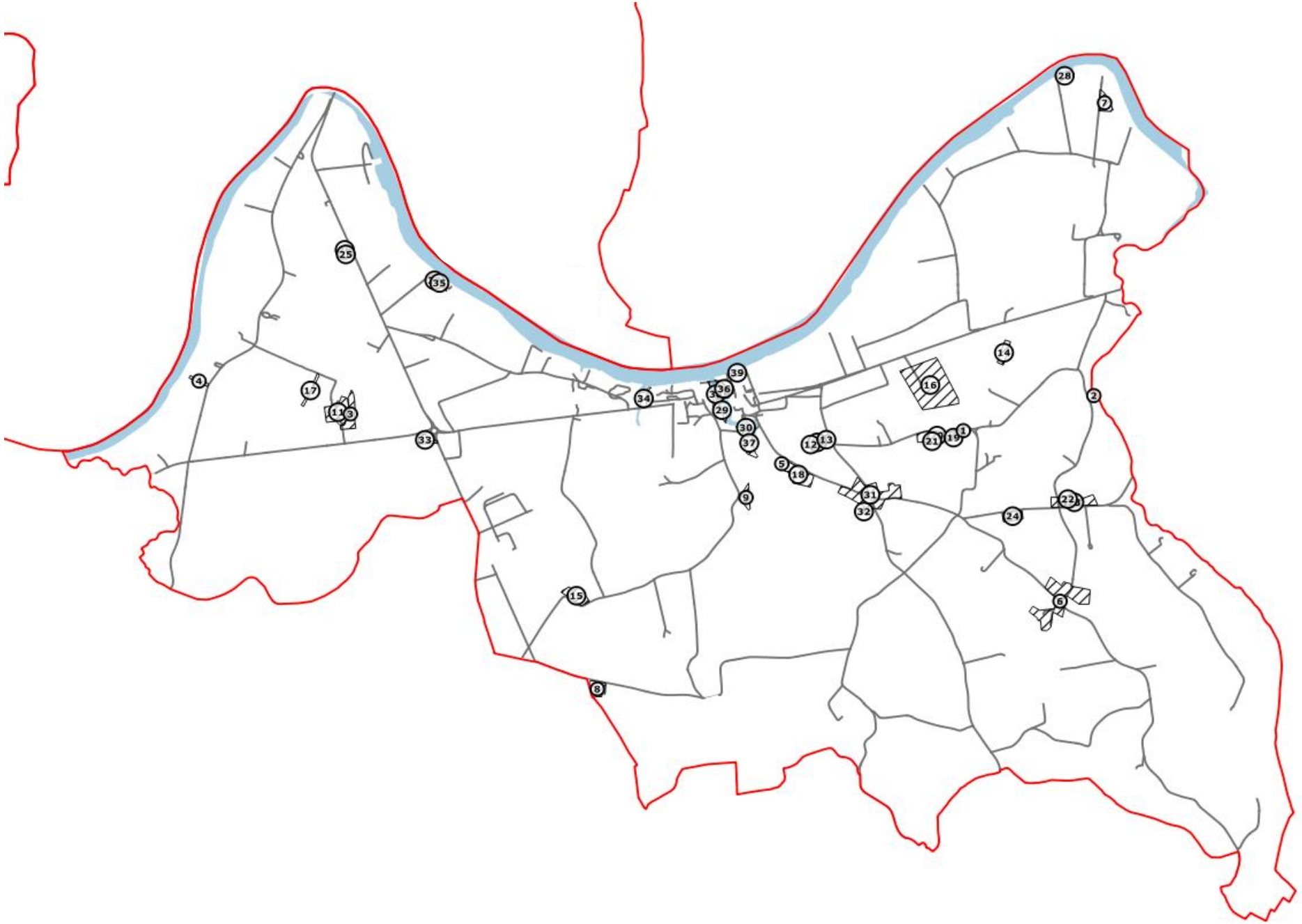

- **Montastruc**

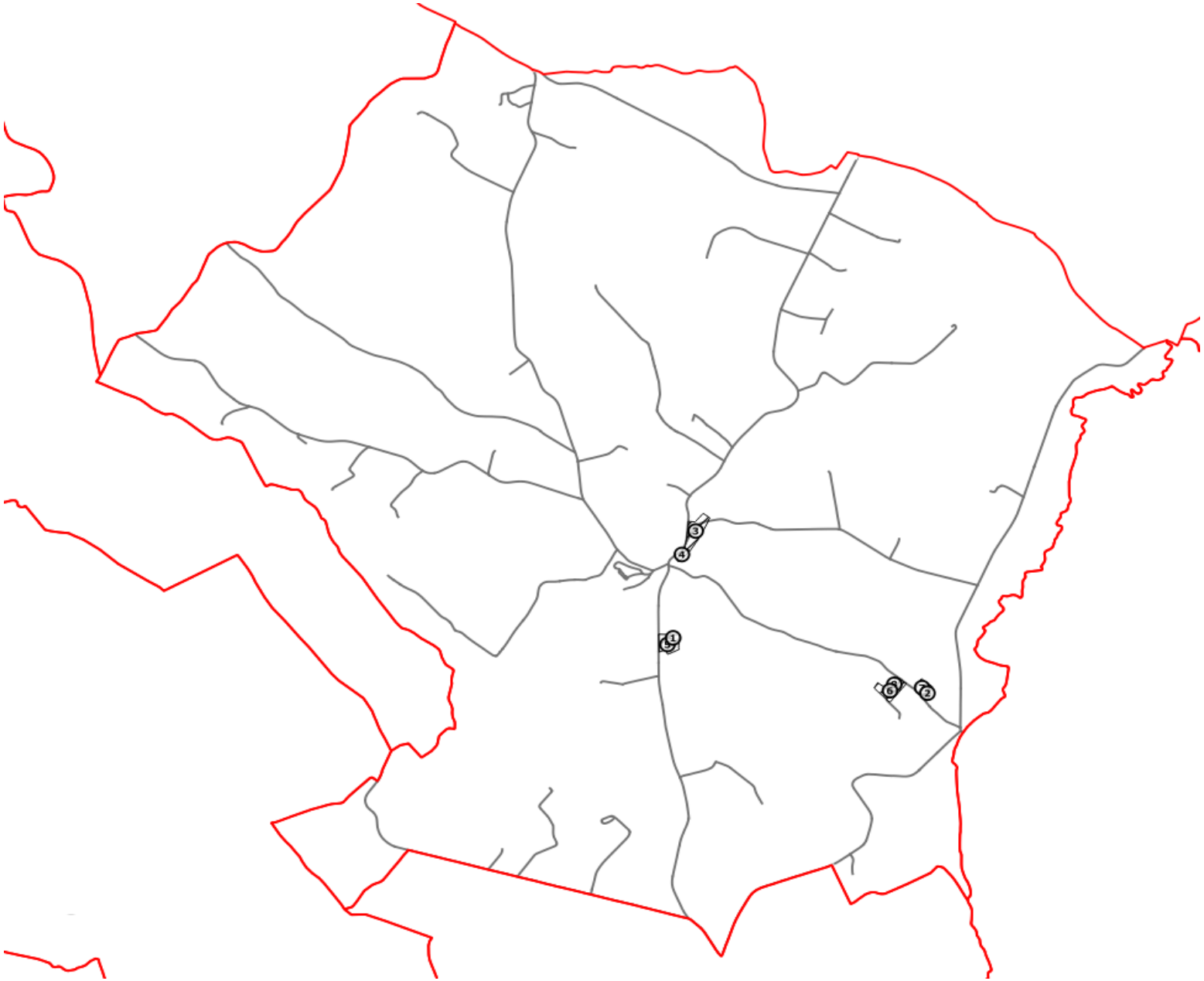

- **Monclar**

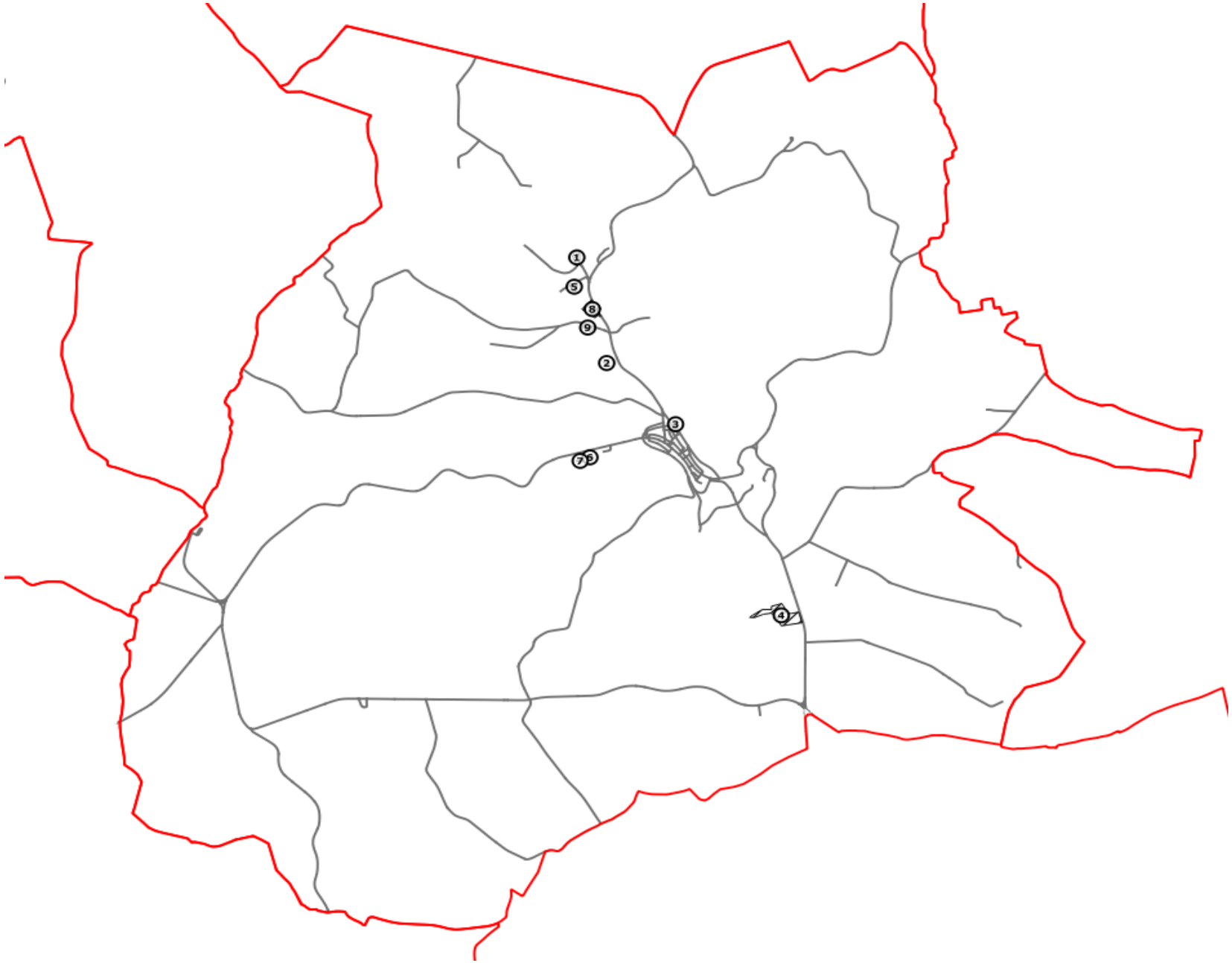

- **Pinel-Hauterive**

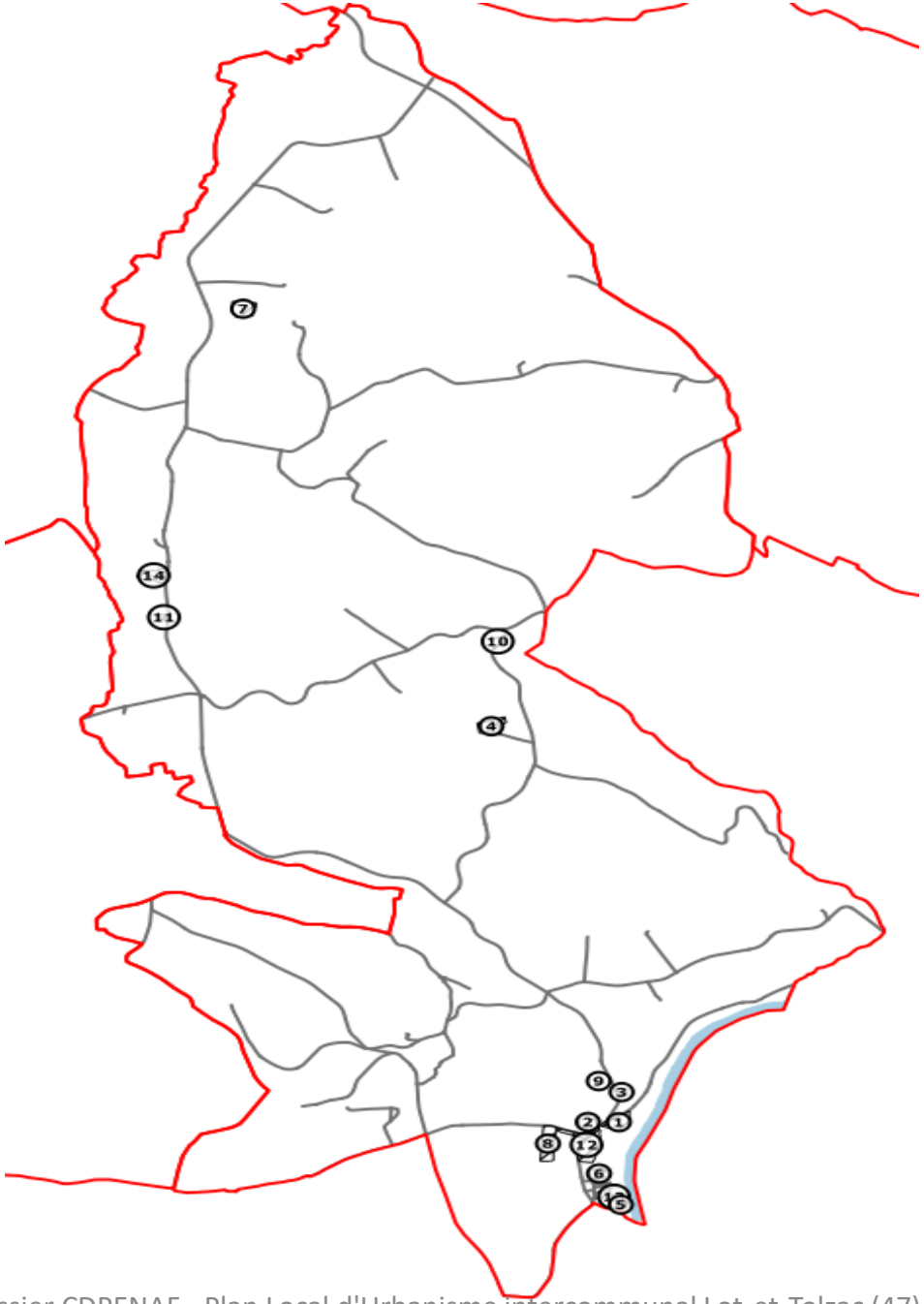

- **Saint-Pastour**

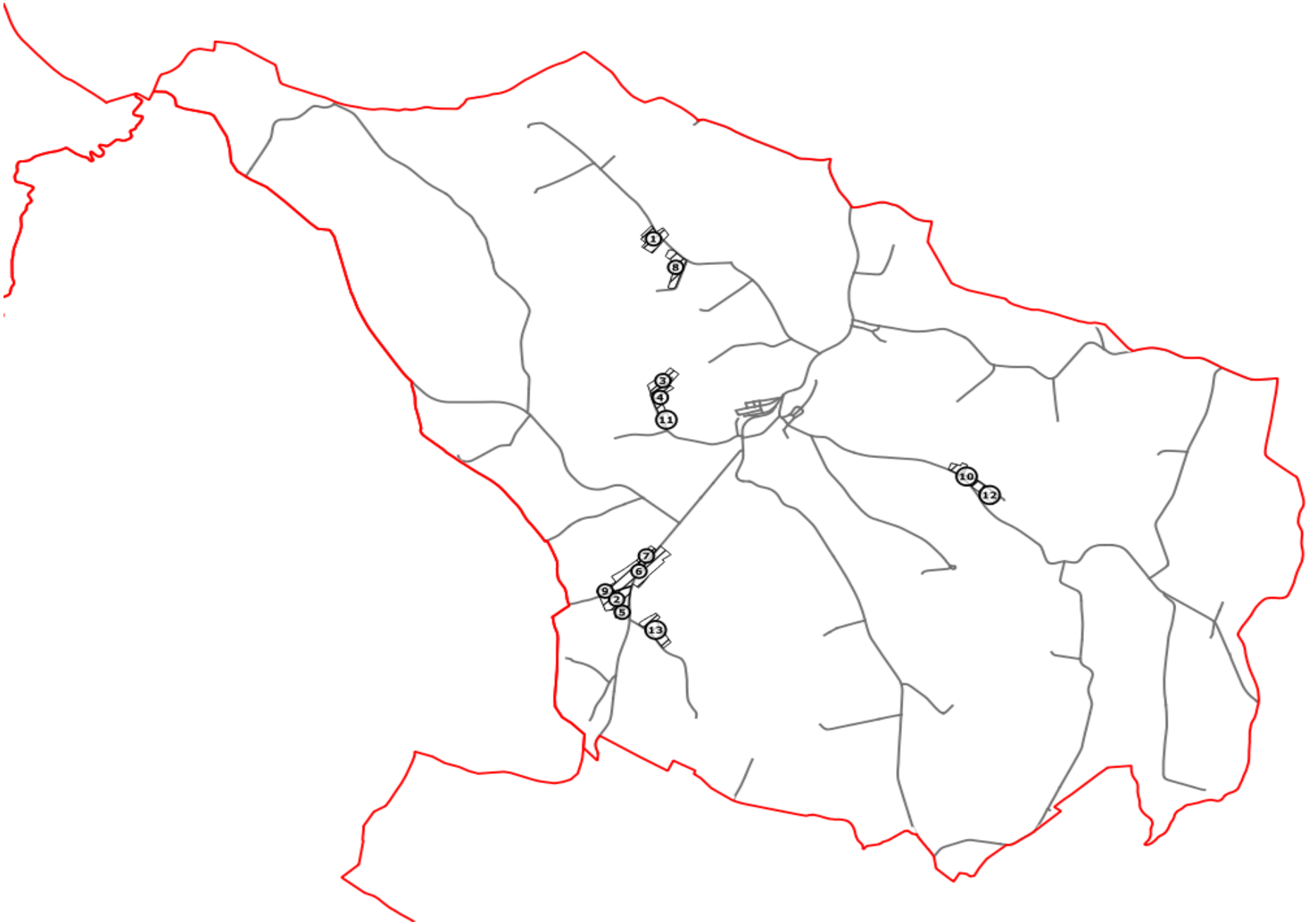

- **<u>Tombeboeuf</u>**

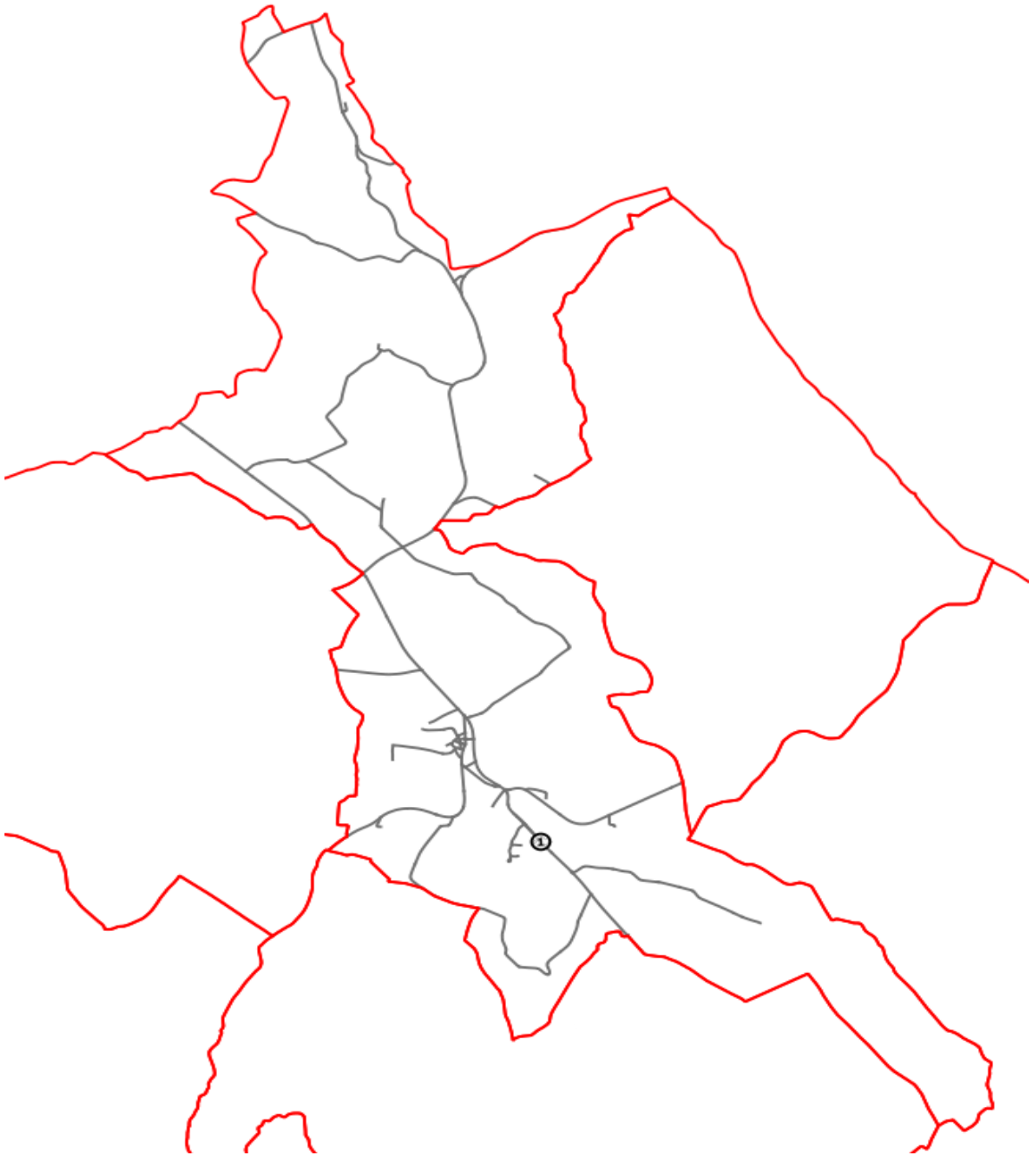

- **<u>Tourtrès</u>**

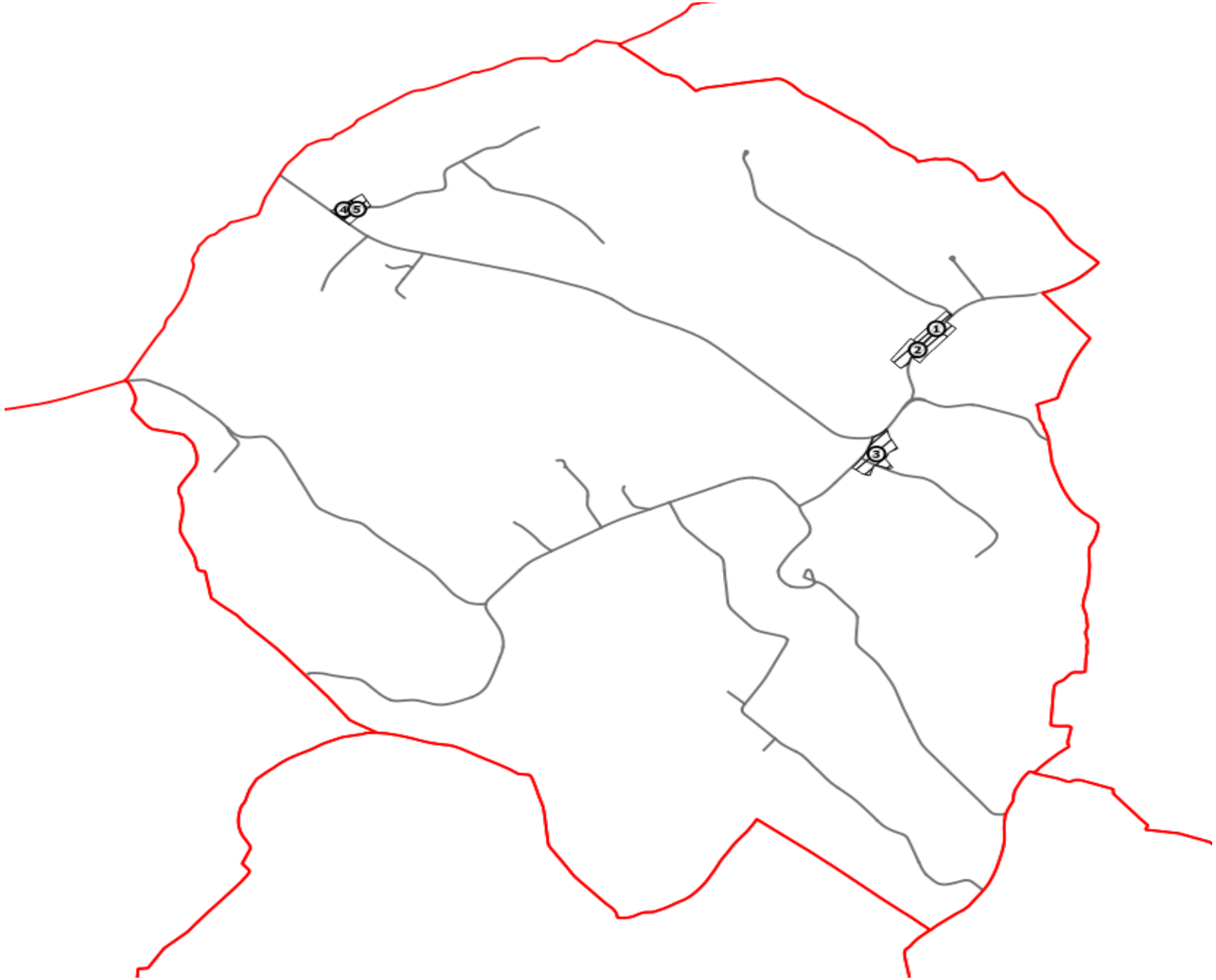

- **<u>Verteuil d’Agenais</u>**

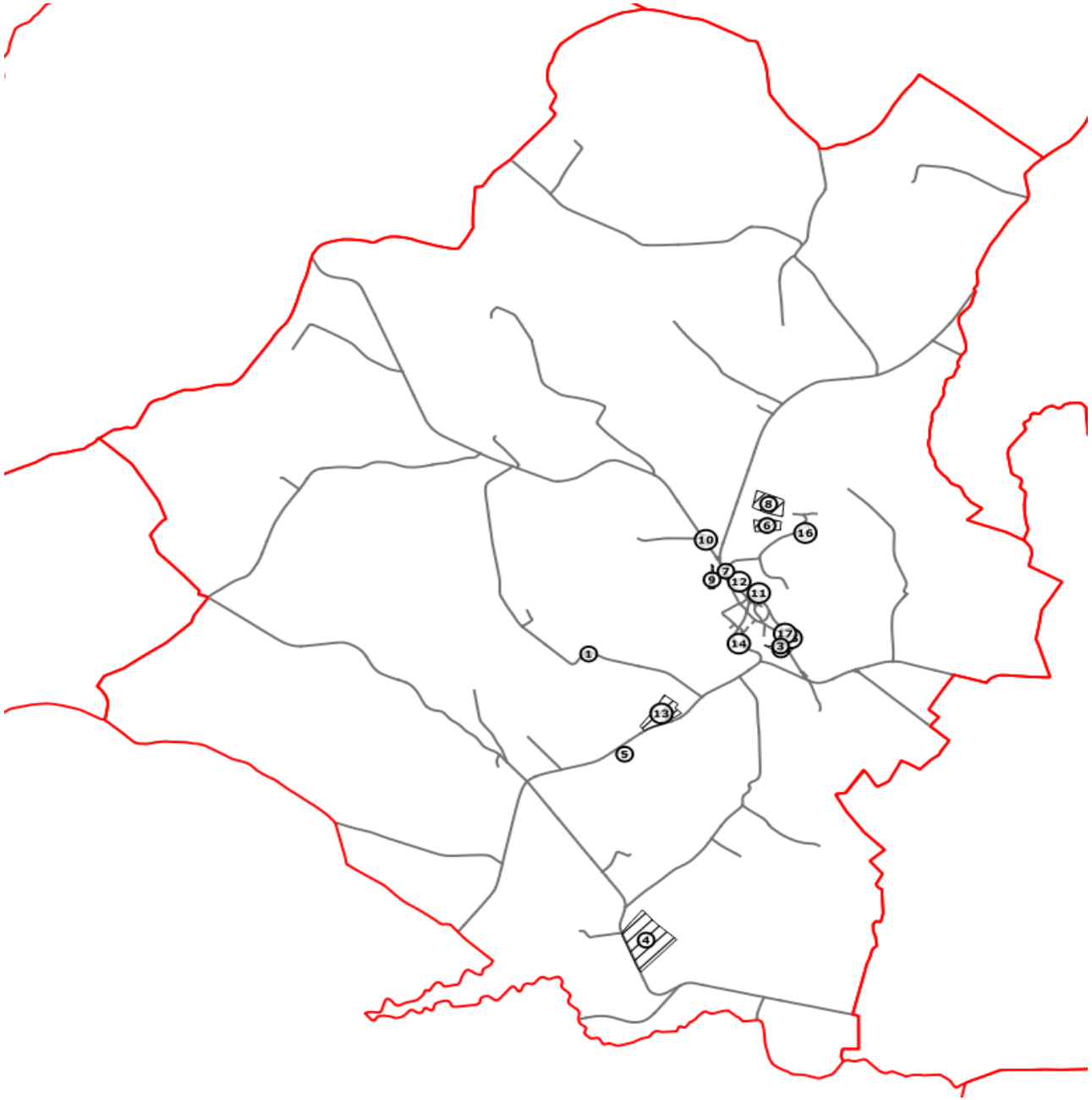

- **Villebramar**

- **Brugnac – Al Barral**

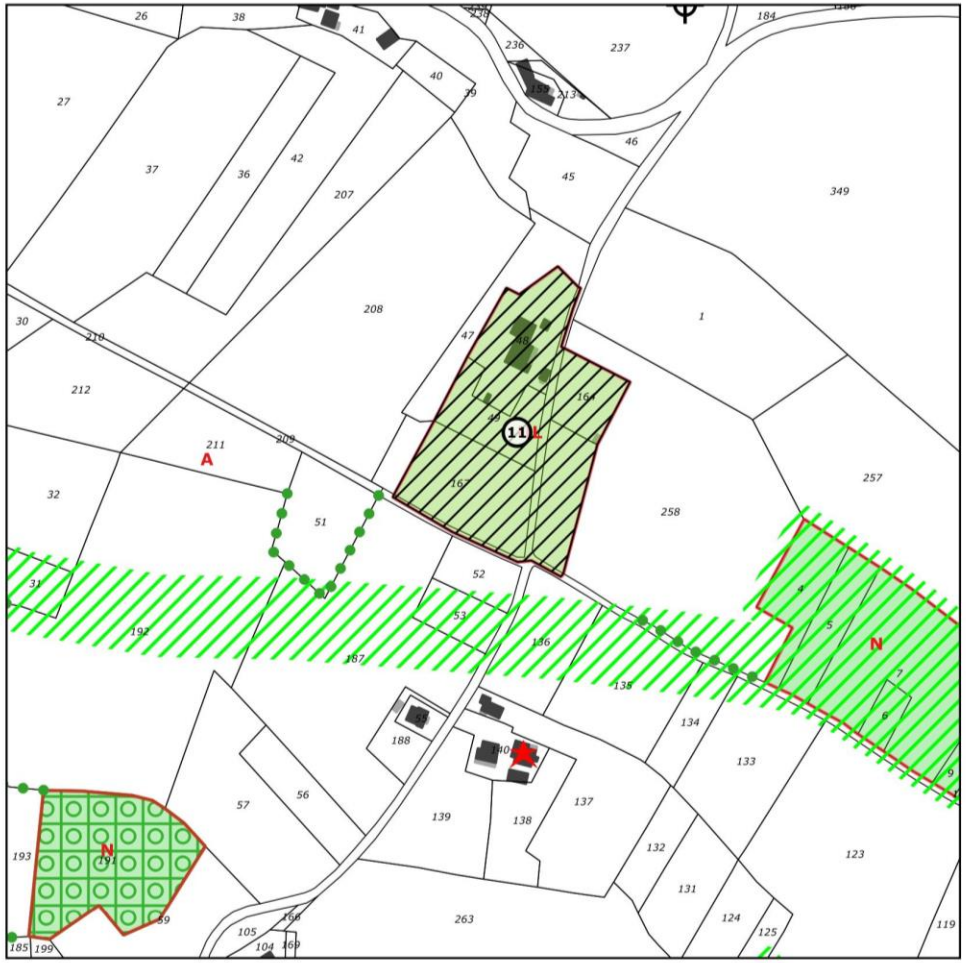

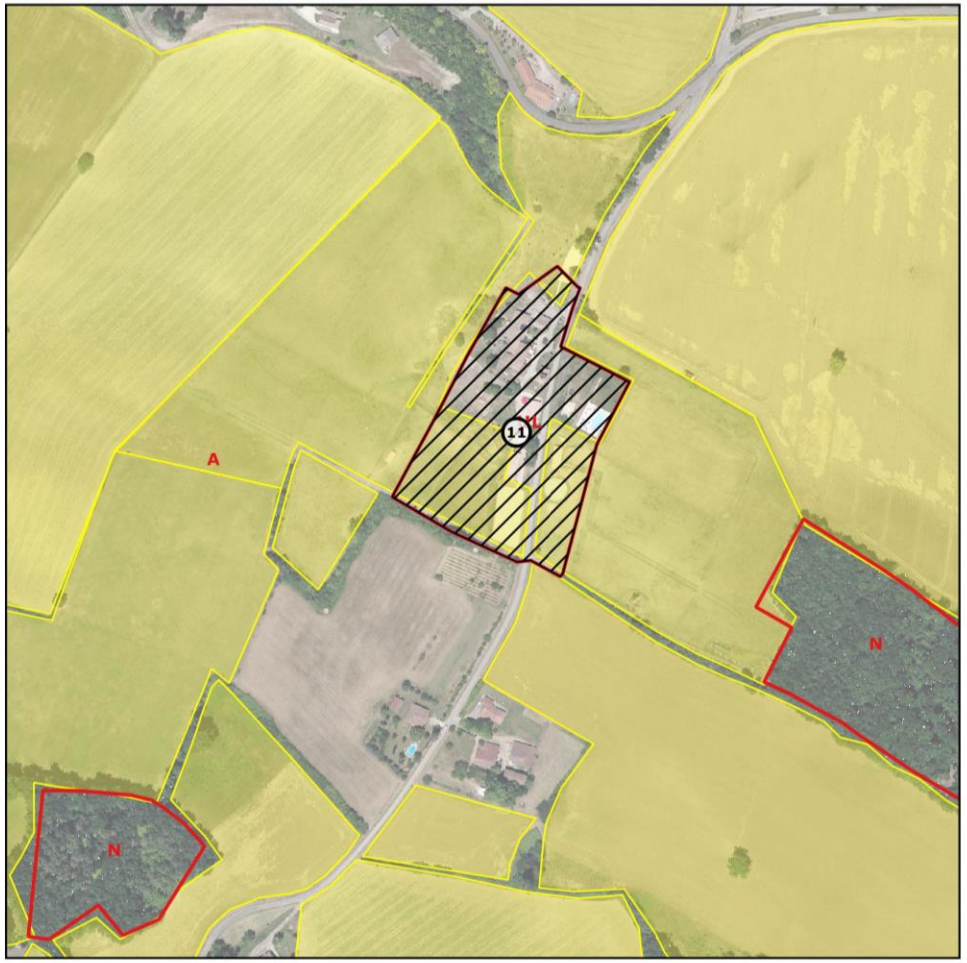

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
11	UL	RNU	20606 m²

- **Brugnac – Bourg**

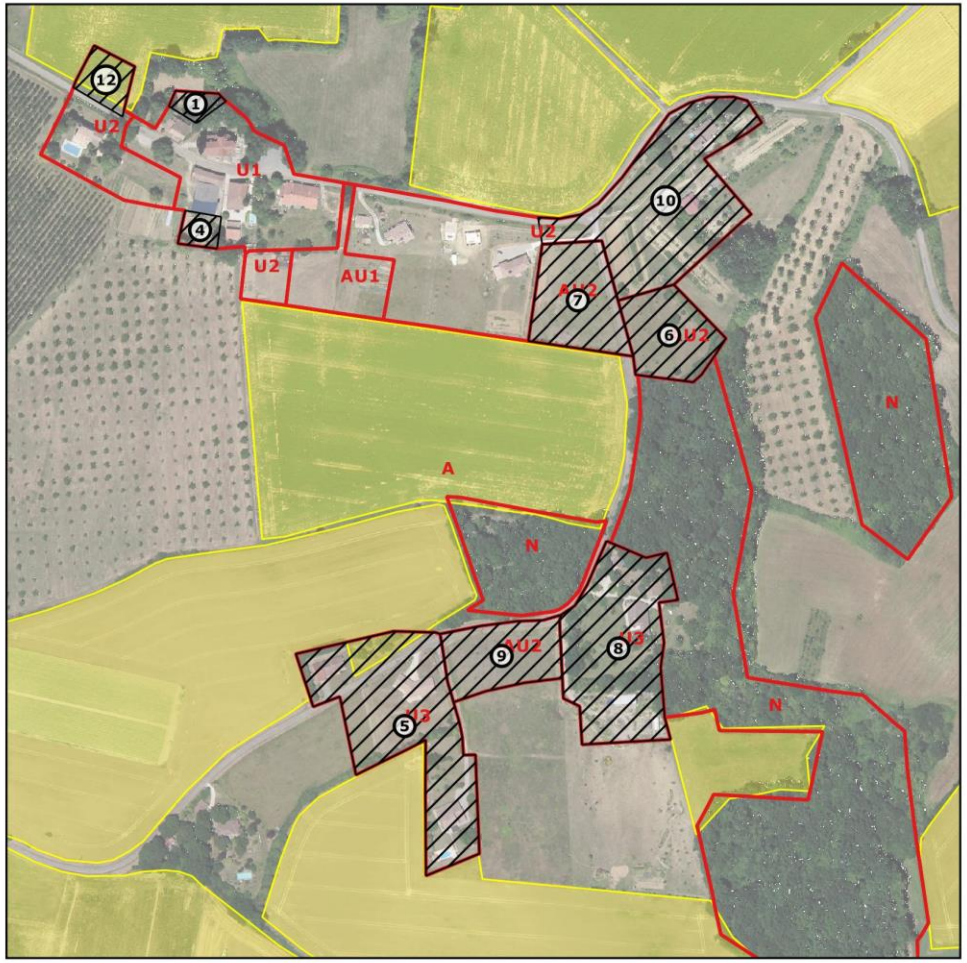

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U1	RNU	601 m²
4	U1	RNU	666 m²
5	U3	RNU	11149 m²
6	AU2	RNU	3695 m²
7	AU2	RNU	4607 m²
8	U3	RNU	9310 m²
9	AU2	RNU	3962 m²
10	U2	RNU	11095 m²
12	U2	RNU	1324 m²

- **Brugnac – Mariau**

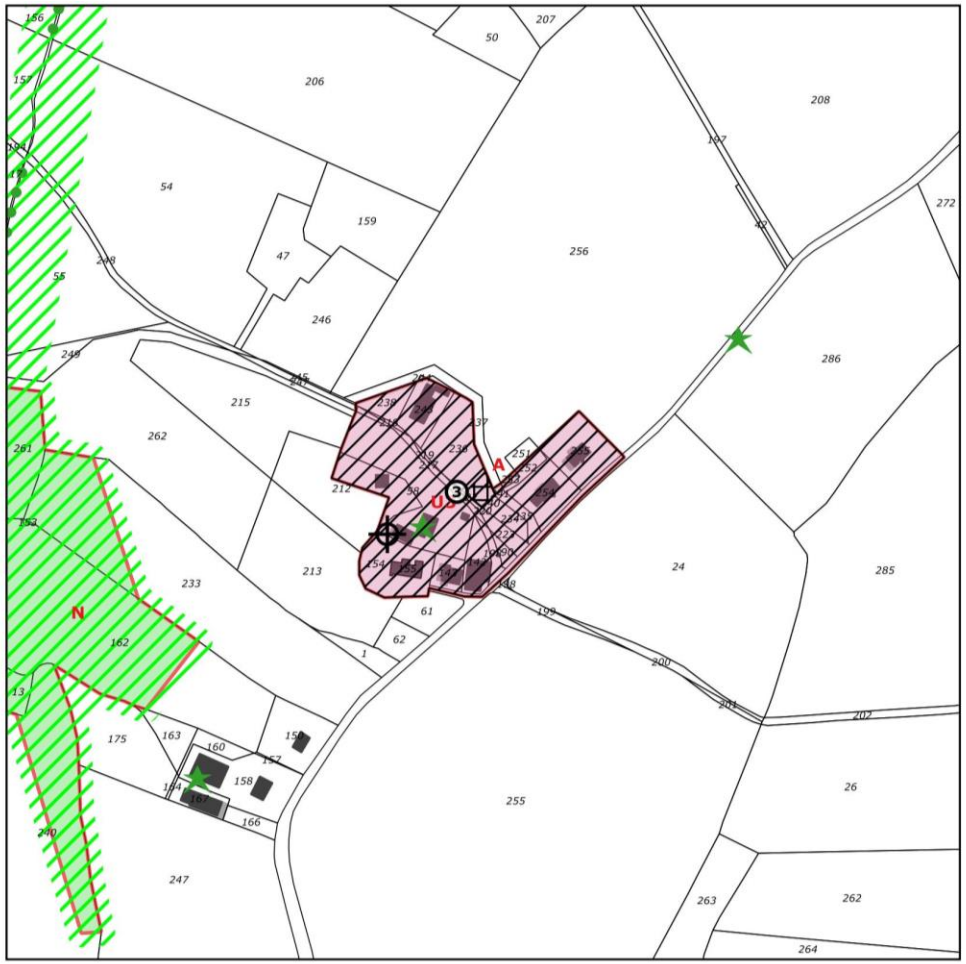

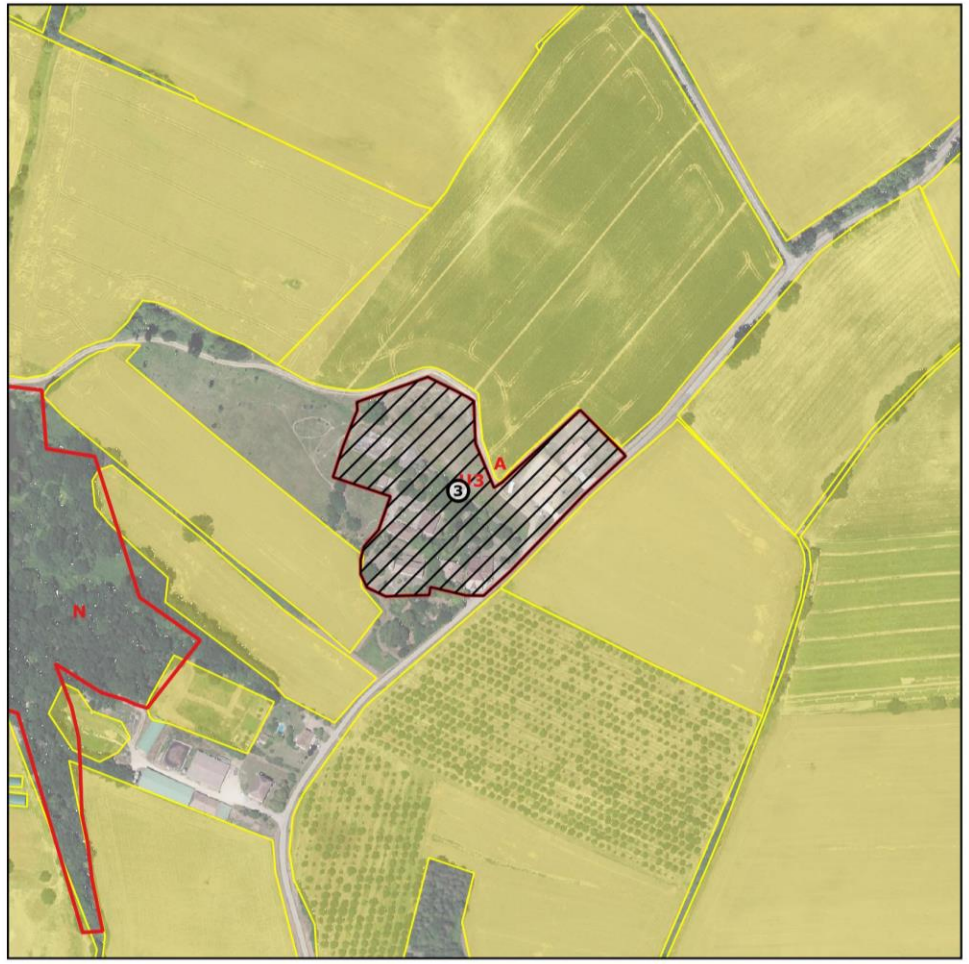

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
3	U3	RNU	19052 m²

- **Brugnac – Segnac**

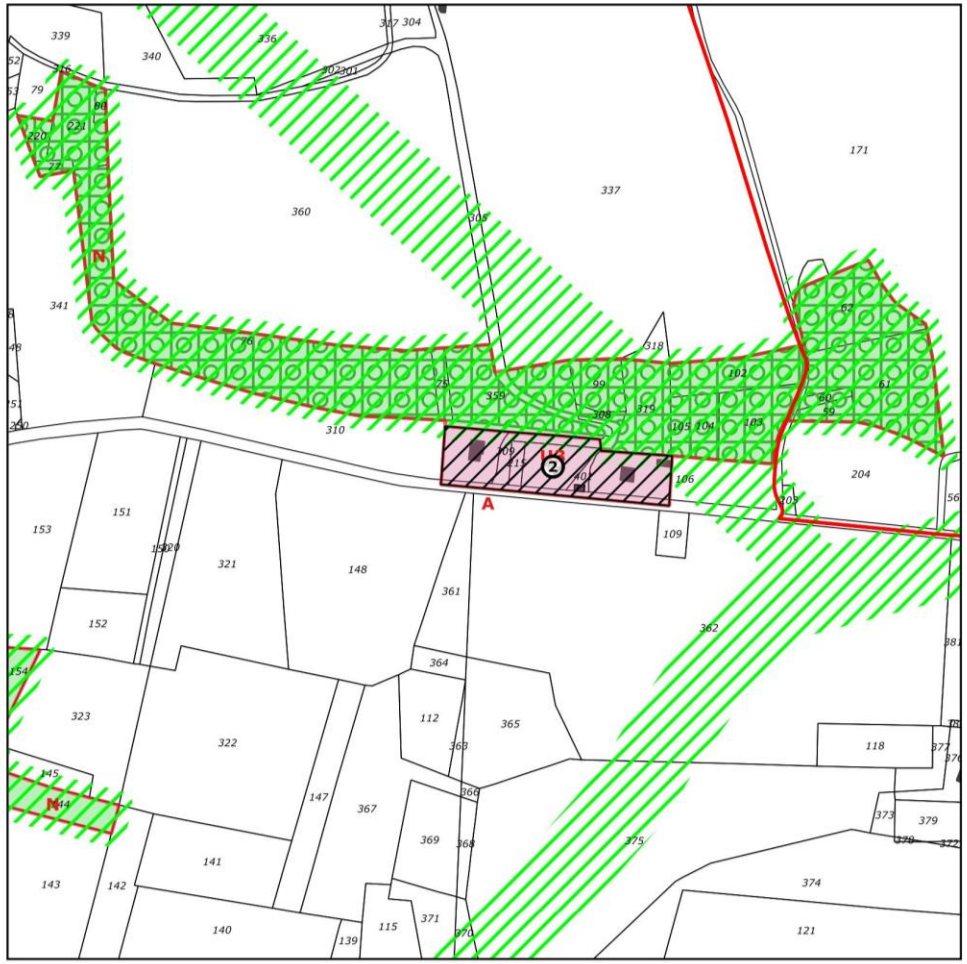

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	U3	RNU	6777 m²

- **Castelmoron-sur-Lot - Caillou**

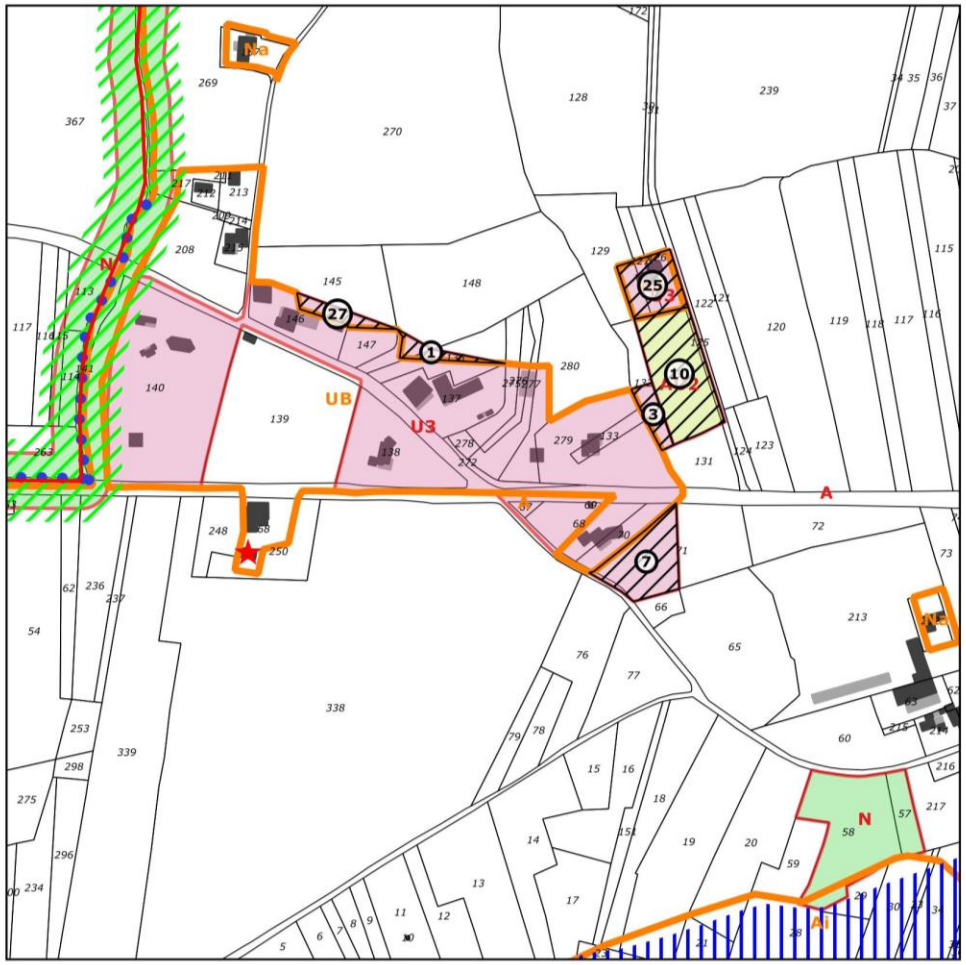

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	A	516 m²
3	U3	A	627 m²
7	U3	A	2421 m²
10	AU2	A	3791 m²
25	U3	Na	1711 m²
27	U3	A	591 m²

- **Castelmoron-sur-Lot – Lalande bas**

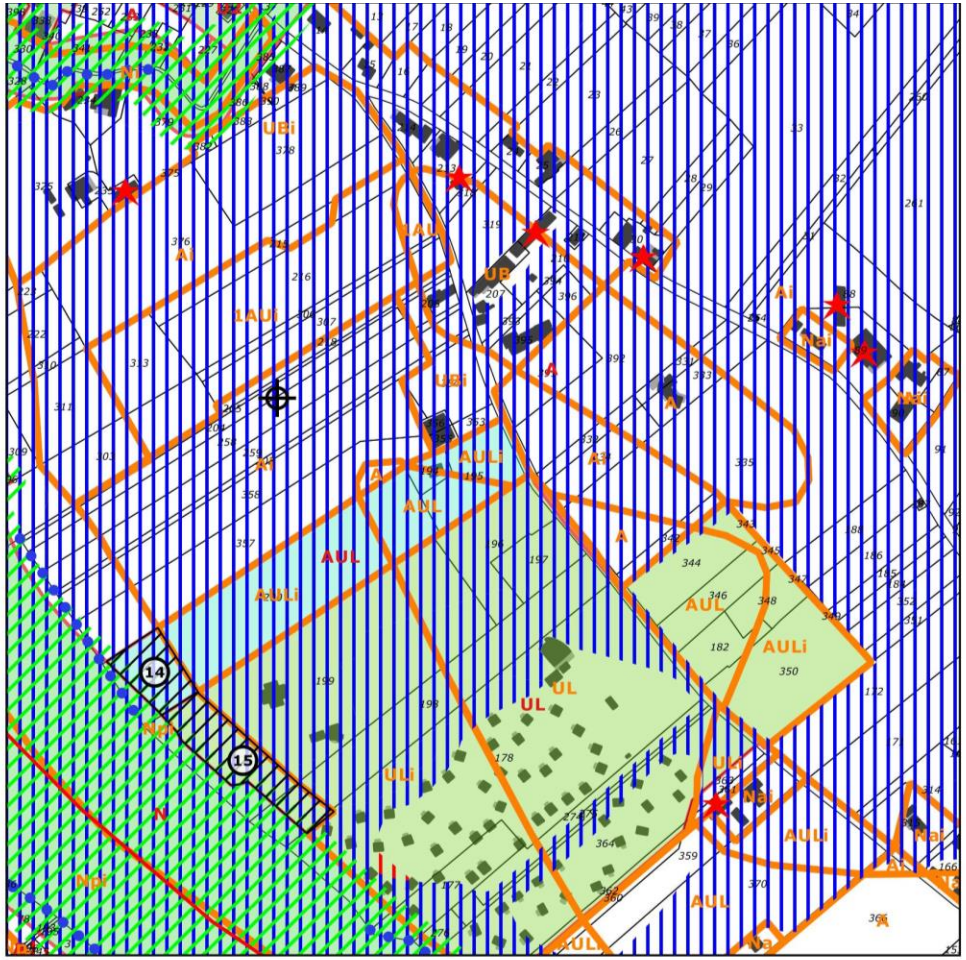

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
14	AUL	Npi	2089 m²
15	UL	Npi	3873 m²

- **Castelmoron-sur-Lot – Lalande Bregnau**

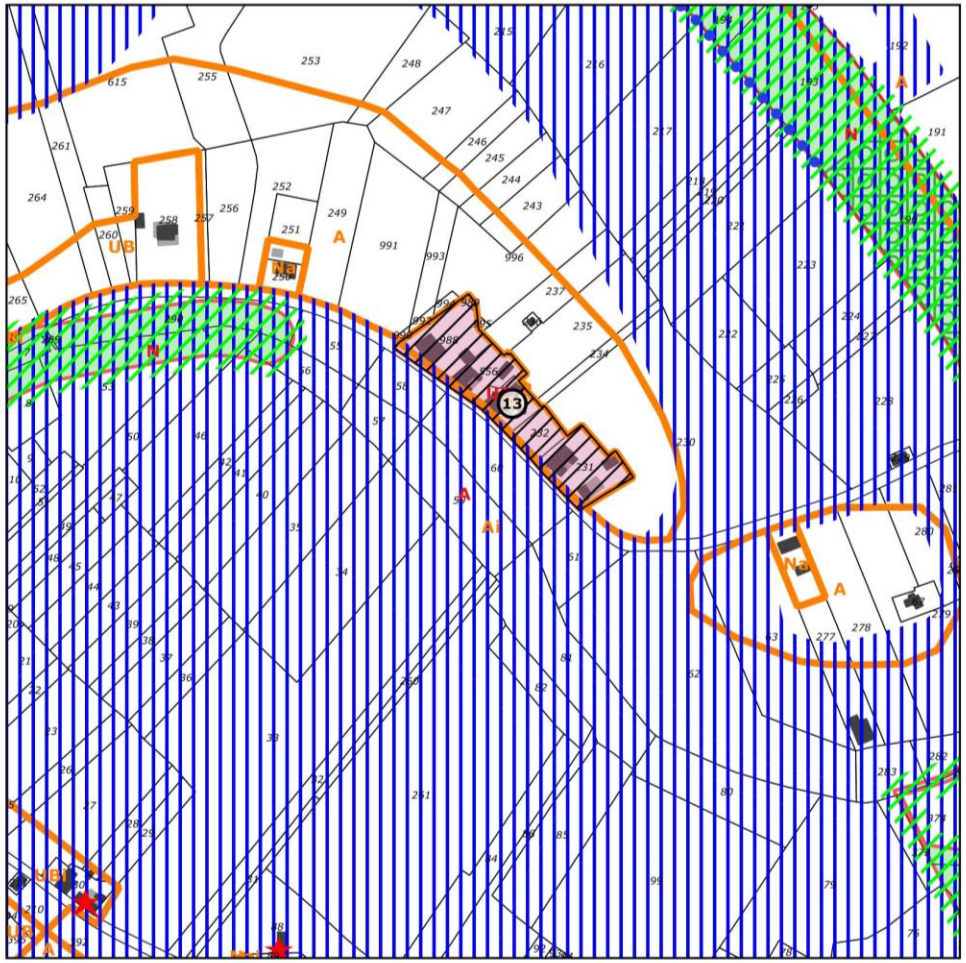

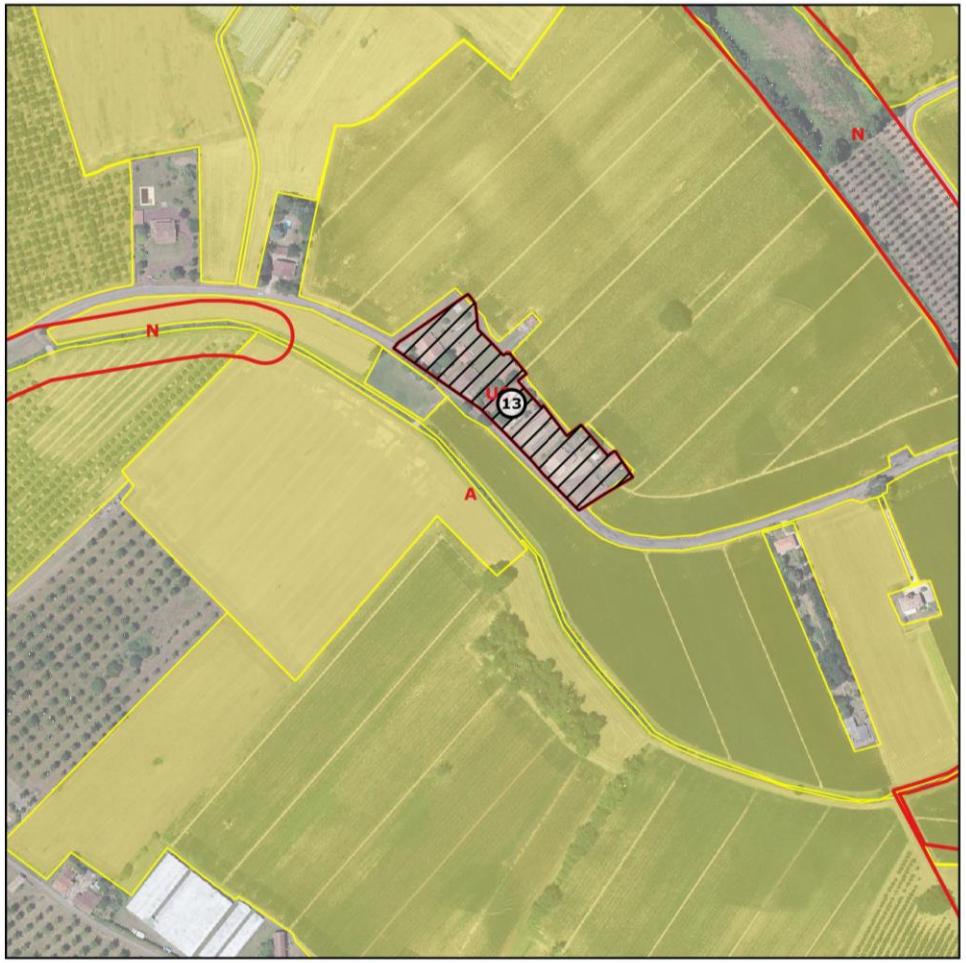

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
13	U3	Na	7826 m²

- **Castelmoron-sur-Lot - Lisle**

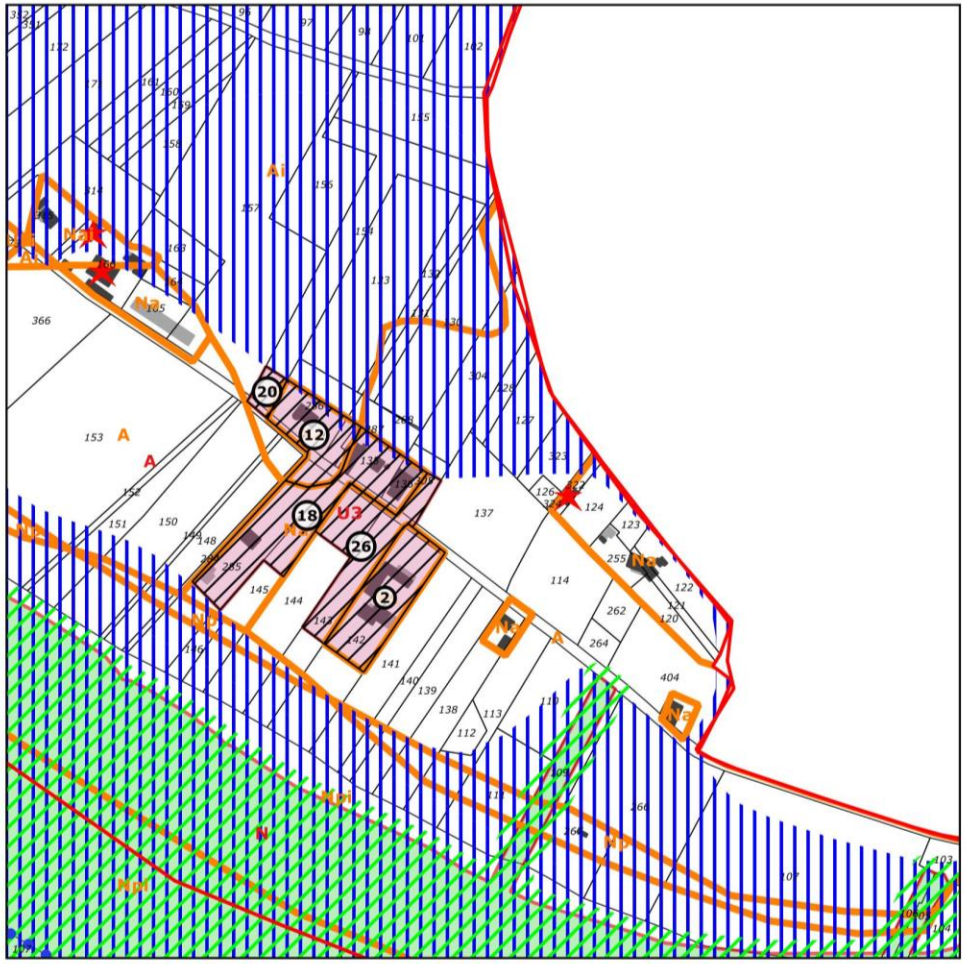

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	U3	Na	3792 m²
12	U3	Nai	2814 m²
18	U3	Na	6303 m²
20	U3	Ai	566 m²
26	U3	A	3964 m²

- **Castelmoron-sur-Lot - Lissandre**

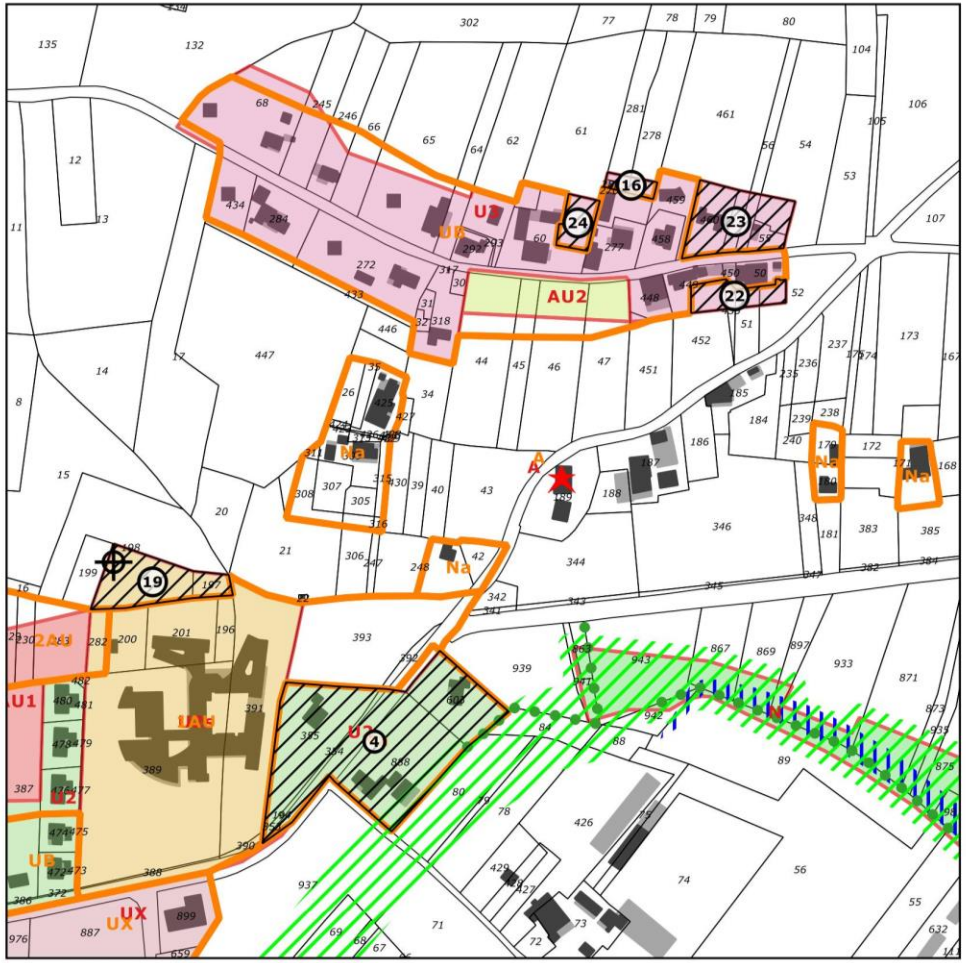

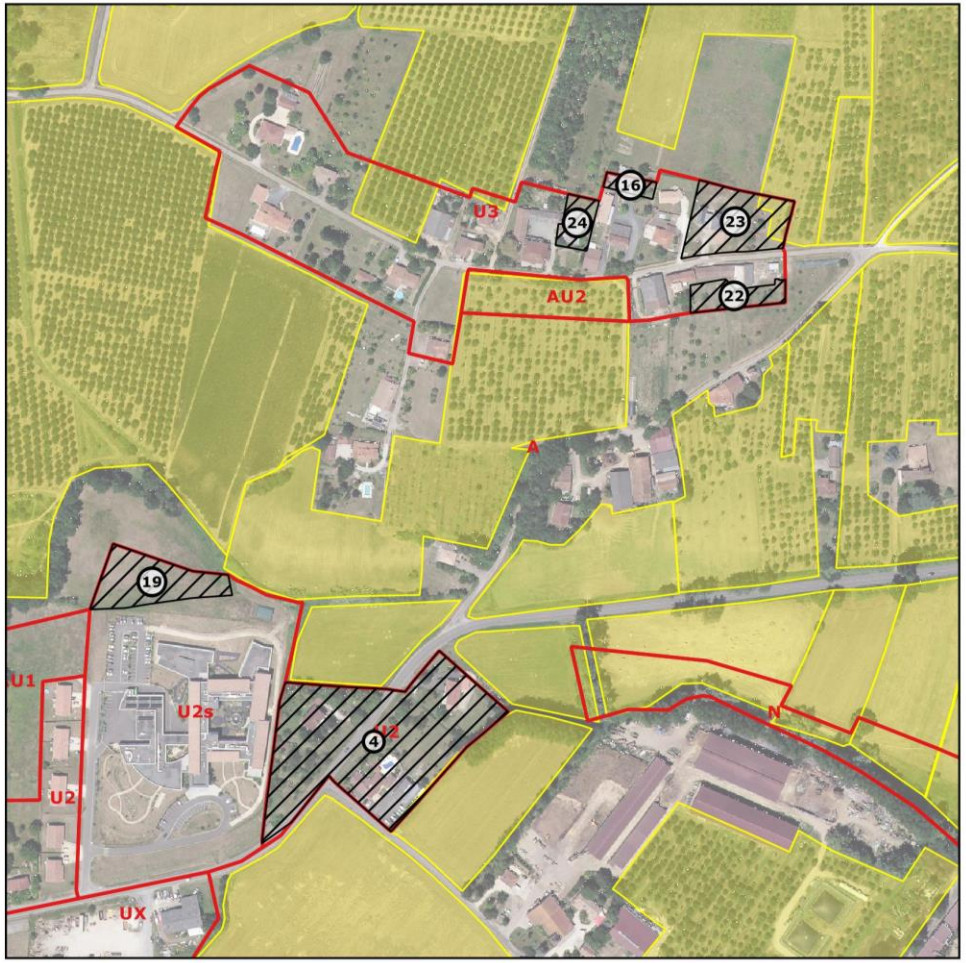

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	U2	Na	13161 m²
16	U3	A	436 m²
19	U2s	A	2821 m²
22	U3	A	1195 m²
23	U3	A	3237 m²
24	U3	A	879 m²

- **Castelmoron-sur-Lot - Musquet**

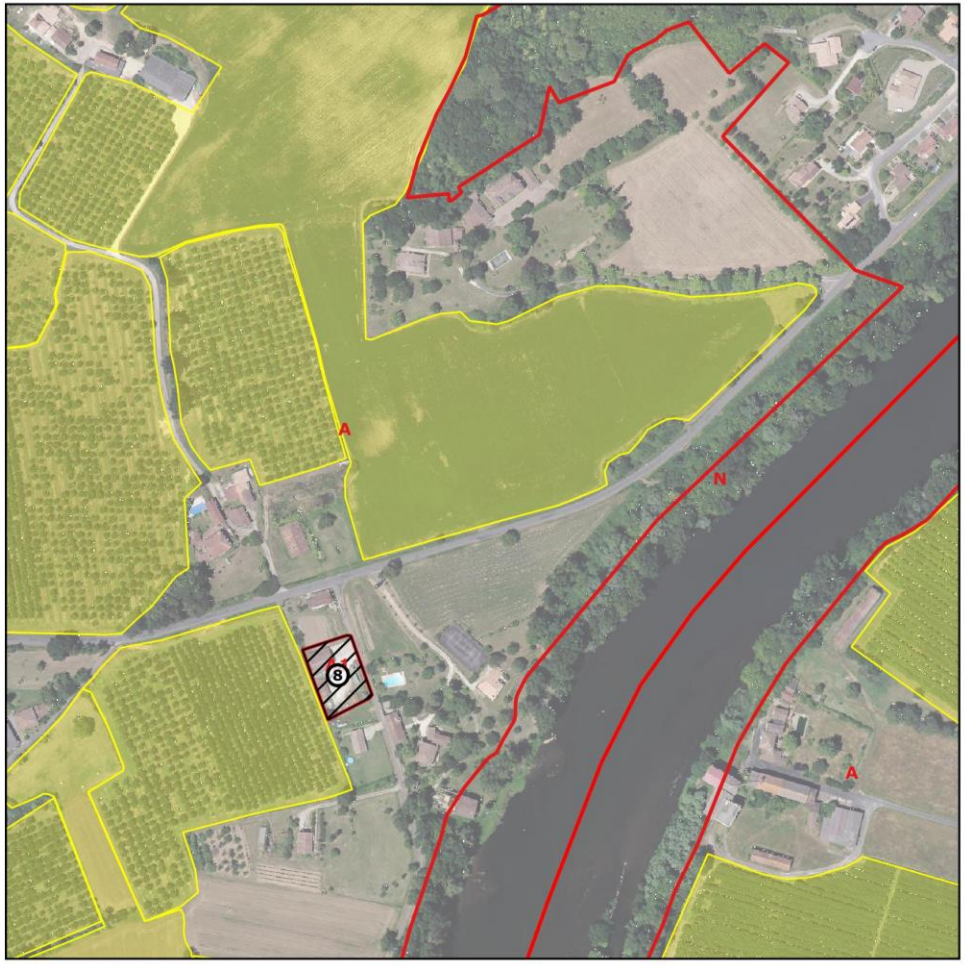

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
8	A1	A	1865 m²

- **Castelmoron-sur-Lot - Pouy**

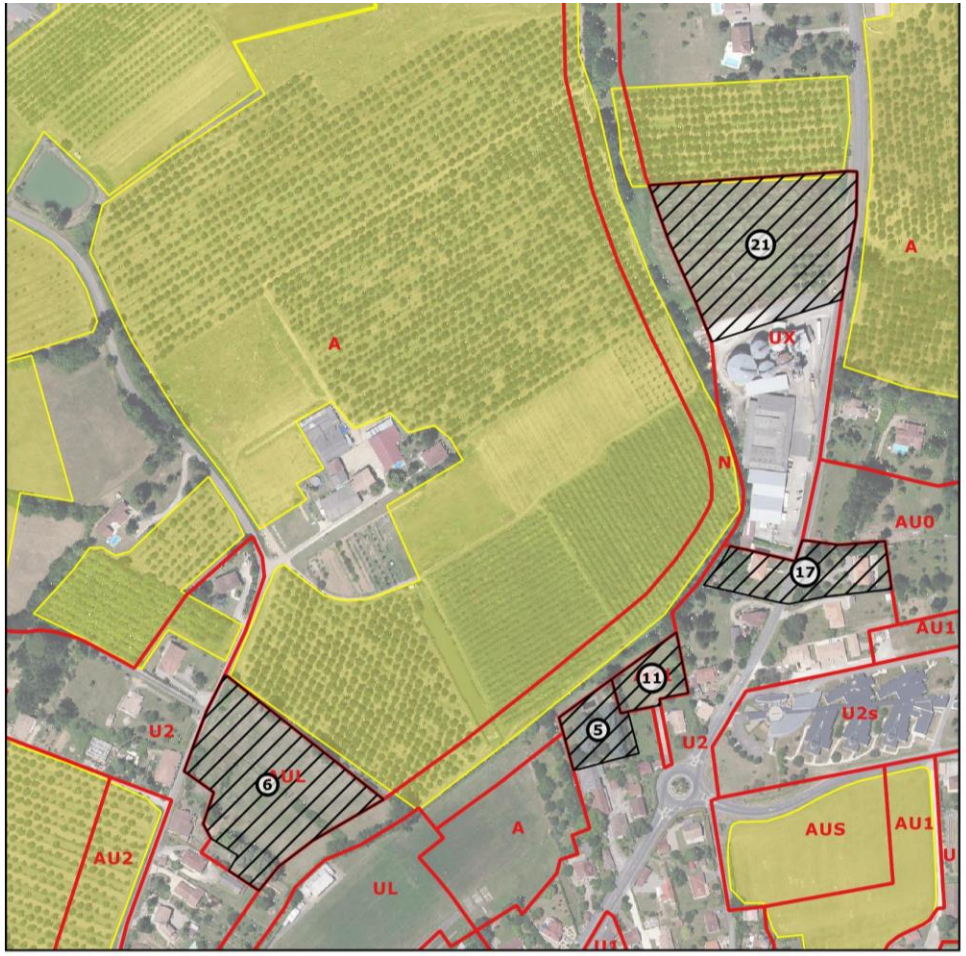

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
5	U2	A	2315 m²
6	AUL	A	11078 m²
11	AU1	A	1868 m²
17	U2	Na	4402 m²
21	UX	A	13402 m²

- **Castelmoron-sur-Lot - Sermet**

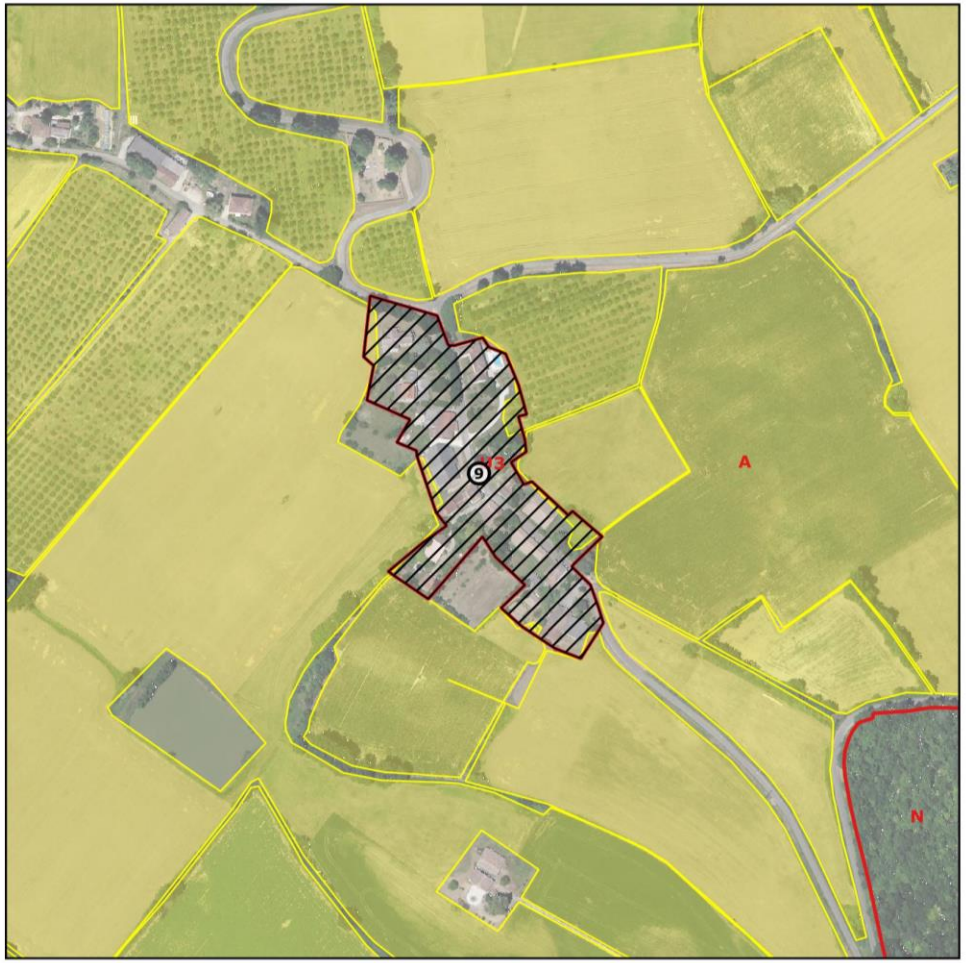

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
9	U3	Nh	20863 m²

- **Coulx - Bourg**

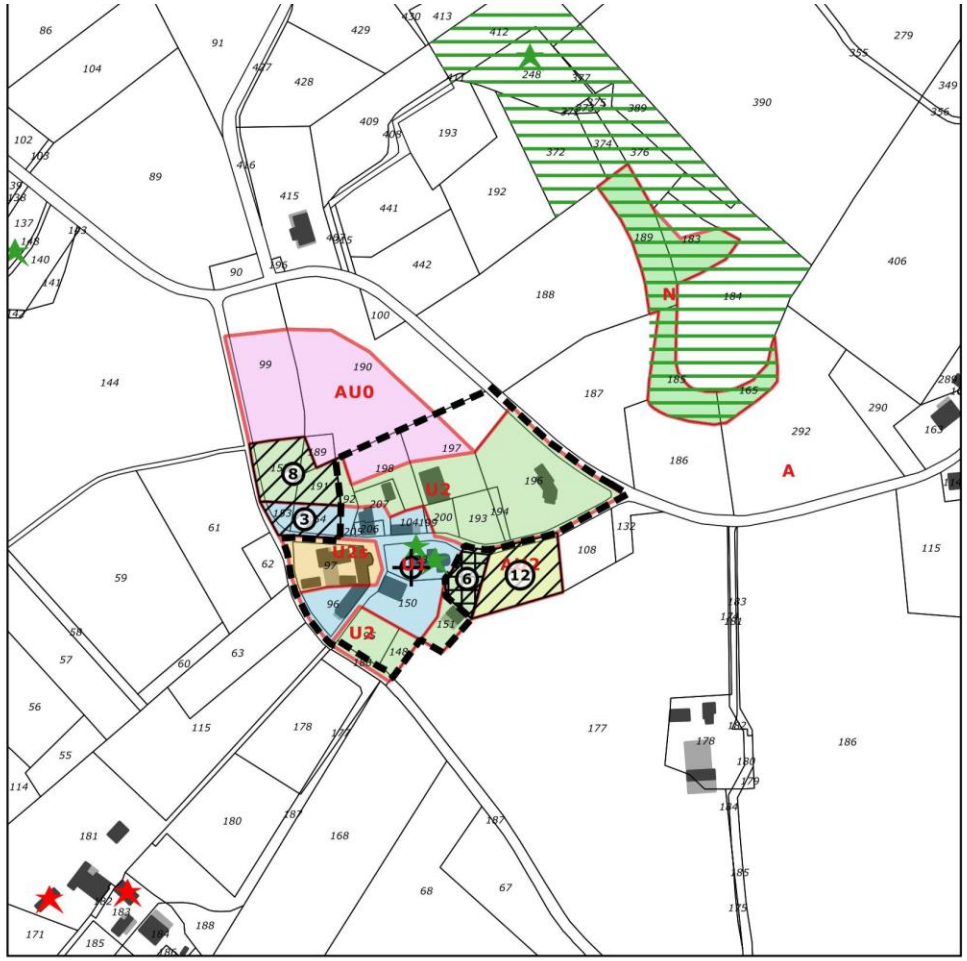

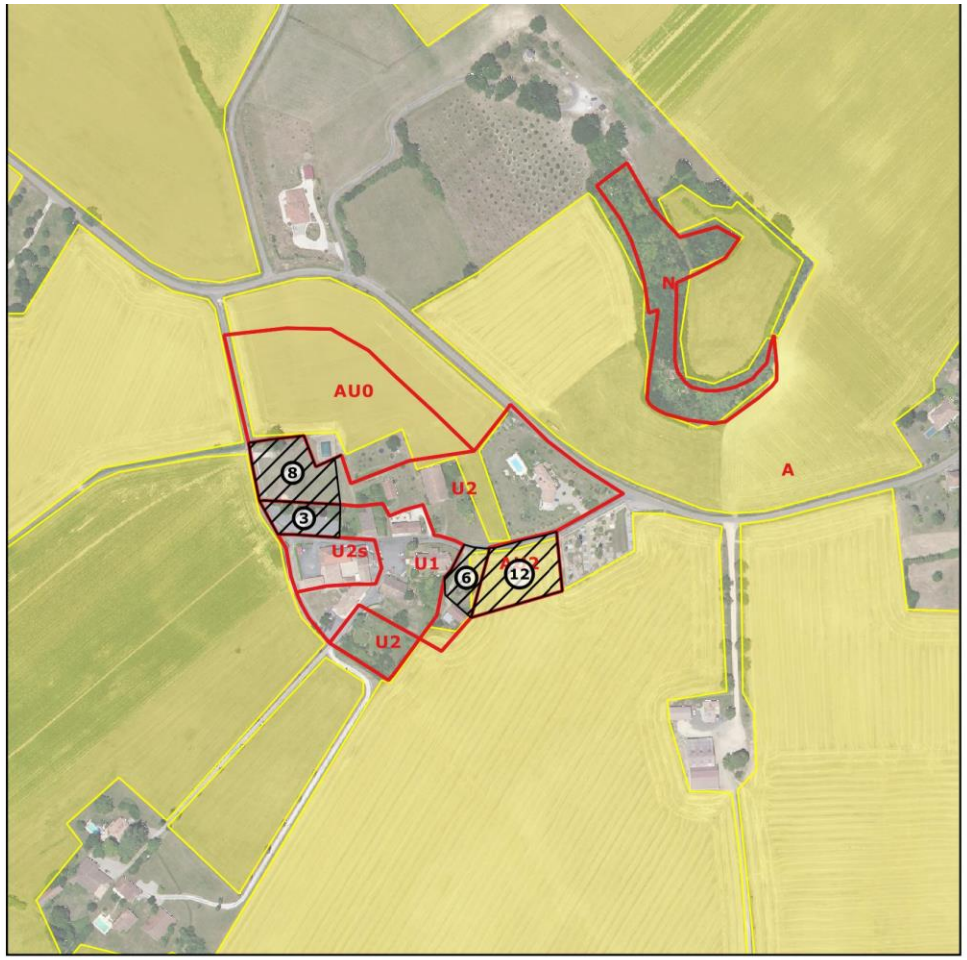

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
3	U1	RNU	1245 m²
6	U2	RNU	1021 m²
8	U2	RNU	2483 m²
12	AU2	RNU	2607 m²

- **Coulx - Calet**

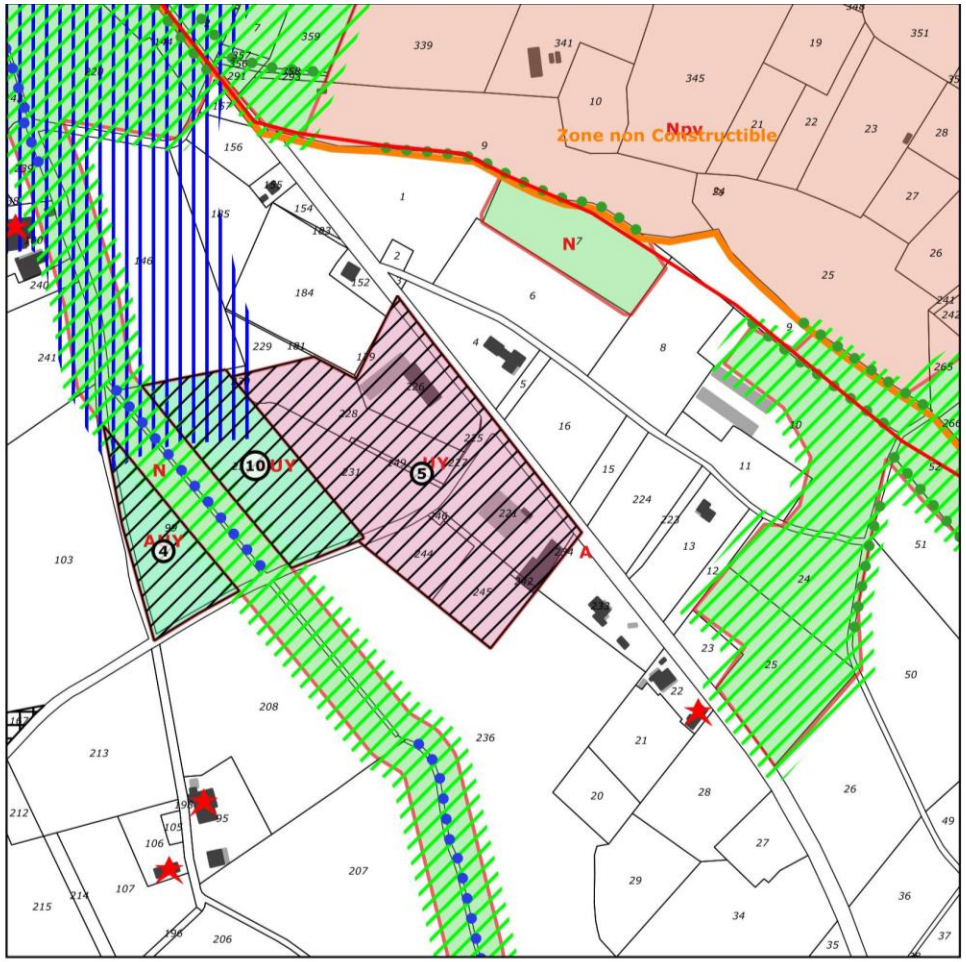

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	AUY	RNU	5728 m²
5	UY	RNU	28626 m²
10	AUY	RNU	9130 m²

- **Coulx - Manadal**

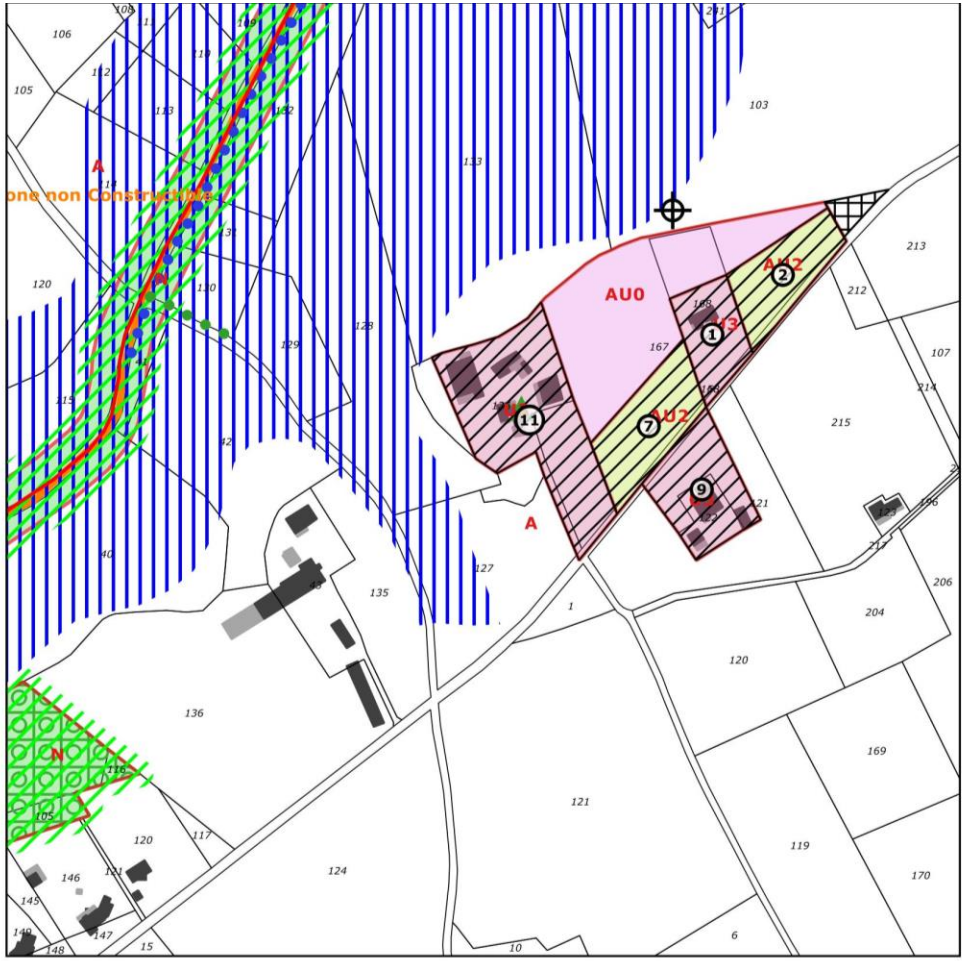

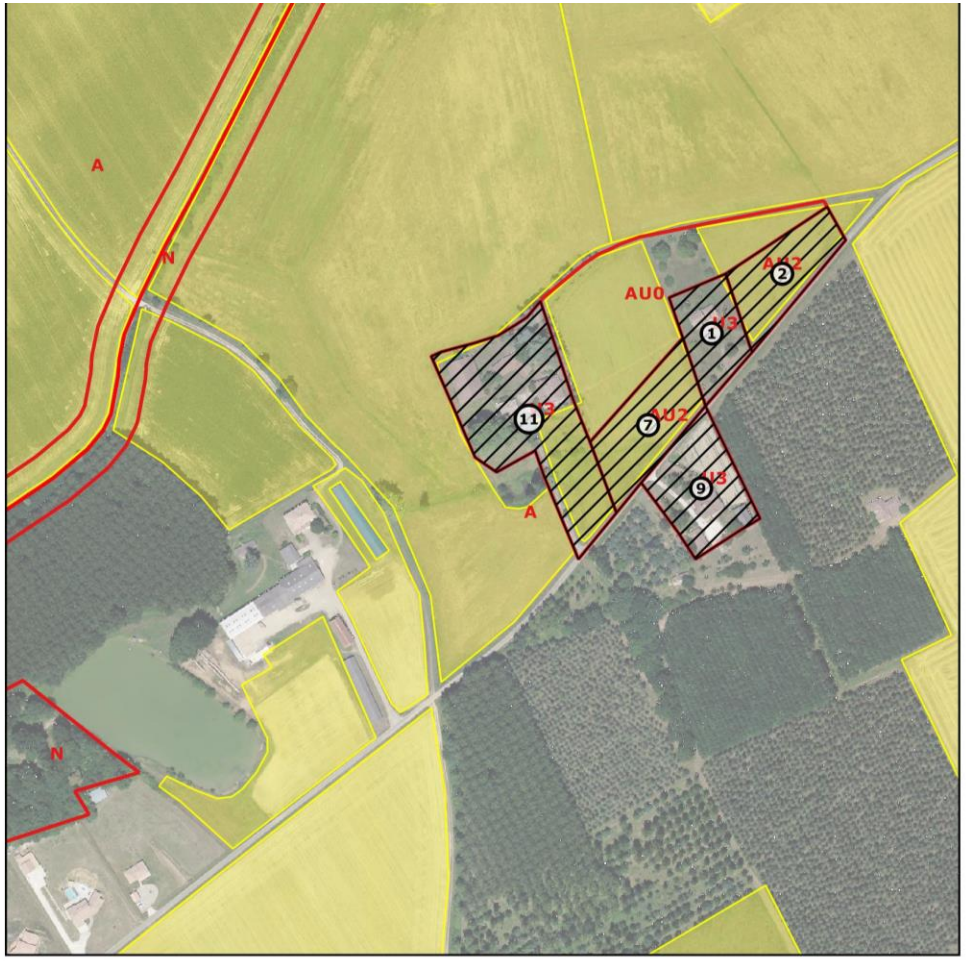

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	RNU	3196 m²
2	AU2	RNU	3970 m²
7	AU2	RNU	4719 m²
9	U3	RNU	4881 m²
11	U3	RNU	10650 m²

- **Hautes-Vignes – Bourg Est**

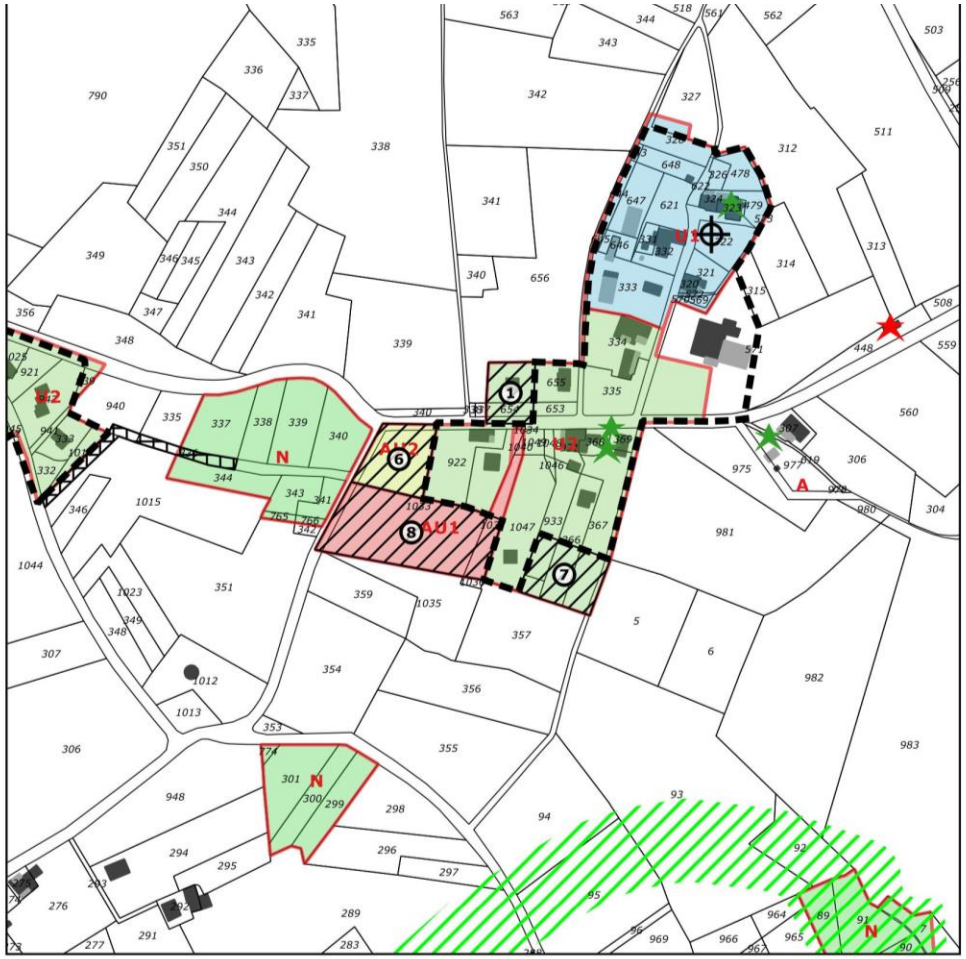

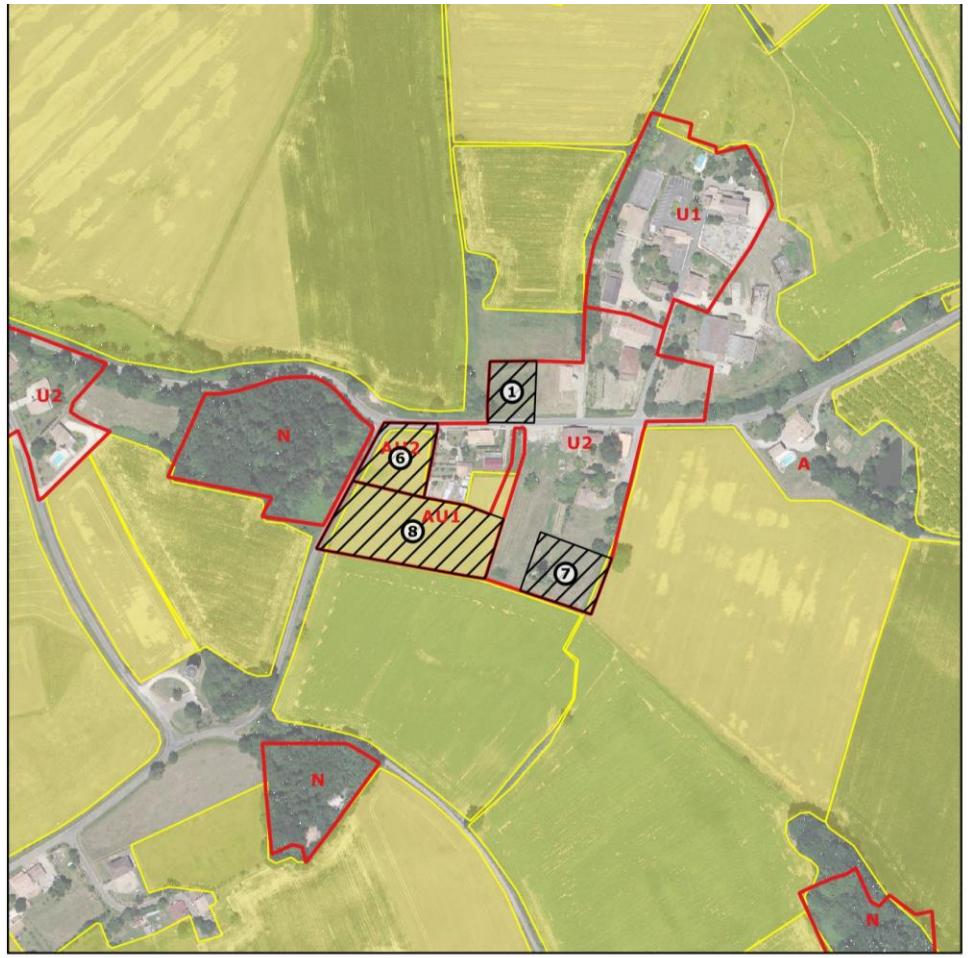

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U2	RNU	1536 m²
6	AU2	RNU	2322 m²
7	U2	RNU	2427 m²
8	AU1	RNU	6067 m²

- **Hautes-Vignes – Bourg Ouest**

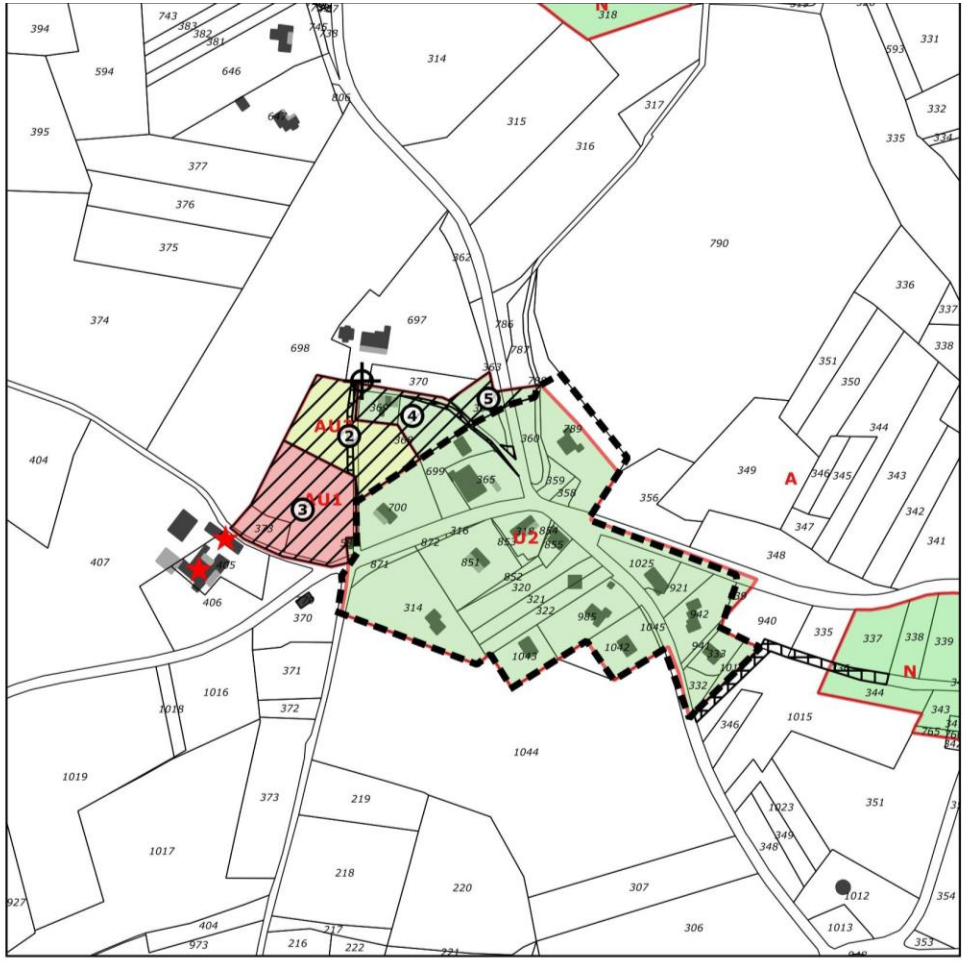

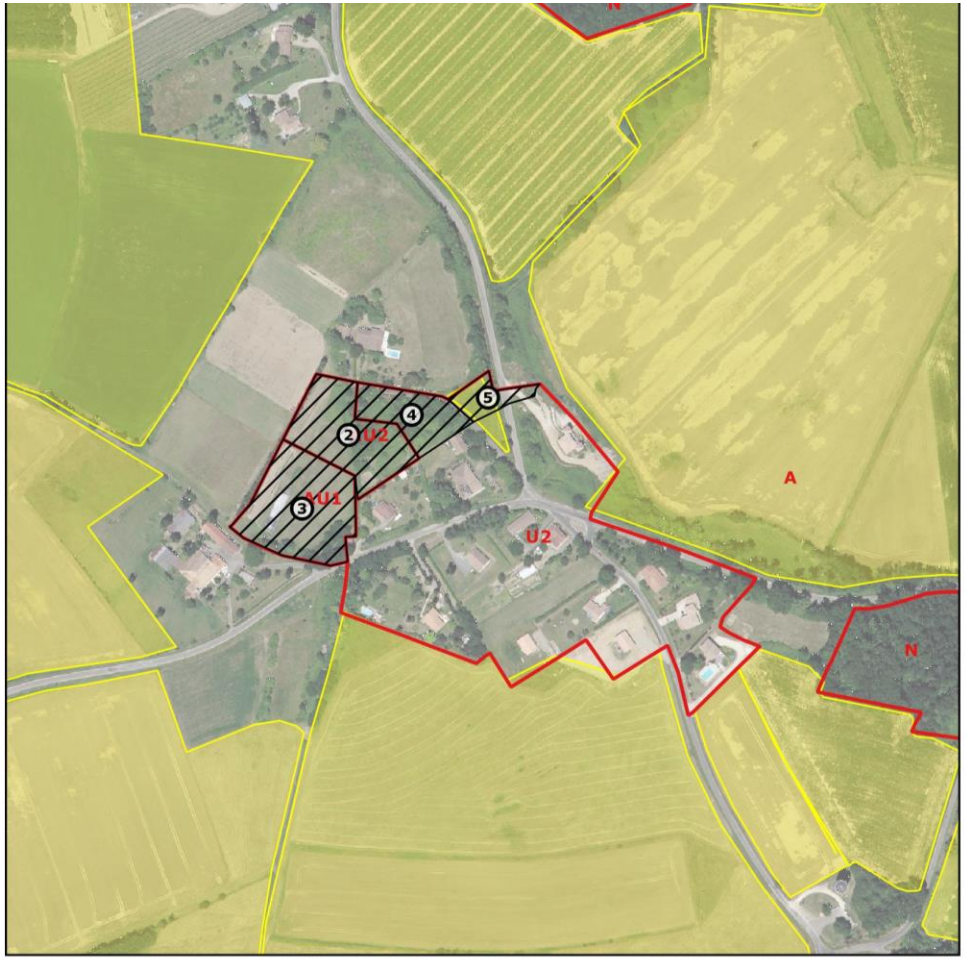

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	AU2	RNU	4301 m²
3	AU1	RNU	5413 m²
4	U2	RNU	2455 m²
5	U2	RNU	1028 m²

- **Labretonie – Bois de Pefranc**

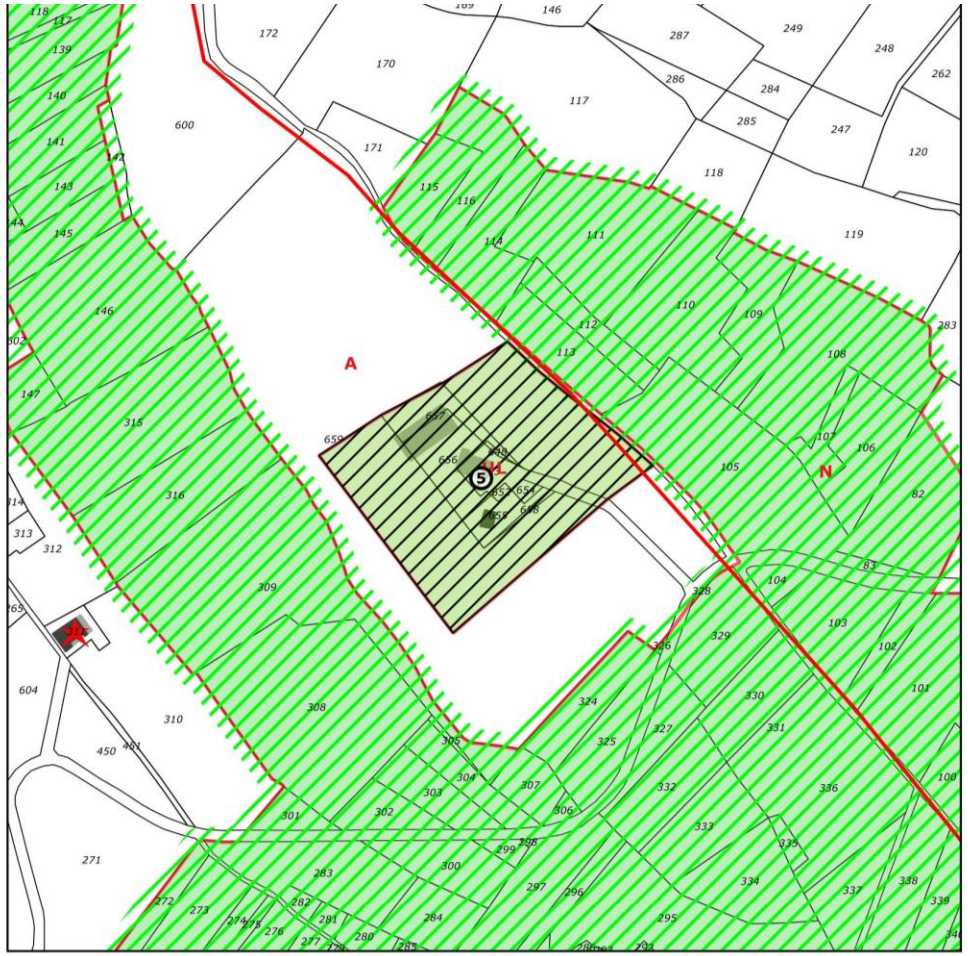

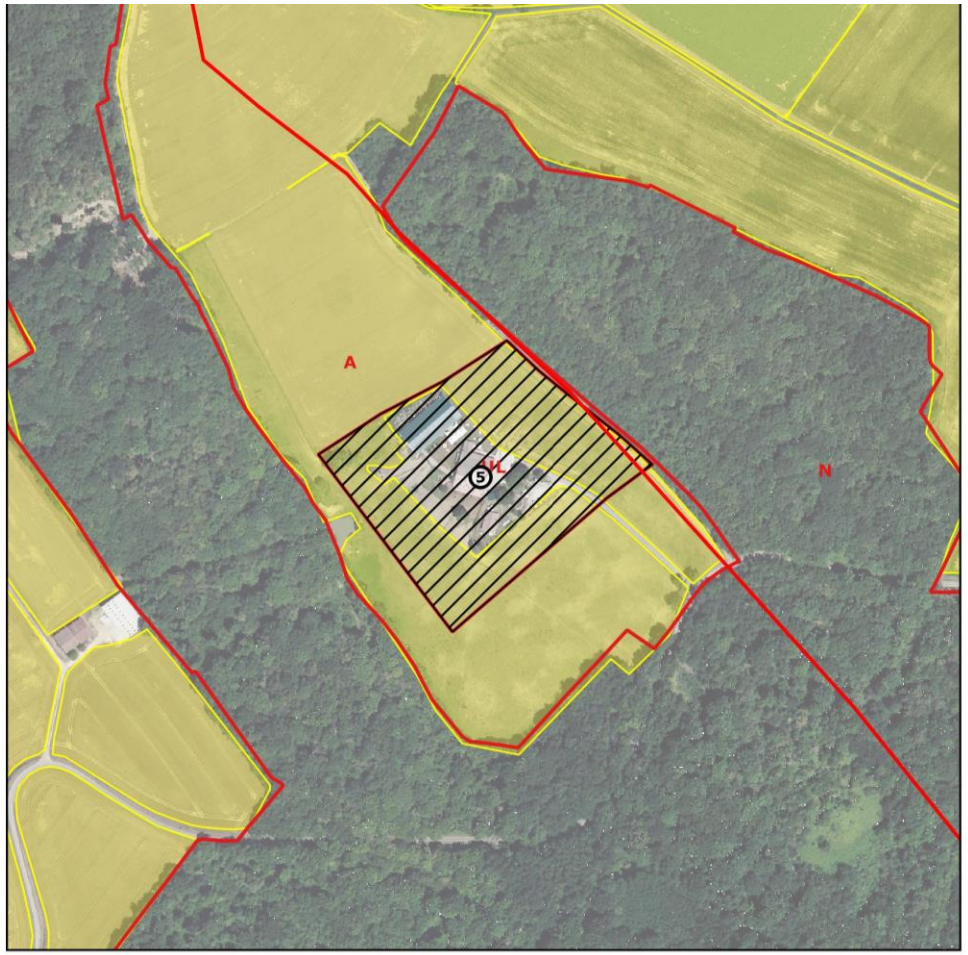

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
5	UL	RNU	25701 m²

- **Labretonie – Limoge**

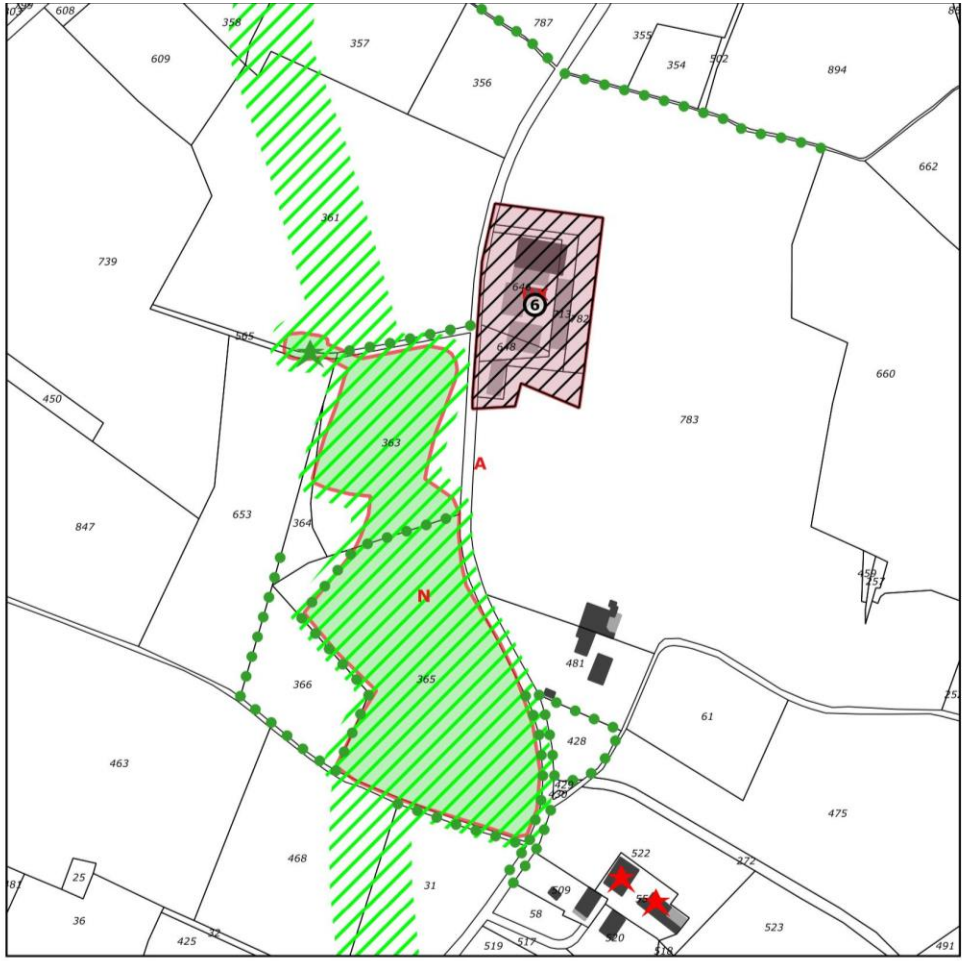

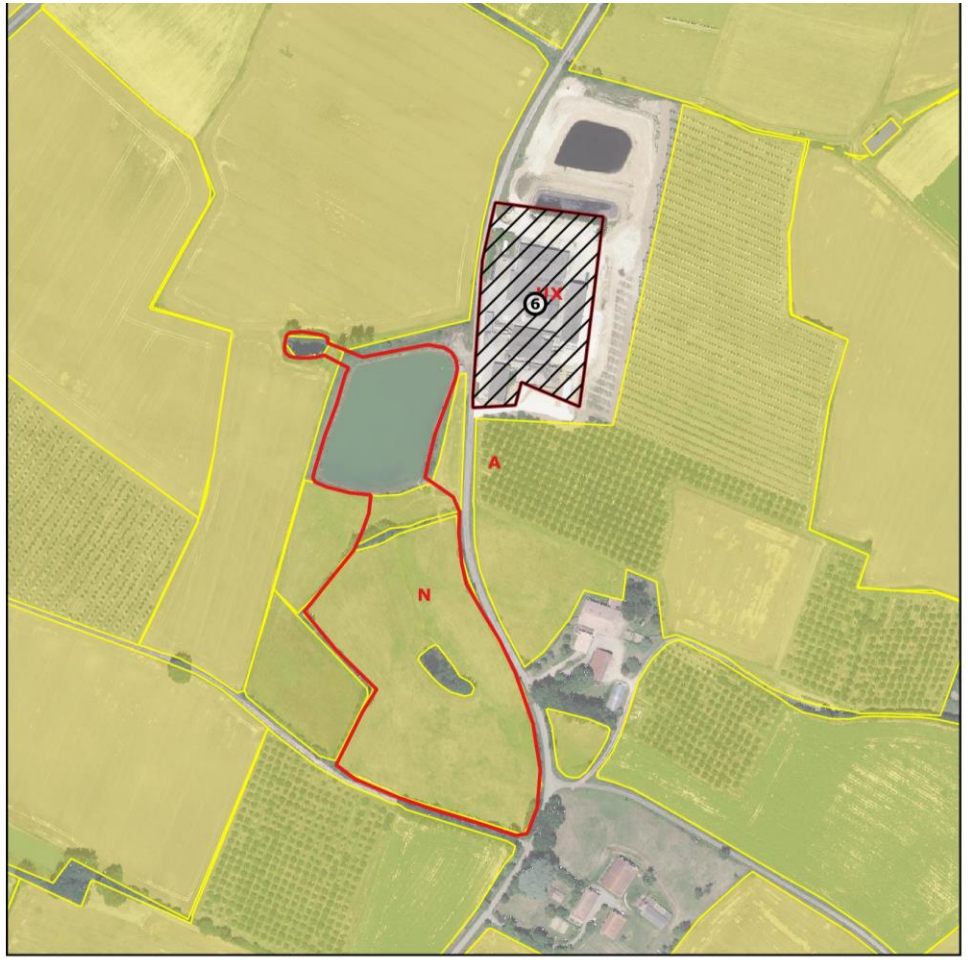

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
6	UX	RNU	11300 m²

- **Labretonie – Montardi Est**

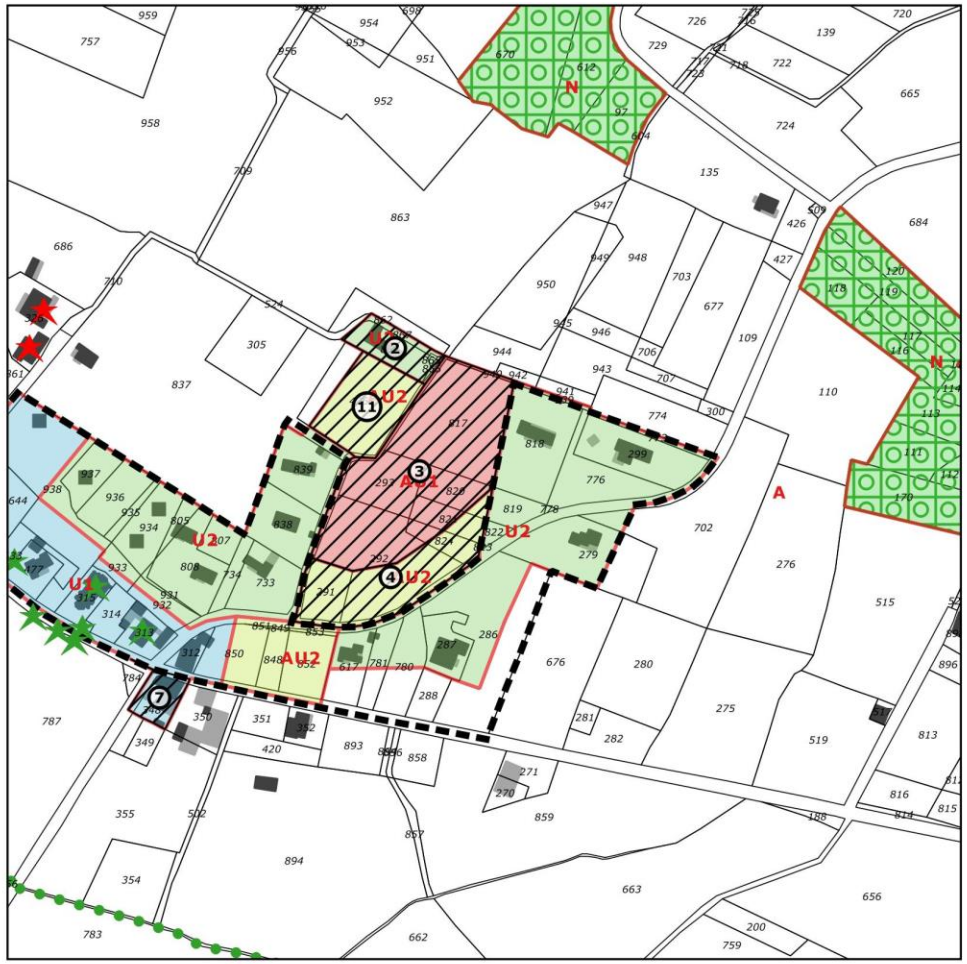

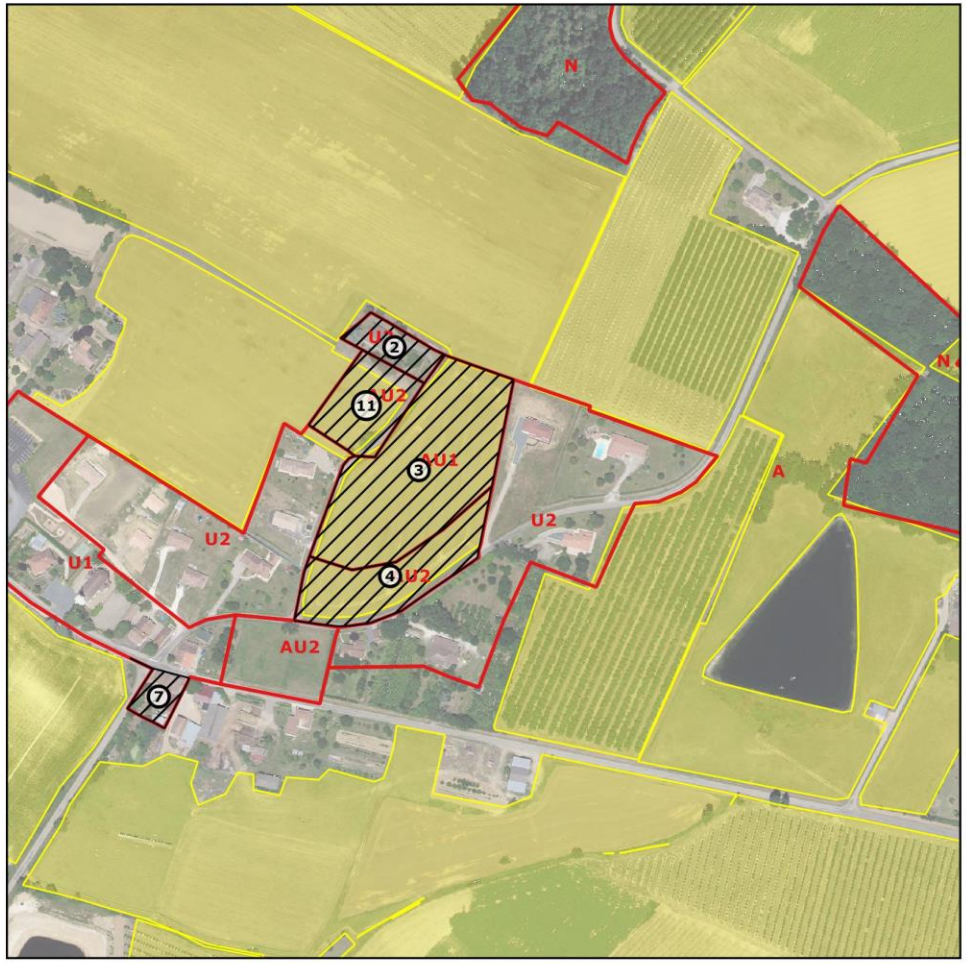

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	U2	RNU	1705 m²
3	AU1	RNU	12439 m²
4	AU2	RNU	5523 m²
7	U1	RNU	1082 m²
11	AU2	RNU	3571 m²

- **Labretonie – Montardi Ouest**

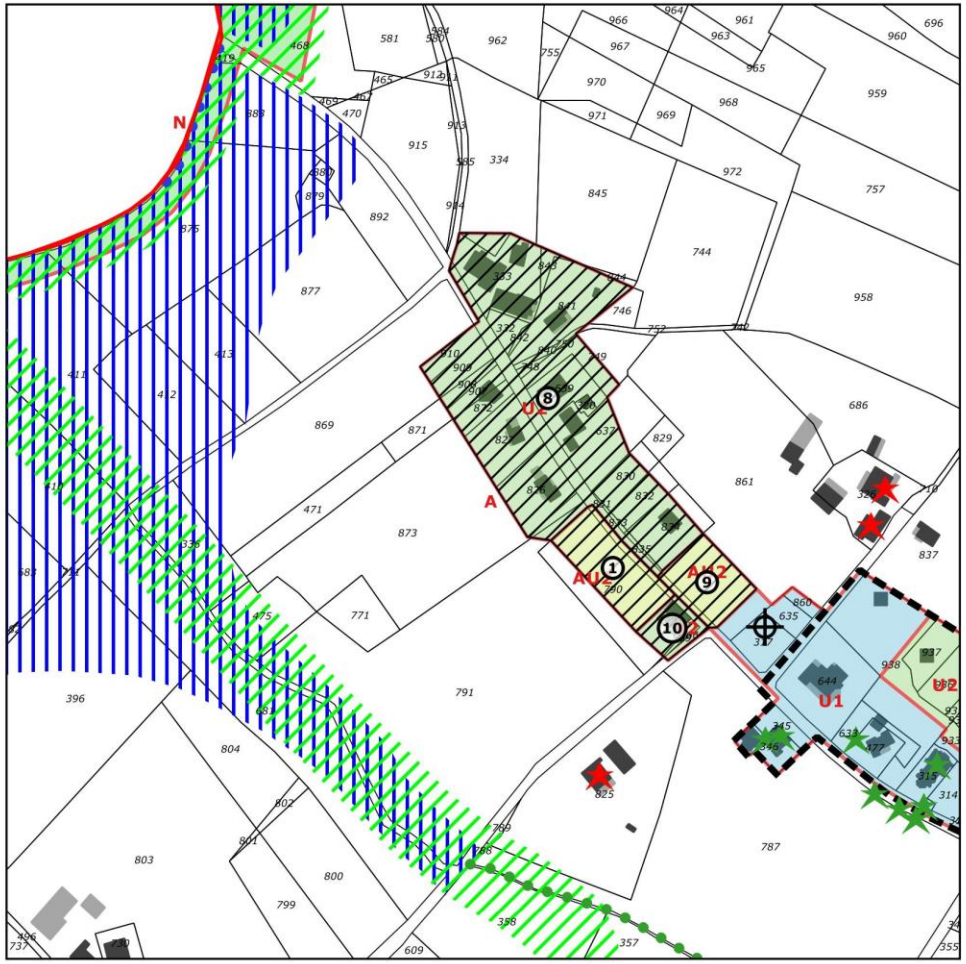

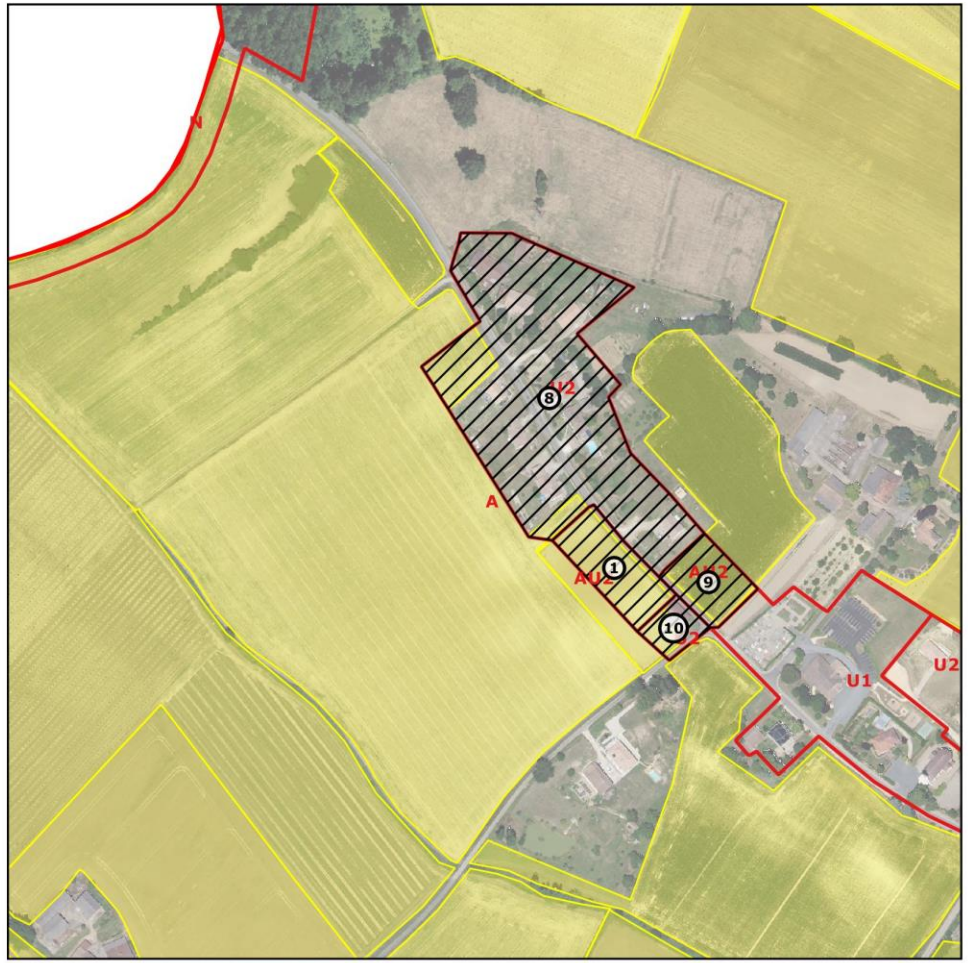

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	AU2	RNU	3490 m²
8	U2	RNU	24765 m²
9	AU2	RNU	2554 m²
10	U2	RNU	1269 m²

- **Laparade - Cardaillac**

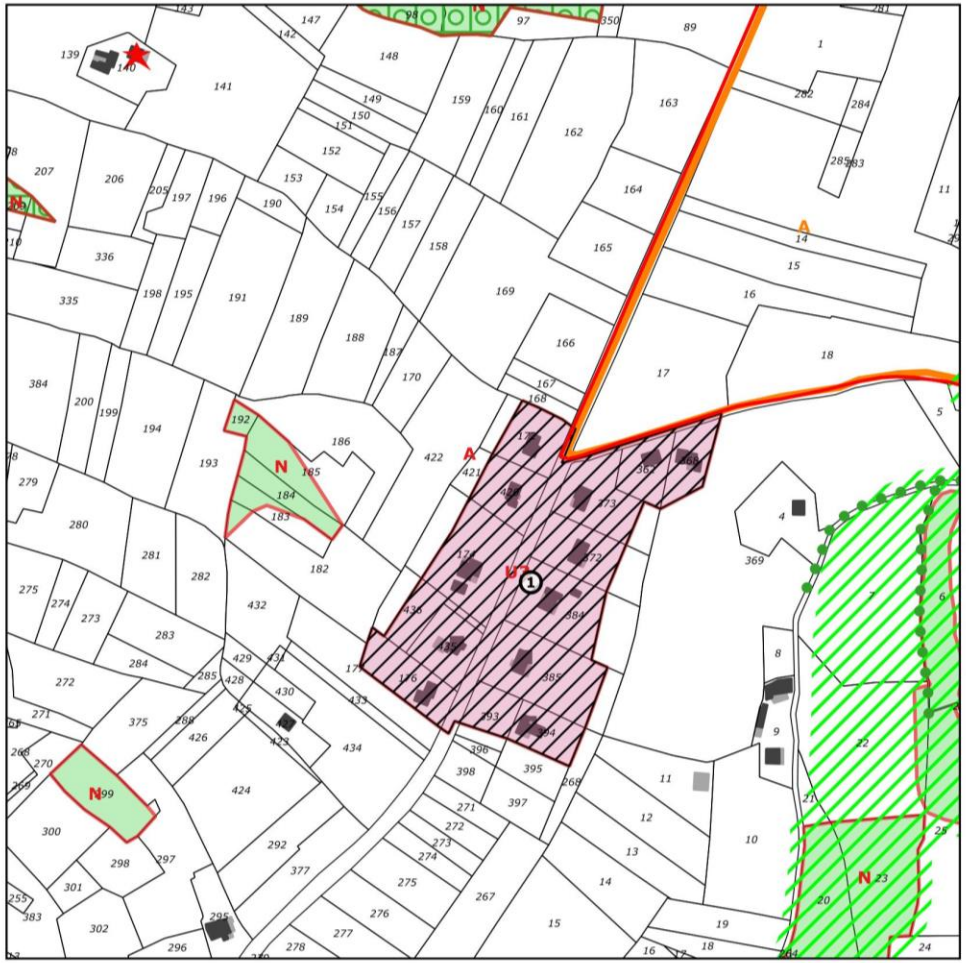

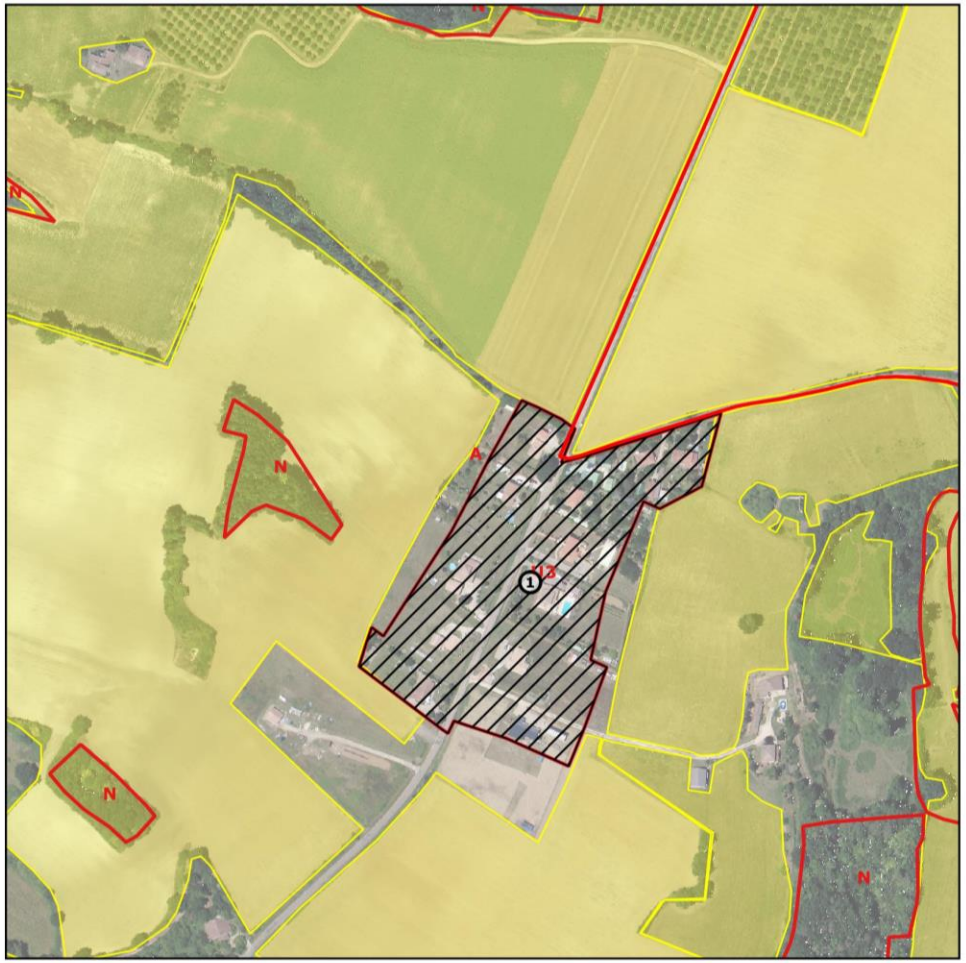

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	RNU	33110 m²

- **Laparade – Le Roussel**

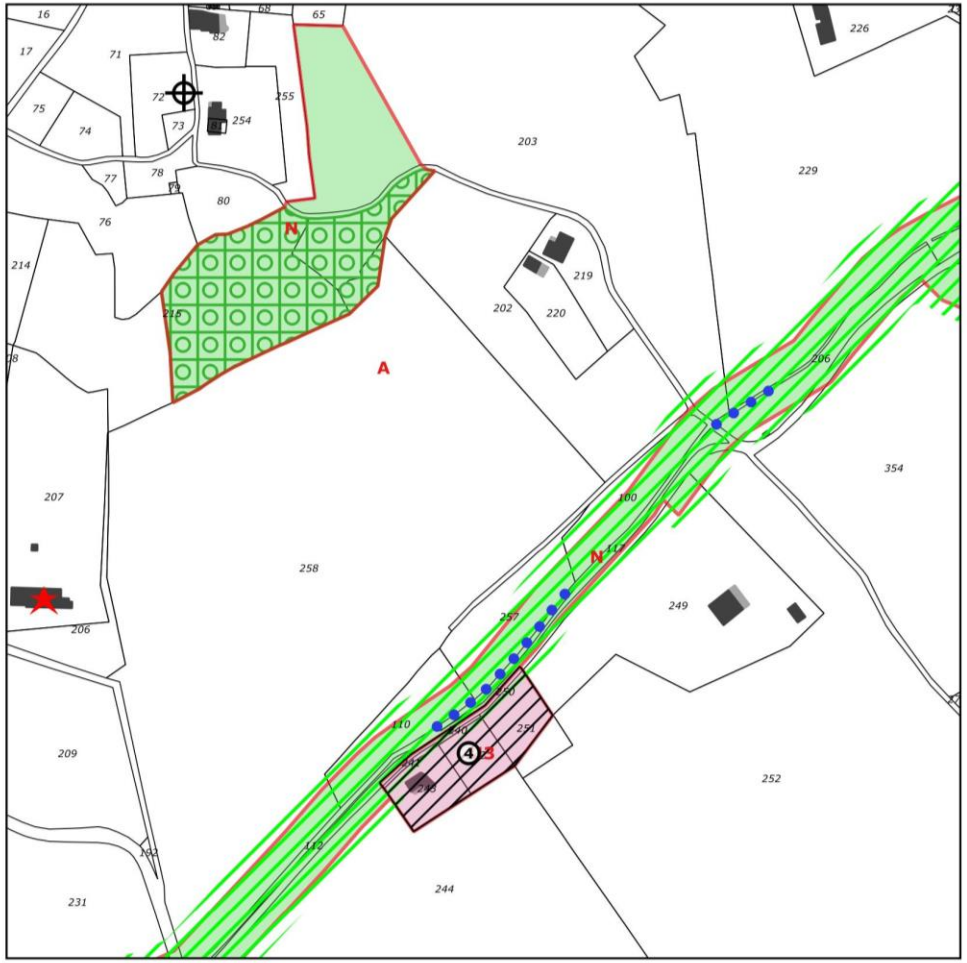

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	U3	RNU	6144 m²

- **Laparade – Peyreguilhot Nord**

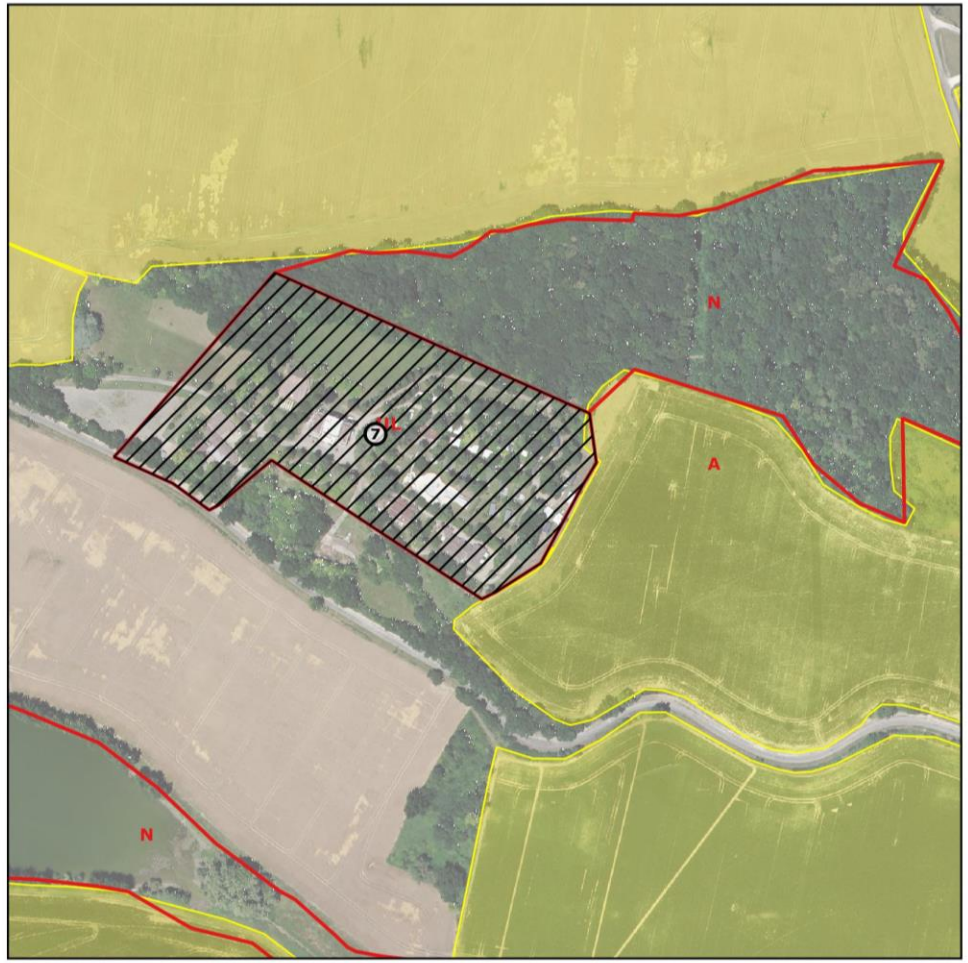

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
7	UL	RNU	42776 m²

- **Laparade – Peyreguilhot Sud**

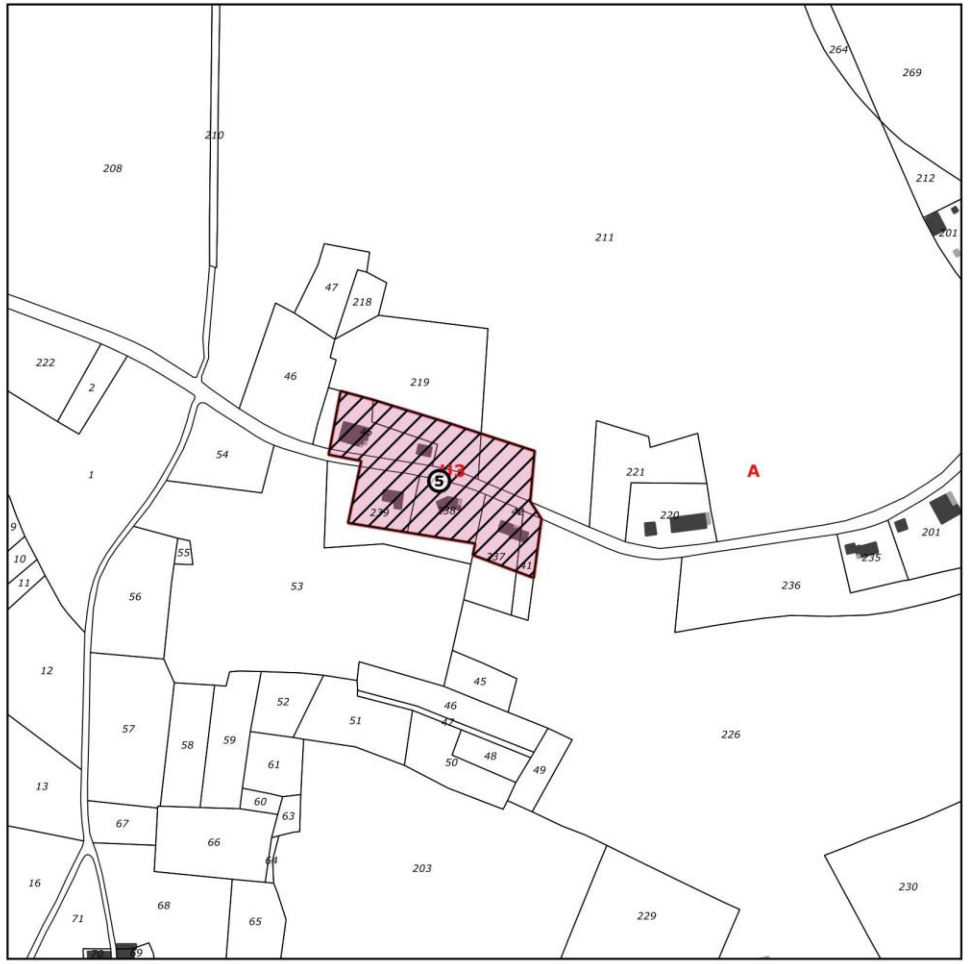

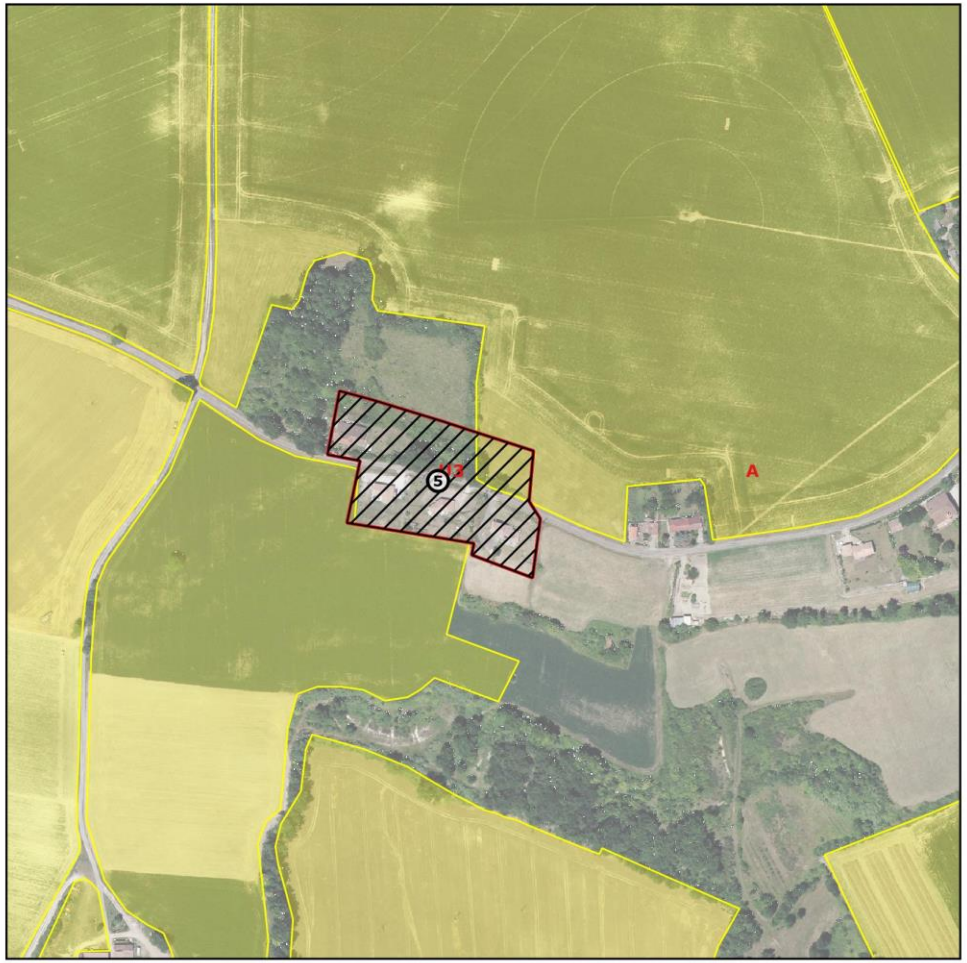

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
5	U3	RNU	12448 m²

- **Laparade – Touraille**

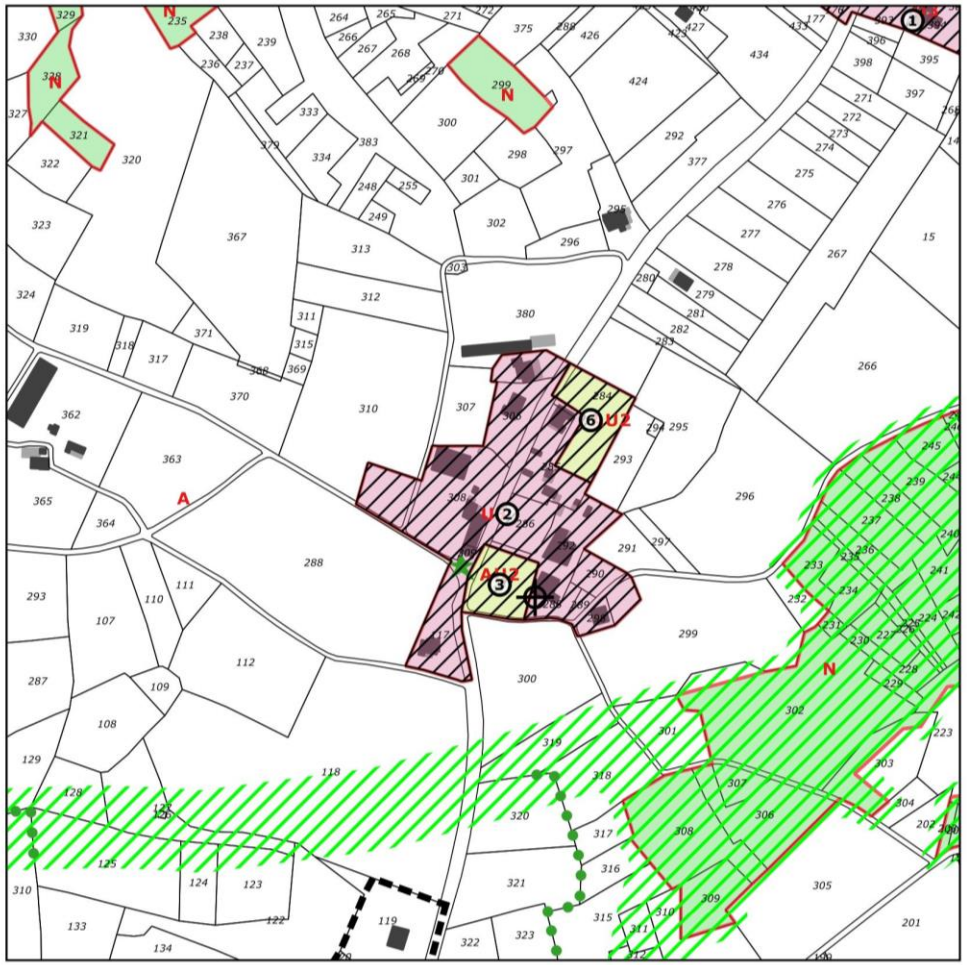

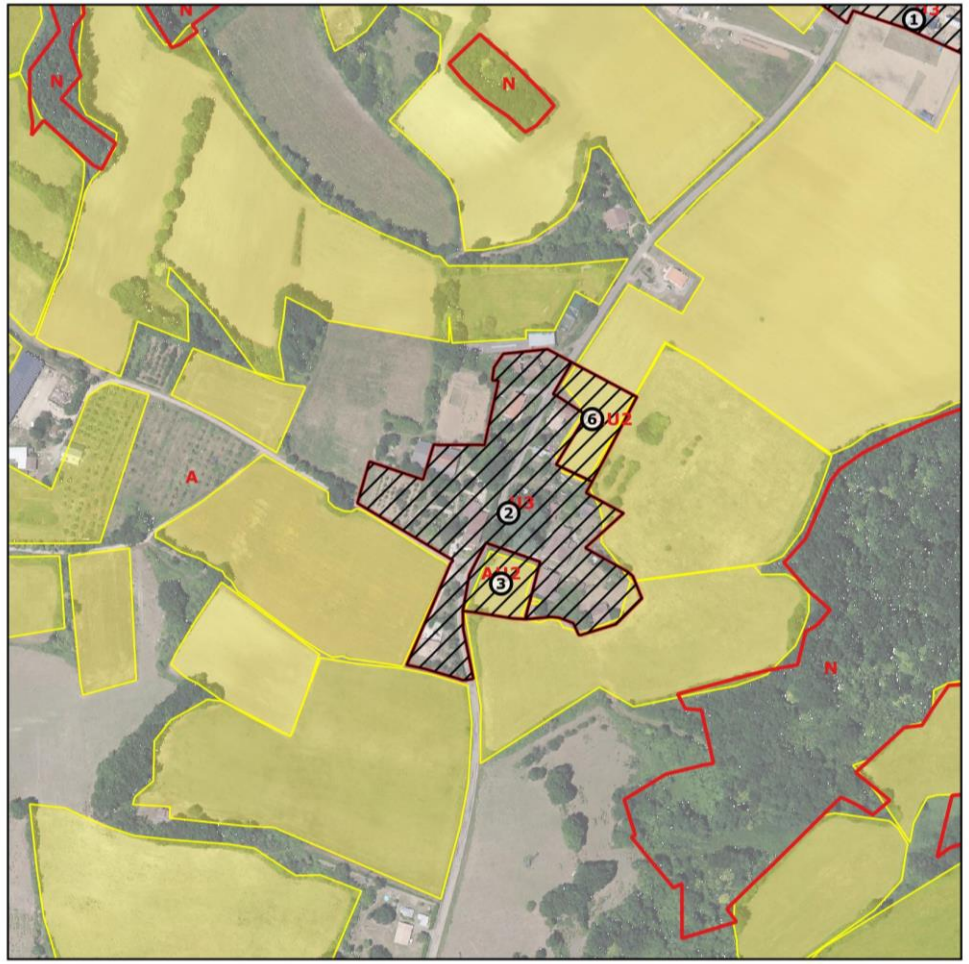

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	RNU	33110 m²
2	U3	RNU	20891 m²
3	AU2	RNU	2191 m²
6	AU2	RNU	2690 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Bardet Chambord**

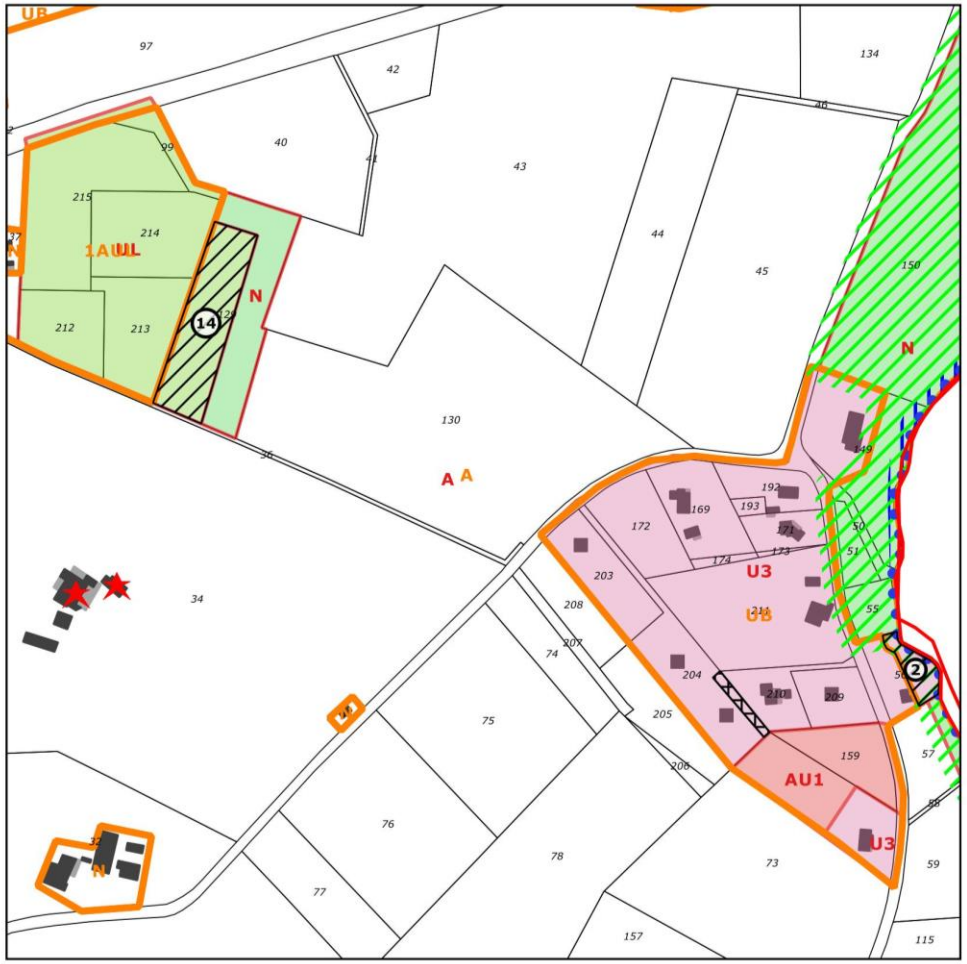

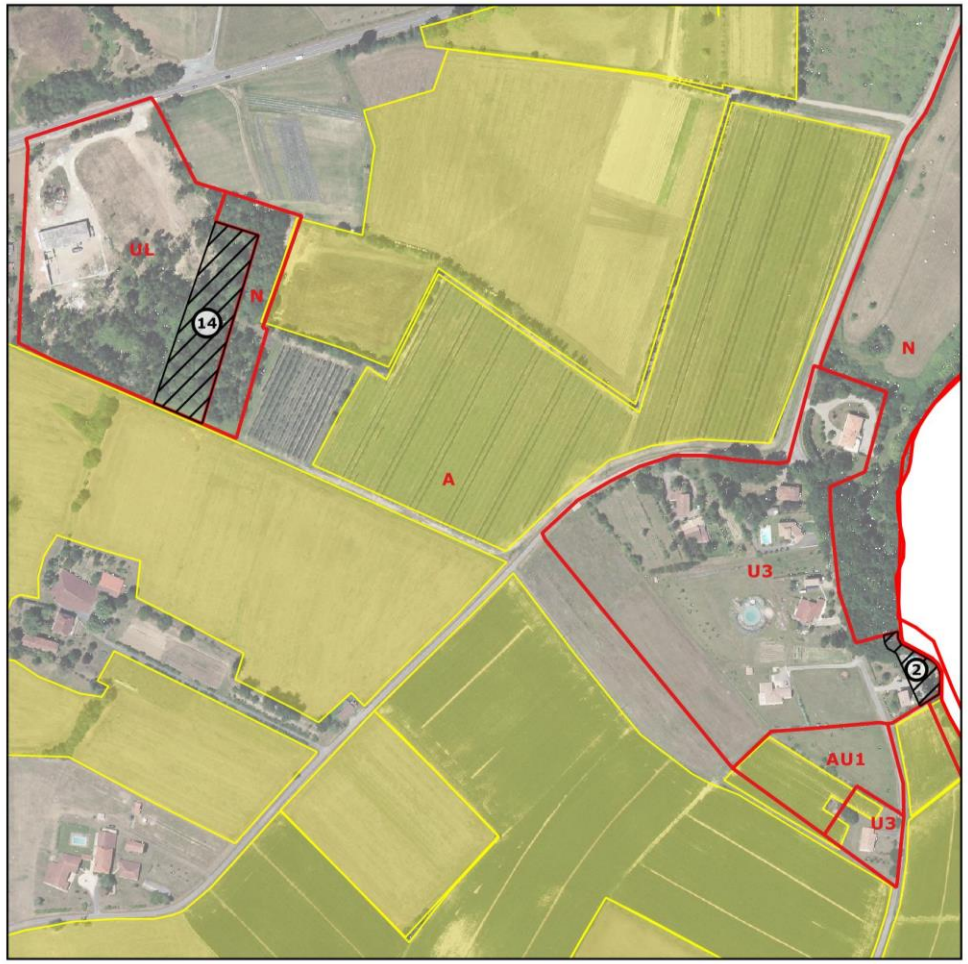

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	U3	A	933 m²
14	UL	A	5013 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Bernège**

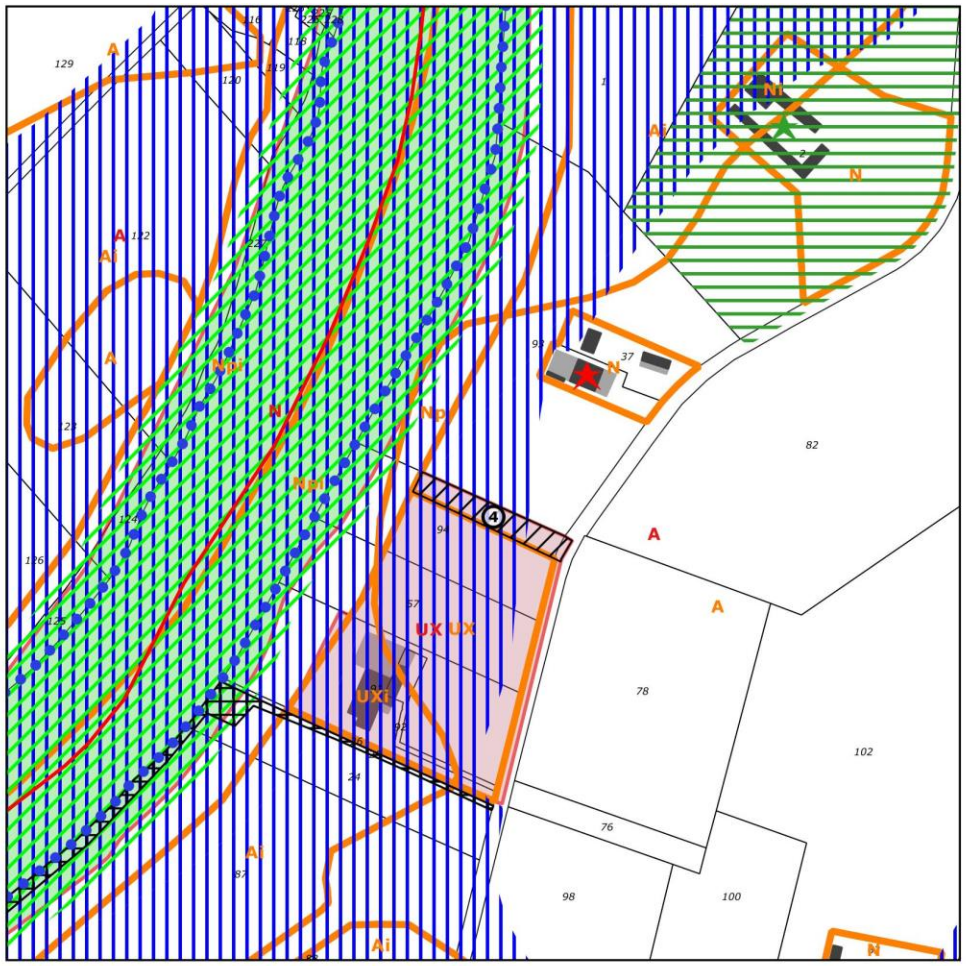

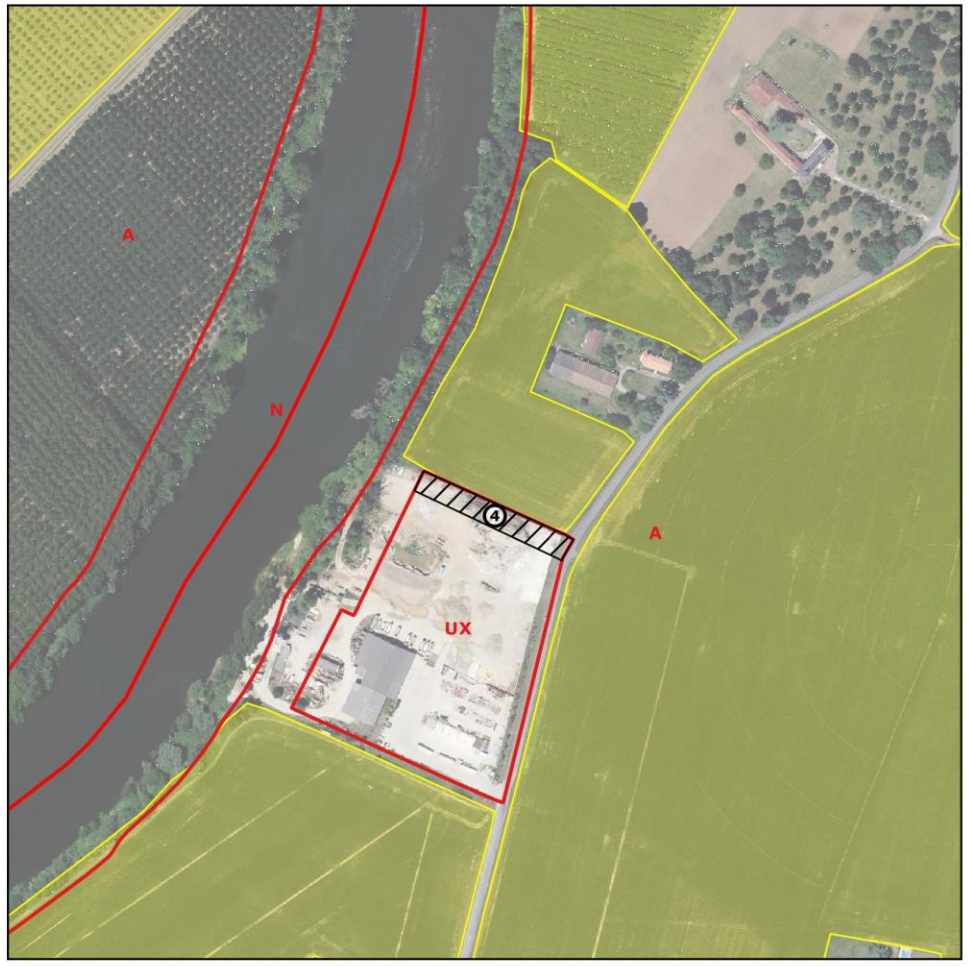

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	UX	A	2030 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Bosc**

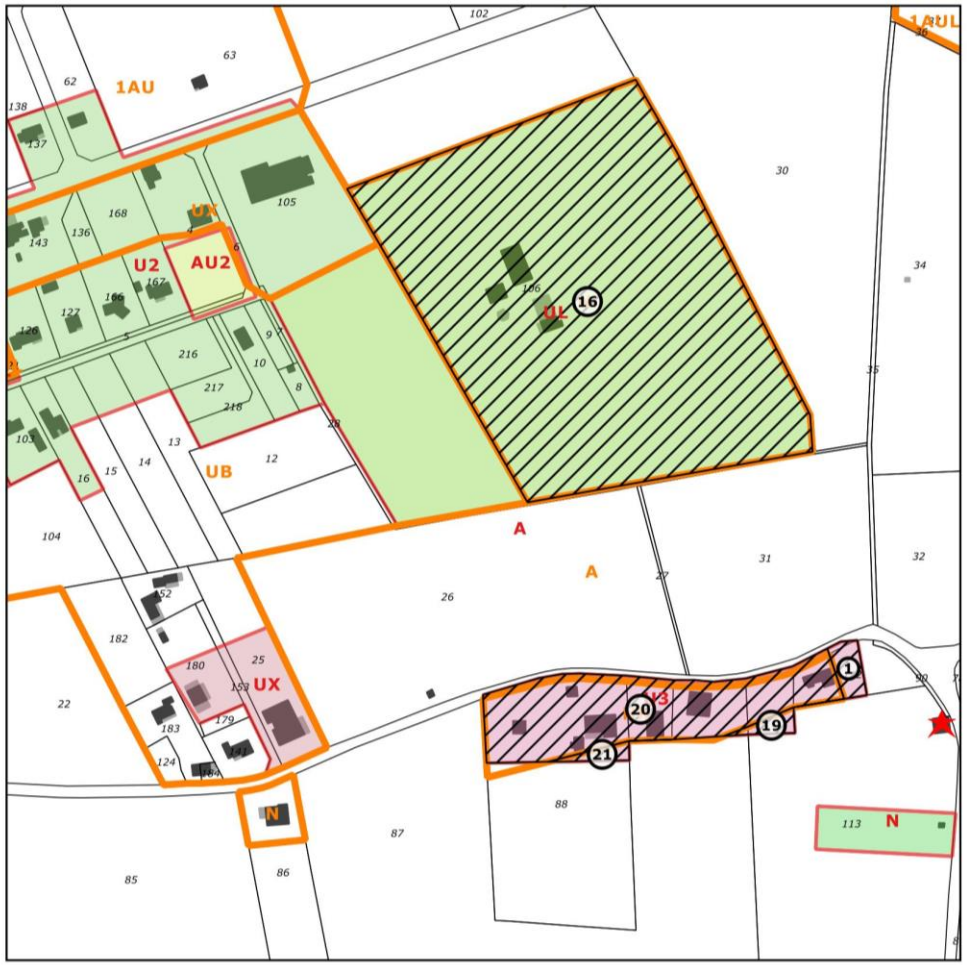

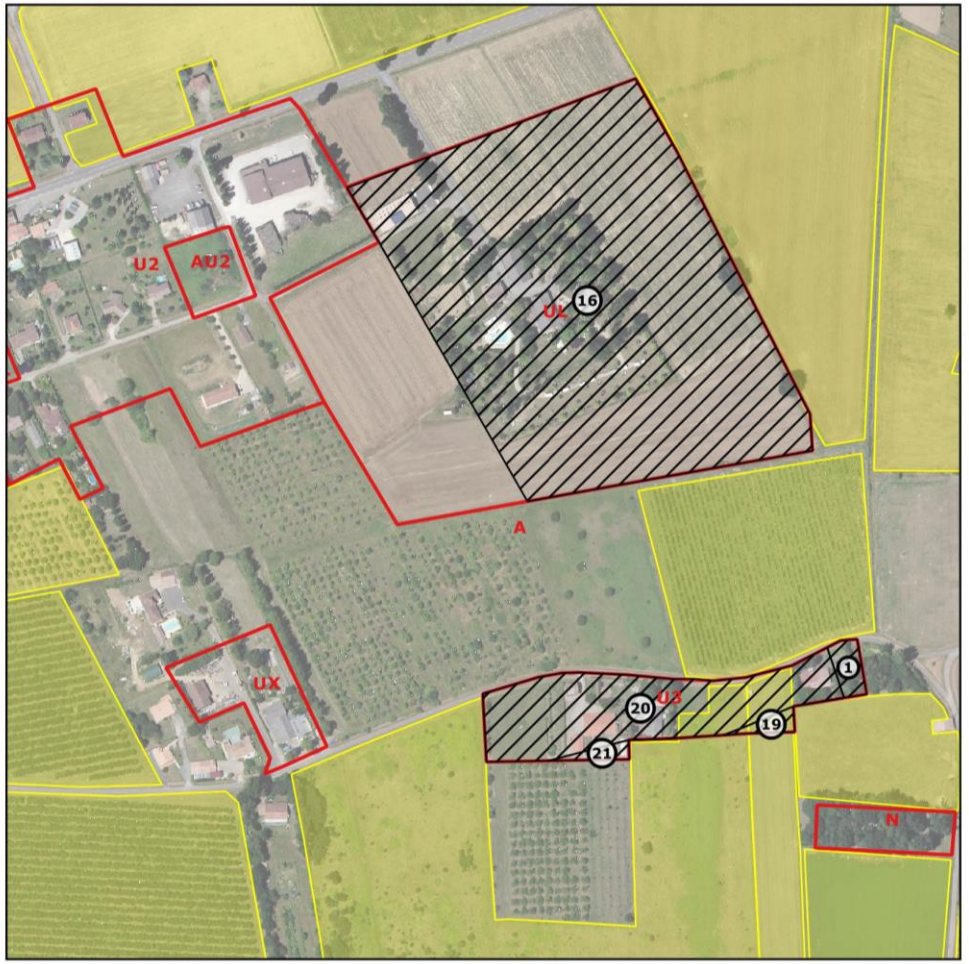

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	A	803 m²
16	UL	Ni	61432 m²
19	U3	A	466 m²
20	U3	Nh	11734 m²
21	U3	A	417 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Bourg Nord**

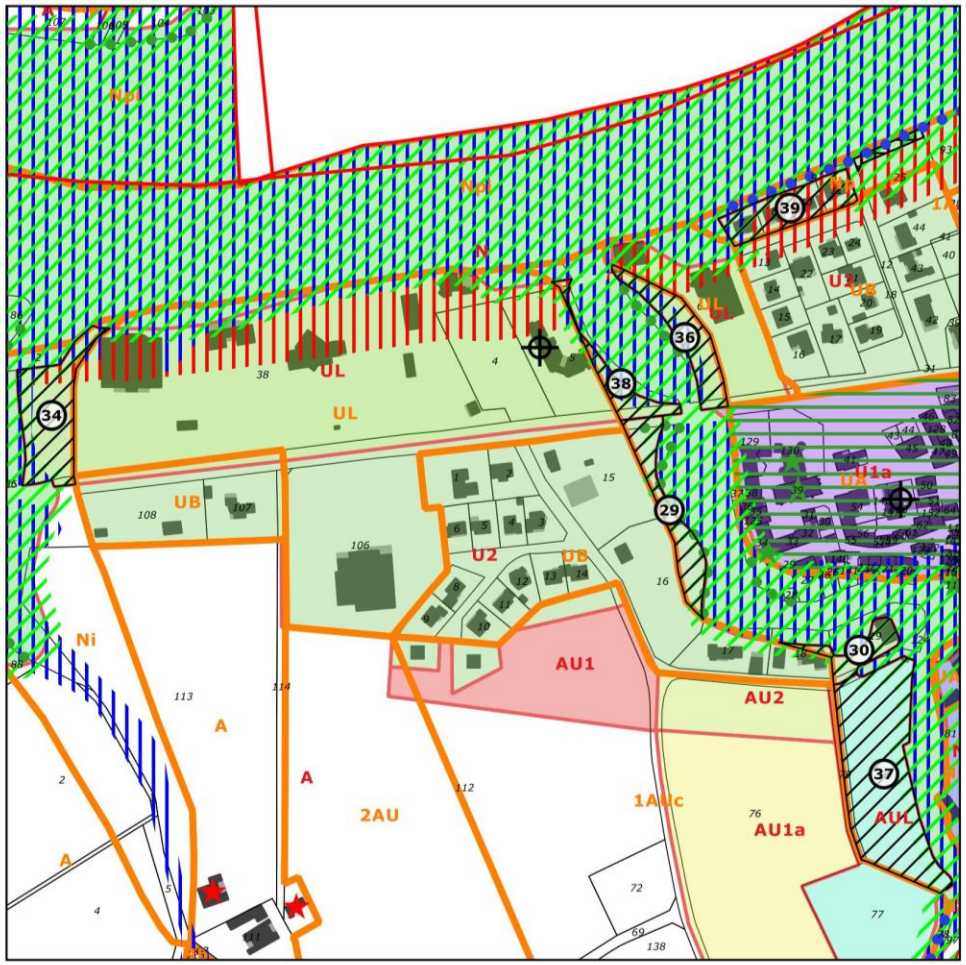

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
29	U2	Ni	2156 m²
30	U2	Ni	1105 m²
34	UL	Ni	3669 m²
36	UL	Ni	2198 m²
37	AUL	Ni	7921 m²
38	UL	Ni	1195 m²
39	U2	Np	2426 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Bourg Sud**

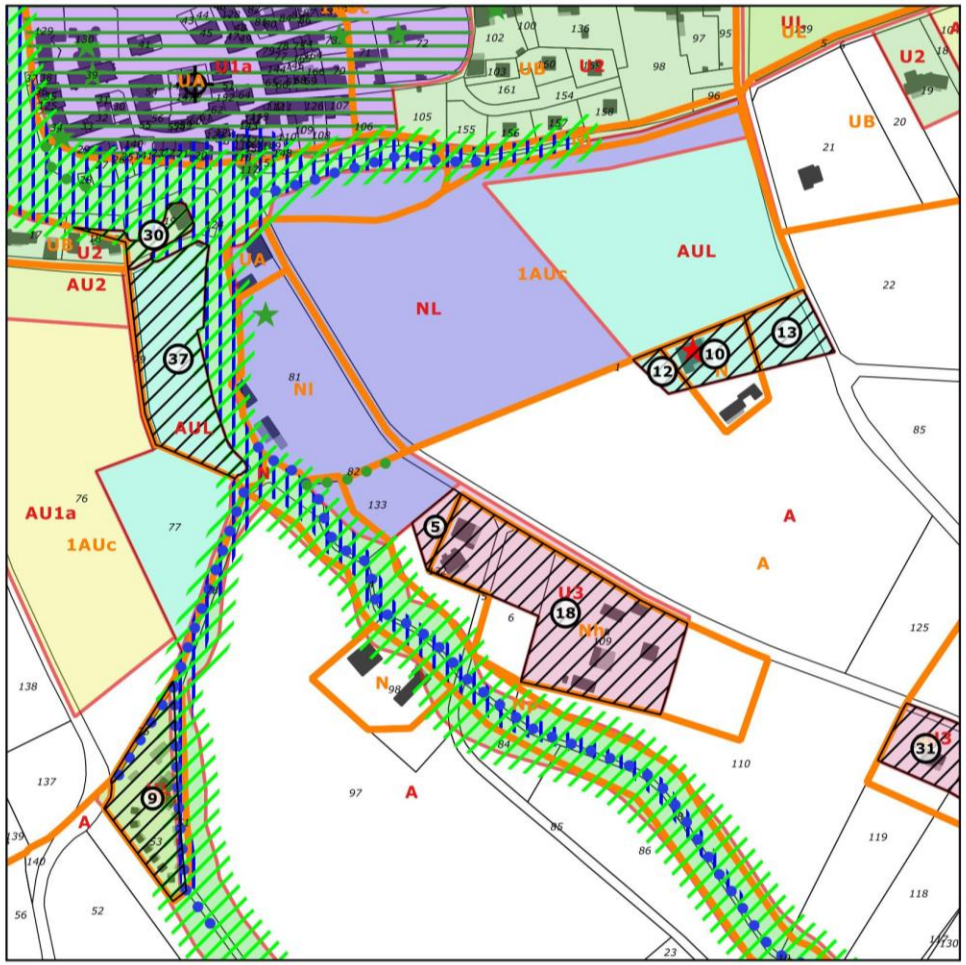

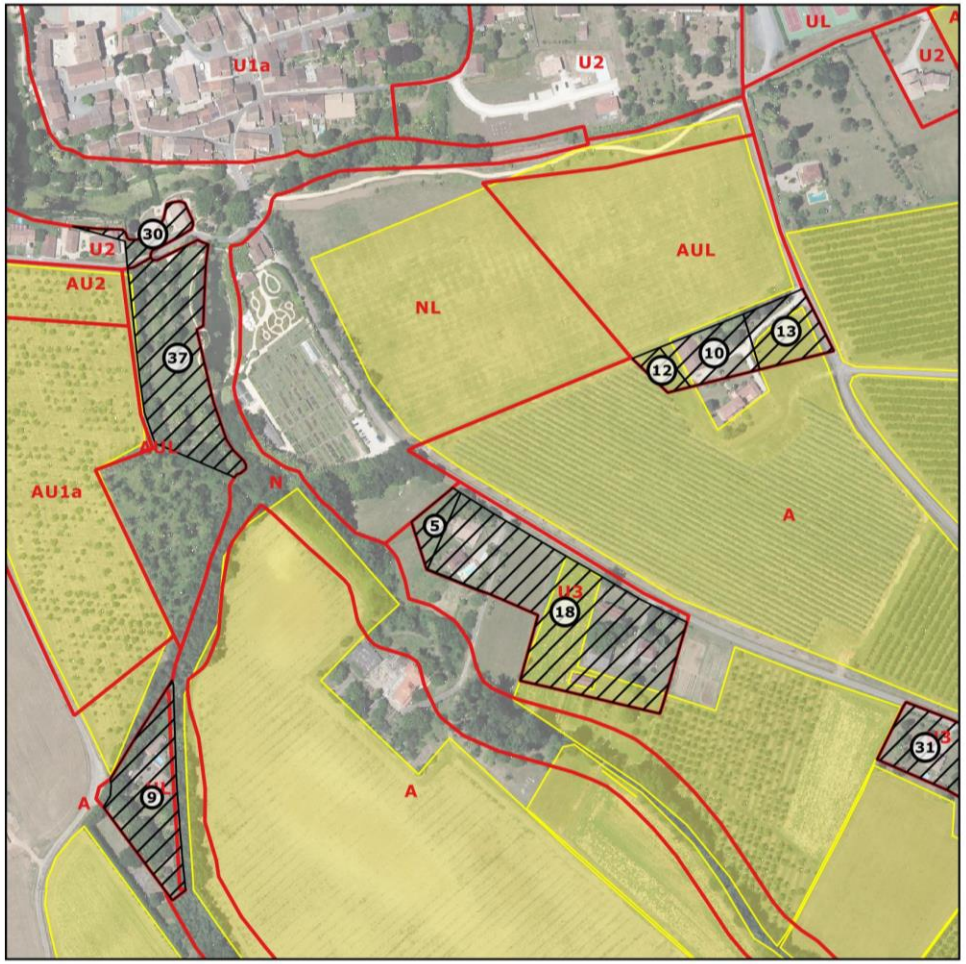

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
5	U3	A	905 m²
9	UL	Ni	4945 m²
10	AUL	N	2243 m²
12	AUL	A	638 m²
13	AUL	A	2357 m²
18	U3	Nh	13269 m²
30	U2	Ni	1105 m²
31	U3	Nh	35016 m²
37	AUL	Ni	7921 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Broc**

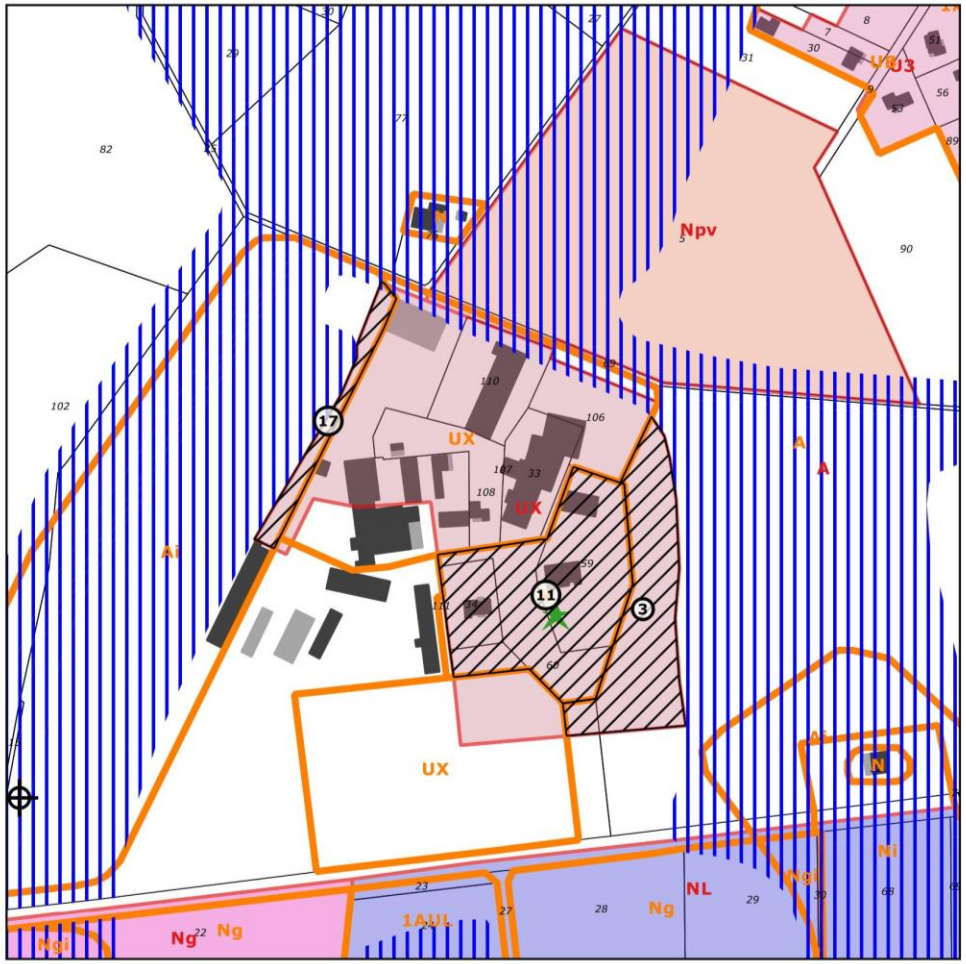

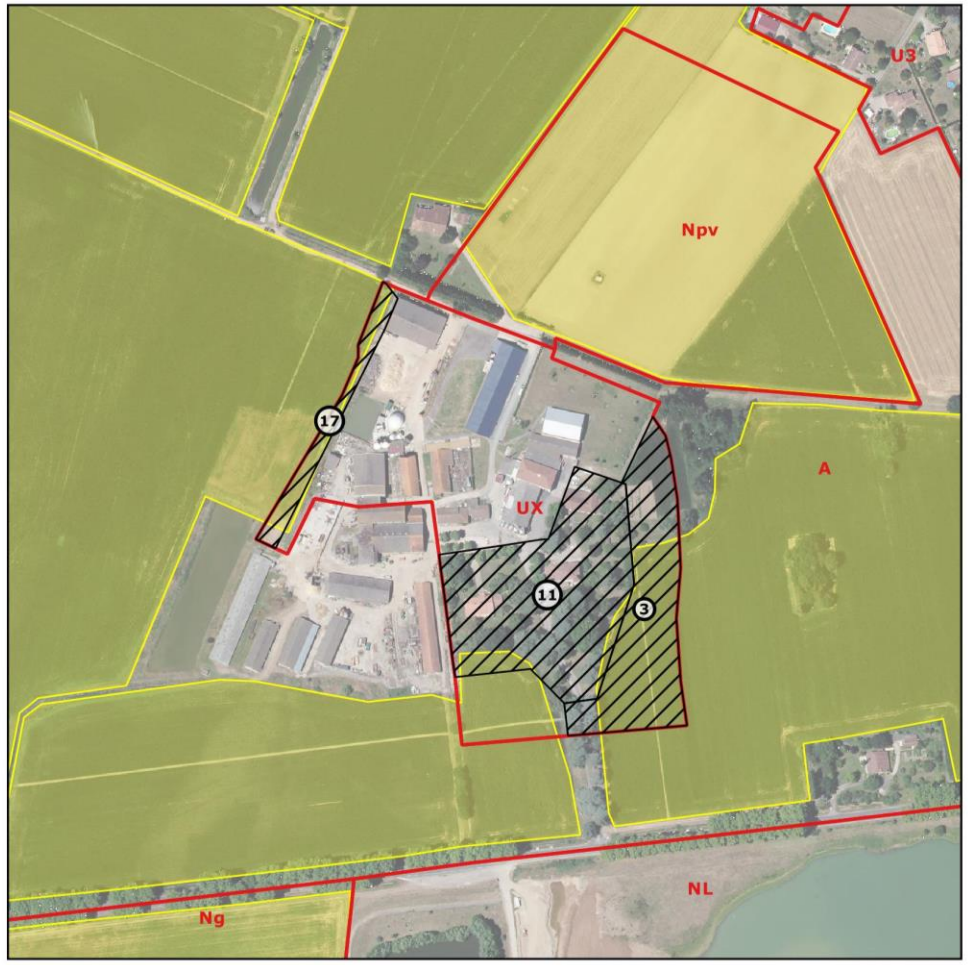

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
3	UX	A	9534 m²
11	UX	N	15310 m²
17	UX	Ai	2298 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Fouillardet**

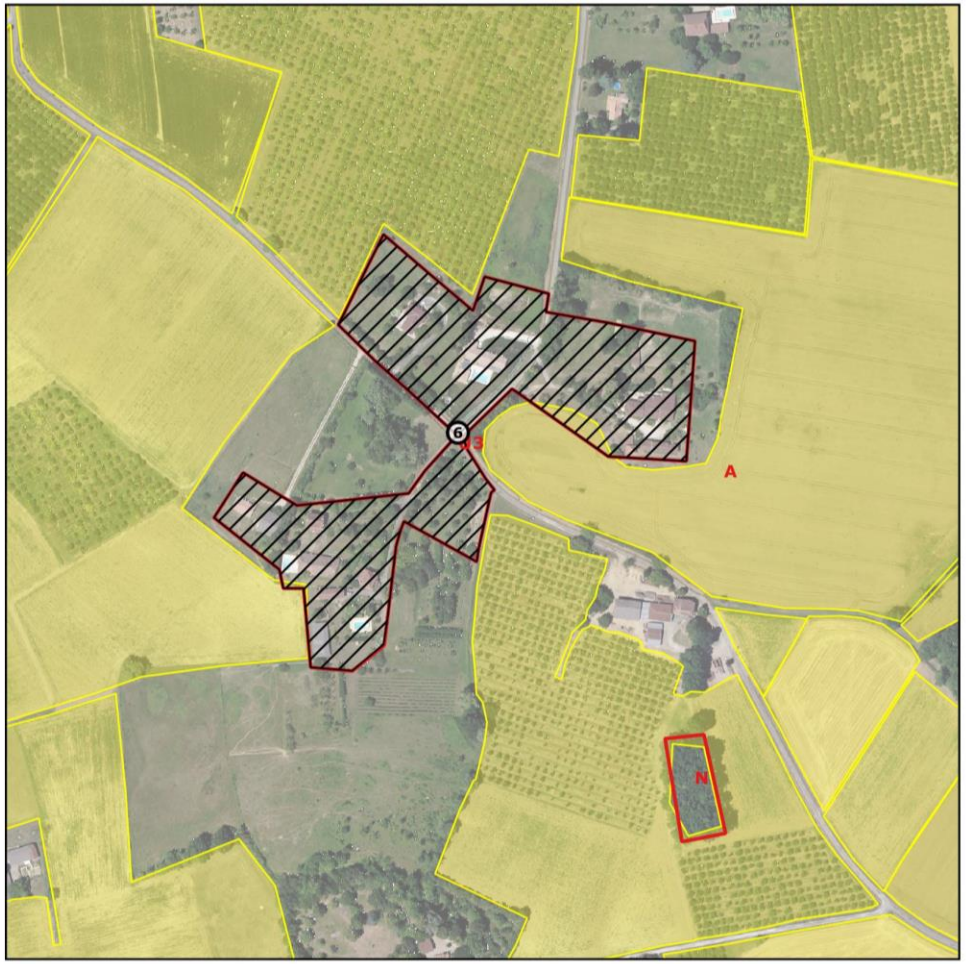

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
6	U3	Nh	36206 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Gouneau**

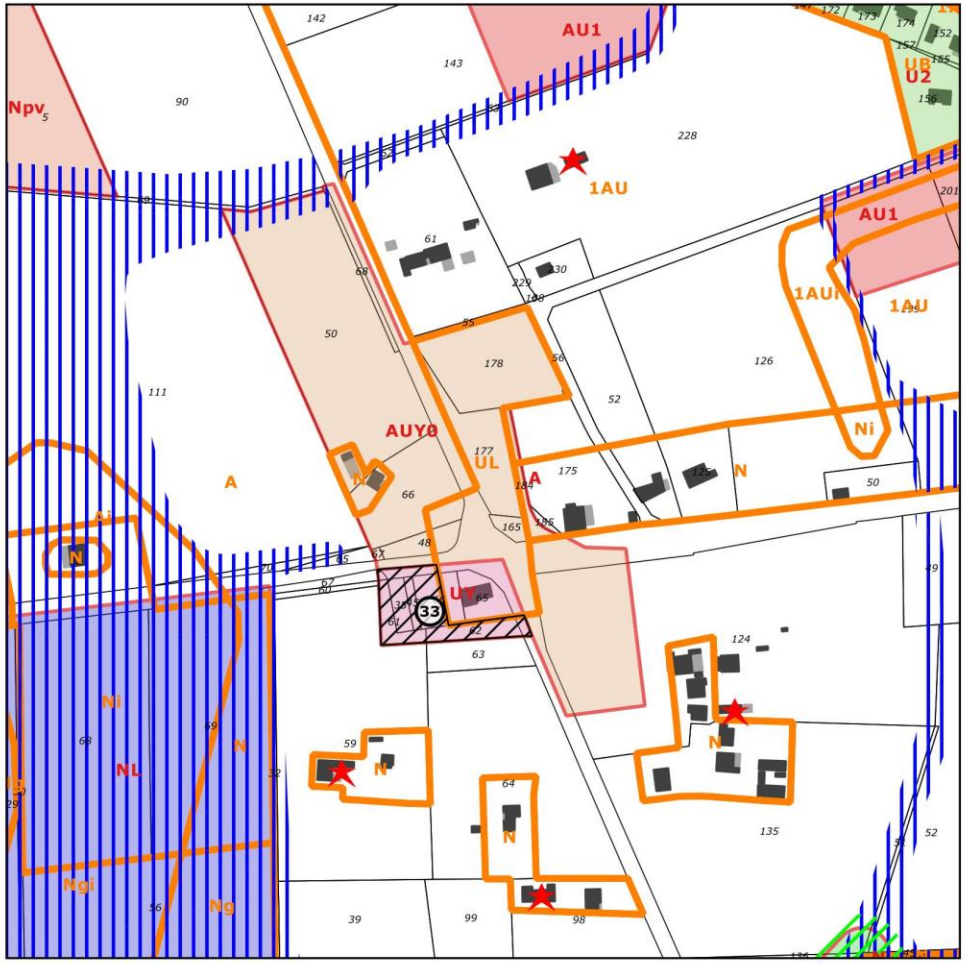

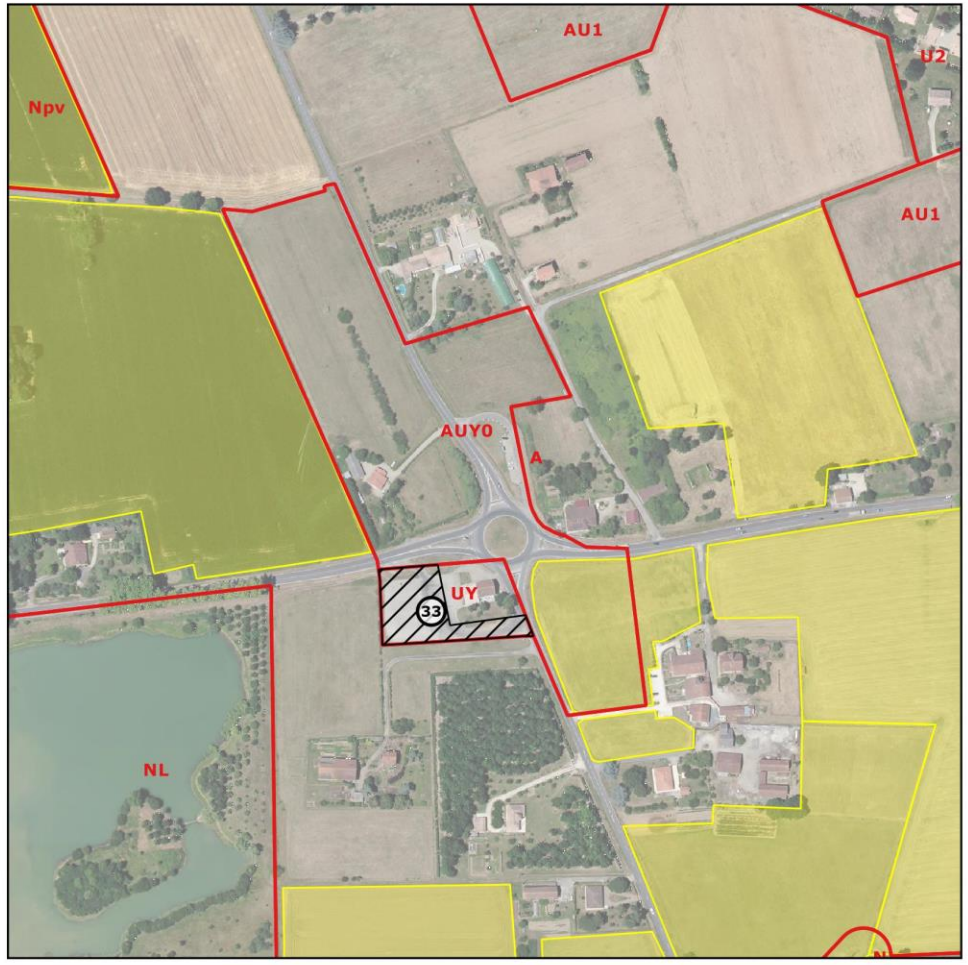

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
33	UY	A	3391 m²

- **Le Temple-sur-Lot - La Bouchère**

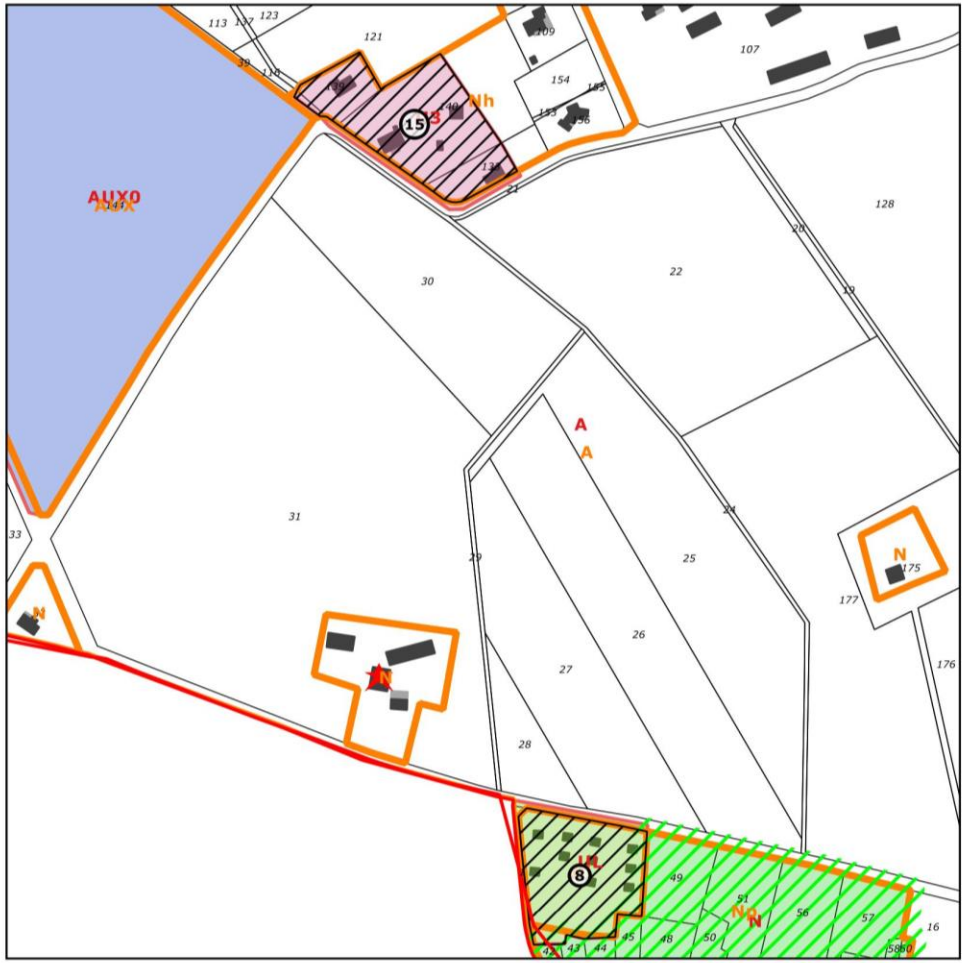

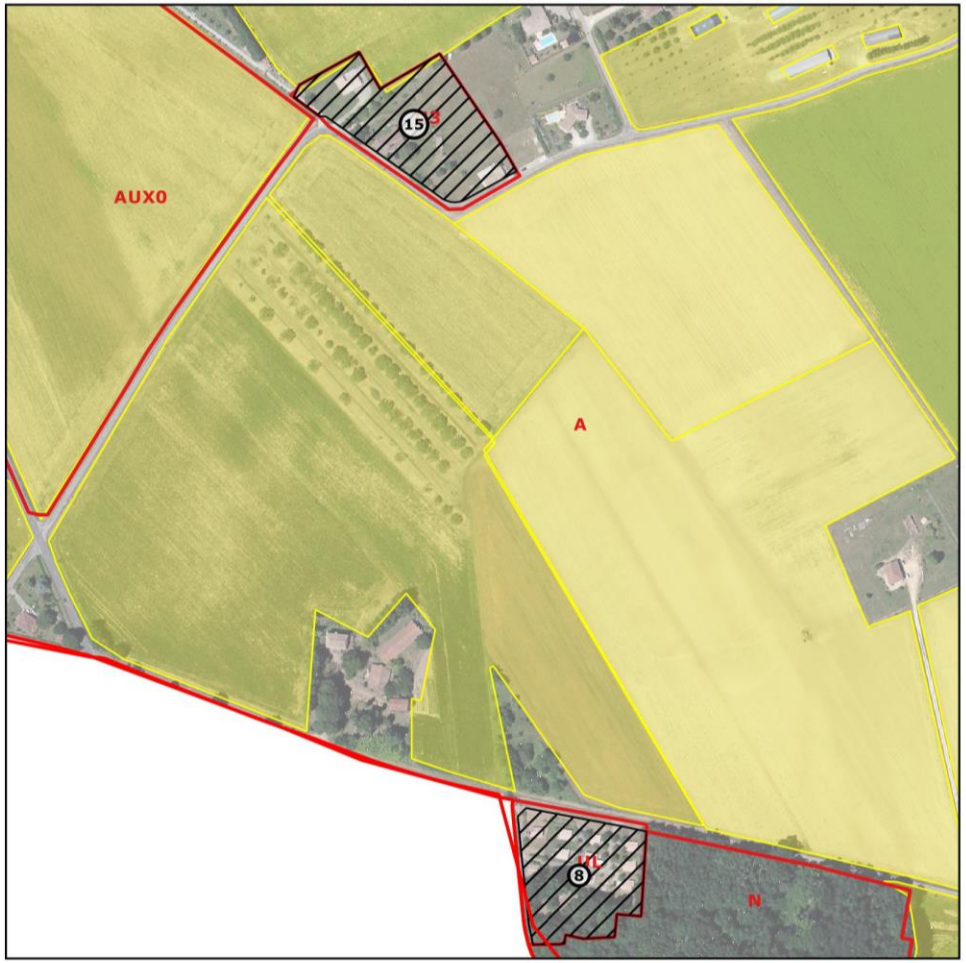

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
8	UL	NL	7330 m²
15	U3	Nh	9092 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Lembru**

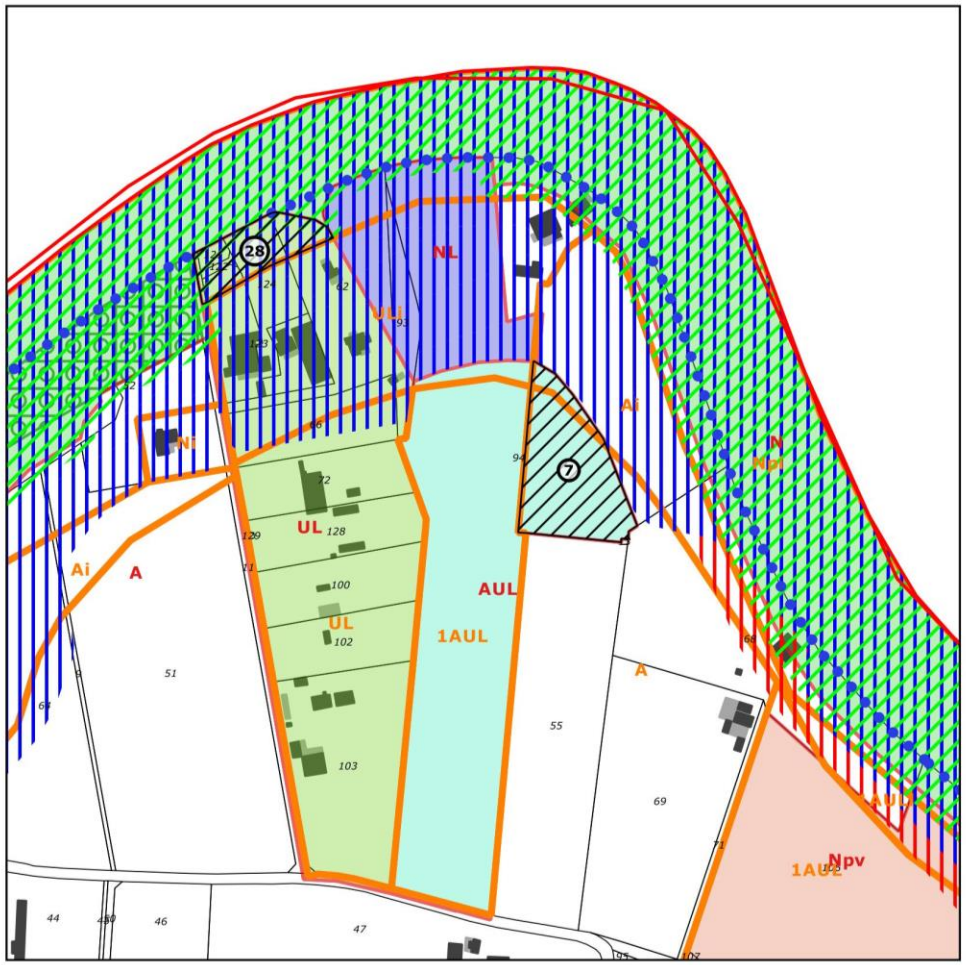

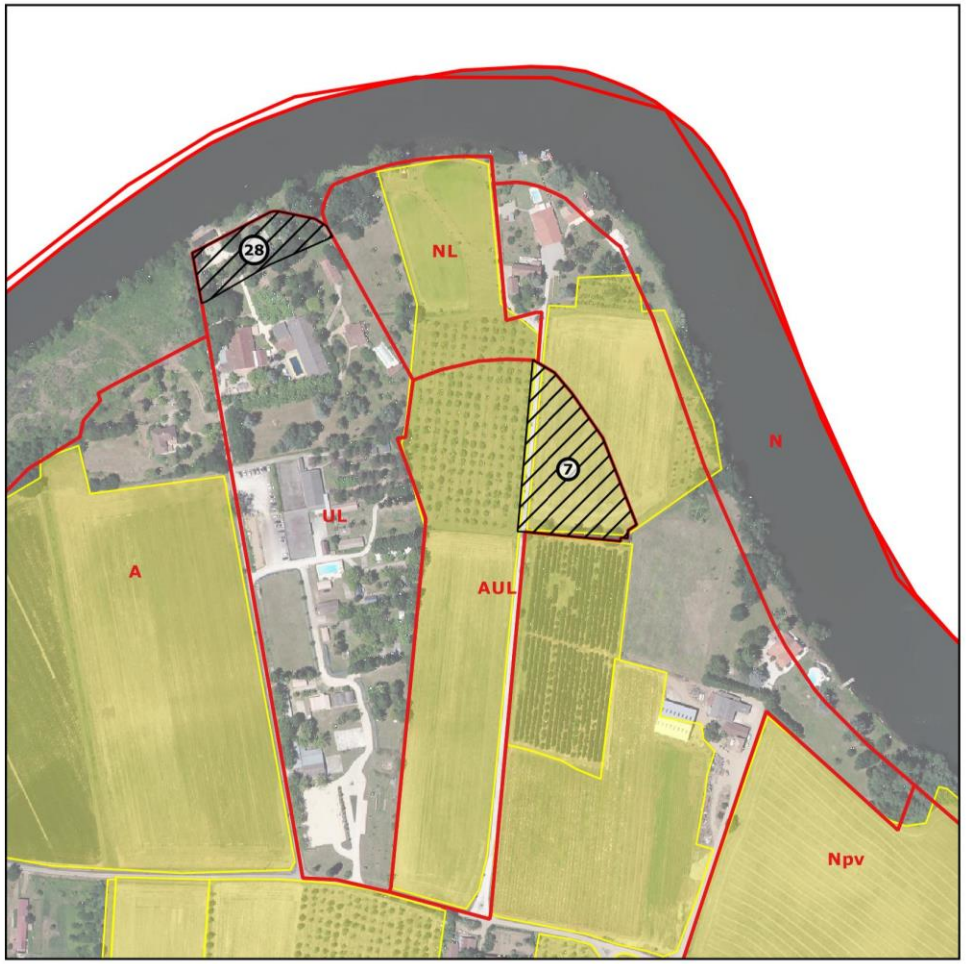

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
7	AUL	A	7046 m²
28	UL	Npi	3203 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Les Gravelines**

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
22	U3	A	2659 m²
23	U3	Nh	10944 m²
24	U3	Nh	5868 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Plantié**

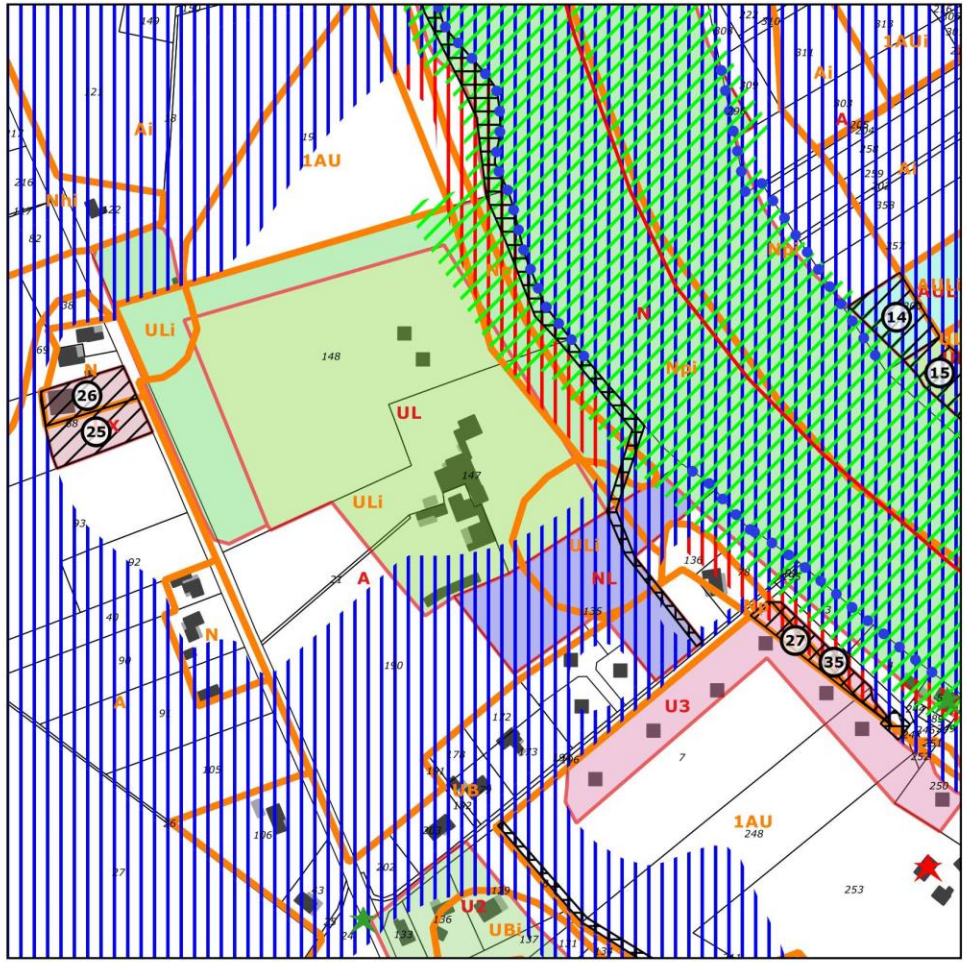

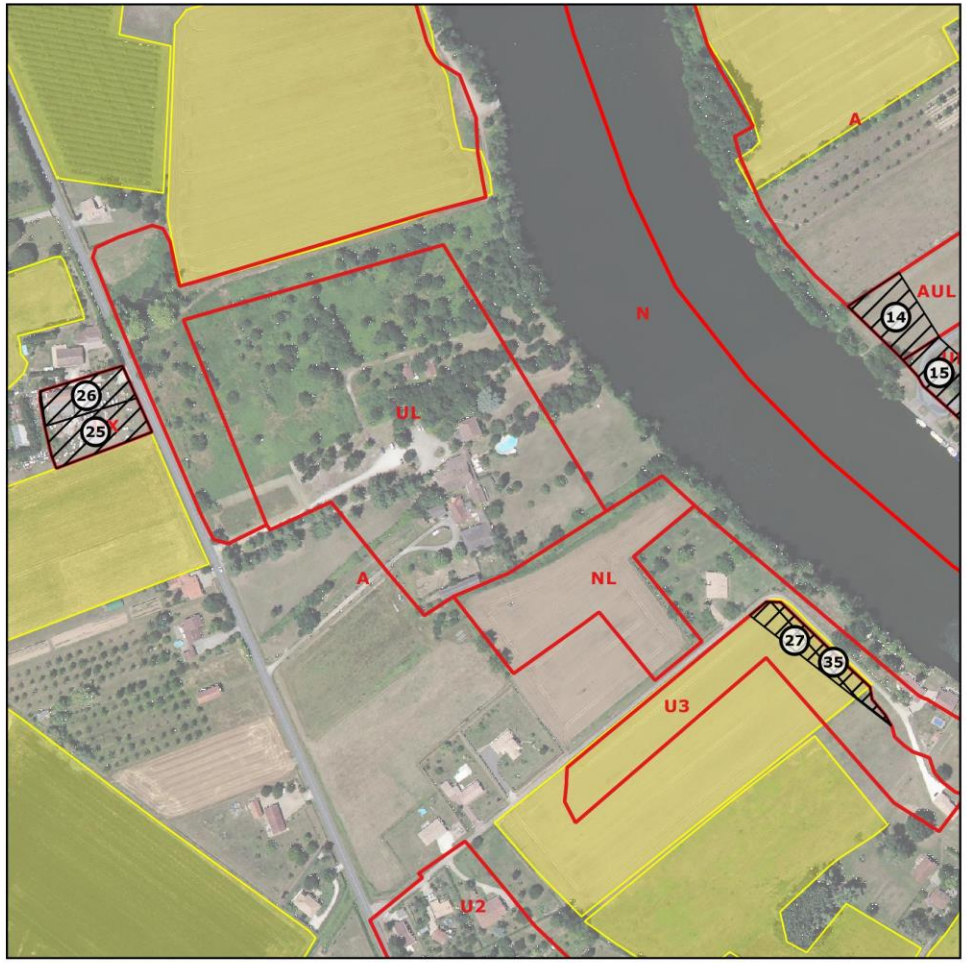

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
14	AUL	Npi	2089 m²
15	UL	Npi	3873 m²
25	UX	A	2166 m²
26	UX	N	1685 m²
27	U3	Np	916 m²
35	U3	Npi	932 m²

- **Le Temple-sur-Lot - Tandy**

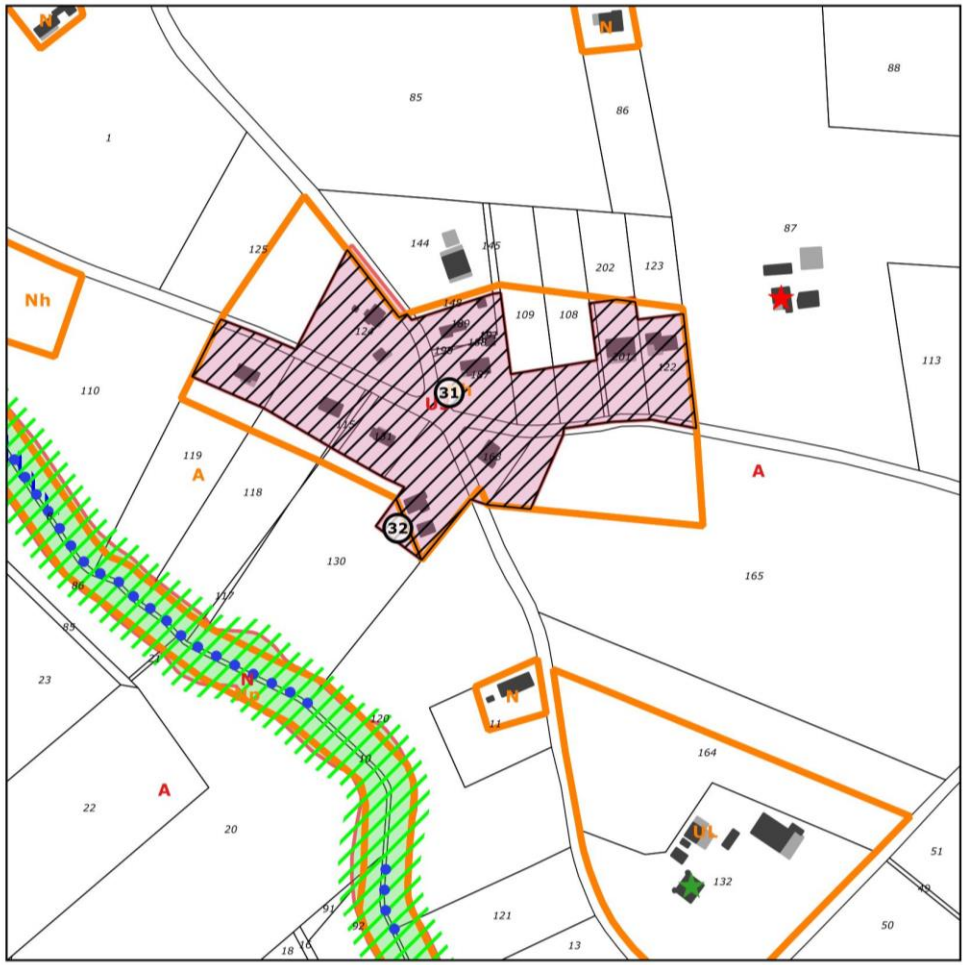

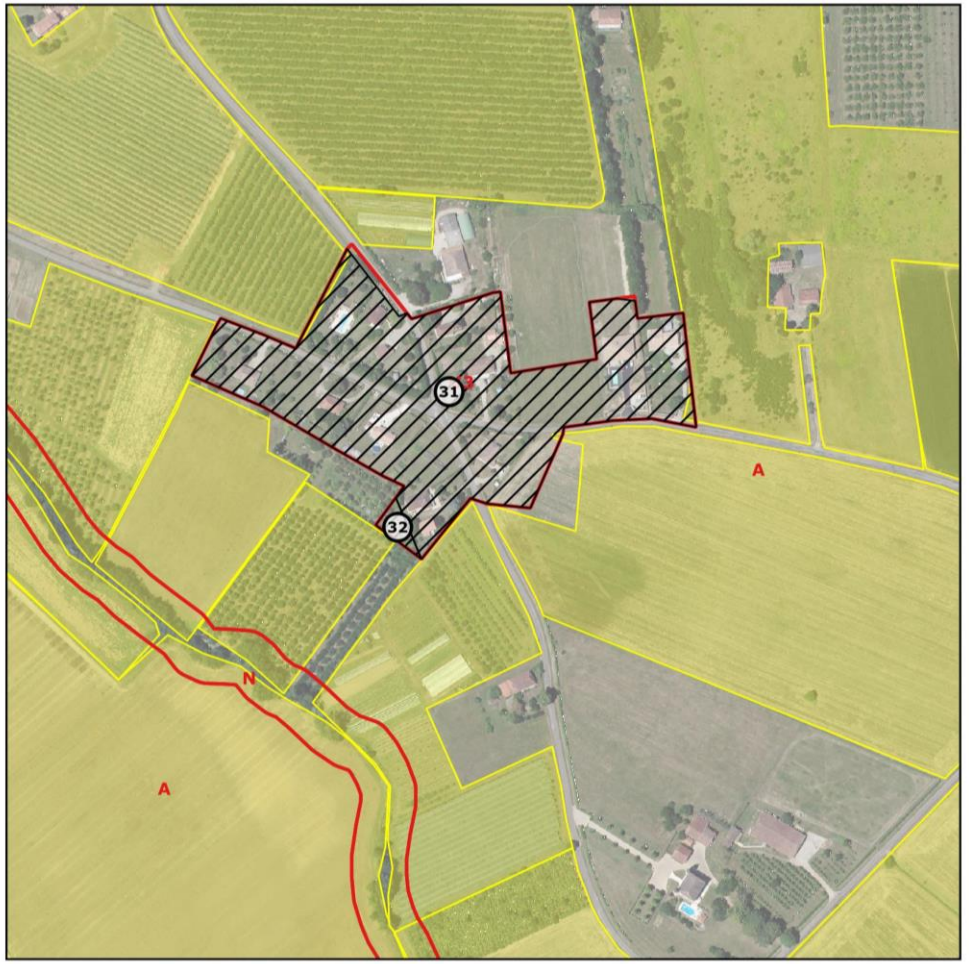

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
31	U3	Nh	35016 m²
32	U3	A	515 m²

- **Monclar - Bourg**

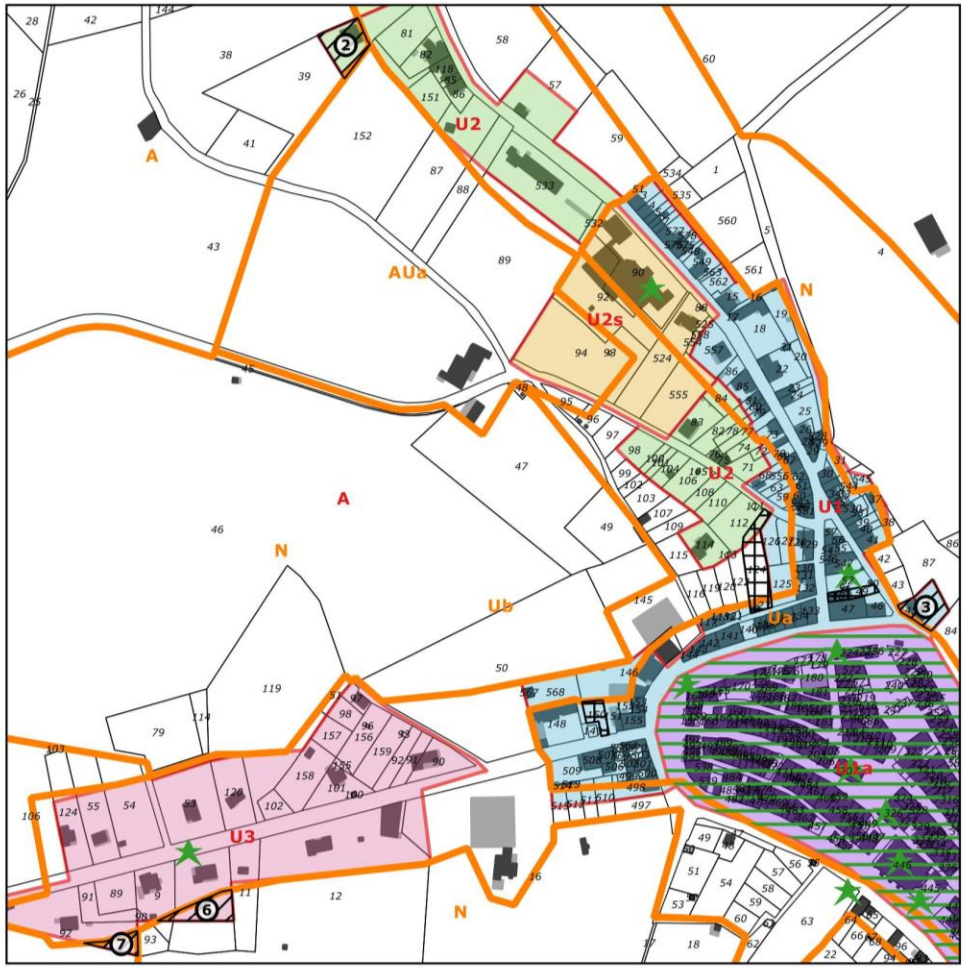

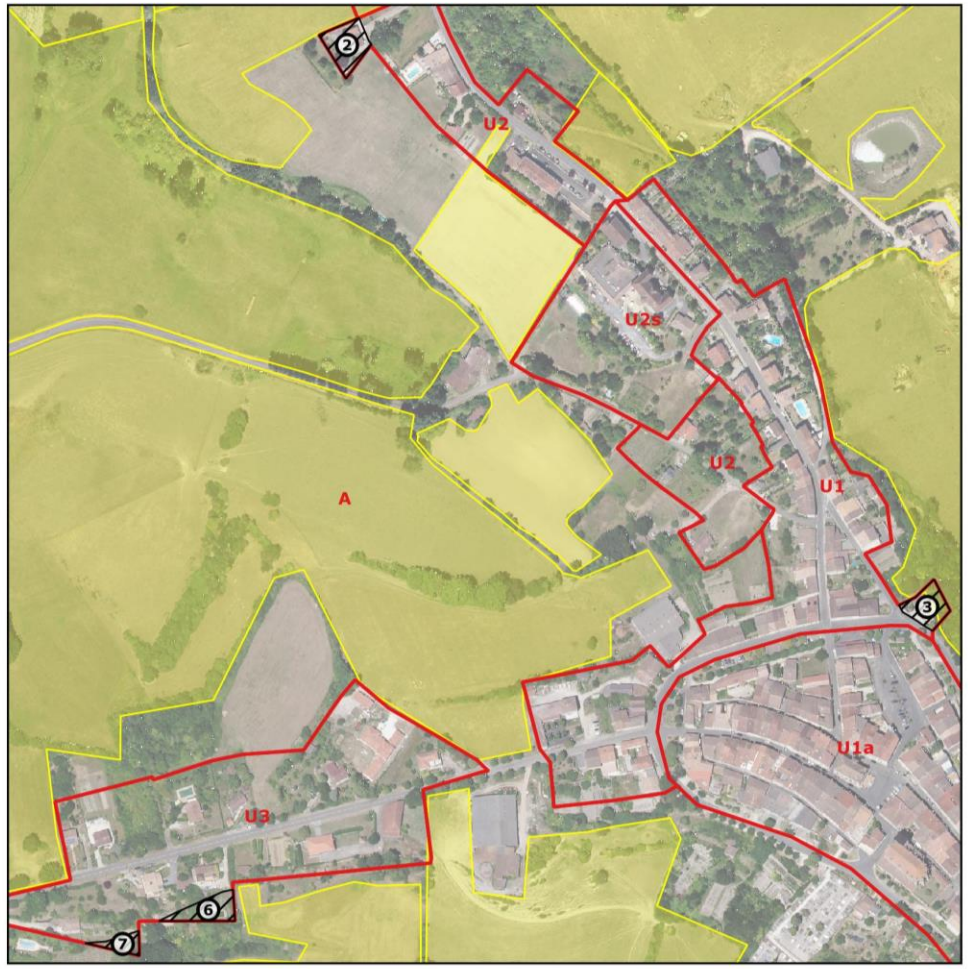

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	U2	A	873 m²
3	U1	N	699 m²
6	U3	N	688 m²
7	U3	A	312 m²

- **Monclar - Peyroux**

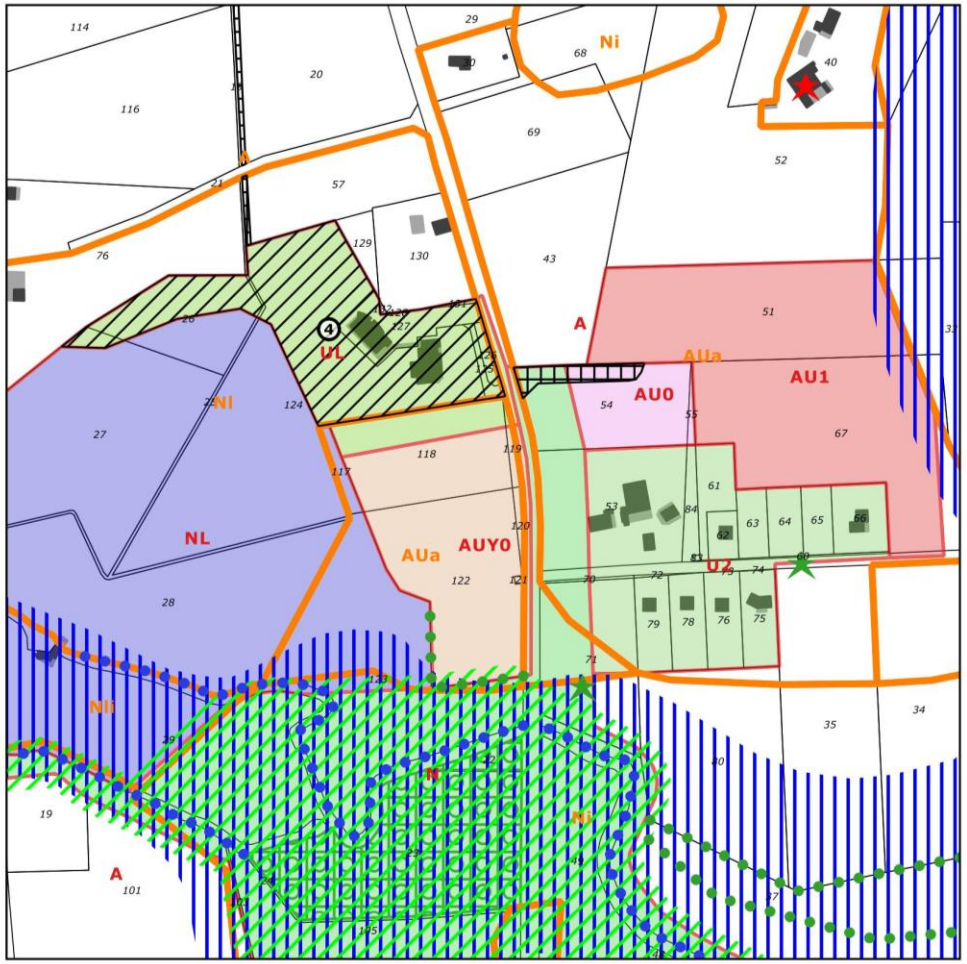

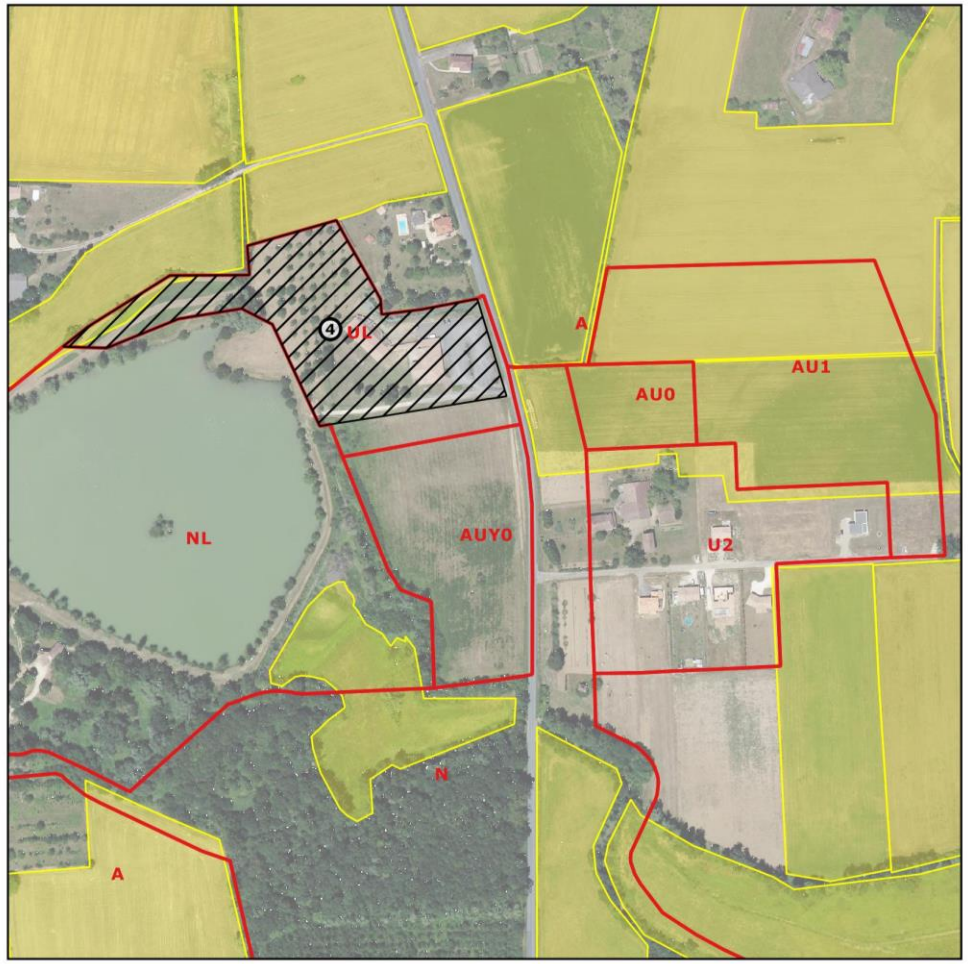

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	UL	Nl	19480 m²

- **Monclar – Saint Eutrope**

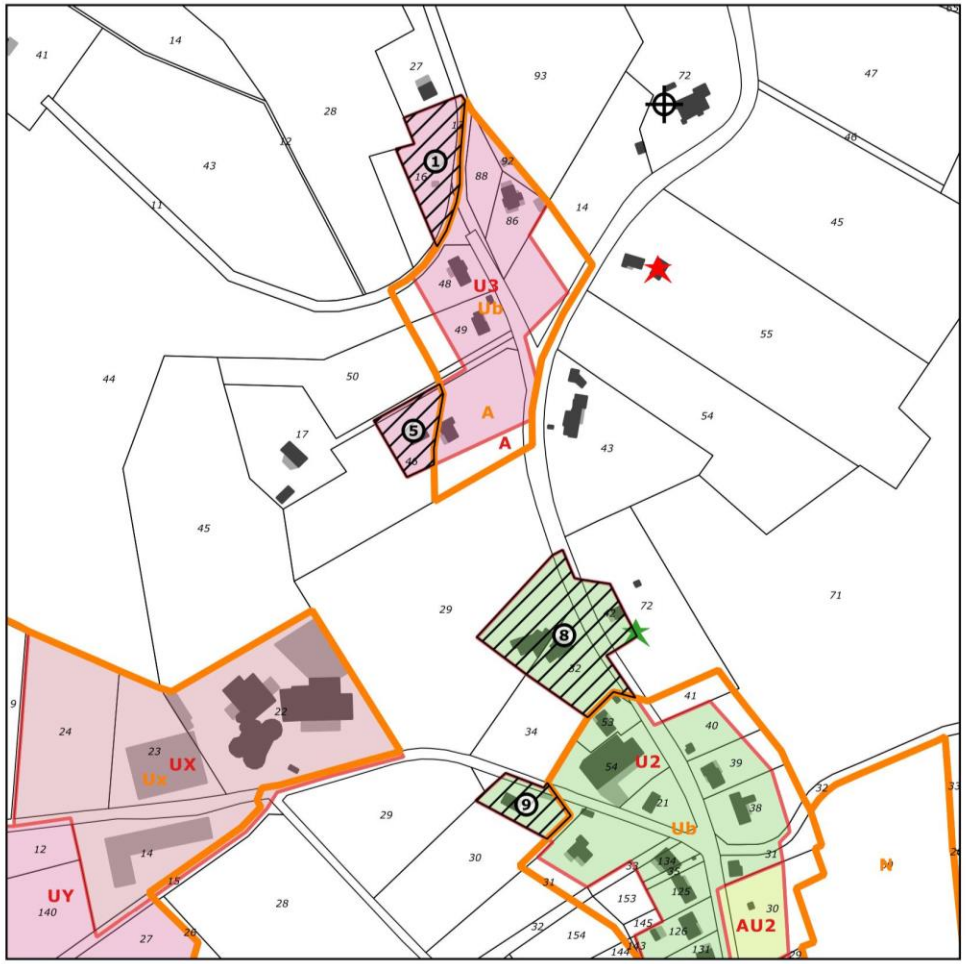

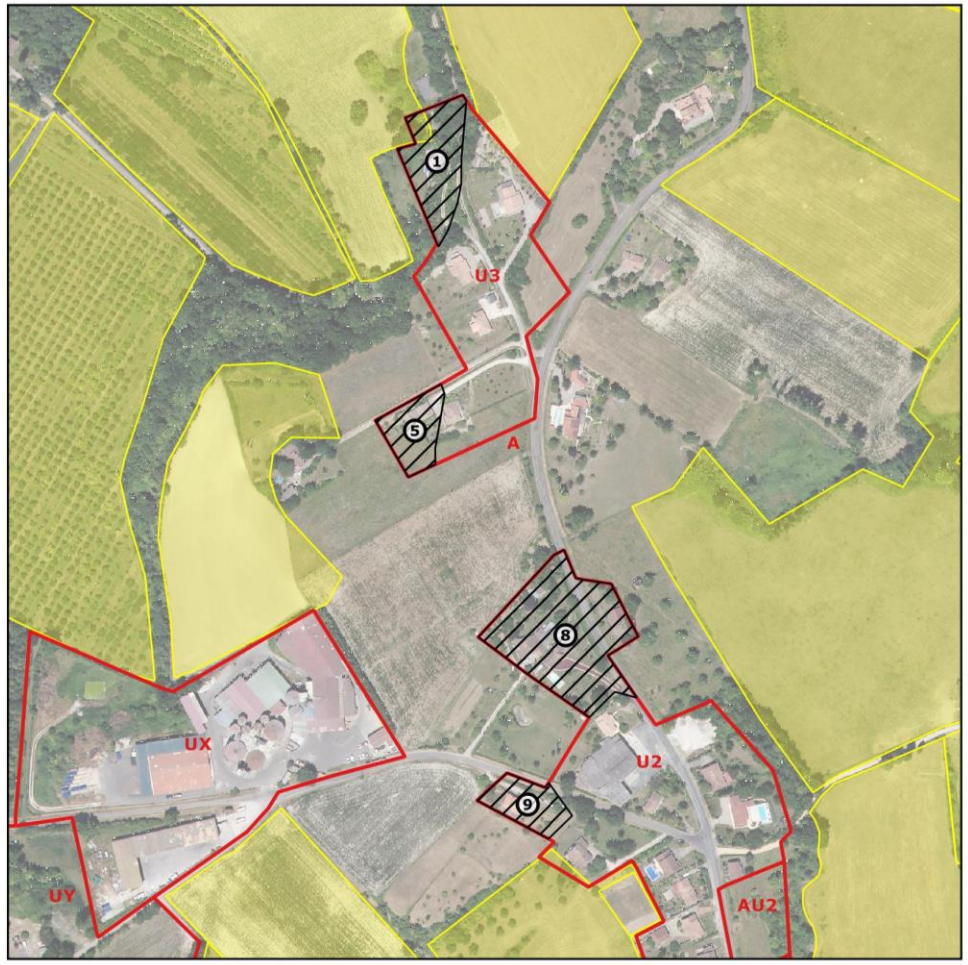

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	A	3234 m²
5	U3	A	1920 m²
8	U2	A	7531 m²
9	U2	A	1739 m²

- **Montastruc - Bourg**

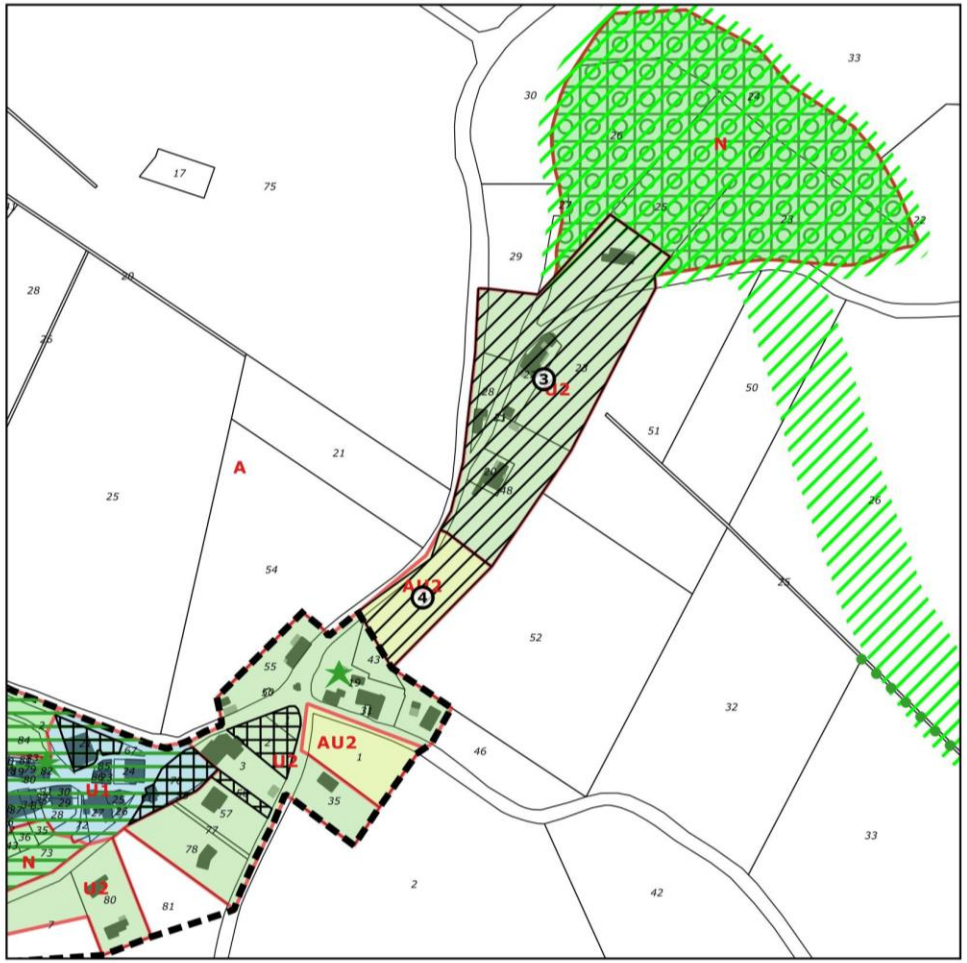

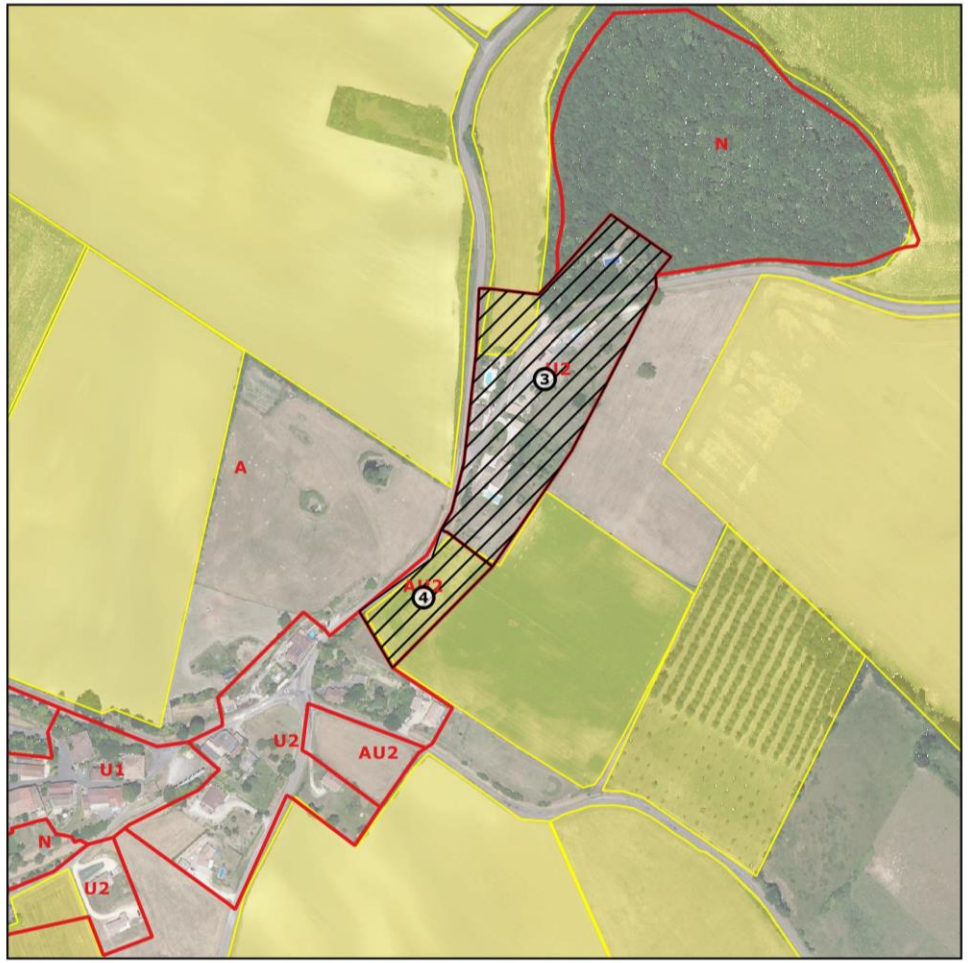

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
3	U2	RNU	19272 m²
4	AU2	RNU	3906 m²

- **Montastruc - Caillaudou**

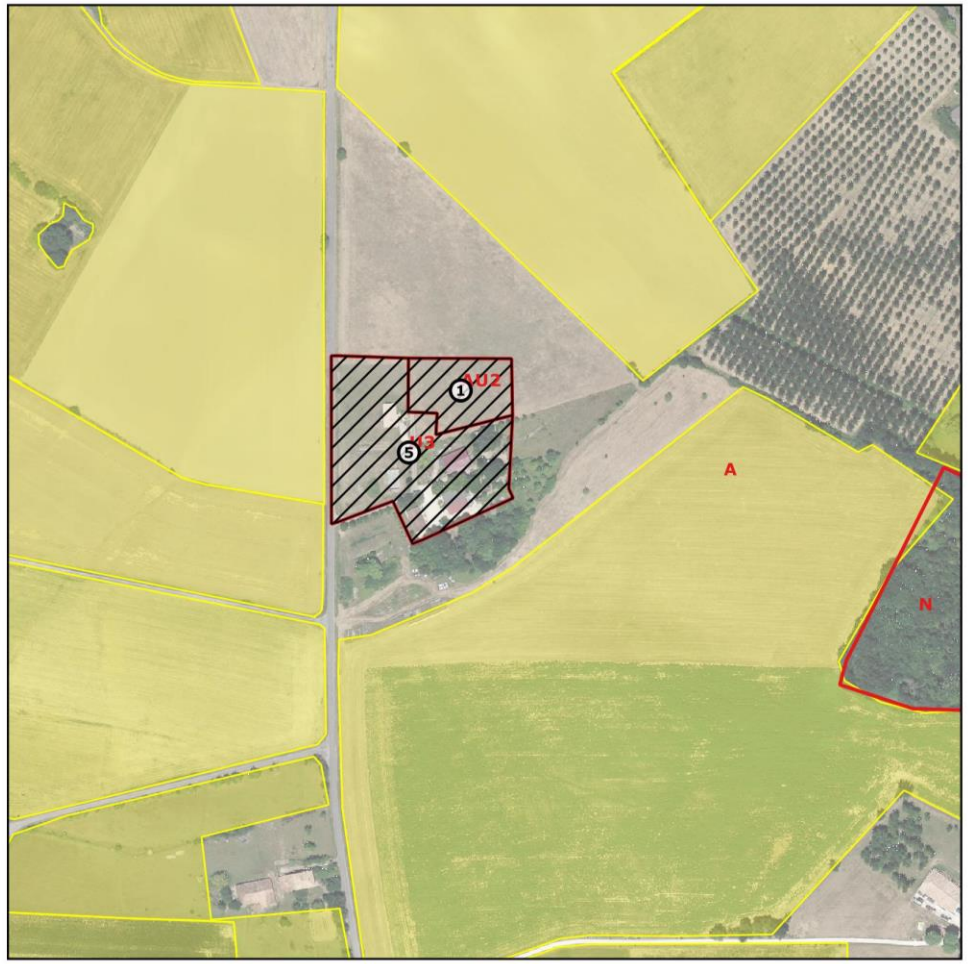

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	AU2	RNU	3477 m²
5	U3	RNU	11903 m²

- **Montastruc - Le Parisien**

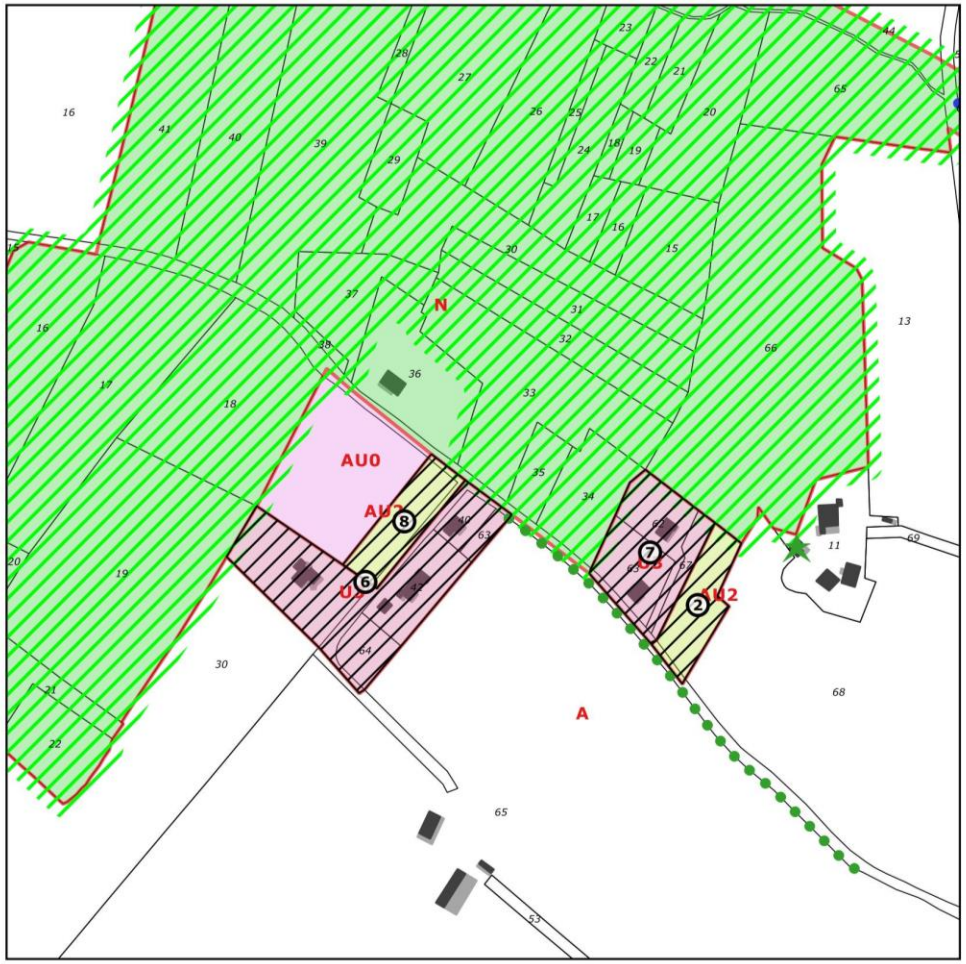

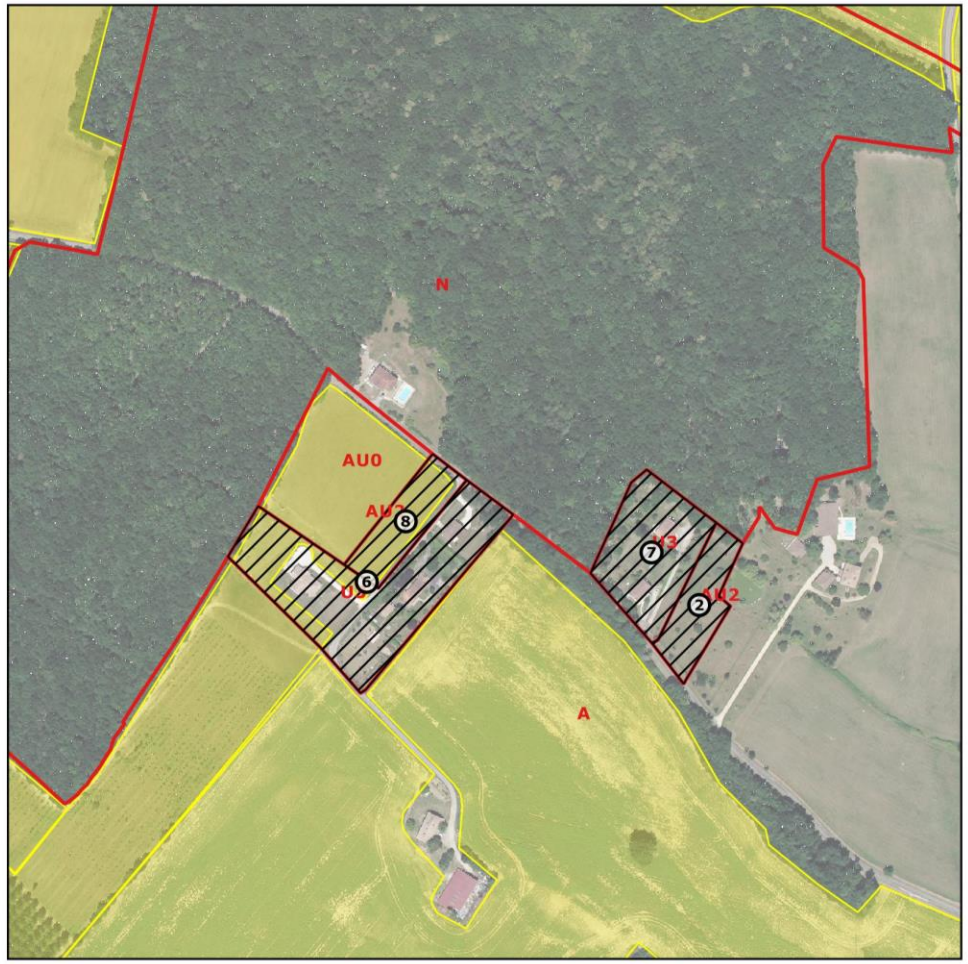

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	AU2	RNU	3181 m²
6	U3	RNU	12131 m²
7	U3	RNU	6233 m²
8	AU2	RNU	3147 m²

- **Pinel-Hauterive – Bermonda Haut**

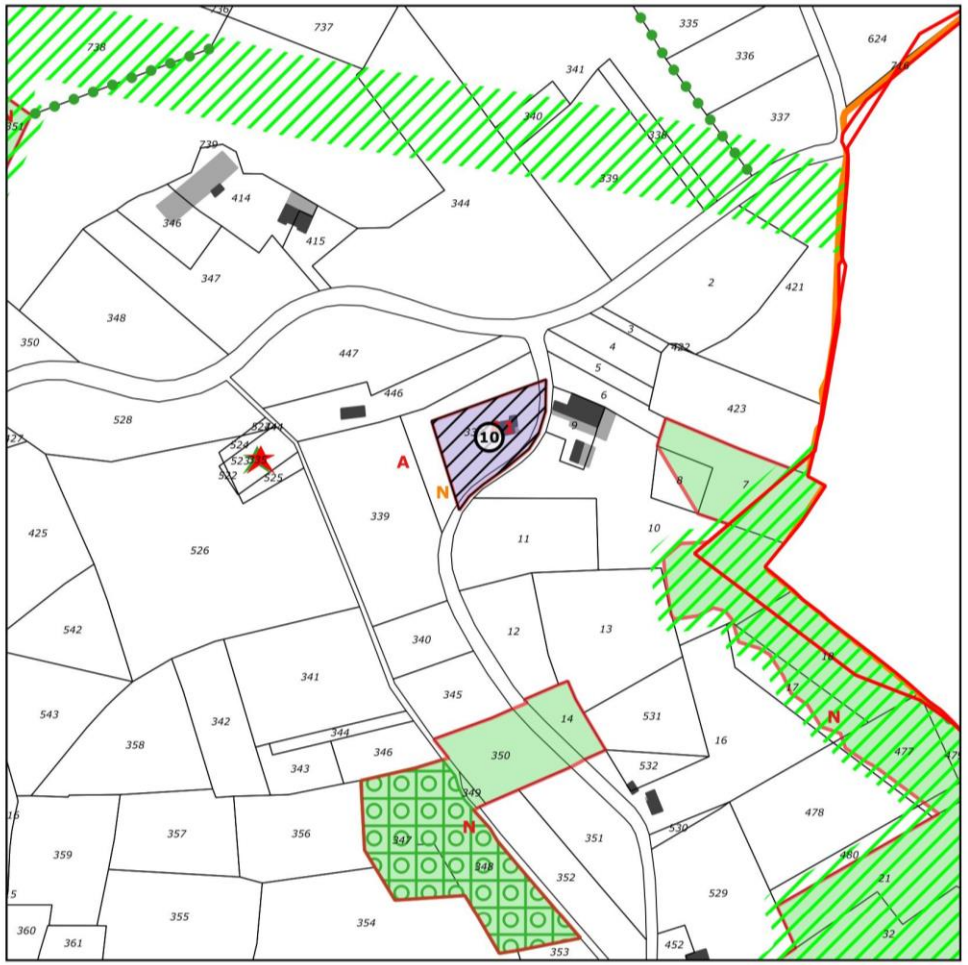

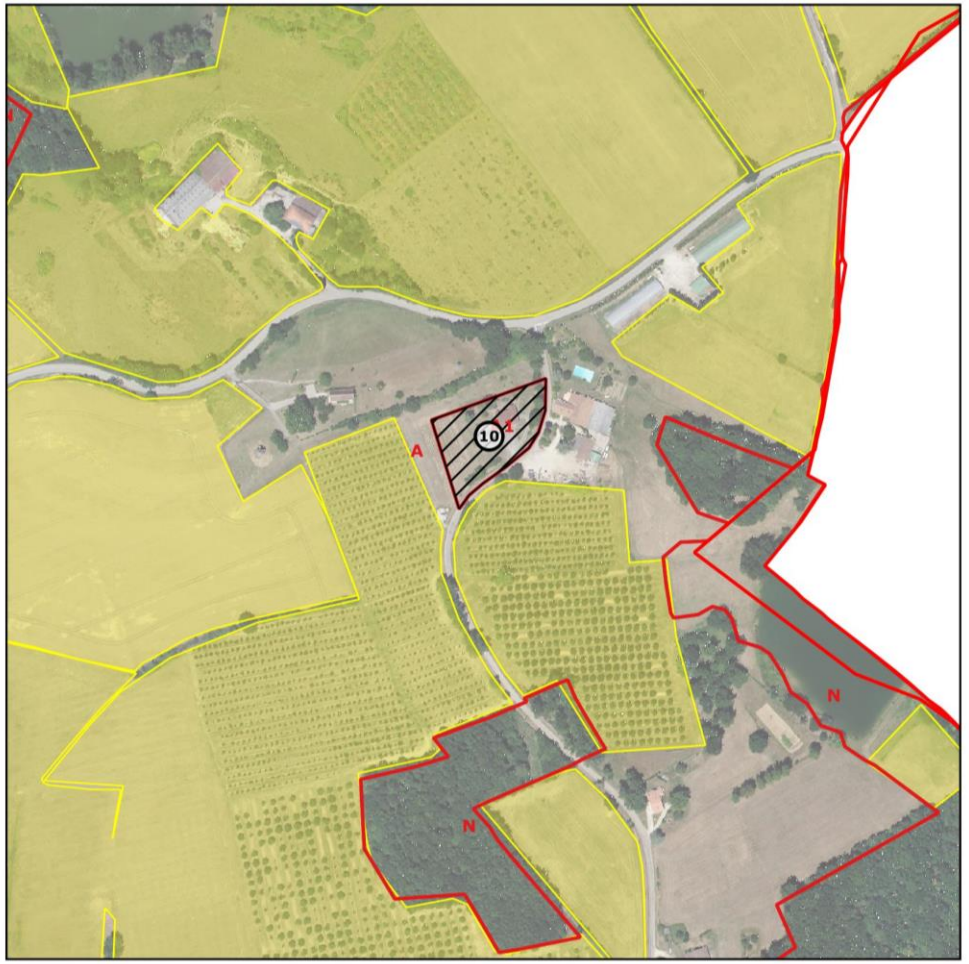

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
10	A1	N	4086 m²

- **Pinel-Hauterive – Bourg Nord**

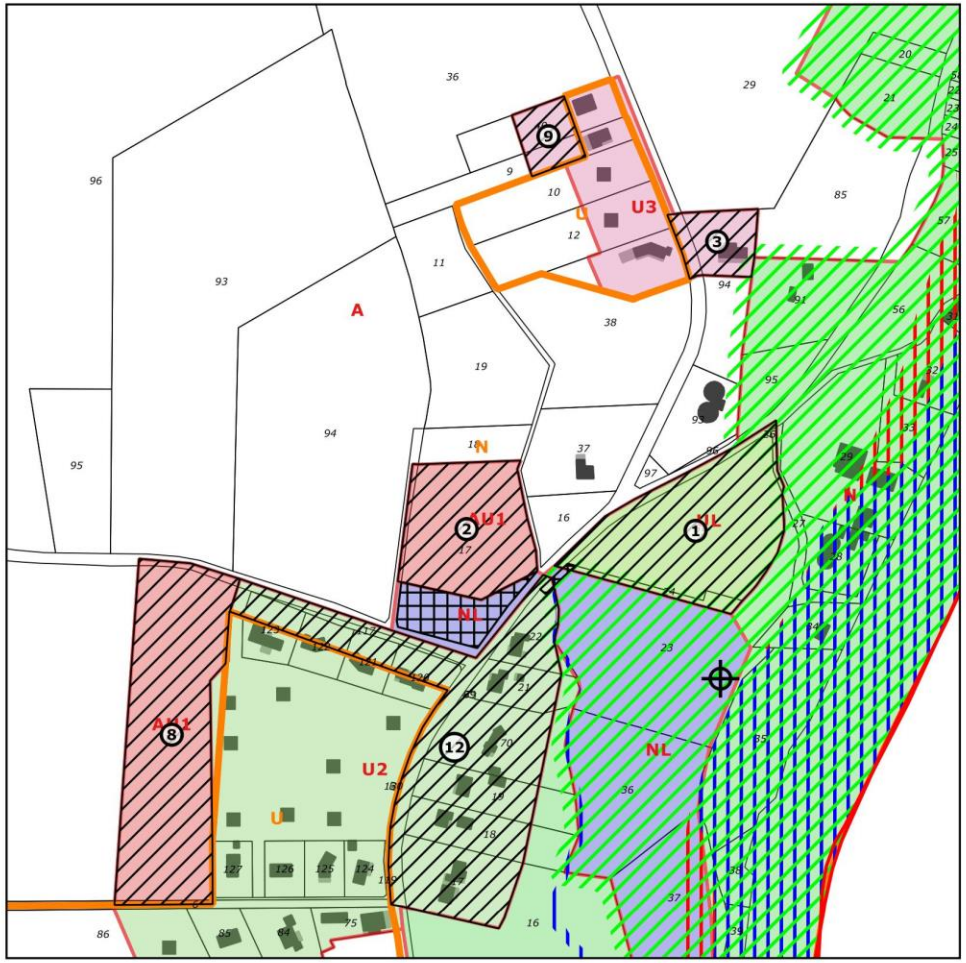

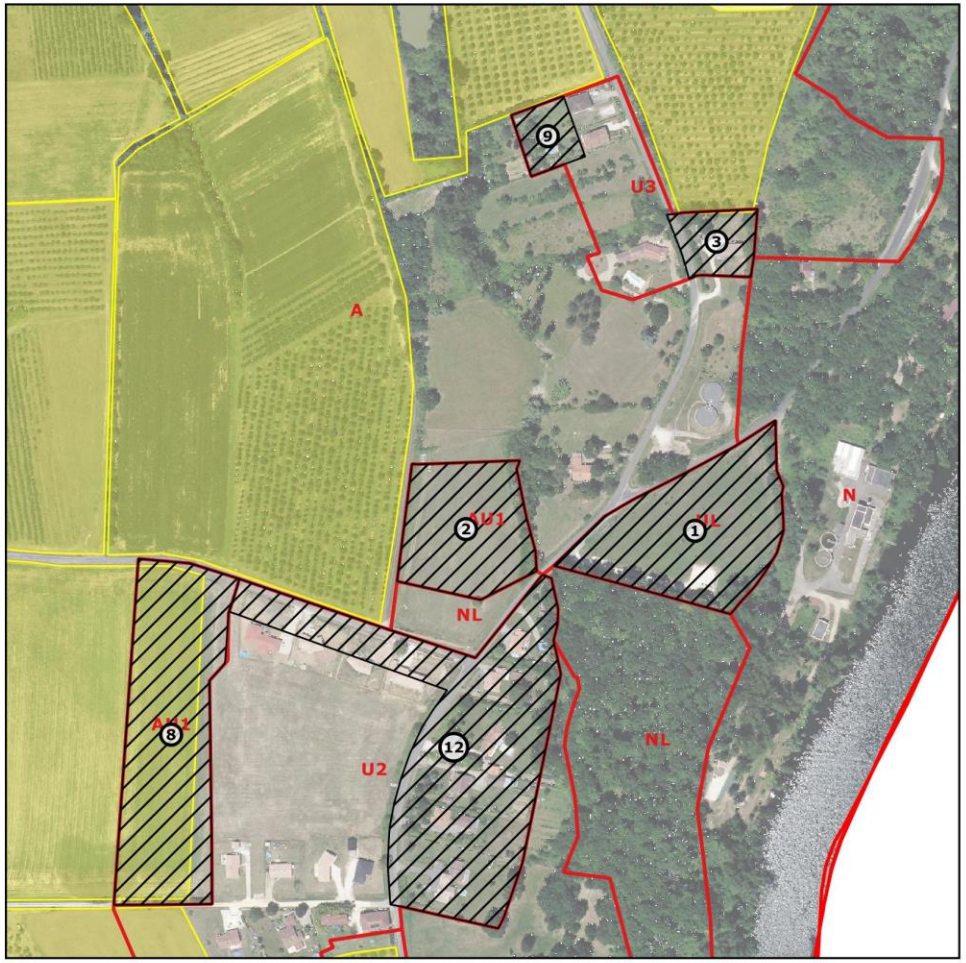

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	UL	N	12436 m²
2	AU1	N	8304 m²
3	U3	N	2649 m²
8	AU1	N	16400 m²
9	U3	N	1929 m²
12	U2	N	24158 m²

- **Pinel-Hauterive – Bourg Sud**

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
5	U2	N	1914 m²
6	U2	N	6302 m²
13	U1	N	397 m²

- **Pinel-Hauterive – Couret**

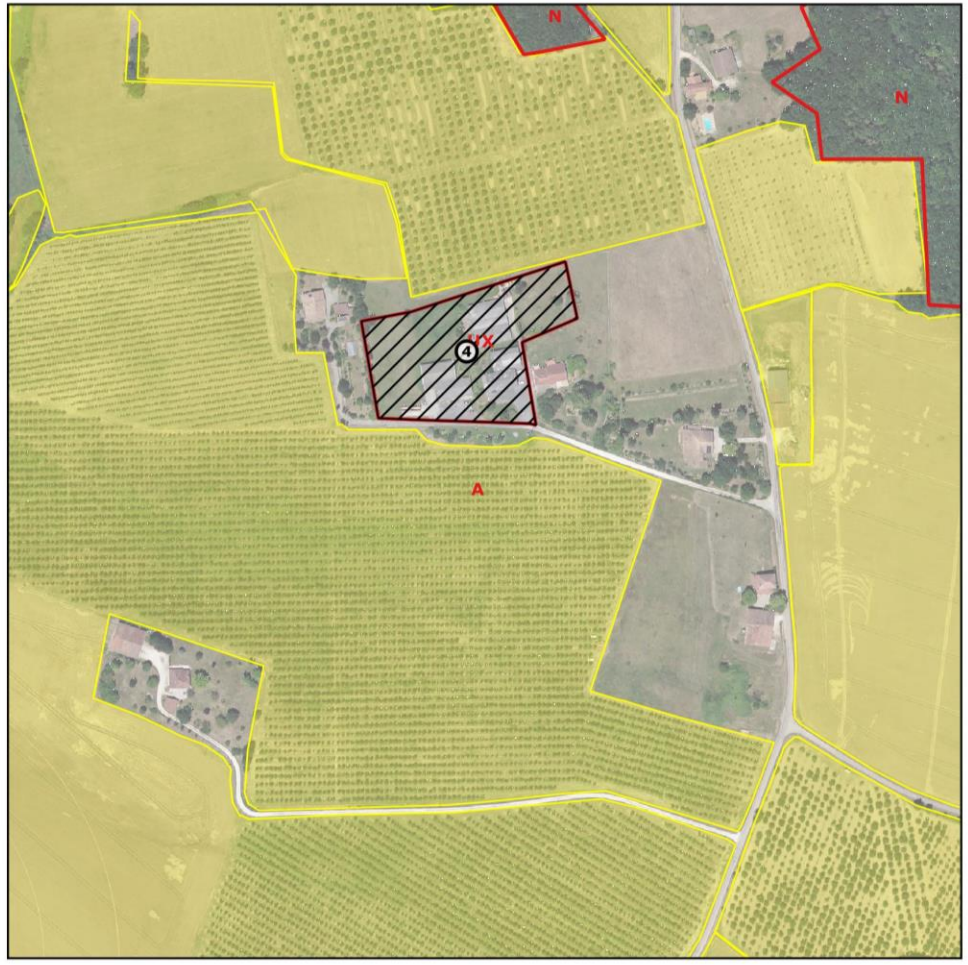

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	UX	N	11758 m²

- **Pinel-Hauterive – Pecaubel**

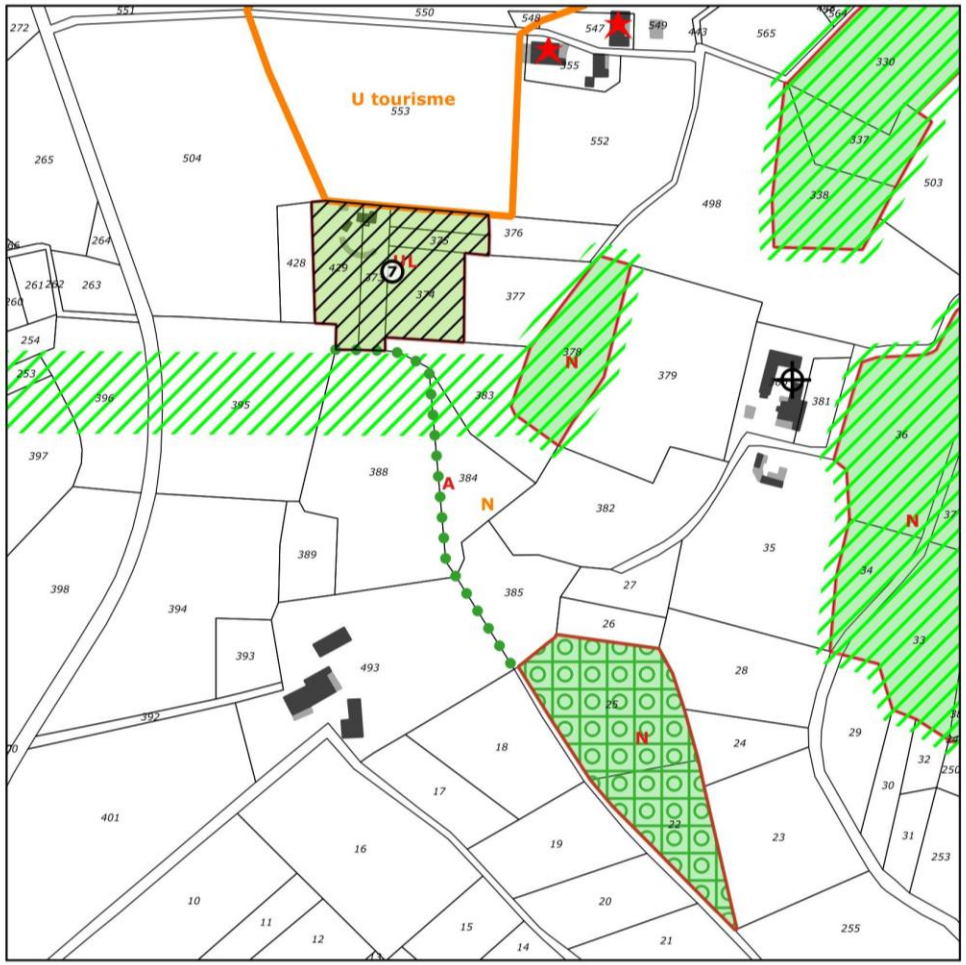

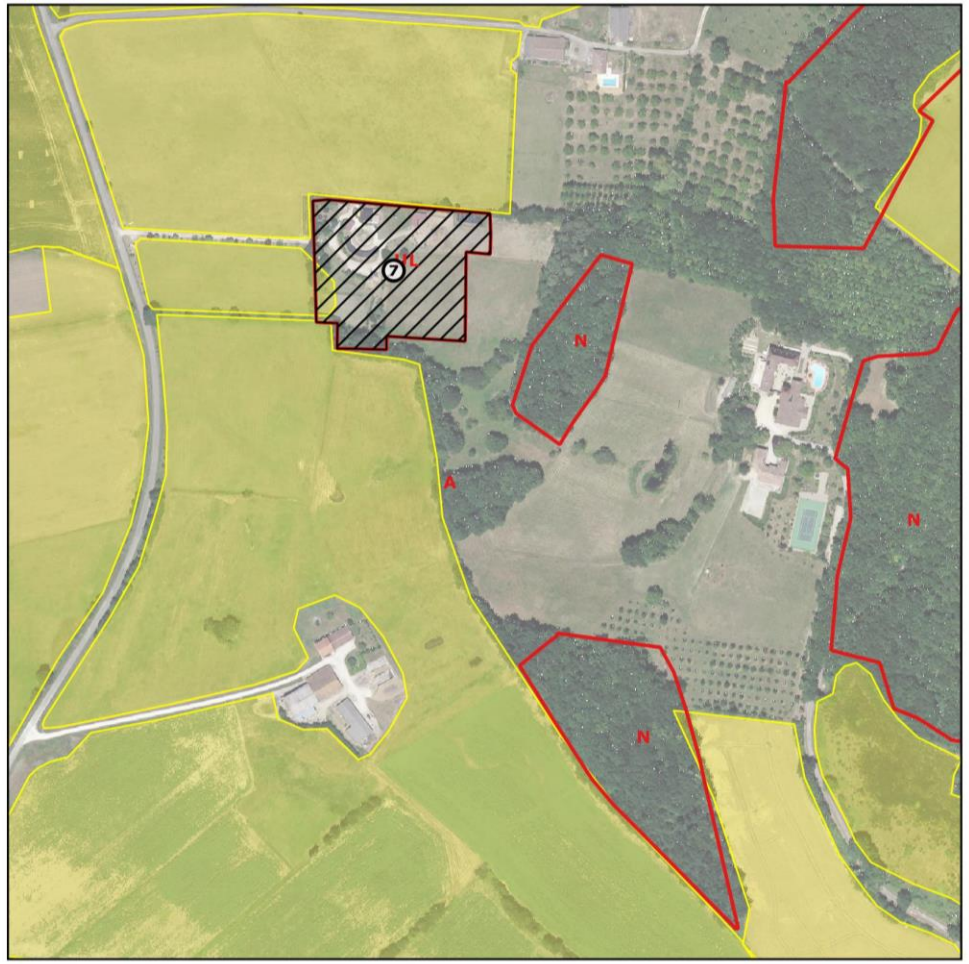

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
7	UL	N	11312 m²

- **Pinel-Hauterive – Saint Pierre des bois**

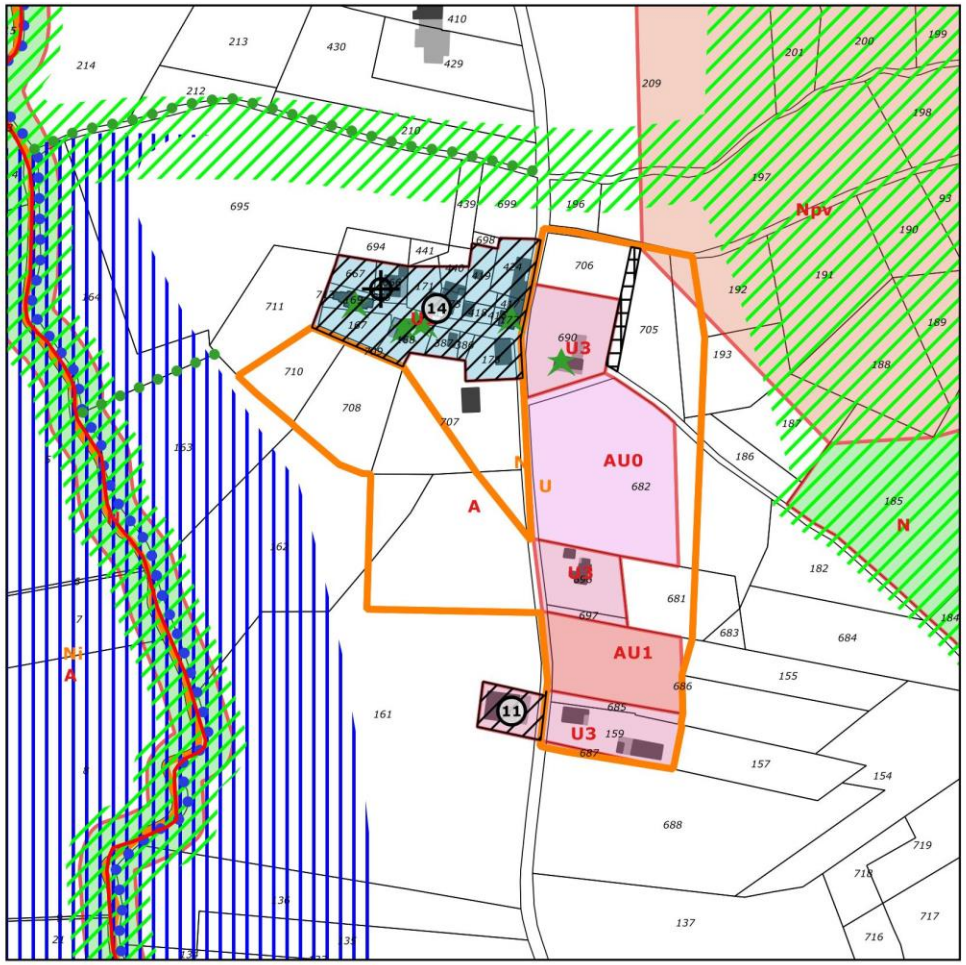

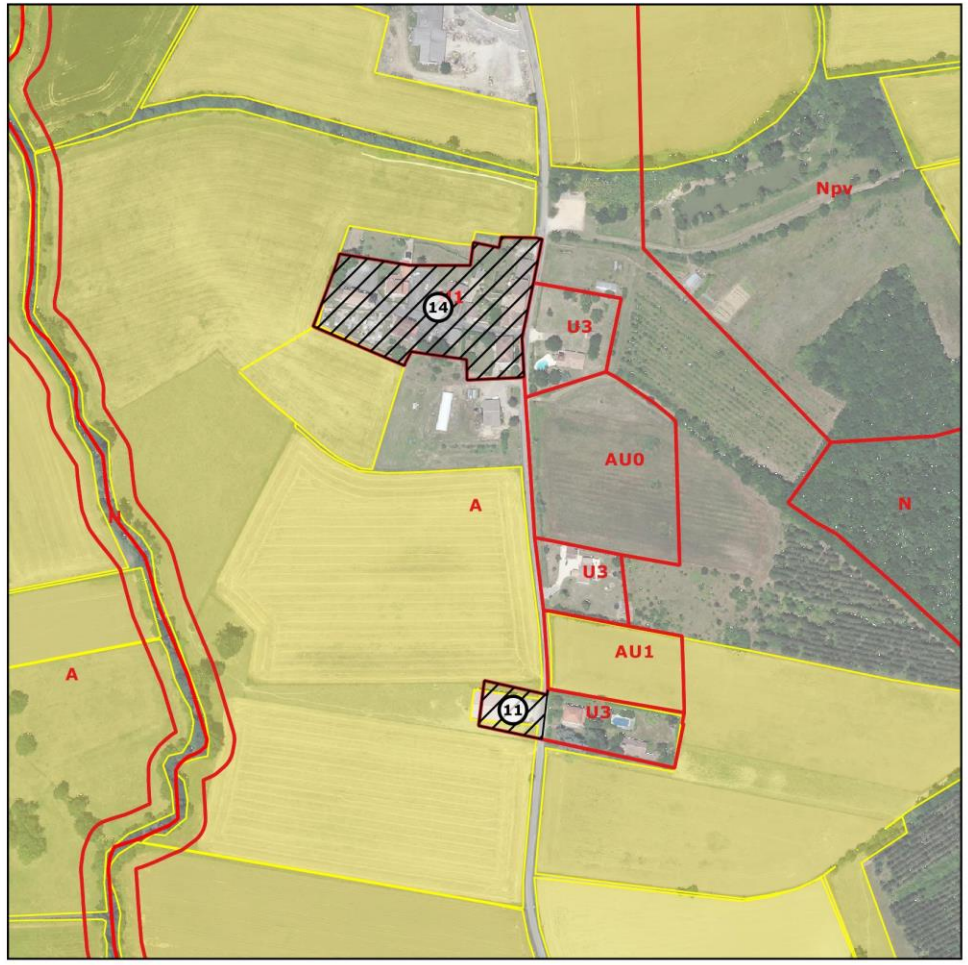

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
11	U3	N	1542 m²
14	U1	N	11280 m²

- **Saint-Pastour - Baudis**

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
10	U3	RNU	9567 m²
12	UY	RNU	4911 m²

- **Saint-Pastour - Bourg**

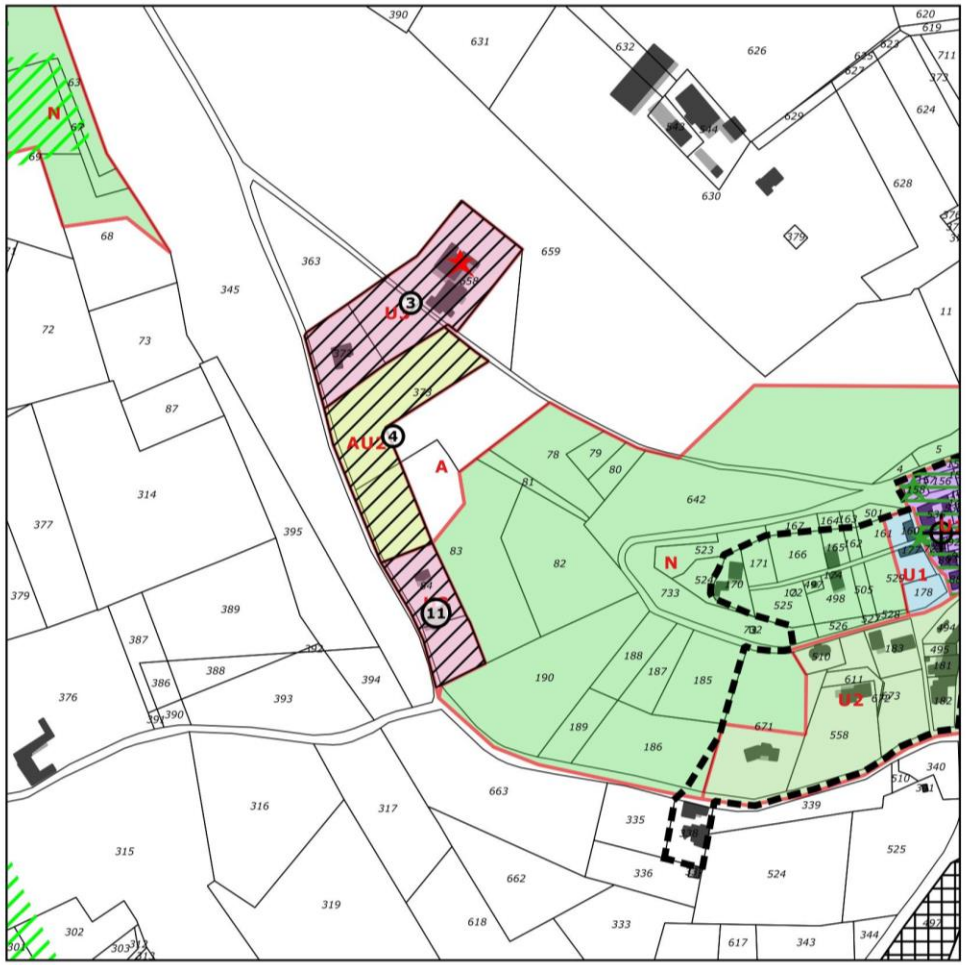

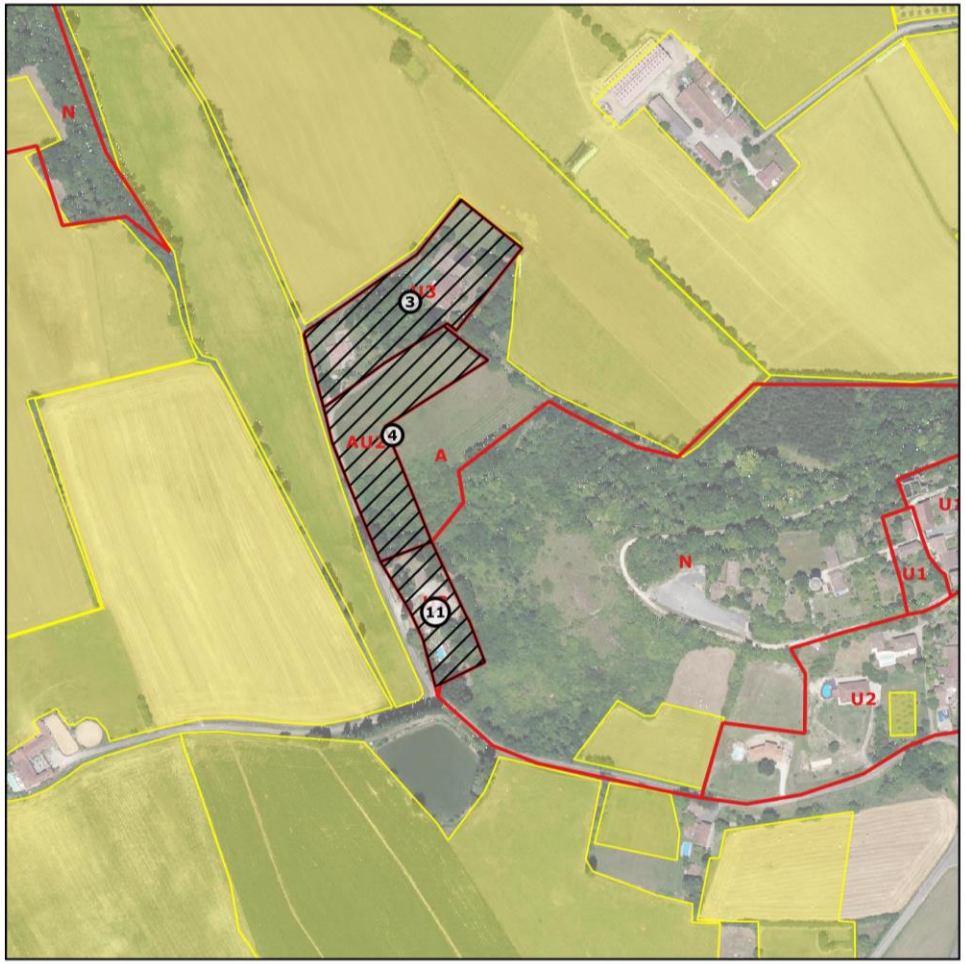

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
3	U3	RNU	9258 m²
4	AU2	RNU	7973 m²
11	U3	RNU	3657 m²

- **Saint-Pastour – Labourdette**

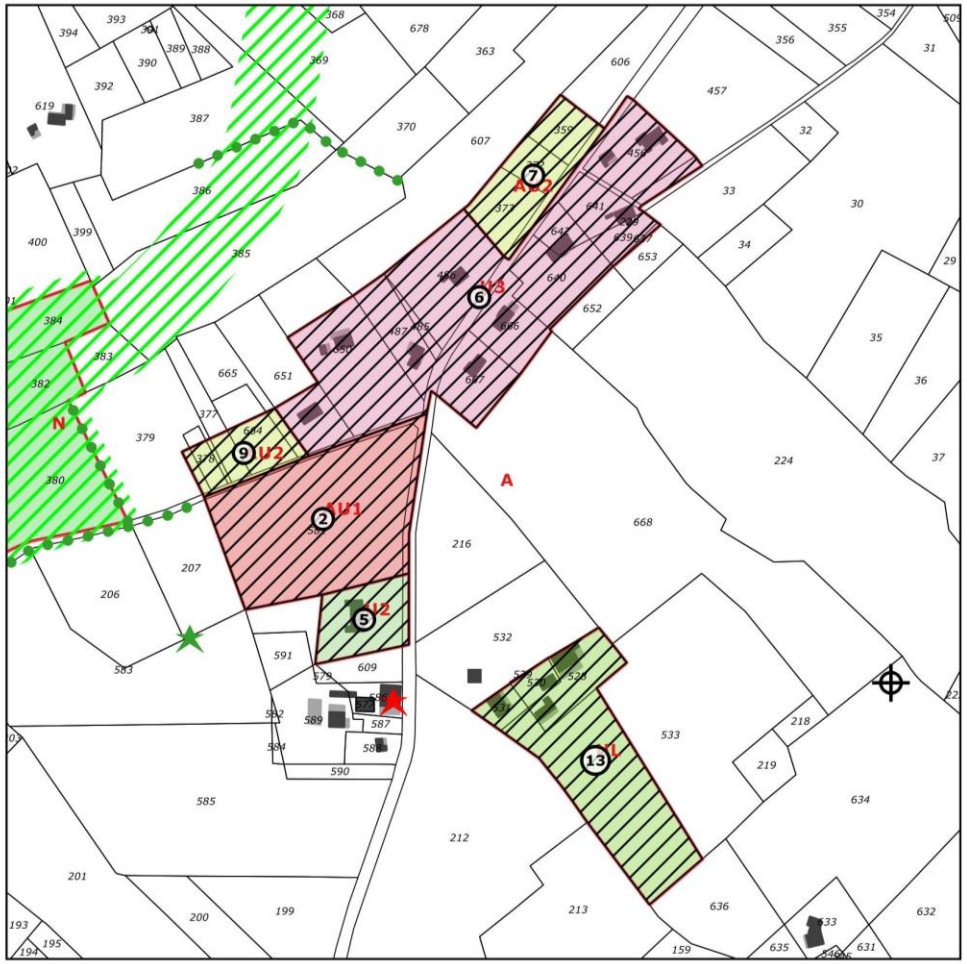

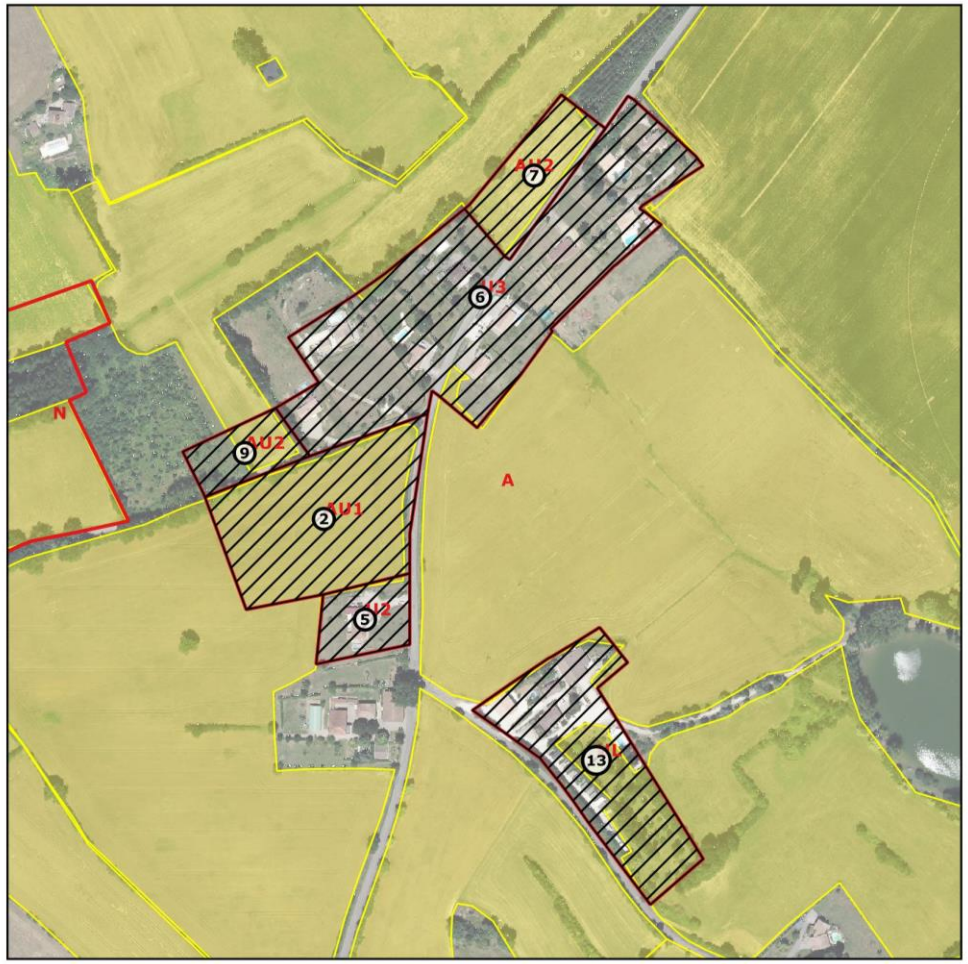

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	AU1	RNU	14323 m²
5	U2	RNU	3324 m²
6	U3	RNU	29529 m²
7	AU2	RNU	5046 m²
9	AU2	RNU	3077 m²
13	UL	RNU	12470 m²

- **Saint-Pastour – Pradel**

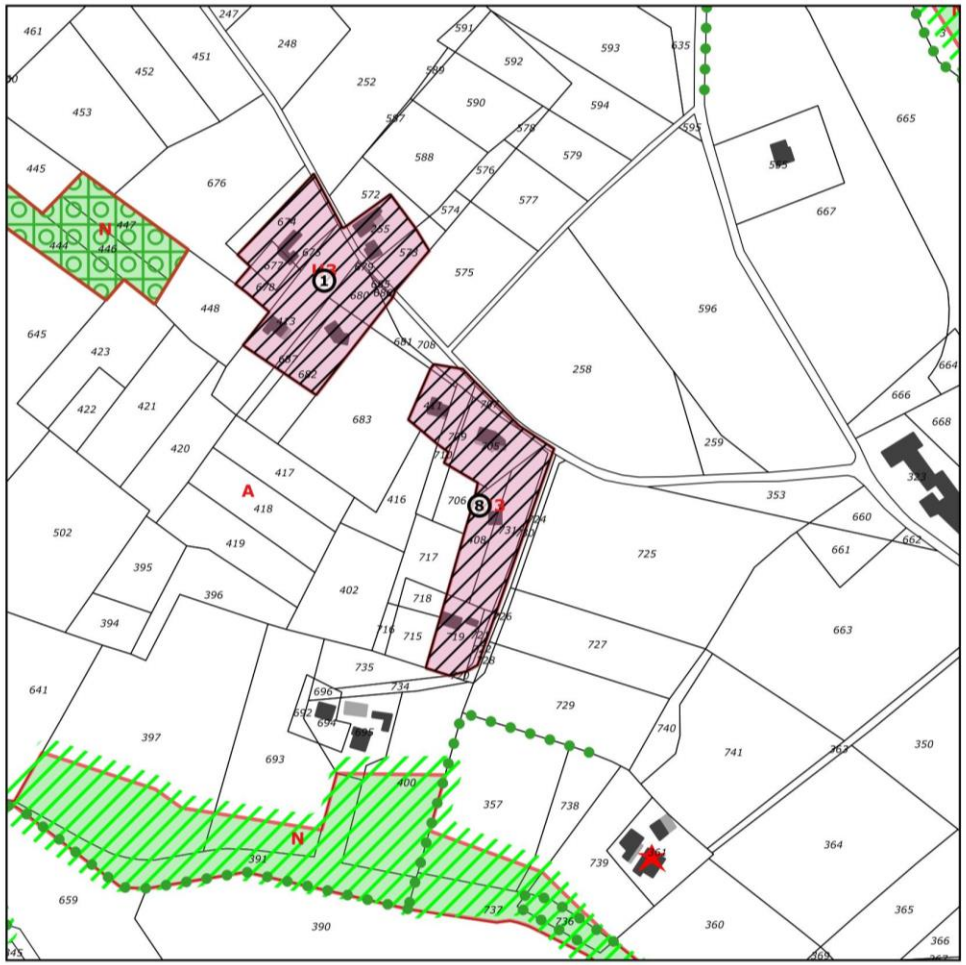

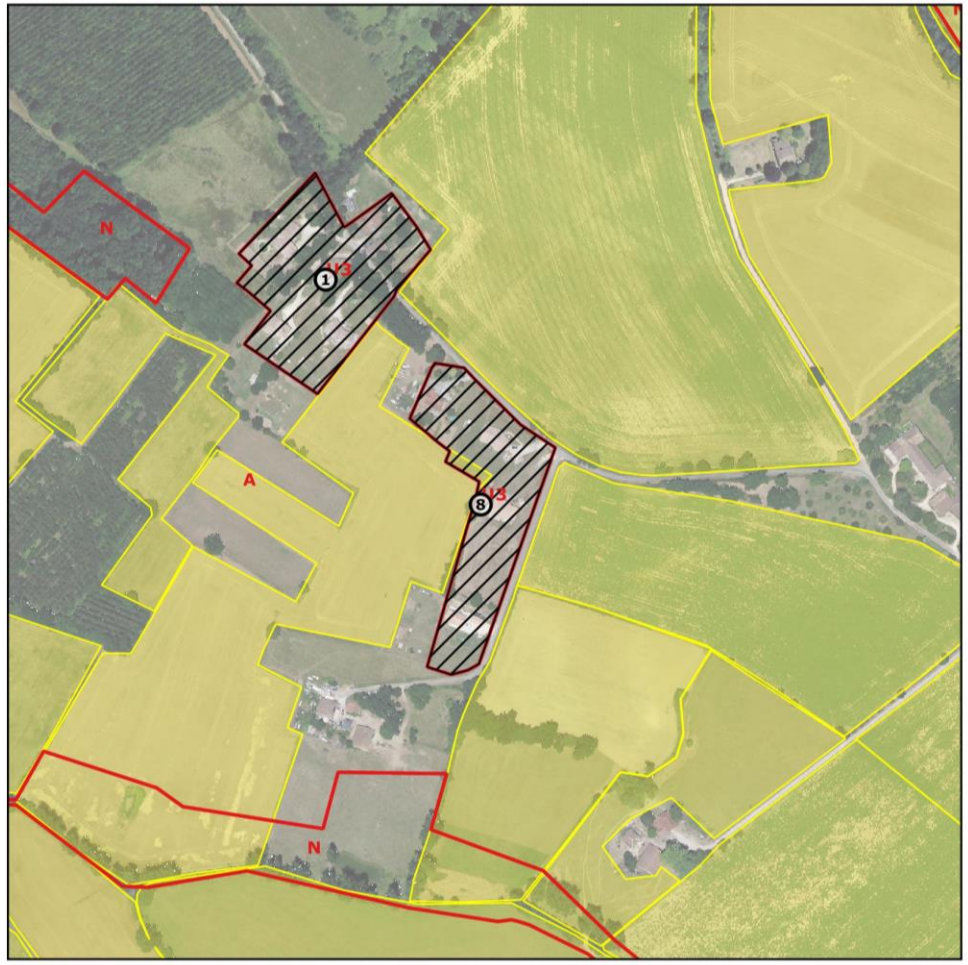

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	RNU	12393 m²
8	U3	RNU	10901 m²

- **Tombeboeuf - Barthe**

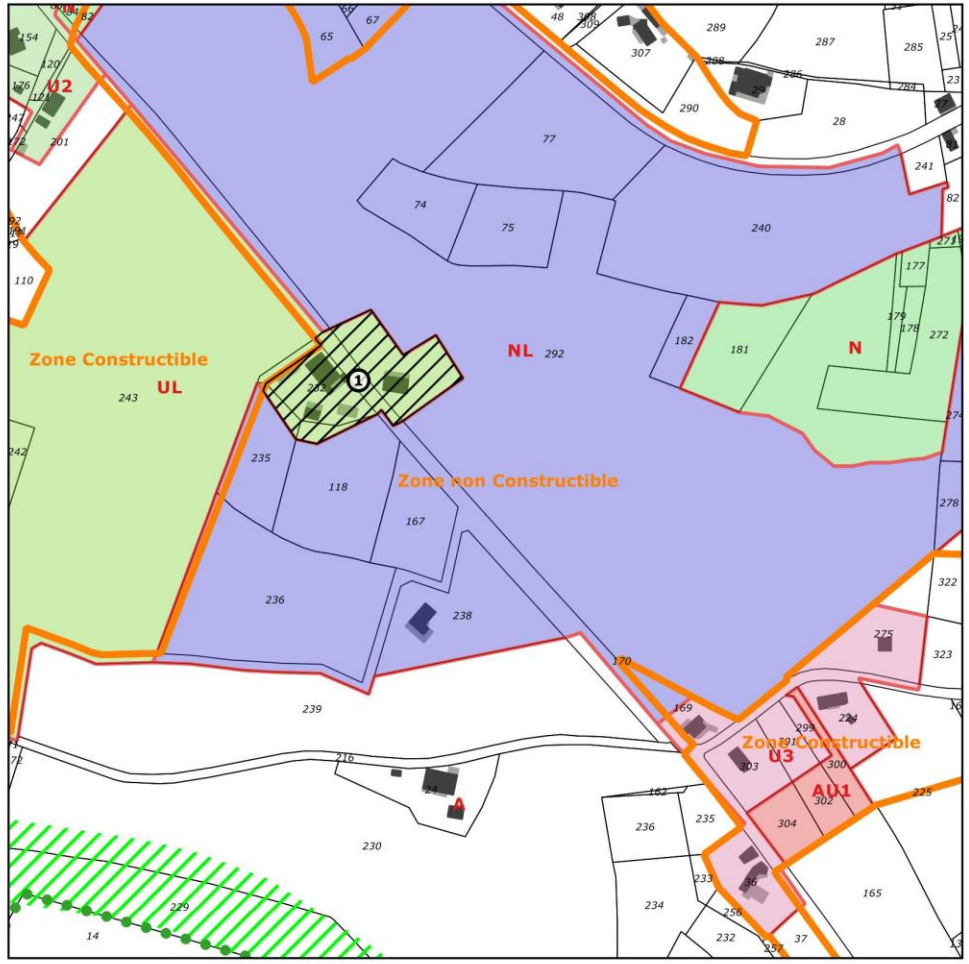

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	UL	N	7804 m²

- **Tourtrès – Aux Boulbènes**

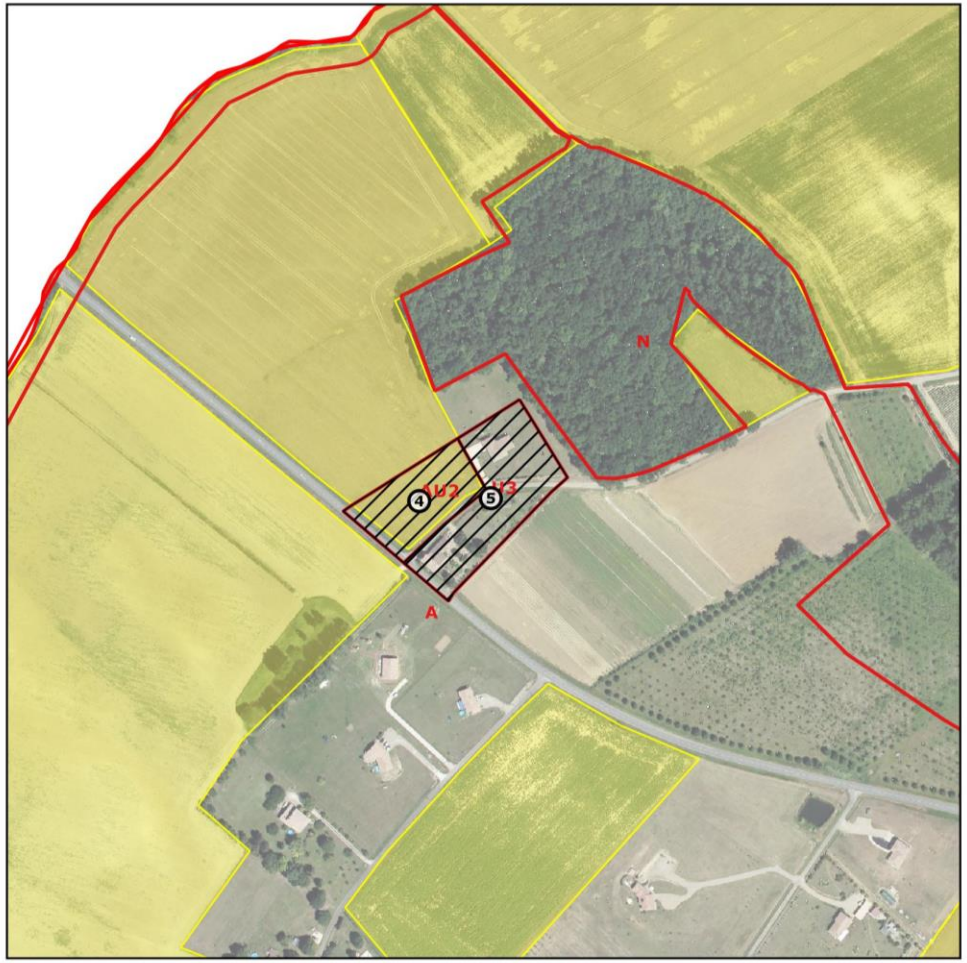

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	AU2	RNU	4373 m²
5	U3	RNU	6865 m²

- **Tourtrès – Croix de Farbos**

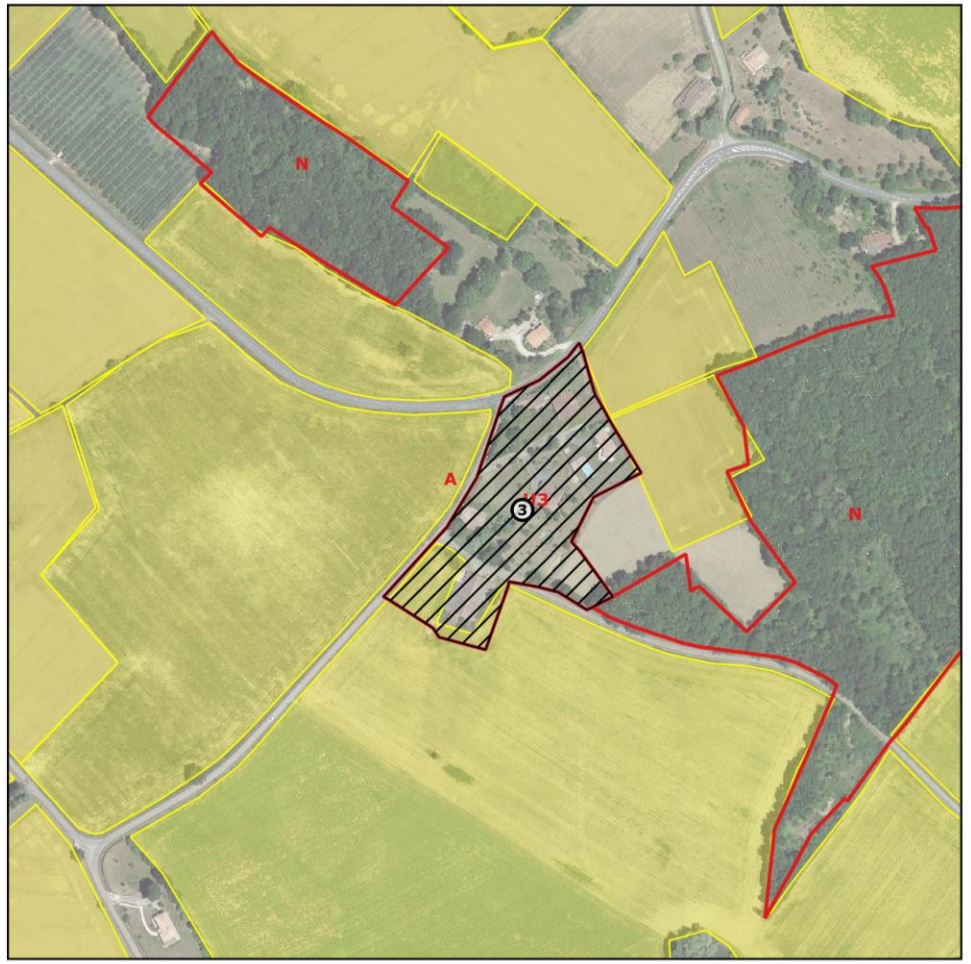

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
3	U3	RNU	18435 m²

- **Tourtrès – Marthres-Haut**

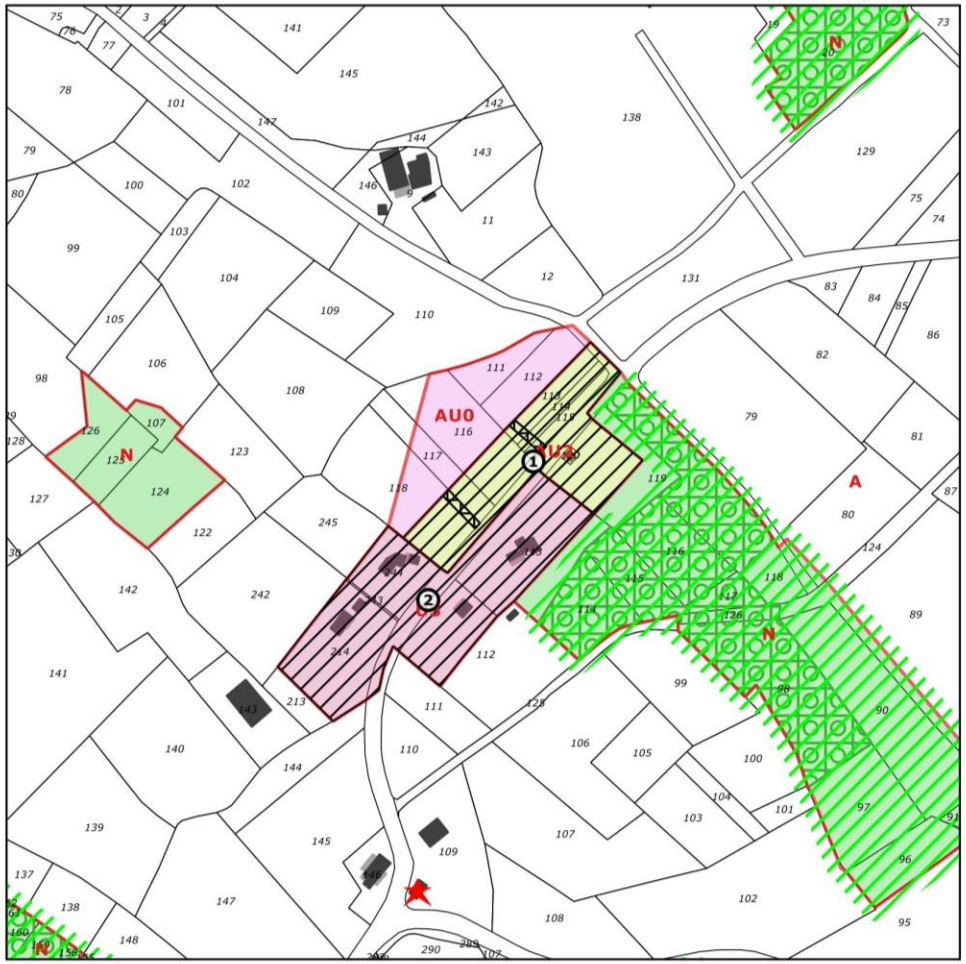

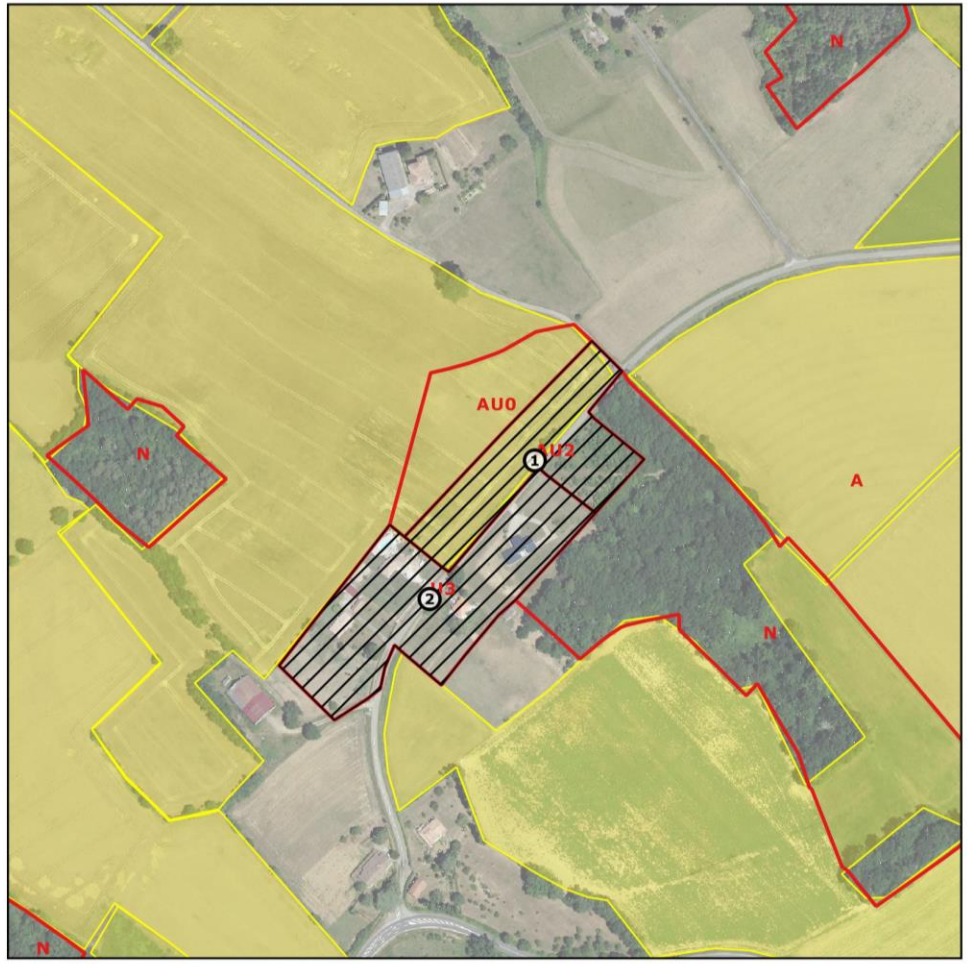

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	AU2	RNU	10022 m²
2	U3	RNU	16114 m²

- **Verteuil d'Agenais – Bourg Nord**

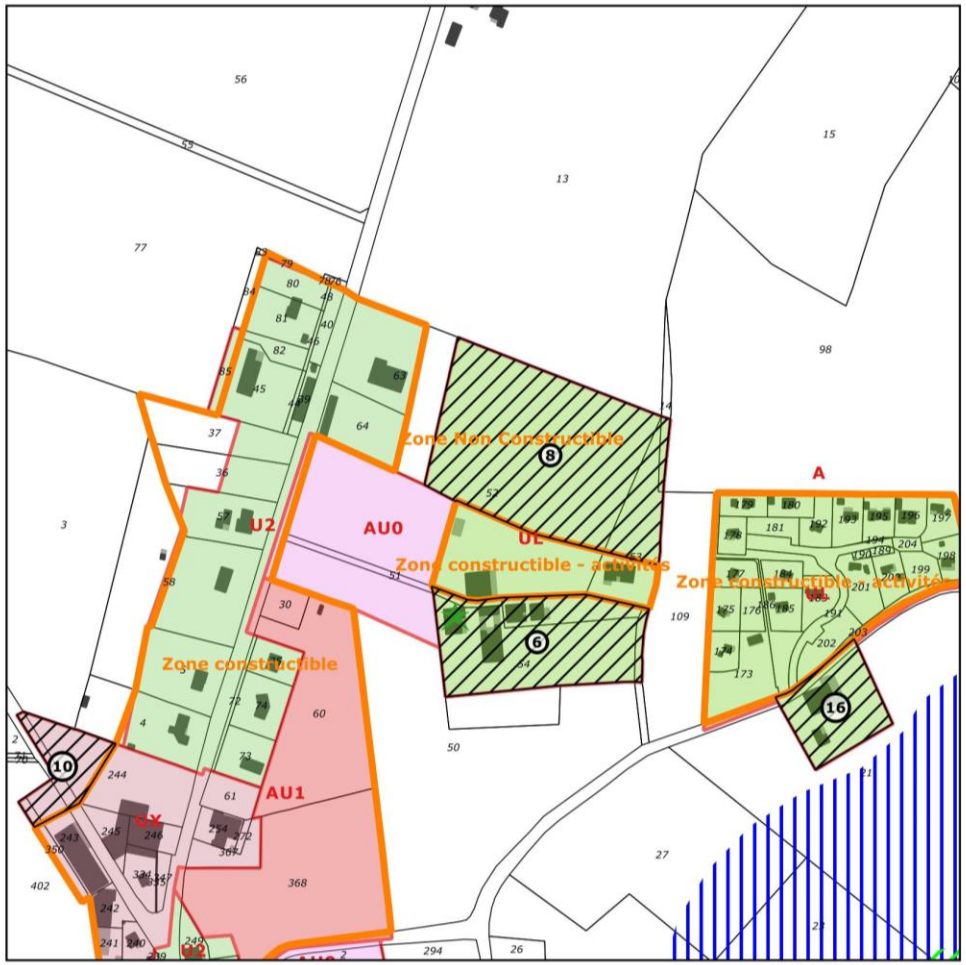

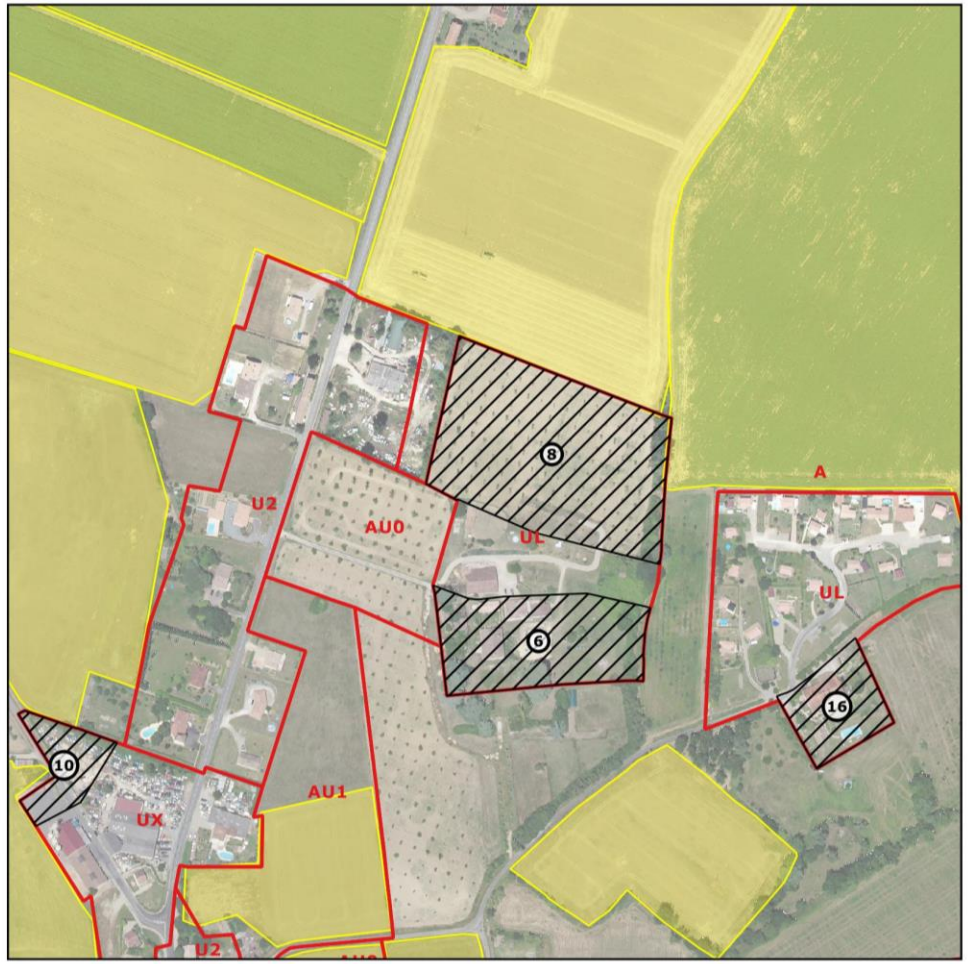

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
6	UL	N	9816 m²
8	UL	N	19053 m²
10	UX	N	2942 m²
16	UL	N	4206 m²

- **Verteuil d'Agenais – Bourg Sud**

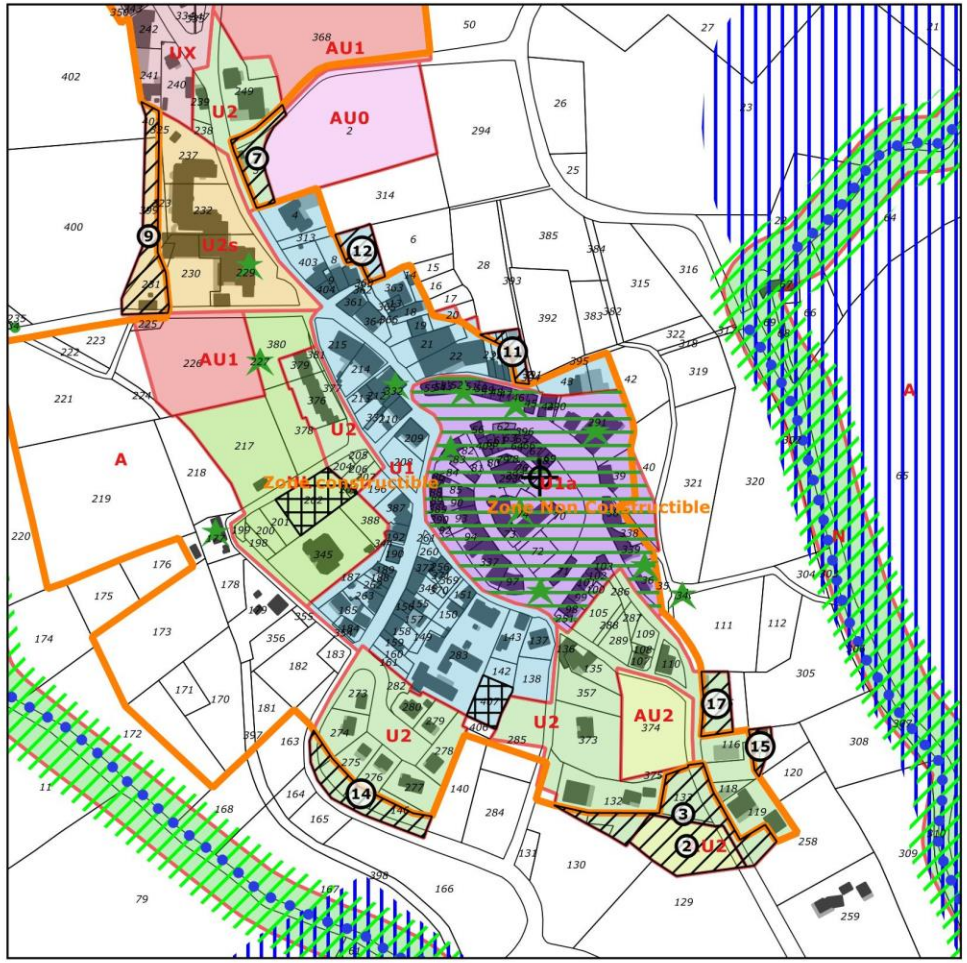

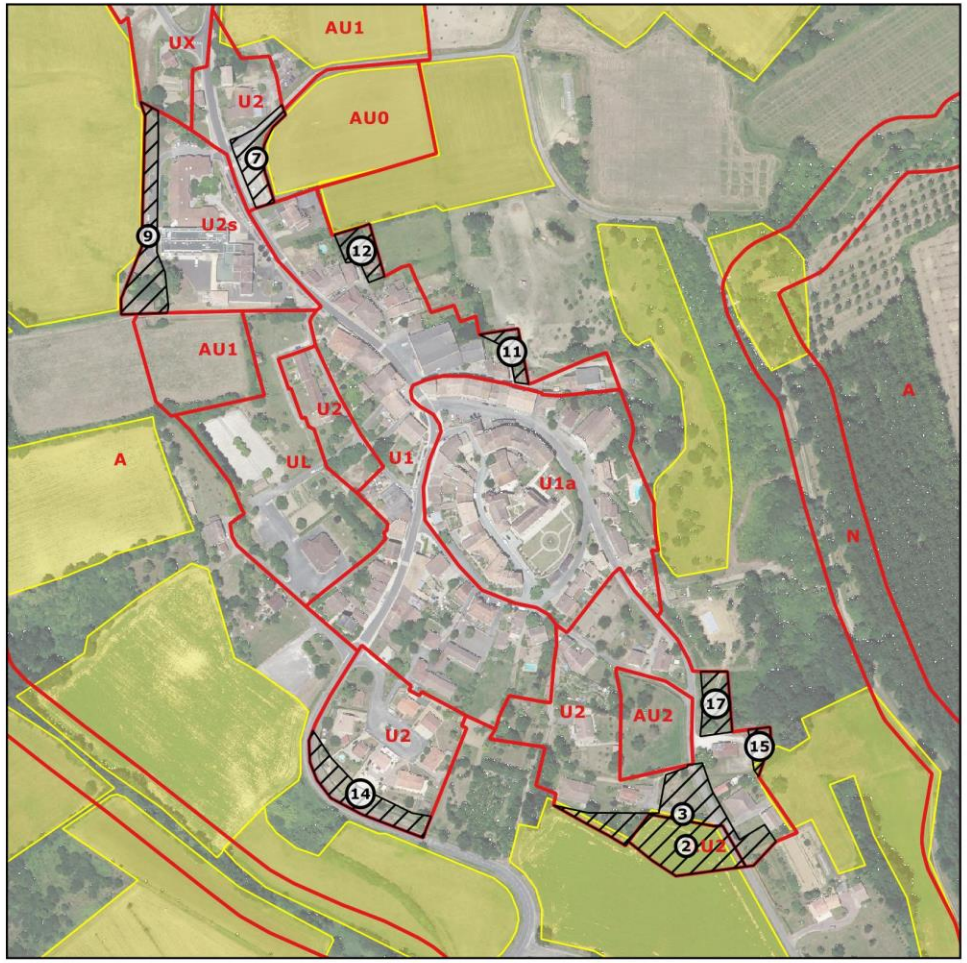

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
2	AU2	N	2461 m²
3	U2	N	2892 m²
7	U2	N	1180 m²
9	U2s	N	2322 m²
11	U1	N	506 m²
12	U1	N	818 m²
14	U2	N	1790 m²
15	U2	N	373 m²
17	U2	N	936 m²

- **Verteuil d'Agenais – Cujoula**

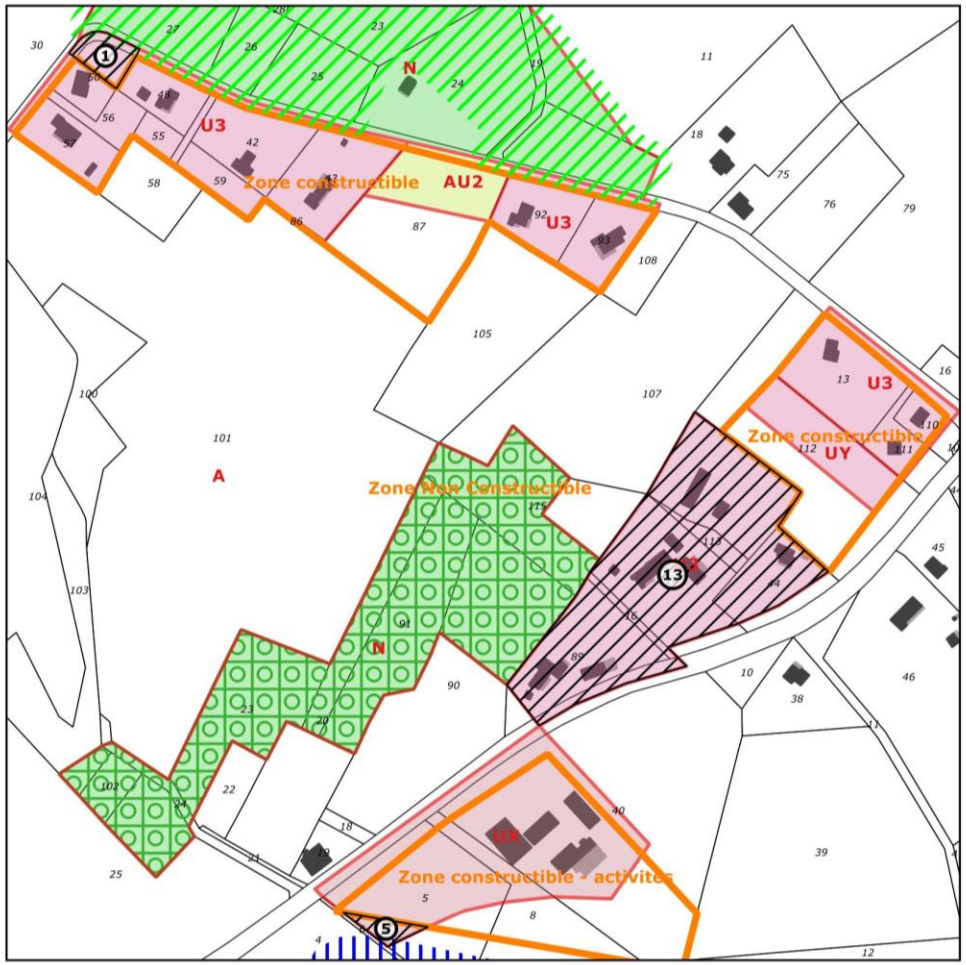

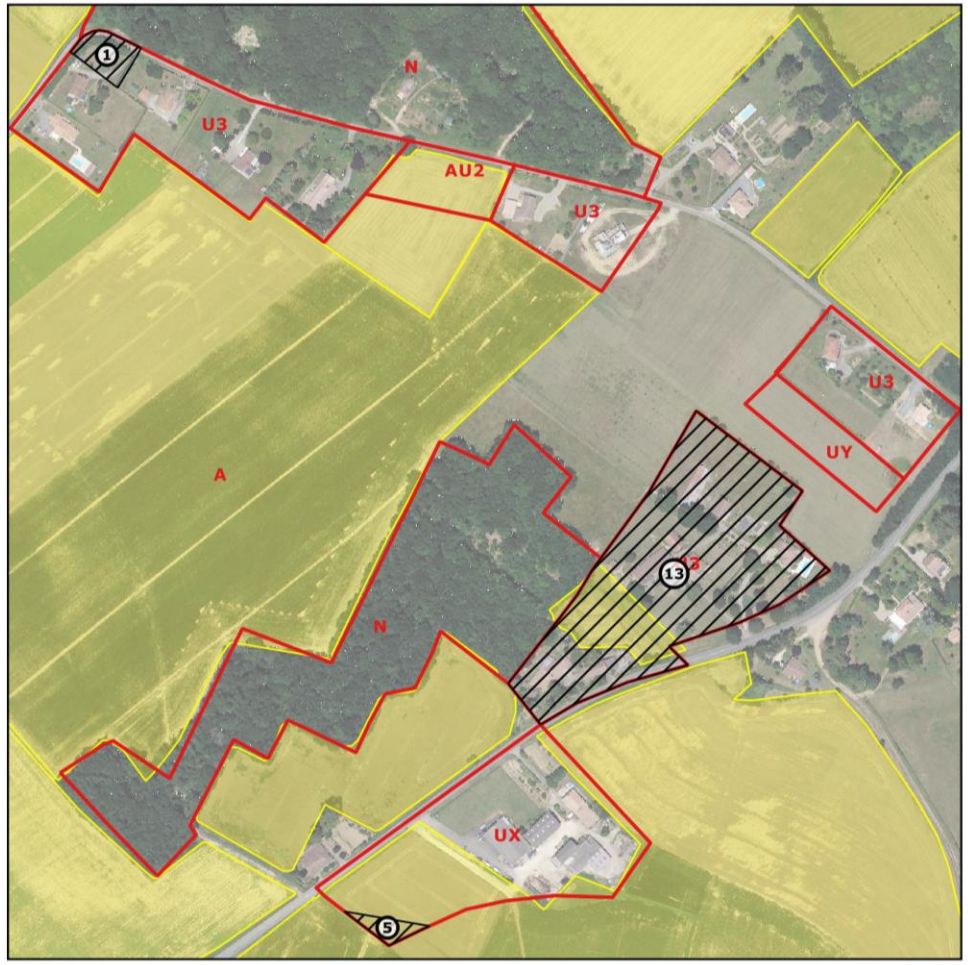

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U3	N	1181 m²
5	UX	N	600 m²
13	U3	N	22687 m²

- **Verteuil d'Agenais – Roussel**

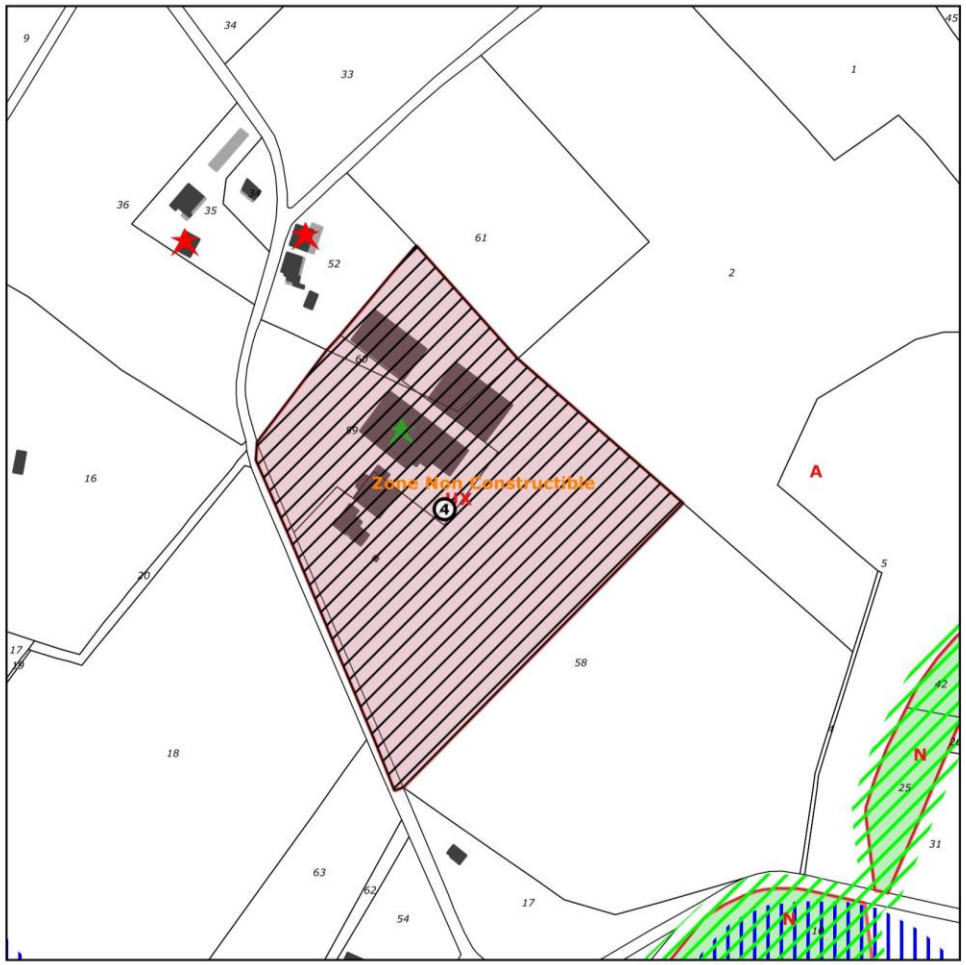

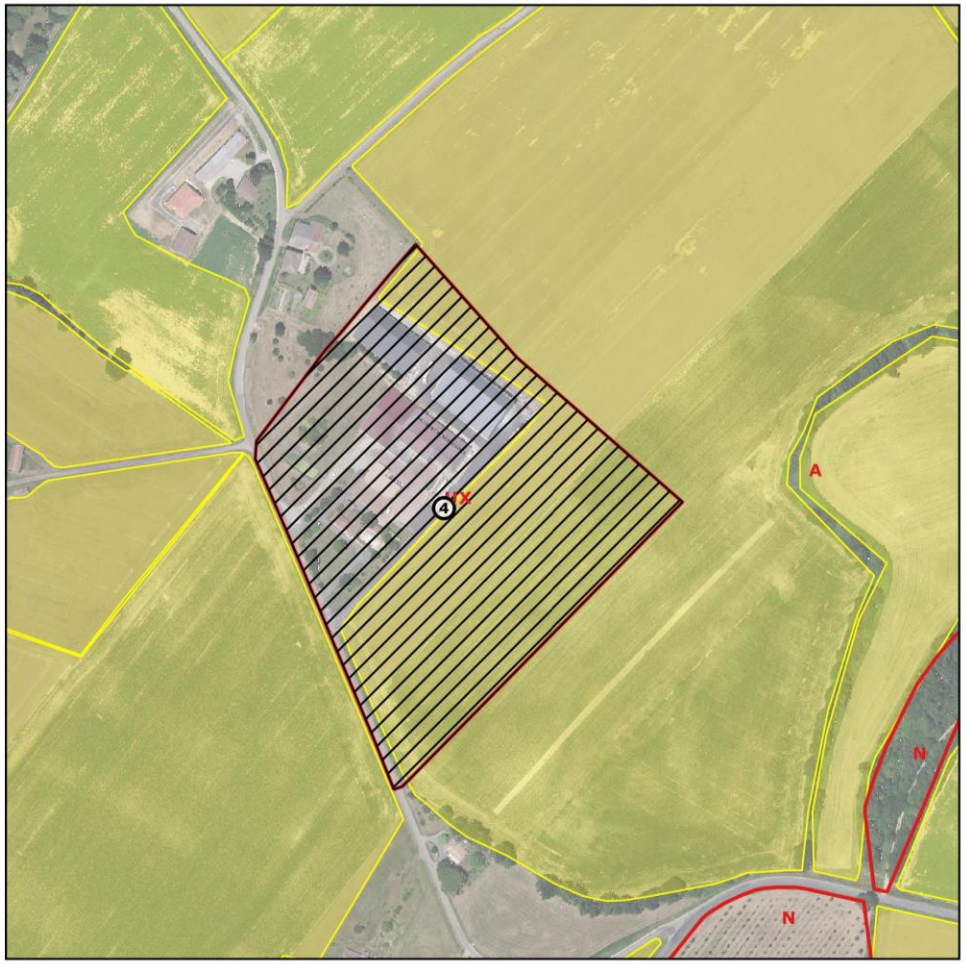

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
4	UX	N	62198 m²

- **Villebramar - Bourg**

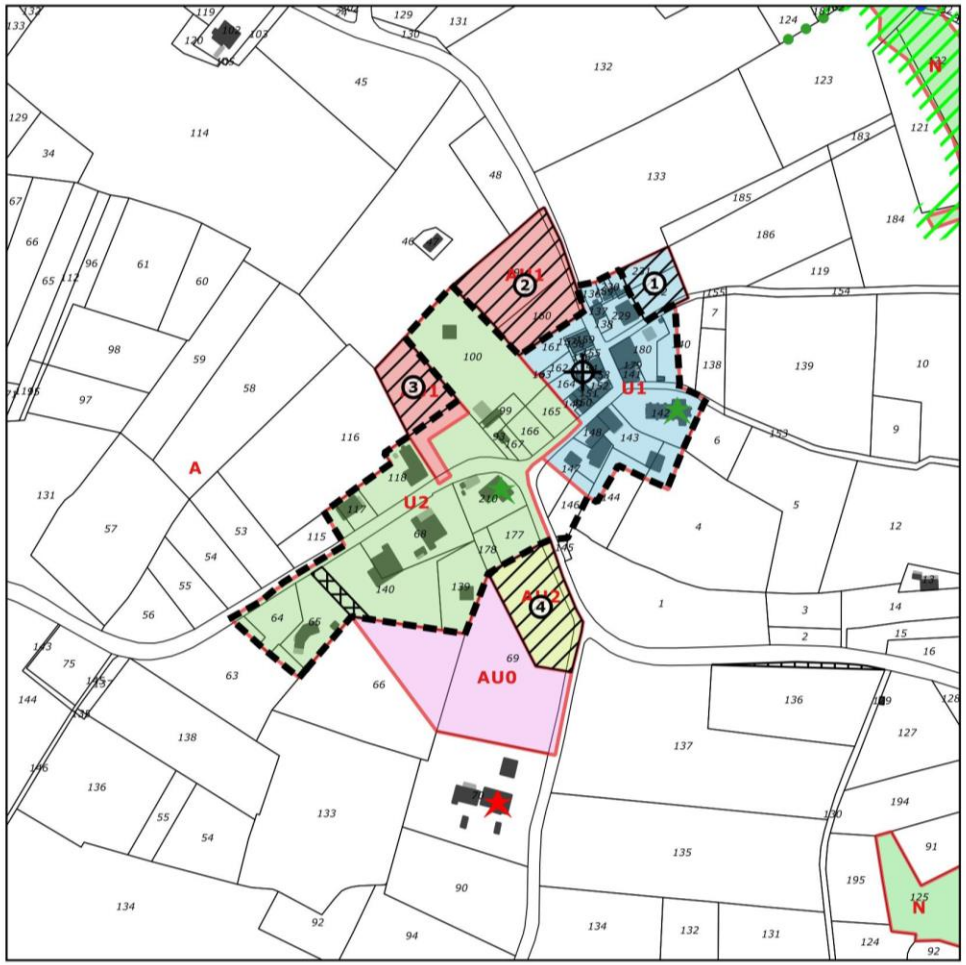

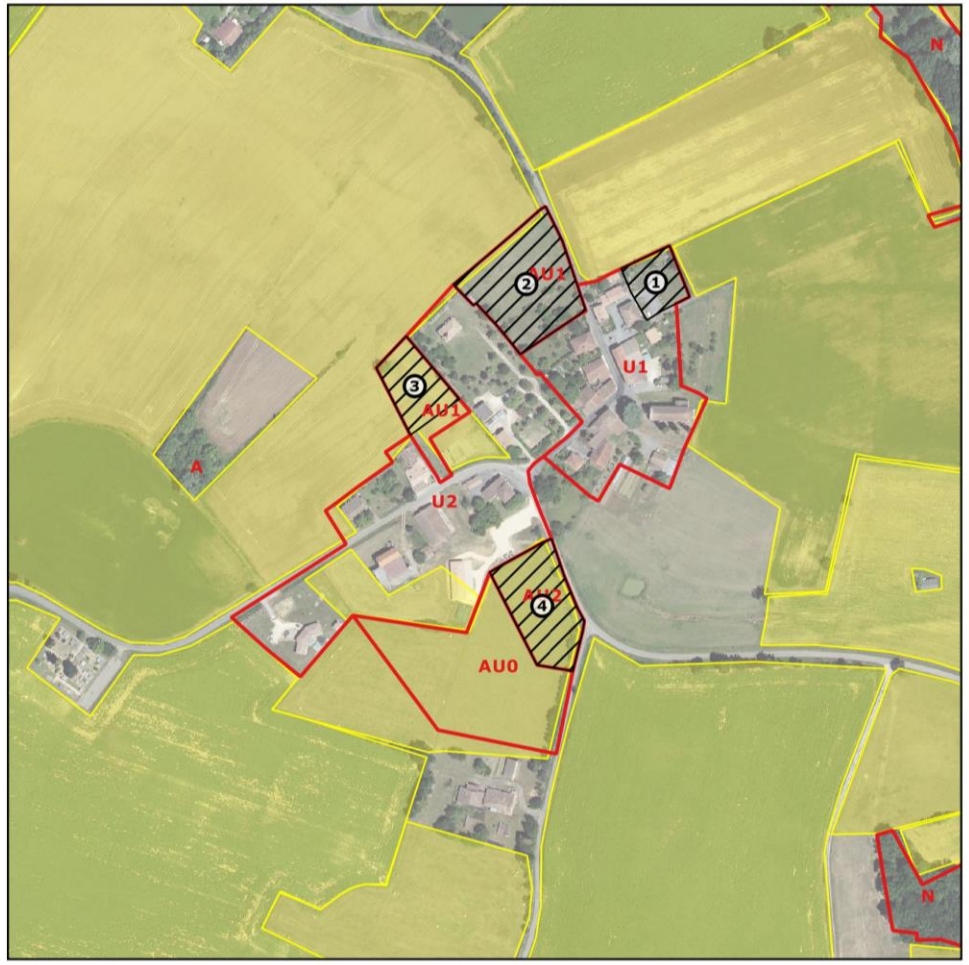

Légende

- zone d'ouverture à l'urbanisation
- limite zonage PLUi
- limite ancien zonage
- Parties Actuellement Urbanisées
- élément du patrimoine à protéger
- zone patrimoniale à protéger
- haie à protéger
- ripisylve à protéger
- site archéologique
- changement de destination (activité)
- changement de destination (habitat)
- emplacement réservé
- espace boisé classé
- continuité écologique
- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain
- Registre Parcellaire Graphique (2016)

NUMERO	ZONAGE PLUi	ANCIEN ZONAGE	SURFACE
1	U1	RNU	1538 m²
2	AU1	RNU	5396 m²
3	AU1	RNU	2151 m²
4	AU2	RNU	3828 m²

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC (47)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arrêté par délibération du conseil communautaire du 7/08/2018

Dossier de synthèse CDPENAF post enquête

URBA2D
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac
81 600 Gaillac
05 63 41 18 43 – sebastien.charruyer@urba2d.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC
Avenue de comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
Contact : 05 53 84 82 48 – contact@lotettolzac.fr

2°) CREATION DE STECAL (secteur de taille et de capacité limité)

Avis de la CDPENAF
au titre de l'Article L151-13 du CU

La surface des STECAL s'élève à 8,8 ha dont 4,45 ha libres de construction

secteur	activité et projet	commune	lieux	surface	surface libre
A1	artisanat en place	Castelmoron sur Lot	Terres nègres	844 m²	0 m²
A1	négoce fourrage projet de stockage	Coulx	Coiffard	5573 m²	2000 m²
A1	artisanat en place projet de stockage	Coulx	Laforet	5522 m²	2000 m²
NLc	camping municipal de Castelmoron en place	Temple sur Lot	La chaussée	2008 m²	0 m²
NLc	projet d'équipements sportifs	Temple sur Lot	Turbatus	5762 m²	3000 m²
NLc	projet de cabanes de pêcheurs	Temple sur Lot	Le Plantié	7260 m²	7260 m²
NLc	Jardin des nénuphars	Temple sur Lot	bourg	16044 m²	3000 m²
NLc	projet de 4 HLL	Temple sur Lot	Douzon	4957 m²	4957 m²
NLc	cabanes dans les arbres en place	Coulx	Brugues de Balade	6546 m²	0 m²
NLc	camping municipal en place	Laparade	Le bourdieu	17125 m²	6000 m²
NLc	projet d'accrobranche	Pinel Hauterive	Hauterive	16380 m²	16380 m²
			total	**88021 m²**	**44597 m²**

La délimitation des secteurs démontre leur capacité limitée : la plupart des secteurs accueillent des activités en place avec une surface libre limitée.
Les STECAL ainsi définis permettent une extension limitée des activités existantes et le développement d'activité de Loisirs.

Le règlement écrit limite la surface de plancher, la hauteur et l'emprise au sol des constructions :

	emprise au sol	hauteur
Secteur A1 (artisanal et commercial)	25% de la parcelle avec un maximum de 500 m²	15 mètres du sol naturel au sommet du toit
Secteur NLc -**Hébergement de loisirs:** cabanes dans les arbres, cabanes de pêcheurs -**Activités de loisirs:** acrobranche	maximum 300 m²	7 mètres du sol naturel à l'égout du toit

Localisation des secteurs A1 (activité artisanale)

- **Terres Nègres, Castelmoron-sur-Lot**

A1 Terres Nègres : Activité artisanale (réparation materiel motoculture…)
Potentiel agro : néant
SIQO : néant
Risque : néant
Siège agricole : à proximité
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 844 m²

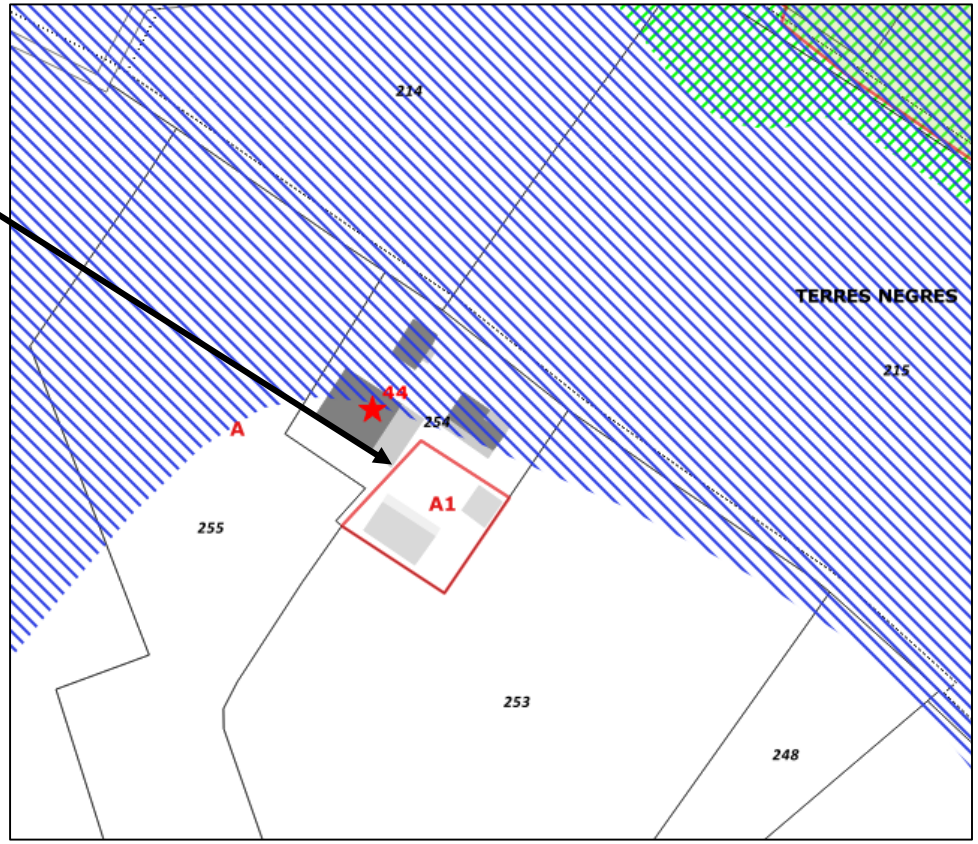

Localisation des secteurs A1 (entreprise de négoce)

- **Coiffard, Coulx**

A1 Coiffard : Activité de négoce
Potentiel agro : culture sur 2000 m²
SIQO : néant
Risque : néant
Siège agricole : à proximité
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 5573 m²
Projet : stockage pour activité de négoce de fourrage

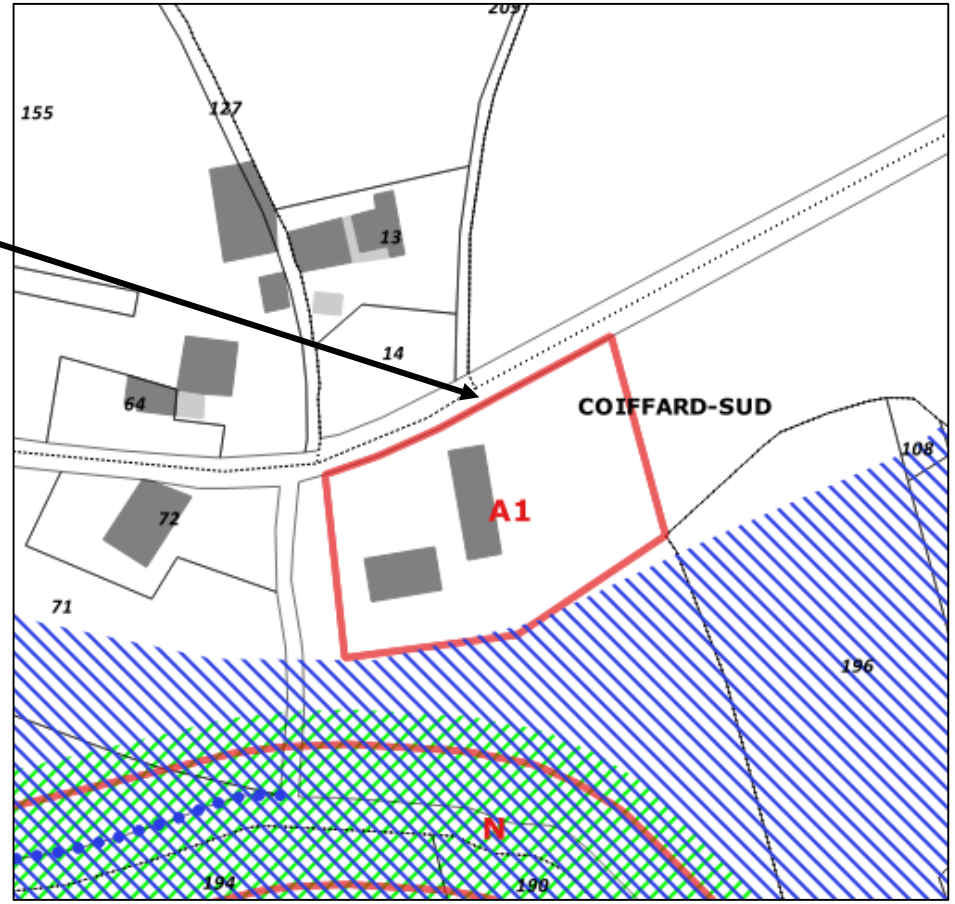

Localisation des secteurs A1 (activité artisanale)

- **Laforet, Coulx**

A1 Laforêt: Activité artisanale
Potentiel agro : culture sur 2000 m²
SIQO : néant
Risques : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : néant
Forêt : néant
Surface : 5522 m²
Projet : stockage pour activité artisanale en place (chaudronnier soudeur)

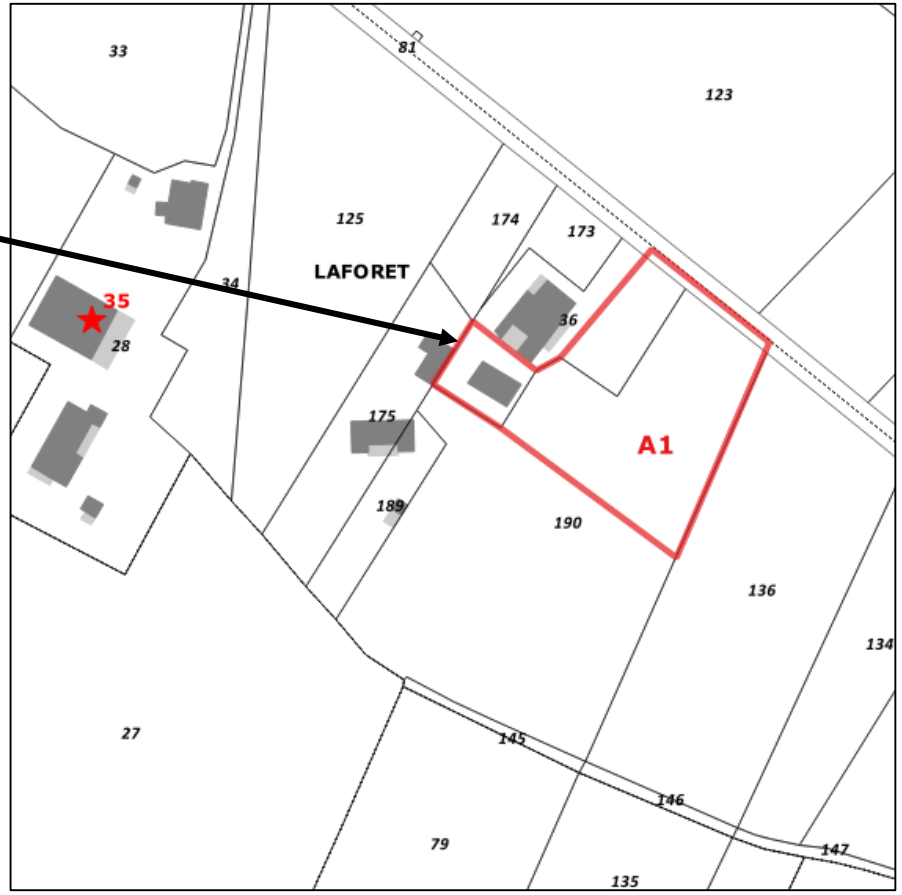

Localisation des secteurs NLc

- **La Chaussée, Le Temple-sur-Lot**

NLc La Chaussée :
Potentiel agro : néant
SIQO : néant
Siège agricole : néant
Inventaire écologique : continuité écologique (rives du Lot)
Risques : inondation et effondrement des berges
Forêt : néant
Surface : 2008 m²
Occupation actuelle : Camping municipal de Castelmoron